



Pays et Agglomérations : Les nouveaux territoires de la solidarité ?

L'apport des pratiques d'Epargne de Proximité Solidaire

Sur la base des expériences du Pays de la Haute Vallée de l'Aude (11), du Pays de Vesoul Val de Saône (70) et de l'Agglomération du Dunkerque (59)

Document principal



Remerciements

Pour commencer, j'aimerais remercier tous ceux dont les récits et expériences ont nourri les pages qui vont suivre. Epargnants de proximité solidaires, créateurs d'activités, élus locaux, responsables socioprofessionnels, etc., merci pour votre accueil et vos témoignages.

Je tiens à remercier chaleureusement Mme DUFOUR pour m'avoir à nouveau suivi dans ce travail. Merci pour la patience (il en fallait...), pour les encouragements et merci enfin pour m'avoir soutenu dans mon envie de ne pas en rester là.

Merci à Henri ISABEY mon directeur de mémoire à la Fédération des CIGALES pour m'avoir cru capable de mener ce projet à son terme et merci à Jacques DUGHERA de m'avoir ouvert les portes de l'Epargne de Proximité Solidaire.

Je tiens à remercier aussi très sincèrement Martine THEVENIAUT MULLER pour son accueil, sa disponibilité, son suivi attentif de mes évolutions, ses conseils avisés et son amitié.

Je voudrais aussi remercier les hôtes qui m'ont accueilli et hébergé avec le sourire et plus encore, sur mes trois territoires d'étude : M. et Mme ISABEY, Agnès et la famille THEVENIAUT.

Merci enfin à Camille, mon amie et à ma famille pour m'avoir supporté pendant tout ce temps, dans tous les sens où l'on puisse concevoir ce terme.

Sommaire

REMERCIEMENTS	3
SOMMAIRE	4
INTRODUCTION	6
PARTIE 1 : CREATION D'ACTIVITES, EPARGNE DE PROXIMITE SOLIDAIRE I	
TERRITOIRES	
INTRODUCTION	
CHAPITRE 1 : LA CREATION D'ACTIVITES « LOCALES », UN ENJEU POUR LE DEVELOPPEMEN DURABLE DES TERRITOIRES	
CHAPITRE 2 : L'EPARGNE DE PROXIMITE SOLIDAIRE, UNE AUTRE REPONSE AUX BESOINS D	
FINANCEMENT DES « PETITES » CREATIONS D'ACTIVITES	28
CHAPITRE 3 : DES TERRITOIRES POUR UN DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE, PARTICIPATIF ET D LES ENJEUX DE LA LOADDT	URABLE,
CHAPITRE 4: UNE ETUDE POUR COMPRENDRE ET ENCOURAGER L'INSCRIPTION DE L'EPAR PROXIMITE SOLIDAIRE DANS LES PAYS ET AGGLOMERATIONS	
PARTIE 2 : LES APPORTS DE L'EPARGNE DE PROXIMITE SOLIDAIRE AUX DYNAMIQUES LOCALES	62
INTRODUCTION	
CHAPITRE 1 : L'EPARGNE DE PROXIMITE SOLIDAIRE COMME REPONSE A DES BESOINS SUR TERRITOIRES	LES
CHAPITRE 2 : L'EPARGNE DE PROXIMITE SOLIDAIRE COMME INSTRUMENT DE RENFORCEM LA COHESION SOCIALE SUR LES TERRITOIRES	MENT DE
CHAPITRE 3 : L'EPARGNE DE PROXIMITE SOLIDAIRE, ACTEUR ET CATALYSEUR DU DYNAM ECONOMIQUE LOCAL	96
CHAPITRE 4 : L'EPARGNE DE PROXIMITE SOLIDAIRE : DE L'EXPERIENCE ET DES METHODE	
APPORTS POUR LES FUTURS PAYS ET AGGLOMERATIONS ?	
CONCLUSION SUR LES HYPOTHESES.	
PARTIE 3 : QUELLES CONDITIONS POUR LA PRISE EN COMPTE DE L'EPARG PROXIMITE SOLIDAIRE DANS LES DEMARCHES DE PAYS ET D'AGGLOMER AU SENS DE LA LOADDT ?	ATIONS,
INTRODUCTION	128 132
CHAPITRE 2 : VISIBILITE, LISIBILITE ET STRUCTURATION DES GROUPEMENTS D'EPARGNE I	
PROXIMITE SOLIDAIRE SUR LES TERRITOIRES	
CHAPITRE 3: VOLONTE POLITIQUE ET MOYENS DE LA PARTICIPATION	
CONCLUSION SUR LES HYPOTHESES.	184
CONCLUSION GENERALE	189
SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES	198
BIBLIOGRAPHIE	200
TADI E DEC MATIEDEC	210

Les hommes sont reliés entre eux par des cordes et cela va déjà mal quand les cordes se relâchent autour de quelqu'un et qu'il tombe un peu plus bas que les autres, dans le vide; mais quand les cordes cassent et qu'il tombe tout à fait, c'est horrible. C'est pourquoi nous devons nous tenir les uns les autres.

Franz KAFKA
Lettre 1903, in *Oeuvres Complètes*trad. Robert et Vialatte,
Cercle du Livre Précieux, 1964-1965

Etre homme, c'est précisément être responsable. C'est connaître la honte en face d'une misère qui ne semblait pas dépendre de soi. C'est être fier d'une victoire que les camarades ont remportée. C'est sentir, en posant sa pierre, que l'on contribue à bâtir le monde.

Antoine de St EXUPERY Chap. 2, Les camarades In *Terre des hommes* Gallimard, 1939

Introduction

Dans un contexte de globalisation libérale qui confirme chaque jour un peu plus l'emprise croissante de la finance sur les économies et les sociétés, déplaçant le pouvoir de la sphère publique à celle des intérêts privés internationaux, le débat sur une alternative à la bien nommée « pensée unique » devient un véritable enjeu sociétal. De Seattle à Porto Alegre, on assiste ainsi à l'émergence d'un contrepouvoir porté par une société civile planétaire qui refuse d'adhérer à une doctrine qui place le commerce, la propriété et le profit au dessus de tout, y compris de la vie humaine.

Par delà la contestation, des citoyens s'attachent depuis de nombreuses années déjà, à réintroduire dans les échanges certaines valeurs essentielles, pour la plupart sacrifiées sur l'autel du dieu Marché. Par de multiples pratiques alternatives et innovantes, s'exerçant aussi bien à l'échelon micro-local (systèmes d'échanges locaux) qu'international (commerce équitable), ils ont peu à peu forgé le concept d'Economie Solidaire. Ce dernier reste cependant une réalité sociologique méconnue donnant lieu à des acceptations différentes, suivant qu'on envisage l'économie solidaire sous l'angle d'un tiers secteur, regroupant des initiatives ne relevant ni de l'état ni du marché [LIPIETZ], ou comme une économie hybride assurant le financement de projets sociaux en croisant un financement par le marché, le bénévolat et les aides publiques [LAVILLE, EME], ou encore comme une économie relationnelle et territorialisée amenant de nouveaux modes de gestion des territoires [ALCOLEA, DACHEUX], etc.

Si on ne peut les distinguer par un statut juridique particulier, comme c'est le cas pour l'économie sociale, les activités relevant de l'économie solidaire ont en tous cas en commun de mettre en pratique des principes de solidarité (entre citoyens, entre générations, entre territoires...), œuvrant pour un renforcement de la cohésion sociale et pour un partage équitable des richesses et des risques entre individus.

D'abord diffuses, expérimentales et parfois marginalisées, ces multiples initiatives locales ont su démontrer la pertinence de leur approche, la valeur de leur impact sociétal et semblent aujourd'hui mûres pour un changement d'échelle. La création en 1999 d'un Secrétariat d'Etat à l'Economie Solidaire, la production de divers rapports parlementaires¹ et l'élaboration d'une loi cadre sur le Tiers

¹ VIVERET P., *Reconsidérer la richesse*. rapport d'étape de la mission « nouveaux facteurs de richesse ». Paris. Mai 2001

LIPIETZ A., Pour le Tiers secteur, L'économie sociale et solidaire : pourquoi et comment ?. Paris : La Découverte/La Documentation Française. 2001 Ce livre est la publication de son rapport à Mme AUBRY intitulé Rapport sur l'opportunité d'un nouveau type de société à vocation sociale (2001)

Secteur¹, en sont les témoignages. L'économie alternative et solidaire sort de l'ombre et entend pouvoir acquérir les moyens de son innovation sociale, financière et organisationnelle.

Parallèlement en France, ce retour à l'acteur et à cette problématique de développement durable se manifeste aussi dans le domaine de l'aménagement du territoire. En effet, en reprenant et en enrichissant le concept de Pays défini par la LOADT en 1995², le parlement, par le vote de la Loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement Durable des Territoires (LOADDT du 25 juin 1999) ouvre des potentialités inédites. Ces nouveaux territoires de Pays et d'Agglomérations, proposés de manière concertée par les acteurs locaux, devront se construire autour d'un projet s'inscrivant dans une démarche de développement local, durable et solidaire. La société civile toute entière est appelée à se manifester pour élaborer, conjointement avec les élus locaux, ces grandes orientations de développement. Pour ce faire, un Conseil de Développement, espace de concertation et de construction collective, institue la participation des habitants de ces nouveaux territoires.

L'enjeu est de taille puisque la charte co-construite qui consignera les orientations stratégiques choisies par chaque territoire pour les dix années à venir, est appelée à devenir le cadre de référence des diverses actions d'aménagement et de développement conduites par les acteurs locaux et leurs partenaires extérieurs (Europe, Etat, Région, Département, etc.).

Par la place centrale qu'elle accorde au projet et à la concertation locale, cette « révolution tranquille » telle que l'on qualifie communément la LOADDT, pourrait bien entraîner des changements profonds dans la manière de gérer les territoires et de conduire le développement local. Mais ceci ne sera possible que si tous les acteurs des territoires, qu'ils soient élus, socioprofessionnels, associatifs ou simples citoyens s'emparent dès aujourd'hui des opportunités offertes pour faire progresser la démocratie locale.

Se reconnaissant pleinement dans ces valeurs de développement durable, de participation citoyenne et de solidarité, et parce que son action est justement enracinée dans ces territoires de vie, l'économie solidaire a incontestablement une carte maîtresse à jouer dans le cadre de cette nouvelle politique. Sur ce terrain, la volonté exprimée par les acteurs de l'économie sociale et solidaire de « s'organiser pour participer aux structures locales [des nouveaux territoires de Pays et Agglomérations] et agir collectivement sur le terrain »³ est reprise par le politique à travers une circulaire cosignée par le MATE et le SEES encourageant les nouveaux territoires à favoriser l'implication de cette économie alternative⁴.

² On trouvera une table des sigles et abréviations utilisés dans ce document en fin de volume

¹ En cours de négociation au jour où nous rédigeons ce document.

³ Consultations Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire, rapport de synthèse, Mai 2000

⁴ Circulaire du 5 septembre 2000 relative à la place de l'économie sociale et solidaire dans les processus de contractualisation territoriale.

On l'a entrevu en ce début d'introduction, l'économie solidaire renvoie à une multitude de pratiques liant l'économique, le social, le culturel et le politique [ALCOLEA 1999]. Parmi celles-ci, nous distinguerons un champ relevant de la finance solidaire et plus particulièrement un mode de financement alternatif défini par le vocable d'Epargne de Proximité Solidaire.

L'Epargne de Proximité Solidaire correspond à la mobilisation d'une épargne locale, réinvestie sur place dans des projets de création d'activités s'inscrivant dans une démarche de développement durable. Par cette double pratique de collecte et d'investissement, les épargnants ambitionnent de :

- ✓ Développer un **autre mode de gestion de l'épargne**, une gestion collective et désintermédiée où chacun est responsable et solidaire,
- ✓ Donner un sens économique et une pratique à la notion de **proximité** : rapprocher l'épargne de l'investissement dans un souci de développement local durable,
- ✓ Développer une **pratique différente de l'utilisation du capital** : en faire un instrument d'accompagnement de l'entrepreneur et d'autoformation pour les épargnants,
- ✓ Donner la priorité à des activités d'économie alternative et solidaire.

Il existe en France une petite palette d'outils pratiquant précisément cette Epargne de Proximité Solidaire. Les plus connus d'entre eux sont sans aucun doute les Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne Solidaire (CIGALES) qui furent les précurseurs en la matière. Depuis 1983 en effet, le mouvement CIGALES aura contribué à la création et au développement d'un demi-millier d'entreprises et aura permis la création d'un nombre encore plus conséquent d'emplois. Le réseau compte aujourd'hui 110 clubs disséminés sur le territoire national et fédérés au sein d'une association : la Fédération des CIGALES, en charge de l'animation et du développement du mouvement.

C'est précisément parce que la pratique des épargnants de proximité solidaires est ancrée dans des territoires de proximité où elle concourt à l'émergence et au soutien de projets assurant le développement de ces mêmes territoires, que la question des Pays et Agglomérations a été suivie de manière attentive au sein de la Fédération.

Dès Juillet 2000, les réflexions au sein du conseil d'administration sur ces questions aboutissent à une première esquisse de ce qui deviendra courant 2001, le projet *Un Pays, Une CIGALES*¹. Ce programme tri-annuel élaboré au cours de notre passage à la Fédération comporte trois volets principaux : un volet sensibilisation des clubs CIGALES à la mise en place des Pays et Agglomérations, un volet organisation territoriale des clubs et enfin un volet communication sur

_

¹ Intitulé complet : « Un Pays Une CIGALES, projet d'action pour favoriser la participation des clubs à la constitution des Pays et Agglomérations ».

l'économie solidaire en général et l'épargne de proximité solidaire en particulier, en direction des élus et autres acteurs du territoire. Il a reçu en septembre 2001 un soutien de la DATAR, via un financement FNADT.

C'est dans l'objectif d'alimenter les différents volets de ce projet et de repérer les questions clés concernant l'inscription territoriale des pratiques d'épargne de proximité solidaire que la Fédération des CIGALES nous a commandité cette étude, dont la problématique est la suivante :

La LOADDT du 25 juin 1999 invite dans le cadre de la mise en place des Pays et Agglomérations, chaque citoyen se sentant concerné par l'avenir de son territoire à s'investir, aux côtés des élus, pour réfléchir ensemble à un projet commun de développement. De par leur engagement solidaire en faveur de projets de création d'activités implantés dans ces espaces de vie, les épargnants solidaires de proximité devraient se sentir appelés à participer à ces dynamiques. A partir de l'expérience de certains d'entre eux, nous tacherons d'étudier ce que peuvent apporter ces pratiques alternatives aux territoires et à leurs projets et quelles sont les conditions de leur prise en compte dans les nouvelles dynamiques territoriales issues de la LOADDT.

Sans entrer dans le détail de la méthodologie qui sera présentée en fin de première partie de ce document, nous pouvons néanmoins noter que ce travail de recherche comportait deux volets distincts qui apparaissent dans la problématique. Afin de mener à bien ces deux investigations et parce que les deux angles d'étude ne requièrent ni les mêmes ressources méthodologiques et théoriques, ni *a fortiori* les mêmes informations empiriques, deux modèles d'analyse ont été élaborés, chacun comprenant un jeu d'hypothèses distinctes. Ainsi, notre réflexion sur les apports de l'Epargne de Proximité Solidaire aux dynamiques locales s'est appuyée sur 4 hypothèses :

- Les pratiques d'Epargne de Proximité Solidaire répondent à des besoins exprimés par différentes catégories d'acteurs du territoire et à des demandes non résolues par les systèmes et acteurs « classiques » de l'accompagnement et du financement de la création d'activité, en place sur les territoires.
- Les pratiques d'Epargne de Proximité Solidaire ont un impact positif sur la cohésion sociale au sein des territoires sur lesquels elles ont court.
- Les pratiques d'Epargne de Proximité Solidaire permettent de conforter et de dynamiser le tissu économique local.
- L'Epargne de Proximité Solidaire est un outil concourant au développement durable des territoires. Le ressort principal de ces pratiques est la participation citoyenne d'habitants au développement de leur territoire. Sur ces bases les épargnants solidaires disposent d'un

capital en terme d'expériences et de méthodologie qui pourrait intéresser la mise en place des Pays et Agglomérations au sens de la LOADDT.

Le volet portant sur les conditions à l'inscription des outils de finance solidaire dans les projets de territoire s'articulait quant à lui autour de trois hypothèses explicatives :

- Les enjeux de la LOADDT sont connus par les épargnants de proximité solidaires, sont assimilés et entrent en résonance avec le projet guidant leur action.
- Les épargnants de proximité solidaires ont développé une capacité à se rendre visibles et lisibles sur les territoires et à s'insérer au sein des réseaux locaux.
- Le territoire et ses « grands acteurs » offrent des conditions suffisantes pour que la participation des acteurs locaux et la prise de parole de tous soient encouragées.

Pour tester la validité de ces hypothèses, une étude empirique a été menée au sein de trois territoires inscrits dans des démarches de Pays ou d'Agglomération, et porteurs de pratiques d'Epargne de Proximité Solidaire : le Pays de Vesoul Val de Saône (70), l'Agglomération de Dunkerque (59) et le Pays de la Haute Vallée de l'Aude (11). Ce travail de terrain utilisant entre autres, 5 outils hybrides entre le questionnaire ouvert et l'entretien semi-directif, aura été l'occasion de rencontrer une soixantaine d'acteurs locaux : créateurs d'activité, financiers, professionnels de l'accompagnement de la création d'activité, élus, épargnants solidaires, associatifs...

Le présent document expose donc une partie des résultats de ces quelques semaines de terrain et l'intégralité du travail d'analyse qui s'en est suivi. L'exposé des résultats propres à chaque territoire est présenté quant-à-lui dans trois documents d'annexe différenciés (tome 2, 3 et 4). Le choix de présenter ainsi ces résultats bruts sous une forme monographique a été doublement motivé : Il s'agissait dans un premier temps de proposer au lecteur de cette étude l'illustration et la source directe des arguments avancés. C'est pourquoi ces annexes découpées en 4 parties distinctes laissent longuement la parole aux acteurs interrogés. Le document principal renverra ainsi fréquemment à la lecture de ces compléments. D'autre part, l'élaboration de ces trois documents monographiques autonomes était pour nous une façon concrète de renvoyer aux acteurs interrogés une image de leurs pratiques et de fixer à un instant t la situation de leur territoire. L'entrée territoire dans la restitution des résultats permettait en outre de rendre une certaine cohérence aux informations collectées sur chacun de nos terrains. Bien qu'ils soient volumineux, nous invitons vivement notre lecteur à consacrer quelques instants à la lecture de ces trois documents.

Nous trouverons une annexe bibliographique, la liste des sigles et abréviations utilisés et le sommaire détaillé de ce rapport en fin du présent volume. Les annexes numérotées sont regroupées dans un document séparé (Annexes Tome 1).

Au cours de la première partie de ce document principal, nous présenterons de manière plus détaillée les grands thèmes inscrits dans notre problématique, à savoir la question du lien entre création d'activités et territoires, un portrait de l'épargne de proximité solidaire et enfin une lecture éclairante (du moins nous l'espèrons) de la LOADDT, instaurant les Pays et Agglomérations. La méthodologie retenue pour mener à bien la présente étude sera aussi brièvement présentée.

Un deuxième volet tentera, par l'analyse de trois situations locales concrètes, de proposer un aperçu des principaux apports de l'Epargne de Proximité Solidaire aux dynamiques locales.

Nous aborderons ensuite la question de l'inscription de l'Epargne de Proximité Solidaire dans les dynamiques de Pays et d'Agglomérations en tentant, toujours sur la base de nos trois situations locales, de mettre à jour les conditions susceptibles de favoriser ou au contraire de freiner la participation des épargnants solidaires.

Enfin en conclusion, nous formulerons des propositions sur le thème de l'inscription territoriale de l'Epargne de Proximité Solidaire, en élargissant notamment notre débat sur des questions touchant à l'organisation territoriale de l'Economie Solidaire.

Partie 1:

Création d'activités,

Epargne de Proximité

Solidaire et Territoires

Introduction

Création d'activités, Epargne de Proximité Solidaire et Territoires: ces trois objets pris individuellement parleront certainement à certains, ici parce qu'en tant que créateurs ils ont été confrontés à la question de la création et de l'entrepreneuriat, là parce que l'Epargne de Proximité Solidaire est un de leur engagement militant, où là encore parce qu'en qualité d'élus locaux, la LOADDT n'a plus de secret pour eux. En revanche, même pour ces lecteurs avertis, la question du lien entre ces trois objets pourra sembler moins évidente. C'est précisément à vous qui ressentirez le besoin d'un cadrage minimal sur les notions de TPE, d'Economie Solidaire ou de LOADDT, et qui aimeriez comprendre le pourquoi de ce travail, que s'adresse cette première partie introductive. Les « experts » pourront s'affranchir de la lecture des trois premiers chapitres pour se rendre directement à l'exposé de la méthodologie de l'étude. Pour les autres nous espérons que la présentation qui va suivre sera suffisamment claire et éclairante pour leur donner envie de lire l'analyse qui suivra.

Au cours de cette partie nous présenterons donc successivement la problématique de la création de « petites » activités par des entreprises à but lucratif comme par des structures associatives, puis nous interrogerons le concept d'Epargne de Proximité Solidaire en en présentant les outils et en le replaçant dans le projet de société qui l'a engendré. Le troisième volet présentera de manière succincte la révolution à l'œuvre sur nos territoires de proximité, à savoir l'application de la LOADDT dite Loi VOYNET. Nous clôturerons cette présentation par l'exposé des fondements du présent travail et de la méthodologie qui l'a structuré.

Chapitre 1 : La création d'activités « locales », un enjeu pour le développement durable des territoires

Introduction

Dans une logique de globalisation libérale, si le territoire joue un rôle dans la localisation des entreprises c'est avant tout fonction des avantages qu'elles vont y trouver à un instant t. Les débouchés, l'origine des capitaux et des matières premières, jusqu'au réinvestissement des bénéfices sont le plus souvent étrangers à ce territoire. Le territoire est une aubaine et la main d'œuvre un outil de production comme un autre.

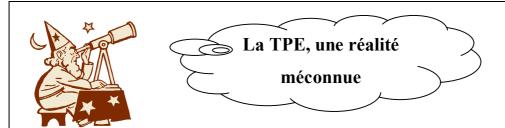
Face à l'action déstabilisante qui en résulte et pour promouvoir un développement soutenable des territoires où l'espace et les hommes ne soient pas considérés uniquement comme des moyens de production « jetables », c'est un autre rapport au territoire qui doit être retrouvé afin de faire des créations d'entreprises, de véritables créations « d'activités ». La création de très petites entreprises à fort ancrage local et le montage de projets associatifs impliquant la population apportent en ce sens des réponses concrètes. Ils contribuent à la dynamisation du tissu économique et au maintien de liens sociaux, revalorisant l'image du territoire aux yeux de ses propres habitants et permettant ainsi d'aborder de manière plus sereine la question des échanges avec l'extérieur.

Cependant, si cette perspective semble partagée par tous, y compris par les tenants d'une politique économique ultra libérale, la réalité est bien moins évidente pour les entrepreneurs qui décident de se lancer dans l'aventure de la création. Au cours de ce premier chapitre de cadrage, nous aborderons la question de la création de Très Petites Entreprises en France, avec notamment les volets accompagnement et financement dit « classiques », puis nous nous pencherons rapidement sur la problématique de la création d'activités sous statut associatif qui, en cette première année de centenaire de la Loi 1901, ne saurait être oubliée.

1-1 Créer son entreprise : un désir partagé mais une concrétisation délicate.

Le rôle essentiel joué par la création d'activités en matière d'aménagement du territoire et de développement local est avéré et reconnu par tous. Il n'échappe pas notamment à Laurent Fabius lorsqu'il déclare, en avril 2000, en préambule des Etats Généraux de la Création d'Entreprise : « Base d'un développement durable, la création d'entreprise peut être un vecteur fort d'aménagement du territoire. L'implantation de nouvelles activités constitue un moyen de revitaliser des quartiers (suite p 16)

ZOOM



La Très Petite Entreprise (TPE) malgré son nom n'est pas une catégorie marginale d'entreprises. Selon l'OCDE, ce sont près de 98 % des créations d'entreprise qui se font dans cette catégorie et c'est à elles que l'on doit l'essentiel des emplois nouveaux créées au cours des 10 dernières années (cf. tableau ci dessous).

La définition de la TPE, selon les normes de l'INSEE est assez simple puisque la Très Petite Entreprise est définie comme une entreprise de moins de 10 salariés.

Tableau 1 : Evolution du nombre d'entreprises créées entre 1997 et 1998, selon la taille (nb de salariés au démarrage, en %)

Année	0 salarié	0 à 9 salariés	10 à 49 salariés	50 salariés et plus	Total
1996	74	98	1,2	0,8	100
1997	76,7	98,5	1,1	0,4	100
1998	76,5	98,7	1,2	01	100

Sources: Besson E., 1999, p 34

Bien qu'il s'applique à des entreprises avec peu voire pas de salariés, le terme TPE ne concerne pas uniquement les entreprises individuelles, ni à contrario que les petites sociétés (l'amalgame étant souvent fait entre entreprise et société), mais bien tous les types de statut, de l'Entreprise Individuelle à la SARL, en passant par la SCOP, etc.

Sur le plan des activités, de manière assez grossière on retrouve trois secteurs prépondérants : le commerce et les services (80 %), le bâtiment (13 %) et l'artisanat de production (7 %).

De part les activités qu'elles recouvrent (services de proximité, bâtiment...) et malgré d'importantes disparités en terme de lieu d'implantation, les TPE sont des acteurs importants du niveau local et « représentent un des enjeux d'une économie plus solidaire » ¹.

-

¹ Besson E., 1999, p 8

sensibles ou d'enrayer de déclin de zones moins favorisées, avec l'appui souhaitable des collectivités locales.¹ »

Effectivement au niveau local, en particulier dans ces zones les moins favorisées, des élus s'organisent et tentent d'encourager la création d'entreprises. Ils créent des Zones d'Activités, font bénéficier aux créateurs des primes d'aménagement du territoire distribuées par la DATAR, des primes régionales à l'emploi et de divers avantages comme les exonérations temporaires d'impôts sur le revenu, etc. Néanmoins, malgré cela, les inégalités géographiques demeurent...

1-1-1 Des disparités toujours vives

En effet, 80 % des créations d'entreprises nouvelles se concentrent sur les 20 % du territoire les plus riches. Les grandes métropoles connaissent un taux moyen de création de 8 % tandis que celui constaté dans les zones rurales les plus fragiles s'élève à 4.5 %². Les disparités se retrouvent aussi à l'échelon régional où des régions comme le Nord Pas de Calais, la Champagne-Ardenne et la Picardie font figures de lanternes rouges avec plus de deux fois moins de créations au regard de leur population qu'en PACA, Languedoc Roussillon ou en Ile de France³.

1-1-2 Des chiffres en hausse qui cachent malgré tout un certain malaise

Sur un plan national les chiffres de la création pour l'année 2000 sont en progression, ils dépassent même grâce à une croissance forte de la création ex-nihilo, les résultats enregistrés depuis 1997.

Le total des créations ex-nihilo / réactivations / reprises s'élève ainsi à 272 072 entreprises⁴.

Cependant, à côté de ces chiffres encourageants, un sondage IFOP pour l'Agence Pour la Création d'Entreprise crée la surprise en annonçant que les Français seraient près de trois millions à souhaiter créer leur activité chaque année. 700 000 d'entre eux sont allés jusqu'à la formulation du projet en 2000, et moins de la moitié sont finalement passés à l'acte⁵.

L'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) qui enquête en 1999 sur la question, avance trois raisons principales à cette érosion rapide :

-

¹ http://www.pme-commerce-artisanat.gouv.fr

² APCE, 2000. Taux moyen de création = rapport des créations nouvelles au parc existant.

³ APCE, chiffres 2000

⁴ Le nombre total (272 072) de création d'entreprises pour l'année 2000 se répartit entre : créations ex-nihilo (65 %), réactivations (20 %) et reprises (15 %), il concourt à la création de 539 250 emplois, créateur inclus.

⁵ IFOP/APCE 2000

- ✓ La complexité de l'environnement de la création d'entreprise
- ✓ Les difficultés d'accès au capital
- ✓ Un facteur d'ordre culturel dans la mesure où, dans une période de reprise économique, les Français privilégient la sécurité et la "simplicité" de l'emploi salarié aux risques de la création d'entreprise.

A l'exception du dernier facteur d'ordre conjoncturel, les deux premiers obstacles relevés sont récurrents dans les discours des créateurs, notamment les créateurs de Très Petites Entreprises (cf. ZOOM en face). Essayons d'en apprendre un peu plus, en nous focalisant plus particulièrement sur les projets de création d'activités plus classiquement susceptibles d'entrer dans le champ de compétence de l'Epargne de Proximité Solidaire : la Très Petite Entreprise, le projet agri-rural et le projet associatif.

1-2 Le chemin de la création d'entreprise, un parcours semé d'embûches

La création d'entreprise reste aujourd'hui un acte risqué et difficile. De nombreux travaux ont récemment abordé cette question, dont plusieurs rapports parlementaires (BESSON 1999, BOCKEL 2001), et de manière complémentaire, l'APCE s'est attachée à rendre compte du financement des plus petites créations d'entreprises¹. Le présent exposé tire donc ses informations de ces travaux. Sur la question du financement de la création d'entreprise, nous invitons le lecteur à se référer au préalable à l'annexe 1 qui propose un rappel très simple de l'évolution des besoins de financement d'une entreprise au cours de son cycle de vie.

1-2-1 « On ne prête qu'aux riches ! »: les difficultés d'accès au crédit bancaire

L'accès au crédit bancaire pour les TPE est l'un des principaux problèmes auxquels se heurtent leurs créateurs; c'est d'ailleurs pratiquement la cause première de la non-concrétisation de nombreux projets. On estime ainsi que seuls 22 % de ce type de création obtiennent un prêt bancaire², (il tomberait même à 10 % pour les entreprises démarrant avec moins de 50 000 F) alors que des études

¹ APCE, BDPME, CDC, Le financement des plus petites créations d'entreprises. novembre 2000

² BOCKEL J.M., Rapport sur la simplification de la création d'entreprise, de la vie des créateurs et de la gestion de leurs entreprises. [s.l.]. janvier 2001, à partir de différentes études, BDPME, CDC, APCE. Nous jugeons important de remarquer que ce chiffre est beaucoup plus élevé en considérant les créateurs souscrivant un emprunt **personnel** pour le financement de leur entreprise (33 % des EI et 25 % des sociétés).

montrent que les créations disposant d'un prêt bancaire ont un taux de réussite de 55 % au terme de trois ans et demi d'existence, contre 41 % pour les autres créations¹.

Pour ces petits projets, le besoin de financement au démarrage n'est pourtant pas très élevé, mais les établissements bancaires se désintéressent de ces créations dont ils ne savent pas évaluer les risques et à cause des coûts de gestion très élevés par rapport à la marge, lorsque l'on considère des prêts de petits montants.

La conséquence pour les créateurs de TPE est un coût de crédit particulièrement important, quand il est accordé, et l'exigence de nombreuses garanties personnelles susceptibles de mettre en péril les biens propres du créateur et de sa famille.

1-2-2 Sous capitalisation des petites entreprises : le mal français

Dans l'exposé des besoins de financement d'une entreprise², on aura remarqué l'importance des fonds propres et leur rôle pour atténuer la vulnérabilité des plus petites d'entre elles, en cours de création, en permettant de financer le Besoin en Fond de Roulement par exemple.

Cependant, l'insuffisance de fonds propres ou de quasi fonds propres des petites entreprises françaises est un mal bien connu, et les sociétés tout comme les entreprises individuelles démarrent en fait avec des fonds de roulement extrêmement faibles. Cette insuffisance résulte d'une conjonction de différents facteurs d'origine économique certes, mais aussi culturelle.

En effet, les études montrent que le créateur de TPE est habituellement dans une stratégie patrimoniale assez forte, où l'indépendance est un souci récurent ; de ce fait beaucoup d'entrepreneurs n'envisagent pas l'ouverture de leur capital à des actionnaires extérieurs.

Au démarrage les créateurs investissent moins de 100 000 francs dans leur projet d'activité : en moyenne 65 000 francs dans le cas d'une entreprise individuelle (mais 50 % d'entre elles ont un apport initial compris entre 0 et 49 KF) et 94 000 francs dans le cas de constitution d'une société³.

Dans la majorité des cas, en dehors de l'apport personnel, ces montants initiaux sont principalement récoltés dans l'entourage familial puisque 15 % des créateurs bénéficient d'un don de la famille et 10 % d'un prêt de la famille ou d'amis.

Le manque de fonds propres pour les entreprises individuelles est cependant particulièrement marqué pour les chômeurs et les bénéficiaires de l'aide sociale qui ont peu ou pas d'épargne et ne peuvent que rarement bénéficier d'un soutien familial⁴.

² Cf. annexe 1. <u>NB</u>: Lorsque la mention de tome n'est pas indiquée dans le renvoi aux annexes, il s'agit du tome

1

¹ APCE, Rapport annuel. [s.l.]. mai 1999

³ APCE, BDPME, CDC, 2000, op. cit..

⁴ ADIE, *Etude sur l'intégration des exclus par le travail indépendant et le microcrédit en Europe.* rapport rédigé pour la Commission Européenne. Novembre 1999

Le choix du statut d'entrepreneur individuel est souvent privilégié : plus simple sur le plan des formalités et offrant une plus grande liberté au dirigeant pour ses prises de décision. De plus le capital nécessaire au montage d'une société (50 000 F pour une SARL) est fortement dissuasif. Cette tendance sera peut être infléchie par la possibilité prochaine d'une libération progressive, sur 5 ans du capital social des SARL en création.

1-2-3 Créer une TPE, un parcours d'expert?

Bien que de nombreuses initiatives aient été prises pour la démocratiser, notamment avec les dispositifs spécifiques aux chômeurs ou aux publics en difficulté, la création d'entreprise reste une démarche délicate. Dans son rapport, Eric BESSON témoigne ainsi de l'inégalité d'accès à la création d'entreprise et conclue par une formule efficace : "Pour devenir chef d'entreprise, mieux vaut être fils de chef d'entreprise".

Considérant l'accès au conseil et à l'accompagnement, force est de constater que la qualité des services et leur répartition sur le territoire sont très inégales, et cela bien que, comme le rappelle le rapport du commissariat au plan de 1996, "80 % des créateurs d'entreprise nouvelle n'étaient pas préalablement chef d'entreprise ou n'avaient pas eu une expérience de direction d'entreprise. Ils doivent prendre en charge cette responsabilité et la découvrir au fur et à mesure qu'ils l'expérimentent. L'accompagnement et le suivi, le conseil, la formation sont des outils très appréciables à cet effetⁿ!

En France, celui ou celle qui prend le risque de créer est pénalisé(e) sur le plan de la couverture sociale par rapport à celui ou celle qui ne le prend pas, il ou elle a donc tout intérêt à bien savoir mesurer les chances de réussite de son projet. Cependant tout le monde ne dispose pas des compétences et de l'expérience nécessaires à une telle expertise. L'APCE montre ainsi que plus de 70 % des créateurs interrogés lors de l'étude sur le financement des plus petites créations d'entreprises, n'ont pas fait d'étude financière de leur projet ou alors de façon très approximative.

La liberté d'entreprendre tant chérie Outre Atlantique, ne serait chez nous qu'une liberté formelle, tous les créateurs n'étant pas logés à la même enseigne. Ainsi le risque encouru par une famille lors d'une création n'est pas le même pour toutes et les conséquences d'un échec peuvent être plus ou moins bien facilement rattrapées.

_

¹ LARRERA de MOREL B. (dir), *Evaluation des aides à la création d'entreprise*. Rapport du commissariat général au plan. Paris : La Documentation Française. 1996

1-2-4 Une offre d'aide et d'accompagnement segmentée et peu lisible

Dans son rapport *Pour un plan d'urgence d'aide à la création de TPE*, Eric BESSON dénonce en 1999, l'absence de lisibilité du dispositif d'aide et d'accompagnement à la création pour les porteurs de projets, ainsi que les faiblesses de ce système. En effet, alors qu'il existe en France une diversité et une profusion d'acteurs en matière d'appui et d'accompagnement avant et après création¹, seul un entrepreneur sur dix est accompagné dans sa phase de création².

Le monde de l'accompagnement de la création d'entreprise se présente le plus souvent sous l'aspect d'un magma d'acteurs "enchevêtrés", indéchiffrable pour les créateurs dès lors découragés par les multiples démarches à effectuer avant de rencontrer enfin la personne ou la structure adaptée.

Pourtant, comme le rappelle le rapporteur de ce plan d'urgence "les études menées en France comme à l'étranger, sur le devenir des entreprises nouvellement créées sont convergentes sur ce point : le recours à des compétences externes par le dirigeant d'entreprise favorise la pérennité de celle-ci".

Sur le plan financier des solutions complémentaires à l'emprunt bancaire existent aussi, l'APCE recense en effet près de 1840 types d'aides différentes! Cependant là encore, la profusion de mesures, proposées par des opérateurs très divers et portant le plus souvent sur des aspects très spécifiques (rénovation de devanture de commerce, aide à l'emploi de cadres...), rend l'offre illisible et confuse.

Des structures centralisatrices existent cependant et permettent au créateur de disposer en un seul lieu de la totalité de l'information et d'avoir accès à l'ensemble des interlocuteurs, nous en étudierons un exemple avec la Maison du Développement Economique de l'Emploi et de la Formation de Dunkerque. Cependant, si le contact avec les structures d'accompagnement peut être facilité, la qualité du suivi reste souvent décriée.

1-3 Des solutions existent mais restent parfois mal adaptées

Que ce soit au niveau du financement, de l'accompagnement ou des modalités administratives de la création d'entreprise, des solutions ont été mises en place, tant au plan national qu'au niveau local. La TPE est un véritable enjeu mais la diversité des réalités qu'elle recouvre rend difficile la mise en place de mesures adaptées à toutes.

-

¹On les estime à 3000 sans compter les travailleurs indépendants (comptables, experts comptables, etc.)

² BESSON, 1999 et APCE, 1999

Pour tenter de résoudre les questions liées à l'accès au crédit bancaire, la BDPME¹ a mis en place depuis la fin de l'année 2000, le Prêt à la Création d'Entreprise qui s'adresse aux petits projets dont les besoins bancaires initiaux sont inférieurs à 100 000 F. La mesure est louable puisqu'il s'agit d'un prêt sans garantie ni caution personnelle, destiné qui plus est à financer en priorité de la trésorerie et des investissements au démarrage. Ce prêt s'accompagne cependant obligatoirement d'un prêt bancaire de montant au moins équivalent au PCE et obtenu auprès d'un établissement bancaire, qui lui ne se satisfera souvent pas de cette seule garantie.

Toujours sur le volet financier, pour rassurer les banques et les inciter à investir dans ces petits projets, la SOFARIS ², en association avec la BDPME, a mis en place depuis 1995 un fond de garantie à l'intention exclusive des TPE. Ce fond, (sur lequel se base d'ailleurs le PCE) permet, par l'intermédiaire d'une convention signée avec les établissements bancaires, de garantir ceux-ci jusqu'à la hauteur de 70 % du risque pris. Les acteurs de la finance solidaire, attentifs à ce type d'action, soulignent cependant que les critères requis par ce dispositif de garantie ne sont en réalité remplis que par 10 % de ces Très Petites Entreprises³.

De la même manière, face aux problèmes exposés au niveau de l'accompagnement, les chambres consulaires ont tenté de réagir en mettant sur pied le réseau « Entreprendre en France », consistant en une mise en réseau, au niveau local, de nombreux acteurs des secteurs financiers, juridiques ou de conseil. Ce dispositif a pour but de faciliter l'accueil et l'accompagnement des créateurs, mais sa cible reste des projets plutôt importants et de ce fait, il a touché en 1997 moins de 1.5 % du total des créations de l'année⁴...

On le voit, malgré les efforts apparents pour promouvoir le développement de la création de petites entreprises, la majorité des mesures échouent à approcher un public de petits entrepreneurs qui ne trouvent donc un appui ni auprès des acteurs classiques de l'échelon local, ni par l'intermédiaires de mesures nationales.

⁻

¹ Banque pour le Développement des Petites et Moyennes Entreprises

² Société Française de Financement et de Garantie des Petites et Moyennes Entreprises

³ GRANGER B. et INAISE, *Banquiers du futur, les nouveaux instruments financiers de l'économie sociale en Europe*. n° 98. série "dossier pour un débat ". Paris : éditions Charles Léopold Mayer. collection « financement solidaire ». 1998

⁴ BESSON, 1999

1-4 Les TPE rurales dans la tourmente

Ce n'est pas uniquement la formation du rédacteur qui l'invite à se pencher sur cette « réalité spécifique » qu'est la TPE rurale. En effet, on estime que 20 % des créations d'entreprise se font en milieu rural, jouant un rôle essentiel en matière d'aménagement du territoire et de développement local. Cependant, bien que souhaitable et souhaitée par tous, la création de TPE rurale est loin d'être évidente. Pour s'en convaincre, il suffit de rajouter à la liste des freins énoncés plus haut, celui de l'éloignement géographique qui accentue les difficultés d'accès à l'information, à la formation et au conseil, l'absence de dispositif spécifique à l'échelle nationale, et la complexité propre à ces entreprises, que nous allons développer.

1-4-1 Spécificités de la TPE rurale

Il n'est pas inutile de distinguer la TPE rurale de la TPE « tout court » (pouvant être implantée en milieu rural et donc devenant une TPE en milieu rural), et ce à plusieurs titres.

Tout d'abord, bien que des avancées aient été réalisées depuis une dizaine d'année dans le domaine de l'accompagnement de la création de TPE, les récentes mesures partiellement évoquées plus haut, ne sont, de l'avis des créateurs, pas encore totalement adaptées aux réalités que ces derniers vivent en milieu rural.

Ensuite, la petite entreprise rurale comporte un certain nombre de particularités qui en font une « réalité spécifique » intéressante à développer ici, au regard de la philosophie portée par le mouvement CIGALES.

Ces particularités, relevées lors d'un séminaire sur la TPE rurale, organisé en octobre 2000 par le Réseau EUROPEA FP et le GREP sont les suivantes ¹:

Au niveau des créateurs :

- ✓ Ceux-ci se différencient des publics traditionnellement aidés, en effet ils n'appartiennent pas systématiquement aux catégories de bénéficiaires habituels (jeunes, chômeurs de longue durée, repreneurs...)
- ✓ Ils ne sont généralement pas dans une stratégie de reprise mais de création ex-nihilo, souvent sans capitaux de départ
- ✓ Le caractère innovant de leur démarche consiste surtout à vouloir articuler projet professionnel et projet de vie

¹Informations issues du 4 pages : Collectif, *Déclaration pour l'adoption de politiques publiques en faveur de très petites entreprises rurales*. Octobre 2000

Au niveau des entreprises :

- ✓ Elles combinent fréquemment plusieurs activités relevant de corps de métier gérés par différentes institutions consulaires. De ce fait elles se trouvent à la frontière de plusieurs professions.
- ✓ Si les TPE rurales sont des entreprises à part entière, leurs modes de gestion présentent des différences avec les PME. Elles se positionnent souvent sur des marchés de proximité, doivent s'adapter à la faible densité de population et fréquemment à la saisonnalité.

On aura aperçu à travers cet exposé, les différences que l'on peut repérer entre une TPE en milieu rural (reprise d'un bar tabac par exemple) et une TPE rurale, toutes deux partageant évidemment un grand nombre de difficultés communes, bien qu'étant des acteurs essentiels du développement local.

1-4-2 L'absence de visibilité des dispositifs

Nous l'avons évoqué, les projets des entrepreneurs ruraux sont souvent des assemblages complexes d'activités relevant de différentes institutions consulaires, et les nombreuses structures interlocutrices des créateurs apparaissent assez cloisonnées, hormis dans le cas de partenariats construits autour du créateur ou de la créatrice, comme peuvent l'être par exemple les *Sites de Proximité* en Rhône-Alpes. Ainsi la lisibilité des dispositifs financiers et de l'accompagnement disponibles pour ces créateurs est encore plus délicate que dans le cas général exposé plus haut. De nombreuses études relatent le découragement des créateurs devant la foule des interlocuteurs plus ou moins concernés et la confusion des démarches à accomplir.

1-4-3 La nécessité d'un financement souple

Les projets ruraux sont souvent des projets complexes qui vont peut-être nécessiter un temps de formation¹, initiés par des « transplantés » pour qui il est important de prendre le temps de s'insérer socialement et économiquement dans un nouveau milieu. Ceux-ci n'ont d'ailleurs bien souvent pas un « pécule » initial bien épais, mais beaucoup se refusent à la spirale de l'endettement. A ce titre, la création de TPE rurale est fréquemment progressive, elle nécessite de ce fait une grande souplesse et une certaine diversité des outils de financement, permettant la formation du créateur, l'acquisition des moyens de production, etc. Or, mis à part, quelques initiatives locales des pouvoirs publics comme la

¹ Ils correspondent en effet souvent à des reconversions professionnelles.

mesure *Entreprise Rurale Innovante* en Rhône Alpes¹, ou la *Bourse Régionale à l'Innovation* dans le Nord Pas de Calais, le créateur rural, se heurte fréquemment à l'inadaptation des outils de financement qui lui sont accessibles ou à l'incompréhension de ses interlocuteurs.

Le financement des TPE rurales est aussi confronté à une autre réalité qui est celle du désengagement des services bancaires des zones les moins favorisées, rurales notamment. La présence bancaire s'y est souvent réduite à un simple « écumage » de l'épargne, l'activité de crédit, en particulier à l'attention des PME, y étant réduite à sa plus simple expression².

1-4-4 La nécessité d'un accompagnement global, respectueux des spécificités de l'activité.

Pour les créateurs d'activités en milieu rural dont nous venons d'évoquer la fragilité initiale, l'accompagnement est primordial. Cependant, là encore l'offre est réduite et bien souvent inadaptée, les chambres consulaires ayant pour la plupart, du mal à cerner ces projets hybrides, mixant des activités relevant des compétences de plusieurs d'entre elles.

De nombreuses associations issues des mouvements ruraux ou de l'éducation populaire (ASFODEL en Ardèche, l'IFADMR en Bourgogne, ESPERE en Languedoc-Roussillon, etc.) œuvrent pour la diffusion d'un mode d'accompagnement qui s'adapte au projet plutôt que l'inverse. Pour ce faire ces structures proposent des formations et un accompagnement personnalisé dont les résultats sont intéressants, cependant elles ne maillent pas tout le territoire national, loin s'en faut.

Les créateurs réclament « un accompagnement global qui prenne en compte l'articulation entre projet de vie et projet d'activité », qui « s'inscrit dans la durée depuis l'amont du projet jusqu'à l'aval de la réalisation » et estime à 5-6 ans l'échelle de temps réaliste pour un tel accompagnement³.

1-5 La problématique des associations

Avec la mise en place des Pays et des Conseils de Développement et de part leur filiation historique avec le domaine de l'économie sociale et solidaire, les associations sont des structures incontournables dans le cadre de cette étude. Cependant, au cours de cet exposé sur la création de Très Petite Entreprise, un paragraphe les concernant peut sembler quelque peu hors sujet. Ce serait oublier que les associations participent aussi à la création d'activités, soit en l'accompagnant, soit par leur fonction

-

¹ Qui permet le financement de l'étude de faisabilité

² GUENE C., VIGIGNOL Y., « Libéralisation financière, exclusion bancaire et troisième voie ? ». in Economie et Humanisme, Investir contre l'exclusion : l'épargne solidaire en Europe. n° 352. avril 2000

³ Collectif, op. cit.

même d'employeur qui a connu avec le programme Nouveaux Emplois-Nouveaux Services un essor conséquent. En effet, le secteur associatif représenterait aujourd'hui 1 million de salariés en équivalent temps plein, soit environ 5 % des emplois rémunérés en France, selon Alain LIPIETZ, auteur d'un rapport ministériel sur le Tiers Secteur.

Les associations reconnues comme des éléments essentiels de la vie démocratique et vecteur de lien social ont su s'imposer au fil du temps comme des acteurs majeurs de la vie économique et sociale. A ce tire, en lien avec l'intensification de leurs activités, les associations ont vu leurs besoins de financement croître, non sans problème. Le secteur associatif pèserait aujourd'hui près de 230 milliards de francs¹, c'est de ce volet financier dont nous allons parler ici.

1-5-1 Le financement des associations, entre dépendance et clientélisme

La plupart des associations dépendent étroitement de subventions publiques pour leur fonctionnement (54 % des budgets cumulés des quelques 880 000 associations nationales provient de ressources publiques²). Ce mode de financement n'est pas sans inconvénient comme le rappelle l'association lyonnaise Procivisme³:

Cette dépendance favorise le clientélisme politique car elle donne aux élus un pouvoir de fait sur la vie associative.

Elle conduit à des gaspillages de temps et d'énergie dans les associations pour le montage des dossiers de demande de subvention.

Elle est à l'origine de problèmes de trésorerie, à cause des retards avec lesquels sont versés les subventions.

Elle fait peser une menace sur la pérennité des associations du fait du principe de l'annualisation des budgets des collectivités publiques,

Elle contribue à ne pas développer l'intérêt des citoyens pour les causes défendues par ces associations ou les services rendus, puisque certaines d'entre elles n'ont de fait, pas d'intérêt à communiquer avec ce public,

Elle n'incite pas les associations à développer leurs compétences en gestion ou communication puisque le contrôle exercé par les collectivités reste souvent très formel et ne s'appesantit pas sur l'évaluation de l'impact des actions réalisées. De ce fait, l'image du secteur associatif est bien souvent ternie dans l'opinion publique qui doute de son efficacité en faisant des parallèles avec le secteur marchand.

¹ Alternatives Economiques, juin 2001 ² Associations Mode d'Emploi, juin-juillet 2001

³ http://www.procivisme.com/asso.htm

Face à ce constat négatif, le secteur associatif propose des solutions qui ont reçu un écho parlementaire en 2001, année de célébration du centenaire de la Loi 1901, par le biais du rapport sur le Tiers Secteur présenté en Juin 2000 à Mme Aubry par Alain LIPIETZ¹. Pour certaines, ce ne sont que des propositions qui prendront peut-être effet dans la prochaine loi cadre sur le Tiers Secteur, en cours de réflexion.

1-5-2 Des solutions pour le financement du secteur associatif

Tout d'abord il faut rappeler que les fonds publics ne sont pas les seules ressources des associations, puisque les 46 % restant sur le budget cumulé évoqué plus haut, proviennent des activités propres des associations (cotisations, prestations) ou de donateurs privés (particuliers, grandes fondations d'entreprise...)

Dans cette idée de financement privé des associations, les propositions du rapport LIPIETZ reprennent un souhait largement partagé : l'apport en fonds propres aux associations, avec une rémunération nulle ou encadrée, se basant sur le constat de « l'absurdité des contraintes d'un emprunt bancaire pour les associations, souvent à taux usuraires lorsque l'on sait que des personnes physiques ou morales sont disposées à prêter de l'argent, à des taux nuls ou presque, à des structures de solidarité sociale »². Cette démarche n'était alors réservée qu'à de grosses associations, autorisées à délivrer des titres et obligations associatives.

Concernant l'apport en fond privé, un outil existe déjà mais reste peu employé ; l'apport avec droit de reprise. Il s'agit d'un apport contractuel affecté à une destination précise, pour une durée définie au terme de laquelle l'apporteur récupère les sommes versées. Cet outil est d'ailleurs en cours de développement au sein du mouvement CIGALES et est un des modes d'interventions possibles pour les clubs.

L'introduction d'un label d'utilité sociale et solidaire est la proposition principale du rapport. Elle consiste à mettre en place un label, permettant aux structures dès lors labellisées de bénéficier de certaines prérogatives comme des dispenses d'impôts commerciaux et de cotisations sociales, ou le versement de certaines subventions...Le label serait accordé à l'association par ses pairs et la puissance publique, son activité serait ensuite régulièrement soumise à un contrôle de qualité.

¹ LIPIETZ 2001, op.cit.

² LIPIETZ A., in Le monde 21 Juin 2001

Enfin, en dehors des propositions du rapport et pour plus de durabilité dans le financement public du secteur associatif, certains ministères ont instauré le principe de conventionnement pluriannuel pour l'octroi de subventions, système qui ne résout cependant que partiellement les contraintes liées, entre autres, aux effets de la dépendance évoqués plus haut.

Le financement du secteur associatif devrait ainsi connaître un certain nombre d'évolutions à court terme et les CIGALES pourraient y contribuer de diverses manières¹.

Conclusion

Tous les économistes le répètent, la création d'activités est le moteur premier du développement économique (et social) des territoires. Or, pour Eric BESSON, si « de façon générale, en matière de création d'entreprises, tout a été dit et beaucoup reste à faire, pour les Très Petites Entreprises, tout a été dit, mais peu, très peu, trop peu a été fait. »² Les « petits » entrepreneurs rencontrent en effet un nombre incalculable de soucis et complications de tout genre qui dissuadent plus de 91 % des porteurs projets de concrétiser leur envie ou projet d'entreprise chaque année³. Parmi ces obstacles à l'entreprenariat, citons de manière non exhaustive, la confusion des différentes dispositifs d'accompagnement, la démission des établissements bancaires et les conditions souvent draconiennes requises pour bénéficier des aides publiques. Les problèmes liés à la création de très petites activités sont d'ailleurs pour certains, dans la logique même d'un système économique générant exclusions et inégalités. L'accompagnement est en effet un marché juteux où se bouscule une foule d'acteurs prêts à vous venir en aide...pour peu que vous soyez solvables. Face à de telles situations, des citoyens s'engagent pour une économie plus respectueuse de l'Homme, pour une économie plus solidaire, penchons nous sur leurs pratiques.

¹ Cf. annexe 3 *Les CIGALES et les Associations* ² BESSON, 1999

³ Chiffres IFOP/APCE 2000

Chapitre 2 : L'Epargne de Proximité Solidaire, une autre réponse aux besoins de financement des « petites » créations d'activités

Introduction

Face à la frilosité du secteur bancaire et devant la profusion réelle mais sectorielle et confuse des solutions de financement public, il existe une alternative pour les créateurs de micro entreprise : l'investissement intermédié ou non, d'individus ayant fait le choix de soutenir solidairement la création d'activités sur leur territoire. Sur un plan quantitatif, cette épargne représente un véritable enjeu pour la création de la TPE en France. En effet, les Français épargnent chaque année 1500 milliards de francs ; si l'on imaginait que chacun d'eux place 1 % de son épargne dans la création d'entreprise, il serait alors possible de dégager près 15 milliards de francs dans un fond conçu à cet effet¹. Sans rester dans l'hypothétique, certains agissent concrètement et leurs résultats sont loin d'être négligeables ; l'épargne alternative et solidaire permet en effet chaque année, à quelques centaines de petites entreprises de voir le jour... et de durer.

Au cours de ce deuxième volet de présentation, nous nous attarderons donc sur le concept d'Epargne de Proximité Solidaire, en traitant de son origine, des outils qui le déclinent, et enfin de son inscription dans la dimension territoriale.

En revanche, nous ne développerons pas ici l'aspect évaluatif de ce type de micro-financement bien que la littérature soit assez riche sur ce sujet. En effet, l'étude de cette dernière nous a amené à conclure à la nécessité d'une réinterrogation permanente des apports de l'Epargne de Proximité Solidaire aux dynamiques locales et notamment à la nécessité d'illustrer les arguments rituellement mis en avant, comme l'impact positif sur la cohésion sociale ou l'effet levier sur le financement bancaire. C'est pourquoi l'étude empirique que nous avons mené sur trois territoires de Pays et d'Agglomération et dont les résultats seront présentés dans les volets 2 et 3 du présent document, s'est attachée dans un premier temps à réinterroger cet aspect fondamental.

Mais présentons tout d'abord cette épargne qui redonne du sens à l'argent.

_

¹ ALCOLEA A.M., Les apports de l'économie solidaire aux dynamiques locales. CBE de dunkerque. mars 1999

2-1 Epargne Solidaire, Epargne Ethique, Epargne de Proximité Solidaire

L'éthique fait aujourd'hui recette. Il n'y a qu'à observer en effet le boom du commerce équitable, l'apparition d'un collectif *De l'éthique sur l'étiquette* qui s'invite dans nos supermarchés sensibilisant les consommateurs à l'achat responsable. Consommer autrement est un des moyens simples mais efficaces de manifester sa désapprobation envers un système économique prêt à sacrifier des enfants, là-bas, pour assurer des moindres coûts au consommateur d'ici. Epargner et investir autrement est une autre forme d'engagement économique contribuant à l'édification d'une société mondiale plus égalitaire. Qui resterait en effet totalement insensible s'il apprenait que son pécule confié aux bons soins de son banquier, servait en définitive à financer la production d'armes ou les expérimentations de quelques savants fous ?

Pour exercer à nouveau un contrôle citoyen sur son épargne et pour que l'argent reste au service de l'Homme et non l'inverse, plusieurs choix existent aujourd'hui ; passons les brièvement en revue. 1

2-1-1 Mais au fait qu'est ce que l'épargne?

Il n'est peut être pas totalement inutile de faire un petit retour synthétique sur la notion même d'épargne. Dans nos sociétés développées, l'épargne naît d'un excédent de revenu sur la consommation. Les économistes retiennent trois catégories d'encaisse différentes suivant les motifs menant à l'épargne :

- ✓ L'encaisse de transaction qui correspond aux sommes nécessaires aux dépenses courantes de la vie quotidienne
- ✓ L'encaisse de précaution, visant à se prémunir des aléas de la vie (deuil, chômage,...)
- ✓ L'encaisse de spéculation, appelée parfois « l'épargne de l'épargne » et qui alimente les marchés boursiers, obligataires, le capital risque...

C'est cette dernière catégorie d'encaisse qui peut, pour certains, avoir un autre usage que le seul enrichissement personnel et qui peut être ainsi investie autrement, en prenant le contre-pied d'une logique financière purement libérale, basée sur la recherche de rentabilité à tout prix, mais éprouvant une aversion totale du risque.

29

¹ Pour un aperçu détaillé et exhaustif, Cf. *Le Guide des Placements Ethiques*, édité régulièrement par le magazine Alternatives Economiques.

La collecte de l'épargne solidaire

Dons et investissements pour le développement économique, cumulés jusqu'à la fin 2000, en millions de francs

Encours	Dons distribués
52,5 MF	7MF
113,5 MF	7 MF
182 MF	34,5 MF au CCFD
275,5 MF	109 MF
37 MF	2 MF à France Active
312 MF	24 MF dans 111 structures *
Investissements	Nombre d'entreprises
Thvestissements	soutenues
16 MF	105
13 MF	400
17 MF	9000 **
16,5 MF	76
2,5 MF	60
5 MF	6
	52,5 MF 113,5 MF 182 MF 275,5 MF 37 MF 312 MF Investissements 16 MF 13 MF 17 MF 16,5 MF 2,5 MF

^{*} Investissements et non dons

Sources: Alternatives Economiques - Agence Epices, 2°trim 2001

^{** 9000} micro entreprises jusqu'en 1998

2-1-2 Epargner et investir autrement

Ces épargnants « alternatifs » n'agissent pas tous selon les mêmes modalités ni avec les mêmes objectifs, mais un point les rapproche sans exception : le souci de l'affectation et de l'utilisation de leurs deniers. Du moins au plus impliquant, détaillons quelques uns de ces modes d'épargne alternative qui offrent à leurs usagers une possibilité de rompre avec le sentiment d'impuissance face aux logiques macro-économiques, en exerçant un certain civisme financier¹.

Certains confient en effet leur épargne au système bancaire traditionnel mais souhaitent que leur argent n'aille pas encourager le développement de l'industrie de l'armement ou le travail des enfants, mais plutôt des productions respectant l'environnement et les droits des personnes ou qui promeuvent une politique d'emploi innovante, etc. : **c'est l'épargne éthique**. Celle-ci pèse aujourd'hui près de 5 milliards de francs et se décline en de nombreux produits éthiques proposés par des établissements bancaires (OPCVM, SICAV, Fonds communs de placement...).

L'épargne de proximité, autre alternative, n'est ni un fait nouveau, ni une invention des sphères alternatives occidentales. On retrouve en effet des formes d'épargne de proximité dans diverses sociétés dites « traditionnelles » : c'est le cas des tontines Africaines ou Asiatiques où l'épargne des membres est périodiquement mise à disposition de chacun des épargnants. D'autres formes sont les Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit Autogérées, les coopératives d'épargne et de crédit, etc. En occident aussi, l'épargne de proximité correspond à un certain réflexe de vie en communauté et les premières initiatives de mobilisation de l'épargne trouvent d'ailleurs leurs sources dans la volonté de « vivre et travailler au pays »². La définition la plus simple de cette épargne pourrait être : une épargne mobilisée sur un territoire et réinvestie sur le même territoire. André JAUNAY ajoute, « réinvestie dans des projets que les épargnants identifient parfaitement »³.

On peut distinguer trois formes d'épargne de proximité.

La première et la plus évidente est celle **issue de l'environnement proche du créateur** (famille, amis collègues de travail...), et directement investie dans le projet. Ce système qui se base sur une proximité avant tout relationnelle joue un rôle considérable sur la création d'entreprise puisqu'on estime aujourd'hui que 80 % des créations sont financées pour tout ou partie par ce type d'apport⁴.

31

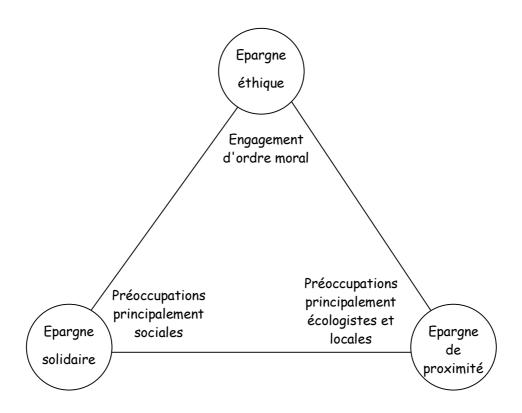
¹ BERTHET V., « Quand l'argent se refuse à exclure ». in Economie et Humanisme, Investir contre l'exclusion : l'épargne solidaire en Europe. n° 352. avril 2000

² LAMOUREUX M., *Epargne de proximité et économie solidaire*. mémoire DESS DLES. Université de Valenciennes. 1997. 78p

³ JAUNAY A., Guide de l'initiative, économie et citoyenneté. Paris : La Découverte/SYROS. 1998

⁴ Fédération des CIGALES

Triptyque des valeurs fondatrices de l'épargne de proximité solidaire



Sources: Chouraqui N., Vaubourg L., février 2000, p 18

Au niveau local, des **collectivités** peuvent aussi faire appel à **l'épargne de leurs administrés** pour financer divers équipements ou encore permettre l'installation d'entreprises sur leur territoire. L'exemple fameux parmi d'autres, d'appel public à l'épargne au profit du développement local, est celui de la petite commune bretonne de Pleucadeuc, que l'exode rural condamnait à une mort certaine et qui a su inverser la tendance grâce à l'épargne proximité. En effet, en quelques jours, le maire réussit à réunir auprès de ses concitoyens 250 000 F, sous forme d'obligations, permettant l'installation d'une PME employant 7 salariés. Sur le même principe, d'autres entreprises verront le jour sur la commune, pour finalement porter le nombre d'emplois à près de 800 !

Enfin, l'épargne de proximité peut être mobilisée par des **structures ou organismes intermédiaires**, transformant la ressource épargne, en capital risque de proximité au bénéfice de projets locaux. Différentes sociétés de capital risque locales utilisent ce mode d'épargne, comme *Ardèche Participation* ou encore *Herrikoa*, fondée au Pays Basque en 1981 et dont l'objectif est « *l'emploi au pays et une contribution au développement social du Pays Basque* » ¹. Si les épargnants ne sont pas ici dans une logique de don mais bien de placement, la rentabilité exigée n'est pas d'abord monétaire, il s'agit plutôt d'un intérêt social ou de développement local.

L'épargne solidaire correspond à des motivations encore différentes qui se situent plus dans le champ du développement durable, de l'insertion économique de personnes en difficulté, du soutien au Tiers Monde, etc. Cette épargne est solidaire, notamment car le retour sur investissement n'est pas un souci premier et que, pour sa partie Capital Risque Solidaire, l'épargnant possède un rôle plus impliquant que la simple ouverture de son porte monnaie. L'investissement de l'épargnant solidaire est une démarche de citoyenneté économique dans la durée. Là encore, les résultats de ce mode d'épargne sont loin d'être négligeables comme le montre le tableau ci-contre.

2-1-3 Mais alors qu'est ce que l'Epargne de Proximité Solidaire ?

L'Epargne de Proximité Solidaire comme son nom l'indique est un peu tout cela à la fois, elle conjugue en effet des valeurs portées par les trois types d'épargne précédemment définis. Elle est **éthique** dans le choix des projets qu'elle soutient (entreprises d'insertion, agriculture biologique, projets innovants...) et dans son fonctionnement. Elle est **solidaire** car elle implique ses épargnants qui s'investissent aussi physiquement et moralement auprès du porteur de projet en partageant avec lui le risque de la création, se différenciant ainsi radicalement du don. Enfin, elle possède un rapport fort au local d'où la notion **proximité** qui n'est pas uniquement une proximité géographique telle que précédemment évoquée, mais aussi une proximité « de cœur » avec le créateur et son projet. Cette

-

¹ Alternatives Economiques 2001

proximité mentale est définie comme celle des savoirs faire et des connaissances partagées par un même groupe ethnique, professionnel ou religieux, ou par des personnes partageant une éthique ou une idéologie commune¹. L'Epargne de Proximité Solidaire est une épargne prête à prendre des risques financiers pour limiter les risques sociaux provoqués par une gestion « courtermiste » de l'épargne au niveau mondial², une épargne qui ambitionne de redonner à l'argent un rôle d'outil de développement et d'échange, une épargne qui tente de réconcilier l'économique, le social et le territoire.

Cette conjugaison de valeurs est assez bien illustrée par le schéma ci-contre, issu de l'évaluation du mouvement CIGALES. Cependant, au regard des entretiens effectués dans le cadre de ce travail, ce triptyque de valeurs nous semble partagé aussi par les autres « outils » de l'épargne de proximité solidaire que nous allons détailler à présent.

2-1-4 Des outils au service d'un développement local solidaire

Concrètement, l'Epargne de Proximité Solidaire et sa traduction en Capital Risque de Proximité Solidaire, se déclinent en différents outils plus ou moins formels. Pour limiter la présentation, il convient de définir ce que nous entendons par proximité (au sens géographique du mot); est-ce la région? Le département? La commune? Notre étude portant sur les territoires de Pays et d'Agglomérations, la proximité adoptée sera infra-régionale, voire même infra-départementale³. On ne sera ainsi pas surpris de ne pas retrouver ci-dessous, des structures comme *Autonomie et Solidarité* (société de Capital Risque Solidaire de Proximité) par exemple, dont le champ d'action est régional (ici le Nord Pas de Calais).

Les principaux outils agissant au niveau local peuvent être classés sous trois catégories. Nous avons rencontré au cours de cette étude, au moins un représentant de chacune d'entre elles, ainsi les brèves présentations qui vont suivre trouveront leurs nécessaires compléments en annexe (tome 1, 2, 3 et 4) et tout au long de ce document.

✓ Les Tontines Solidaires

Il existe en France plusieurs types de tontines : les premières sont les tontines traditionnelles recréées dans certaines communautés immigrées, sénégalaises notamment, où l'épargne tourne entre les membres, ou est prêtée à un tiers, avec un taux d'intérêt souvent élevé. On trouve ensuite des tontines

¹ SERVET J.M., Exclusion et liens financiers. Rapport du Centre Walras. Paris : Economica. 1999

² Collectif ESOPE, « Perspectives. Développer l'épargne et le capital solidaires dans l'Union européenne ». in Economie et Humanisme, Investir contre l'exclusion : l'épargne solidaire en Europe. n° 352. avril 2000

³ C'est de toutes façons celle de la plupart des acteurs de l'Epargne de Proximité Solidaire.

dites solidaires, dont le principe est assez différent. Ces tontines, dont l'un des premiers exemples marquants a été expérimenté en 1992 à Quimper (plus récemment à Dunkerque), consistent en la création d'un réseau local de solidarité autour d'un projet de création d'activité et de son porteur, lequel ne dispose généralement ni d'apport financier personnel, ni d'accès au crédit bancaire. Les épargnants solidaires de proximité investissent dans des bons, remboursables en nature une fois l'affaire lancée. Du fait de ce mode de remboursement, les activités aidées sont nécessairement des activités de service, type lavage de voiture, pressing ou restauration. En plus de l'apport financier, ce système se révèle être un bon outil de promotion de l'activité, puisque les épargnants contribuent aussi à la constitution d'un premier noyau de clientèle, nous y reviendrons.

✓ Les Clubs d'Investisseurs Solidaires

Les clubs d'investisseurs solidaires, dont les formes les plus connues sont les clubs CIGALES (Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne Solidaire), sont des « détournements solidaires et locaux » d'un même outil purement libéral : le club d'investissement. Selon le Dictionnaire Permanent Epargne et Produits Financiers : les clubs d'investissement se définissent comme un groupement de personnes physiques qui décident, pour s'initier au marché des valeurs mobilières et pour approfondir ensemble leurs connaissances en la matière, de constituer au moyen de versements échelonnés, un portefeuille collectif de valeurs mobilières, actions ou obligations. Ce portefeuille est géré collectivement afin d'en partager les revenus et bénéfices. 1

Mis à part un nom et un statut : l'indivision, les épargnants des clubs d'investisseurs solidaires auraient sans doute bien du mal à se reconnaître dans cette définition. D'une manière synthétique², le principe de ces clubs, d'une durée de 5 ans renouvelable une fois, est le versement régulier par chacun des membres (5 à 25 personnes) d'une somme définie à l'avance, investie ensuite dans des projets locaux de création d'activités. Les CIGALES interviennent par une prise de part au capital de petites sociétés (SA, SARL, SCOP,...) qui répondent à certains critères éthiques (respect de l'environnement social, humain et écologique, fonctionnement selon des principes démocratiques, etc.). Les épargnants deviennent ainsi les associés du créateur. Les CIGALES interviennent donc dans le champ du capital risque³, en s'intéressant au haut de bilan, par l'apport de fonds propres. Au terme des 5 ans, les parts

⁻

¹ Dictionnaire Permanent Epargne et Produits Financiers, *Droit et fiscalité de l'épargne, des investissements et des placements*. Paris : Editions Législative. rééditions régulières

² On trouvera une présentation détaillée des CIGALES et de leurs résultats en Annexe 2

³ <u>Capital risque</u>: « intervention en capital, dans des entreprises en création ou en développement consistant à acquérir de façon minoritaire et temporaire, une part de capital de ces sociétés. Devenus actionnaires, les investisseurs partagent les risques avec le créateur et se rémunèrent par des plus values réalisées lors de la revente de leurs parts. » BOURGEOIS F., « Les profils multiples de l'épargne solidaire », in Economie et Humanisme, Investir contre l'exclusion : l'épargne solidaire en Europe. n° 352. avril 2000

sont soit rachetées par le bénéficiaire, soit par une société de capital risque solidaire comme GARRIGUE

✓ Les Cagnottes Solidaires

La cagnotte est sans doute le mode de financement solidaire le plus simple et le plus souple. A l'origine de ces outils sur les territoires, un petit noyau de personnes sensibles aux notions de solidarité et de partage, qui abondent de fonds personnels une cagnotte destinée à financer des projets de création d'activités. L'intervention s'effectue sous forme de prêts d'honneurs à taux d'intérêt 0 % ou d'interventions en capital. Le champ d'action de l'outil n'est pas limité statutairement comme c'est le cas pour les clubs d'investisseurs, il est ainsi possible d'aider aussi bien les entreprises individuelles que les sociétés ou les associations. Les remboursements alimentent le fond en permanence, permettant ainsi à la cagnotte d'être réinvestie et de bénéficier à plusieurs porteurs de projet. L'outil peut être formel, c'est le cas des Cagnottes Solidarité Emploi¹, fédérées en une association nationale (l'association Solidarité Emploi) ou totalement informel comme l'est l'association AMPHORE rencontrée sur l'un de nos territoires d'étude. Dans le cas des cagnottes Solidarité Emploi, l'apport à la cagnotte se fait sous forme de dons.

Certaines cagnottes ont un public cible très précis, c'est le cas des **CLEFE**s (Club Local d'Epargne pour les Femmes qui Entreprennent) fédérés par l'association *RACINES*². Ces clubs investissent sous forme de prêts, à taux inférieur à ceux du marché et destinés à financer les besoins en fond de roulement ou en trésorerie, de nouvelles entreprises créées par des femmes.

2-2 Des outils inscrits dans un projet de société : l'Economie Alternative et Solidaire

Les structures que nous venons de présenter très brièvement ne sont que quelques-uns des outils au service d'un mouvement plus global de remise en question des grands courants économiques dominants, dictant l'évolution de nos sociétés. Au delà de la sacro-sainte régulation par le marché des libéraux et du mythe déchu de l'Etat Providence des économies socialistes, il existe une troisième voie transversale, patiemment construite par des citoyens ordinaires, refusant la fatalité d'un choix strict et exclusif entre deux systèmes qui montrent chaque jour leurs limites. Lentement mais sûrement, un autre projet de société se dessine, l'Economie Alternative et Solidaire y participe.

-

¹ Cf. détail de l'outil en annexe 4

² Cf. présentation en annexe 5

2-2-1 L'Economie Alternative et Solidaire : de l'utopie créatrice à la construction concrète et collective d'un autre avenir

Notre propos ne sera pas ici de retracer de manière fouillée l'histoire de l'Economie Alternative et Solidaire, ni de discourir de la place relative de ses différents fondements empiriques et conceptuels, bien que ce débat soit passionnant. Pour une approche plus en profondeur, on trouvera une liste d'ouvrages intéressants dans l'annexe bibliographique de cette étude. Il s'agira plus pour nous, de tenter de cerner les contours de cet objet non clairement défini (tant sur un plan sociologique, économique que politique) et de choisir une définition satisfaisante à laquelle on pourra se référer lorsque le terme Economie Solidaire sera abordé au cours de ce document.

L'Economie Alternative et Solidaire puise son inspiration dans trois courants ; l'économie sociale, l'économie alternative et l'économie solidaire, courants qui se complètent dans leurs objectifs et finalités et qui se succèdent historiquement¹.

L'économie sociale possède un long passé historique. Elle trouve en effet ses racines dans le compagnonnage du Moyen Age, puis sera approchée par des penseurs comme Charles FOURIER (1772-1837), Robert OWEN (1771-1858) ou encore Pierre Joseph PROUDHON (1809-1865), socialiste français considéré comme le père de l'anarchisme et fondateur entre autres, du système mutualiste. Au début du XX° siècle, le mouvement de l'économie sociale qui regroupe mutuelles, associations, syndicats et coopératives, acquiert une dimension de levier de transformation sociale et contribue à l'édification en France, d'un Etat Social. En ce début de XXI° siècle, l'économie sociale, alternative aux économies d'Etat et de marché, cherche à réactualiser son projet en se rapprochant notamment des valeurs de l'économie solidaire.

L'économie alternative quant à elle, est un mouvement plus récent (après la deuxième guerre mondiale), caractérisé par une approche socio-politique nettement en rupture avec les formes dominantes. Rapidement divisée en de nombreux courants (anarcho-syndicalistes, hippys, chrétiens de gauche, etc.), l'économie alternative dans son combat pour « vivre et travailler autrement » aboutira à la naissance de mouvements comme l'ALDEA puis le REAS. Ceux-ci créeront, entre autres nombreux outils, les clubs CIGALES. L'économie alternative propose des modes alternatifs de production, de consommation, de comportements, etc. ; en ce sens, elle doit être considérée comme « le laboratoire d'un nouveau mode de pensée et d'organisation sociale. »²

¹ MB², *Pour une économie alternative et solidaire*. Paris : L'Harmattan. 2001. Le texte ici présenté doit beaucoup à cet ouvrage dont nous remercions les auteurs.

² MB², op.cit.

L'économie solidaire dont on peut trouver des prémices au sortir de la révolution Française avec notamment LEROUX et son économie « fraternelle », se présente comme une réaction structurée à divers dysfonctionnements sociétaux (accroissement des inégalités, dégâts écologiques, exclusion, etc.) et manifeste le désir d'un élargissement de la démocratie économique. L'Economie Solidaire propose une redéfinition des rapports entre l'économique, le social et le politique, au travers d'initiatives qui tentent de réussir le « réenchassement » de l'économique dans le social et qui ne dépendent jamais complètement ni de l'économie de marché, ni de la solidarité étatique. L'économie solidaire se caractérise par la construction conjointe de l'offre et de la demande, entre professionnels et usagers, avec l'introduction de la notion de réciprocité, ainsi que par l'hybridation des ressources entre économie marchande, économie non marchande et économie non monétaire. Sur le plan des activités, pour LAVILLE et EME, « de la façon la plus extensive, l'économie solidaire peut être définie comme l'ensemble des activités contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens. »¹. Fondamentalement, l'économie solidaire pose à tous et à chacun la question du sens en économie, questionnement dont il est difficile de passer outre et qui a d'ailleurs reçu en 2000, un écho gouvernemental avec la création d'un Secrétariat d'Etat à l'Economie Solidaire.

L'économie alternative et solidaire enfin, est un concept initié par l'ALDEA et le REAS et qui a été peu à peu abandonné au profit de celui d'économie solidaire. L'EAS entend tout de même se distinguer de ces deux terminologies créées dans un contexte social et économique différent de celui de ce début de siècle. Aux bases communes que sont le territoire local, l'échange, la réciprocité, la participation citoyenne et la solidarité, l'EAS ajoute l'idée d'une concurrence légale et loyale au système dominant, la démarche de conscientisation sur les dysfonctionnements des mécanismes économiques, leurs effets sur l'humain et l'environnement pour la planète entière, afin de rendre opérationnelle la notion de développement durable et stimuler l'innovation sociale et culturelle, en complémentarité avec l'innovation technique (comme par exemple vivre, travailler, consommer autrement) [MB², 2001].

Conscients de cette distinction sémantique et attentif au message porté par l'économie alternative et solidaire, nous utiliserons cependant dans cette étude, le vocable Economie Solidaire qui reste celui sur lequel s'accordent le plus grand nombre d'acteurs et qui est pour ainsi dire « le moins flou ».

¹ LAVILLE J.M., EME B., *L'économie solidaire contre les idées reçues*. in CULTURES en mouvements, *L'économie solidaire, une autre manière de produire, d'échanger, d'être en relation*. n° 31. Octobre 2000

2-2-2 Une dynamique enracinée dans le territoire

Contrairement aux économies capitalistes libérales et socialistes où le territoire n'est qu'un facteur de production parmi d'autres, l'économie solidaire est liée à celui-ci par une relation indéfectible. En effet, ce sont les pratiques des acteurs des territoires qui ont concrétisé ce concept alternatif, ici en créant une crèche parentale puisque la crèche publique avait disparu, là en mettant en place un outil de financement pour porteurs de projets qui remette l'individu au centre des préoccupations. Ainsi, pour reprendre les termes d'Anne Marie ALCOLEA, « sur le plan de l'espace, l'économie solidaire permet de redonner un sens au territoire. Cet espace est vu comme un lieu de mobilisation, de coopération et d'émergence de projets collectifs porteurs de valeurs partagées qui donnent sens à un futur commun (on peut noter des similitudes avec les politiques de développement local centrées sur les notions de « pays »). Aux principes de l'économie mondiale basée sur la mobilité, l'éphémère, l'homogène et la concurrence, l'économie solidaire propose la sédentarité, le besoin de repères, la diversité et la coopération entre les acteurs. »¹

L'économie solidaire considère le territoire de proximité² comme le territoire pertinent pour son action, essentiellement locale auprès de communautés concrètes³; elle ne s'y retranche cependant pas dans une logique protectionniste et reste ouverte sur le monde. Elle présuppose, comme le clament les partisans d'une alter-mondialisation réunis récemment à Porto Alegre, que le territoire de proximité avec ses spécificités, est un élément clé dans la construction d'une mondialisation « à visage humain » qui s'enrichirait des différences au lieu de les uniformiser. De plus, pour Marie José et François LOUVEAUX, « si les mondialisations peuvent «rapprocher», elles éloignent aussi et aux phénomènes d'intégration entre des espaces éloignés s'ajoutent, au contraire, des phénomènes de dissociation entre des espaces proches »⁴. L'économie solidaire, en mettant en avant les questions de lien social et de proximité peut permettre de contrer les effets socialement dévastateurs d'une certaine mondialisation. C'est sans doute pour cela que Martine THEVENIAUT MULLER, note « une montée en puissance d'une pensée du local chez les acteurs de l'économie solidaire »⁵. Francis MORIN, conseiller technique au SEES en a bien conscience quand il annonce « le soutien à l'économie solidaire peut être un

_

¹ ALCOLEA 1999

² C'est à dire territoire vécu de type bassin de vie, pays ou agglomération

³ Consultations Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire, 2000, op. cit.

⁴LOUVEAUX M.J.& F., *Territoires*. in Libération, *Le dico de la mondialisation*. http://www.liberation.fr/omc/dico/germ_territoires.php3

⁵ THEVENIAUT MULLER M., *Inscrire l'économie solidaire dans les territoires de vie.* in CULTURES en mouvements, *L'économie solidaire, une autre manière de produire, d'échanger, d'être en relation.* n° 31. Octobre 2000

instrument d'aménagement du territoire »¹, ouvrant ainsi la voie à l'inscription de ce projet sociétal dans les procédures de Pays et d'Agglomérations.

Conclusion : Le territoire vécu, raison d'être de l'Epargne de Proximité Solidaire

La question du lien entre Epargne de Proximité Solidaire et territoire est aussi évidente qu'indispensable à rappeler. En effet, le territoire vécu, qui peut être le bassin de vie, le massif ou l'agglomération, est la base géographique, économique et sociale de l'action des épargnants alternatifs et solidaires. C'est sur cet échelon que leur pratique est la plus pertinente et c'est sur celui-ci que l'efficacité de l'action est optimale. Pourquoi un territoire si « restreint » ? Parce qu'il est celui sur lequel on vit, celui sur lequel il est possible d'entamer l'élaboration d'un autre possible économique et celui sur lequel peut se reconstruire une certaine cohésion sociale. Même instituée par un Secrétariat d'Etat, même théorisée et représentée par de grandes fédérations nationales, l'Economie Solidaire trouve avant tout ses racines dans le territoire de proximité. A ce titre, les Consultations Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire qui se sont tenues courant 2000 et qui réunissaient au sein des régions des acteurs de terrain, ont fait ressortir la nécessité, pour les grandes structures d'économie sociale et solidaire, de « revenir à la légitimité de base qui est essentiellement territoriale ». N'est-il pas en effet paradoxal que, pour se faire entendre et reconnaître au niveau local, ces militants doivent toujours appuyer leur légitimité par le recours aux instances nationales ? Les choses pourraient changer si les territoires de proximité offraient des lieux d'expression de la société civile, si leurs instances de gestion s'ouvraient à la participation des nombreux porteurs d'idées et de compétences du milieu local.

Et si cette vision un peu utopique n'était pas tout simplement en train de se réaliser ?

_

¹ MORIN F, Le soutien à l'économie solidaire peut être un instrument d'aménagement du territoire. in La Gazette des communes. 22 Octobre 2001

Chapitre 3 : Des territoires pour un développement solidaire, participatif et durable, les enjeux de la LOADDT

Introduction

Avec le vote de la Loi du 25 juin 1999, d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT), le gouvernement français engage une réforme en profondeur dans sa politique d'aménagement du territoire et de développement local. Entre développement durable, logique de projet et démocratie participative, le texte de loi fait figure d'une petite révolution qui en bouleversera plus d'un, mais dans laquelle d'autres verront un écho salutaire à leurs pratiques et revendications. Qu'on soit pour ou qu'on soit contre ce renouveau de la démocratie locale, une chose est sûre, l'enjeu est grand puisque le pays sera d'ici peu un passage obligé pour conduire une action de développement, quelle qu'elle soit, sur les territoires. En ce sens, la question des Pays et Agglomérations devrait mobiliser tous les citoyens se sentant concernés par l'avenir de leurs territoires de proximité. En tant qu'acteurs actifs agissant justement sur des territoires vécus, les militants d'une épargne alternative ne restent pas insensibles à cette dynamique qui ouvre de fait, le débat sociétal. La mise en oeuvre des Pays est l'occasion de réfléchir ensemble pour réactualiser les valeurs fondatrices de notre société dans de nouvelles règles du jeu et de nouveaux modes d'organisation¹. C'est cette nouvelle loi et quelques-uns de ses enjeux que nous allons maintenant présenter.

3-1 Pays et Agglomérations, nouveaux territoires du développement local

3-1-1 Quand le développement local et l'aménagement du territoire se rejoignent...²

L'histoire de l'aménagement du territoire Français est une histoire de luttes et de confrontations. Longtemps, en effet, deux visions se sont successivement ignorées et opposées : celle des aménageurs « les gens de là haut » prônant une rationalisation et une simplification de ce territoire aux 36 000 communes, contre celle d'un mouvement ascendant de militants mettant en avant la capacité des habitants d'un territoire à prendre eux-mêmes en main leur propre développement. Des pratiques de ces derniers naîtra le concept de développement local et dès les années 60, les premiers Pays,

¹ Comité de Développement de l'Avalonnais, *Un Pays, qu'est ce que c'est*? Clés pour le Pays. février 2000

² L'Annexe 6 présente l'histoire mouvementée du cheminement parallèle de ces deux logiques. Elle présente entre autres, les notions d'Intercommunalité, d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, et d'autres éléments essentiels à une bonne compréhension des enjeux des Pays et Agglomérations. Par crainte d'alourdir encore cette présentation, ce rappel est situé en annexe, nous invitons cependant vivement le lecteur à s'y référer.

territoires « culturels » faisant fi des découpages administratifs et politiques ¹. C'est justement autour de ces pays que ces deux logiques finiront progressivement par trouver un terrain d'entente. En 1995, la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et de Développement du Territoire (LOADT, dite loi PASQUA) se base sur ces territoires dont l'échelle territoriale est jugée pertinente pour porter des stratégies de développement d'envergure et pour une réorganisation des services de l'Etat. Des Pays tests se mettent en place, mais le texte reçoit du milieu local de nombreuses critiques : la participation des habitants, bien qu'encouragée n'est pas organisée et les communautés de communes se sentent ignorées.

En 1999, sous l'impulsion de Dominique VOYNET, alors ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, les problématiques de Pays et d'Agglomérations sont retravaillées en incluant certaines des remarques faites à la LOADT. Ce travail, enrichit des réflexions émanant du local, aboutit à l'adoption par l'Assemblée Nationale du texte de Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT, dite loi VOYNET).

3-1-2 Vers une autre façon de penser le territoire

Par les nombreuses innovations qu'il comporte, tant sur le plan des objectifs que sur celui des moyens prévus pour y parvenir, ce texte résolument novateur marque une rupture dans la façon de penser et de faire de l'aménagement du territoire. En effet, dans une logique de développement durable (Cf.§ 3-1-3), il replace l'acteur au centre d'un processus de développement qui devra s'articuler dorénavant autour d'un projet global, élaboré de manière concertée au sein des nouveaux territoires. Cette dynamique de territoire de projet se base avant tout sur le volontariat local et la participation de tous les acteurs du territoire. Elle vise entre autres, à faire s'exprimer diverses solidarités vécues : entre citoyens, entre zones urbaines et rurales, entre les entreprises et leurs territoires.

En appelant les citoyens à devenir acteurs de leur développement aux côtés des élus et à choisir ensemble les destinées de leurs territoires de vie, la LOADDT interpelle le monde associatif et ouvre des portes au projet de l'économie solidaire, nous allons y revenir.

¹ GORGEU Y, Pays et intercommunalité: une cohabitation mouvementée. Paris : Mairie Conseils/CDC. Août

3-1-3 Le développement durable : un mode de croissance de la société garantissant à la fois le progrès économique, social et environnemental.¹

Sans s'étendre sur un concept qui a déjà fait couler beaucoup d'encre et qui fait l'objet d'une critique pertinente², nous pouvons rappeler quelques-uns des principes élémentaires de ce fameux Développement Durable, dans lequel prétend s'inscrire la LOADDT. Ce principe renouvelé du développement, attestant de l'échec du modèle jusqu'alors dominant, à assurer l'égalité entre les hommes et le respect des ressources naturelles, est né officiellement au cours du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, en juin 1992. Au cours de ce sommet mondial, les plus grands dirigeants de la planète se sont engagés à inscrire leurs politiques nationales dans la voie d'un développement dit durable, c'est à dire satisfaisant les besoins des générations présentes sans amputer ceux des générations futures. Le développement durable n'est pas simplement la sauvegarde des écosystèmes ou la protection des ensembles naturels remarquables, c'est un concept global valable pour les différentes sphères (économique, politique, sociale...) et prônant la transversalité. Ainsi, la durabilité, concept global, renferme au moins trois dimensions : durabilité économique, durabilité sociale et durabilité écologique :

- ✓ La durabilité économique se traduit par une efficacité économique à la fois transversale et globale (par opposition à une efficacité segmentée et individuelle).
- ✓ La durabilité sociale est associée à l'objectif d'une plus grande justice sociale sur un mode davantage participatif.
- ✓ La durabilité écologique s'entend par un mode de développement prudent écologiquement et respectueux de l'environnement.³

Le développement durable est une ambition planétaire mais qui doit se concrétiser localement. C'est l'objectif des agendas 21 locaux, au travers desquels les nouveaux Pays et Agglomérations seront appelés à contracter. Le développement durable est donc forcément local et repose ainsi sur 4 principes clés :

² Cf. les critiques du développement par (notamment) PARTANT, ILLICH, SACHS, LATOUCHE, etc, dont l'une des thèses est que le mot *développement durable* est une façon éculée de remettre à jour un concept : le développement, qui peut être présenté comme une sorte de néocolonialisme et en tous cas, une non remise en question de la notion même de croissance. Cette remarque s'applique moins, nous semble-t-il, quand on parle de développement local.

¹ VOYNET D., in La Lettre de la DATAR, *Tout ce qu'il faut savoir sur la Loi Voynet.* supplément au n°167. automne 1999.

³ Centre Ressource du Développement Durable, *Construire une politique de développement durable*. guide des collectivités pour comprendre et agir. dernier trim. 2001

- ✓ L'importance pour chacun et chacune de devenir auteur et acteur du développement de son territoire ;
- ✓ Une approche globale de la réalité des individus, intégrant les préoccupations de la solidarité, du développement économique, de la lutte contre l'exclusion, de la préservation de l'environnement ;
- ✓ L'articulation, à l'échelle du territoire de proximité, de l'indispensable capacité d'initiative locale et de la nécessaire cohérence des politiques nationales ;
- ✓ La reconnaissance de la contribution spécifique des femmes, notamment de leur travail souvent invisible pour le bien être de leurs proches et de leur communauté.¹

Ce cadrage théorique posé, essayons à présent de cerner quelques-uns des enjeux majeurs portés par ces nouveaux territoires, en en présentant brièvement les points essentiels.

3-2 Pays et Agglomérations, cadrage minimal

Les paragraphes qui vont suivre n'auront pas, là encore, l'ambition de proposer une présentation détaillée des modalités de mise en place des Pays et Agglomérations. On trouvera pour cela des références bibliographiques en fin de document.

3-2-1 Des territoires vécus, choisis et proposés par des acteurs locaux

Reprenant cette idée que le développement local s'appuie d'abord sur des territoires vécus, le Pays est présenté comme un territoire cohérent, choisi et proposé par les acteurs locaux, qui traduit une « cohésion géographique, économique, culturelle et sociale » et « exprime une communauté d'intérêts économiques et sociaux »². De ce fait, il n'est pas tributaire des limites administratives (département, région) et peut s'en affranchir pour recouvrir des solidarités vécues mal prises en compte par ces dernières. Le Pays se constate donc à partir d'une volonté locale et son périmètre est proposé de manière concertée après un diagnostic de territoire. Dans les faits, le périmètre des pays recouvre plus ou moins celui des bassins de vie, on parle parfois de fédération de communautés de communes, bien que ces dernières aient une fonction différente.

¹ Collectif (Rencontres Mondiales du Développement Local), « *A la mondialisation libérale nous opposons la mondialisation de nos solidarités »*. Déclaration de Sherbrooke. Octobre 1998

² Termes de la LOADDT du 25 juin 1999

L'Agglomération peut être appréhendée à travers la notion d'aire urbaine. Conformément aux seuils posés par la loi relative à l'organisation urbaine et à la simplification de l'intercommunalité urbaine, elle s'applique à des territoires urbains d'au moins 50 000 habitants (dont au moins une commune centre dépasse les 15 000 habitants), et là encore elle doit représenter une réalité vécue. Elle peut s'affranchir des délimitations administratives passées, le but étant de proposer un territoire pertinent pour la conception des choix d'aménagement et d'urbanisme, l'organisation des transports collectifs, la localisation des activités industrielles et commerciales ou la politique de mixité sociale.

3-2-2 Des territoires de projet au service d'une stratégie de développement de long terme.

Nous l'avons évoqué plus haut, la notion centrale de cette loi est celle de **Projet**. En effet, le pays et l'agglomération ne sont pas de nouvelles circonscriptions administratives, ni de nouveaux échelons de collectivité territoriale venant alourdir une organisation déjà passablement indigeste pour certains. Ce sont des territoires organisés pour mobiliser des moyens et des compétences variées au service d'un projet global de développement. Ce projet, fruit d'une démarche volontaire et collective, est élaboré de manière concertée sur les bases d'un diagnostic partagé par les forces vives du territoire. Il vise à définir les priorités que se donne ce territoire en matière d'aménagement et de développement pour les 10 prochaines années. Au regard de ce projet, les habitants du territoire définissent une stratégie qui se concrétise par des objectifs précis et hiérarchisés, consignés dans une **Charte de Territoire**.

Ce document deviendra la base de la contractualisation entre les différentes parties prenantes au sein du territoire, et plus largement entre le territoire et la Région ou l'Etat. Ce dernier point est un des éléments clés de la nouvelle politique puisqu'il ouvre la voie à une nouvelle conception de la planification, en inaugurant une logique de projet qui tente de rompre avec la logique « guichet » et l'opportunisme qui prévalaient jusqu'alors. Cela aura des répercussions concrètes sur la façon de concevoir les projets territoriaux et notamment associatifs, qui devront s'inscrire dans les lignes du projet de territoire pour bénéficier, par l'intermédiaire du pays ou de l'agglomération, de certains financements, notamment les fonds territoriaux des nouveaux contrats de plan Etat-Région.

Les Pays et Agglomérations sont des territoires de projet. Cela signifie qu'ils n'ont pas fonction d'administrer, ni de gérer, mais de projeter un avenir commun avec toutes les forces qui agissent sur ce territoire¹, de poser le cadre du développement. Ils sont en cela différents mais complémentaires des communautés de communes appelées à les initier et qui, aux vues de leurs compétences, pourront devenir les maîtres d'ouvrages des projets décidés à ces nouvelles échelles.

¹ CREPY R. (de), « Des possibilités extraordinaires ». in Territoires, Conseils de Développement : l'an 00. n°412. novembre 2000

Concrètement, la loi impose qu'à la signature du contrat de Pays, le territoire soit structuré en un Etablissement Public, soit EPCI¹ à fiscalité propre ou un ensemble d'EPCI, soit syndicat mixte, soit (et c'est une nouveauté), en un Groupement d'Intérêt Public de Développement Local, qui peut intégrer des personnes morales de droit privé, à condition que celles-ci restent minoritaires. Cet organe est le gestionnaire du Pays, c'est lui qui contractualise avec l'Etat et la ou les région(s).

3-2-3 Pays et agglomérations, espaces d'action collective où l'expression et la participation de chacun est fondamentale.

On a pu observer en filigrane dans ce début d'exposé que les acteurs locaux (société civile, socioprofessionnels, associatifs, etc.) sont associés aux côtés des élus, à chacune des étapes de la mise en place de ces nouveaux territoires. L'exposé des motifs de la loi insiste sur la nécessité de cette participation, afin de « rompre avec les conceptions dirigistes qui font l'impasse sur l'aspiration des individus à participer à l'élaboration de leur propre avenir »². Cette mise en avant de la démocratie participative est déjà en soi une révolution, mais le législateur va plus loin en créant l'espace nécessaire à cette participation : le Conseil de Développement.

Deuxième instance du pays ou de l'agglomération, complémentaire de l'organe gestionnaire dont nous avons parlé plus haut, le Conseil de Développement se définit comme un espace de mobilisation démocratique, organisé librement, à l'initiative des communes et groupements initiateurs du Pays (agglomération), et réunissant des représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs. Ces représentants devront être des acteurs « actifs » du territoire et en aucun cas des représentants parachutés du niveau départemental ou régional.

Le Conseil de Développement doit être constitué dès l'émergence du pays puisqu'il est associé à l'élaboration de la charte de Territoire (puis au suivi et à l'évaluation de sa mise en œuvre).

Dans leurs expressions minimales, les missions du Conseil de Développement restent limitées à un aspect consultatif; il peut être consulté sur toute question concernant l'aménagement et le développement du territoire et il est informé au moins une fois par an de l'avancement des actions des maîtres d'ouvrage. Il est évident que la loi ne fixe qu'un minimum dans la définition de ses missions, ainsi au delà, chaque pays est libre de donner les compétences qu'il souhaite à son Conseil de Développement. Ceci est d'autant plus vrai pour les Conseils de Développement d'Agglomérations dont le rôle minimal est très limité. En guise d'illustration, on se réfèrera au schéma présenté en annexe 7, qui montre les gradations possibles entre un Conseil de Développement satisfaisant le « minimum légal » et un Conseil de Développement « idéal » sur le plan de la participation des citoyens.

-

¹ Etablissement Public de Coopération Intercommunale, voir définition en annexe 6

² VOYNET D., 1999, op. cit.

Notons cependant, mais nous y reviendrons tout au long de ce document, que si le lieu de la participation est créé par le texte de loi, l'accompagnement de la démarche participative (c'est à dire les moyens nécessaires pour engager ce renouveau de la démocratie locale), n'y est pas inscrite.

3-2-4 Du Conseil de Développement au « Système de Participation Démocratique Local »¹, une chance à saisir pour le monde associatif

Le Conseil de Développement est une avancée législative majeure qui reconnaît aux acteurs de la société civile et aux habitants organisés, une place et un rôle dans l'élaboration et la conduite des projets de développement sur leurs territoires². Cependant, dépasser le stade de la consultation pour en faire le lieu où s'élabore le projet et où se forgent les décisions, nécessite que l'outil soit pris en main par ces acteurs du local d'une part, et que d'autre part, les élus envisagent autrement que comme une amputation de leurs prérogatives cette nouvelle façon de faire ensemble, salutaire pour la démocratie locale.

Le fait que le législateur soit resté très flou sur la composition et l'organisation du Conseil de Développement, ses missions et ses relations avec la structure gestionnaire du Pays peut tout à la fois faire courir le risque de voir émerger toute une série de structures purement formelles, ou au contraire offrir une chance inespérée à chaque territoire, en fonction de ses spécificités, d'inventer la formule qui lui conviendrait le mieux en donnant la parole à ceux qui ne l'ont pas habituellement.

Encore faut-il pour cela que les acteurs locaux, qu'ils soient associatifs, socio-professionnels ou simples actifs du territoire, soient informés, mobilisés et qu'ils se saisissent rapidement de cette opportunité, pour faire valoir leur légitimité « avant tout fondée sur l'implication dans le projet territorial »³. C'est le sens de *l'Appel aux Territoires pour des Conseils de Développement Participatifs*, lancé par une plate-forme interassociative *Territoires d'Avenirs*, animée par l'UNADEL et regroupant un vingtaine de réseaux associatifs, dont la Fédération des CIGALES⁴. Ces derniers se proposent d'accompagner une quarantaine de territoires dans le processus d'élaboration de leur Conseil de Développement, la participation de la Fédération des CIGALES montre bien l'intérêt que portent les mouvements d'économie solidaire à ces nouvelles dynamiques.

¹ Plate-forme Interassociative Territoires d'Avenir. 2000

² GORGEU Y., Les recompositions territoriales à l'épreuve de la démocratie locale. Paris : Mairie Conseils/CDC. 2000

³ COMBE H., « *Expression d'une parole complémentaire* ». in Territoires, *Conseils de Développement : l'an 00*. n°412. novembre 2000

⁴ Cf. texte de l'appel en annexe 8

Conclusion : Pays et Agglomérations : de nouvelles opportunités pour une économie plus solidaire

En instaurant de nouveaux territoires destinés à libérer les initiatives locales et à en fédérer les forces vives, la LOADDT introduit un changement conséquent dans la façon d'envisager l'aménagement du territoire et la démocratie locale. Cette « révolution tranquille » en cours sur nos espaces de vie, devrait interpeller chacun de nous en ce qu'elle ambitionne d'offrir aux citoyens la possibilité de devenir acteurs et auteurs du développement de leur territoire, mais d'un développement durable, respectueux de l'homme dans son environnement. Ce faisant, la LOADDT interpelle tout particulièrement les réseaux d'économie solidaire dont les projets possèdent le plus souvent un fort ancrage territorial et se basent sur des initiatives citoyennes.

Dans ce bouleversement en cours, tout est à construire. En mettant le Projet et l'acteur au centre du processus, ces nouveaux territoires permettent de s'affranchir des schémas passés pour s'appuyer sur des solidarités vécues ou à développer. Les Chartes de Territoires constituent de véritables enjeux puisqu'elles sont appelées à sceller les objectifs stratégiques de développement du territoire pour au moins une décennie. De la même manière les Conseils de Développement sont laissés très ouverts, d'où la possibilité (le devoir) pour la société civile de profiter de cette « cacophonie féconde » 1 pour expérimenter de nouveaux modes de gestion des territoires, pour faire valoir de nouveaux modes de relation entre décideurs et citoyens.

Une seule certitude, reprise par la revue de la démocratie locale *Territoires* : ceux qui n'iront pas n'y seront pas...²

En tant qu'outil porteur d'un projet d'économie alternative et solidaire consistant justement à encourager de façon solidaire des initiatives locales, et au regard des besoins exprimés par les porteurs de projet sur les territoires, l'épargne de proximité solidaire se doit de réfléchir à son engagement dans ces dynamiques. C'est justement l'objet de cette étude.

48

¹ GONTCHAROFF G., Réseaux associatifs, Faire face au remodelage des territoires. in Territoires, Conseils de Développement : l'an 00. n°412. novembre 2000

² Territoires. n°412. op. cit.

Chapitre 4 : Une étude pour comprendre et encourager l'inscription de l'Epargne de Proximité Solidaire dans les Pays et Agglomérations

Introduction

Nous venons ainsi de présenter les trois objets principaux qui fondent notre problématique, à savoir : la création de « petites » activités, l'Epargne de Proximité Solidaire et enfin la LOADDT et ses traductions en Pays et Agglomérations. Tout au long des chapitres précédents, on a pu repérer l'opportunité d'une interrogation sur les connexions existantes ou à établir entre les trois objets précités. En effet, l'enjeu de la LOADDT n'a pas échappé à la Fédération des CIGALES qui voit dans ce renouveau de la démocratie locale et cet engagement collectif en faveur des territoires, un devoir de citoyenneté, dans la lignée du devoir de « l'agir moral » qui fonde la pratique des épargnants de proximité solidaires. C'est pourquoi en décembre 2000, la Fédération des CIGALES, par le biais de son président d'alors Jacques DUGHERA, nous a missionné pour réfléchir aux modalités de l'implication des clubs locaux dans les démarches en cours sur leurs territoires. Le travail préliminaire effectué alors, a mis en évidence la nécessité de réinterroger la question de la légitimité des groupes d'épargnants solidaires à s'inscrire dans cette recomposition territoriale et plus largement, la question de leurs apports aux dynamiques locales. Réinterrogation nécessaire pour renvoyer aux acteurs locaux une image de leurs pratiques dont ils avouent bien souvent manquer, mais aussi pour témoigner auprès des autres acteurs des territoires, du travail de fond que mènent ces quelques milliers de militants en recherche d'un « mieux vivre ensemble ». Le présent chapitre s'appliquera à présenter la position de la Fédération des CIGALES vis à vis de la LOADDT, puis nous détaillerons plus précisément la méthodologie qui a structuré notre travail de recherche.

4-1 La Fédération des CIGALES au cœur de cette nouvelle aventure territoriale

L'investissement citoyen au profit des territoires de proximité étant la base même du fonctionnement des clubs d'épargnants solidaires, la Fédération des CIGALES ne pouvait rester indifférente à la mise en place des nouveaux territoires de Pays et d'Agglomérations. Très tôt en effet, de par son implication dans de nombreux réseaux nationaux très investis dans ces questionnements¹, la

¹ Pour n'en citer que quelques uns : UNADEL, ETD, IRES....Une présentation plus complète de l'implication de la Fédération des CIGALES dans les instances de réflexion sur la LOADDT est disponible en annexe 9.

Fédération a été amenée à réfléchir à son positionnement vis à vis de ces nouvelles dynamiques. Comme le chapitre précédent tentait de le montrer, la LOADDT offre une réelle opportunité pour le développement d'un projet d'Economie Solidaire, ainsi l'épargne citoyenne de type CIGALES se devait d'y prendre part. Concrètement pour la Fédération des CIGALES, cette contribution se traduit par l'implication dans plusieurs projets collectifs dont *l'Appel Aux territoires pour des Conseils de Développement Participatifs* de la plateforme *Territoires d'Avenir*, évoqué précédemment.

Parallèlement, mais en interne cette fois, se basant sur les premières conclusions de la présente étude, un programme d'actions a été élaboré avec comme objectifs la sensibilisation ses militants aux enjeux de la LOADDT et l'encouragement au développement de l'outil Epargne Solidaire dans les nouveaux territoires de Pays et d'Agglomérations. Ce projet intitulé *Un Pays, Une CIGALES* comporte plusieurs volets¹ dont on trouvera le détail en annexe 10. Il a reçu cet été le soutien de la DATAR par l'intermédiaire d'un financement FNADT.

En préliminaire à ce projet, un premier contact avec les Cigaliers autour des questions de Pays et d'Agglomérations a été pris au mois de Mars 2001. Les réponses au questionnaire élaboré par nos soins² mettent en relief plusieurs éléments intéressants. En effet, plus de ¾ des CIGALES approchées étaient à l'époque implantées dans un périmètre de Pays ou d'Agglomération, à un stade plus ou moins avancé de la démarche. Cependant, seul 1 club sur les 26 interrogés était alors effectivement engagé dans le processus ; l'Epargne de Proximité Solidaire n'étant à priori pas impliquée dans ces dynamiques sur d'autres territoires. Le niveau de connaissance des Cigaliers sur les enjeux de cette nouvelle loi s'est révélé très faible d'une manière générale, et beaucoup, bien qu'intéressés par un apport supplémentaire d'informations,³ ne voyaient pas quel rôle leur petite structure d'épargnants aurait pu jouer.

Cette interrogation reflète malheureusement une tendance générale pour les acteurs de la société civile à l'échelon national, très peu informés sur des mesures censées les impliquer. Il est vrai que le texte de loi, en ne prévoyant pas de moyens pour la phase de mobilisation des acteurs locaux, n'incite pas les élus parfois effrayés par la confrontation avec leurs administrés, à mettre en œuvre une véritable stratégie de promotion de la démocratie participative.

¹ En résumé : Sensibiliser les épargnants solidaires aux enjeux de la LOADDT, communiquer auprès des élus sur l'économie solidaire et l'épargne de proximité solidaire, favoriser l'organisation territoriale des CIGALES.

² Cf. annexe 11

³ 62 % des interrogés ont explicitement sollicité la Fédération pour une information ou formation sur le sujet

Pour que la mise en place des Pays et Agglomérations ne soit pas qu'une procédure administrative mais bien le renouveau de la démocratie locale qu'elle promet, il convient que la participation de tous soit encouragée. Plus encore, pour reprendre les mots de Sylvie PELLERIN de l'Ecole des Territoires : « Il reste à convaincre les associations que lorsqu'elles créent des emplois et des services, qu'elles écoulent le bénéfice de leurs activités et créent entre elles du lien, elles participent à l'animation de leur territoire, à son développement – durable – et qu'en cela, leur expression est d'ores et déjà incontournable dans les Conseil de Développement »¹. Apporter des éléments éclairants pour rendre visible la légitimité de l'Epargne de Proximité Solidaire à participer à la recomposition territoriale sera justement l'un des objectifs premiers de ce travail.

4-2 Les objectifs de l'étude

Cette étude se situe à l'intersection des différents engagements de la Fédération autour des questions relatives à la mise en place de la LOADDT et à l'organisation territoriale de l'économie solidaire. Non-information et incompréhension semblent être deux des dangers qui pourraient mettre en péril la réussite du processus de recomposition territoriale, à ce titre le résultat attendu de cette étude sera double.

4-2-1 Un double résultat attendu

Etant donnée la relative nouveauté des objets auxquels cette étude s'intéresse (et donc le manque de référence sur le sujet) et parce que la formation généraliste du rédacteur ne fait pas de lui un expert dans les domaines étudiés, les prétentions de ce travail de recherche resteront modestes. Celui-ci espère ainsi simplement apporter sa petite contribution à l'analyse des transformations en cours, tant sur le plan du territoire que sur celui des comportements économiques et sociaux.

Le résultat attendu est double : dégager des éléments éclairants sur l'apport des pratiques des épargnants solidaires de proximité aux dynamiques locales et mettre à jour les conditions permettant leur implication dans le projet territorial.

En parallèle, ce travail de terrain participera à l'évaluation *in itinere* de l'application de la LOADDT sur les territoires, en mettant en évidence les difficultés rencontrées par les acteurs locaux.

¹ PELLERIN S., « Une parole légitime ». in Territoires, Conseils de Développement : l'an 00. n°412. novembre 2000

4-2-2 Des objectifs « évaluatifs » et opérationnels

Sur le plan des objectifs, ceux-ci sont dans un premier temps « évaluatifs » (on verra toutes les limites que l'on met derrière ce mot). Il s'agit en effet de rendre compte, d'une part des apports de l'Epargne de Proximité Solidaire aux dynamiques locales, et d'autre part, de la façon dont se mettent en place quelques Pays et Agglomérations. Les objectifs de l'étude sont aussi opérationnels puisque le travail d'analyse tentera de donner des pistes stratégiques pour l'action (aussi bien pour l'organisation territoriale de l'Epargne de Proximité Solidaire, que pour son intégration dans les démarches de pays). De plus, par son contenu, elle devra permettre d'alimenter le volet information du projet *Un Pays Une CIGALES* et pourquoi pas, les débats de la plate-forme *Territoires d'Avenir*.

4-2-3 Des destinataires multiples

Les destinataires de cette étude seront donc en premier lieu des **acteurs de terrain** : les épargnants de proximité solidaires tout d'abord, mais aussi les élus locaux, les agents des sphères économiques et sociales et finalement tout les citoyens intéressés par la pratique d'une « autre économie » ¹.

De plus, si l'objet principal de ce travail est l'Epargne de Proximité Solidaire au travers des groupes d'acteurs qui la pratiquent, l'analyse présentée en 3° partie peut être extrapolée à une large palette de mouvements associatifs, en raison du fait qu'elle présente des conditions et déterminants pour l'implication dans un projet territorial, non uniquement spécifiques à ce type d'engagement citoyen.

Les deux catégories suivantes de destinataires seront les observateurs de la mise en place de la LOADDT sur les territoires (par exemple le comité de pilotage de *l'Appel aux Territoires* précité ou le comité de réflexion des clubs *Partenaires pour Agir* de l'association ETD) et les collectifs d'économie solidaire dont les réflexions portent entre autres, sur la structuration territoriale des acteurs qui se réclament d'elle (collectif MB², IRES, etc.).

Nous espérons qu'à tous et à toutes, ce travail pourra apporter quelques éléments éclairants sur les évolutions en cours sur les territoires de proximité.

-

¹ G.R.A.T.I.C.E., *L'autre économie ?*. Cahiers du G.R.A.T.I.C.E.. n°17. Université Paris XII Val de Marne. deuxième semestre 1999

4-3 Qu'étudier, où et comment ?

4-3-1 Problématique

A partir de la question initiale posée par la Fédération des CIGALES, une étude préliminaire s'appuyant sur une analyse bibliographique, des entretiens avec des personnes ressources et un premier travail d'enquête après de 26 Cigaliers¹, nous a conduit à poser la problématique suivante :

La LOADDT du 25 juin 1999 invite, dans le cadre de la mise en place des Pays et Agglomérations, chaque citoyen se sentant concerné par l'avenir de son territoire, à s'investir aux côtés des élus, pour réfléchir ensemble à un projet commun de développement. De par leur engagement solidaire en faveur de projets de création d'activités implantés dans ces espaces de vie, les épargnants solidaires de proximité devraient se sentir appelés à participer à ces dynamiques. A partir de l'expérience de certains d'entre eux, nous tacherons d'étudier ce que peuvent apporter ces pratiques alternatives aux territoires et à leurs projets, et quelles sont les conditions de leur prise en compte dans les nouvelles dynamiques territoriales issues de la LOADDT.

L'énoncé de cette problématique fait ressortir deux questionnements principaux. Ceux-ci pourraient être déconnectés, c'est à dire que l'on pourrait très bien analyser les apports de l'Epargne de Proximité Solidaire aux dynamiques locales dans des territoires non inscrits dans un processus de transcription locale de la LOADDT. En revanche, le second volet nécessite quant à lui la présence simultanée des deux objets et réclame, qui plus est, leur interconnexion. Au vu du temps et des moyens impartis, il nous a semblé plus judicieux de centrer notre analyse sur des territoires répondant à la configuration la plus exigeante, à savoir :

- ✓ Présence de groupes d'épargnants de proximité solidaires,
- ✓ Inscription du territoire dans un processus de recomposition territoriale de type Pays ou Agglomération,
- ✓ Interconnexion entre les deux objets précédents (divers degrés possibles).

C'est ainsi principalement en raison de contraintes de temps et de moyens que les deux filtres analytiques qui apparaissent dans la problématique ont été appliqués sur une même réalité territoriale.

53

¹ Cf. grille d'enquête et résultats en annexe 11 et 12.

Nous présenterons ici la méthodologie générale de l'étude. Chacun des deux volets ayant nécessité l'élaboration d'un modèle d'analyse propre et d'un jeu d'hypothèses spécifiques, ceux-ci seront exposés en introduction de chacune des parties concernées. C'est à ces endroits que l'on trouvera la présentation des cadres théoriques utilisés.

4-3-2 Le choix des territoires

Un nombre assez réduit de territoires devait être choisis pour servir de support à cette recherche. On a vu que ceux-ci devaient être engagés dans une démarche de mise en place de Pays ou d'Agglomération et compter dans leur périmètre, au moins un outil d'Epargne de Proximité Solidaire plus ou moins impliqué dans le processus de recomposition territoriale. Une investigation dans ce sens a fait ressortir une petite dizaine de territoires. Afin de recouvrir un maximum de situations (dans la limite des possibilités de l'enquête), nous avons choisi de privilégier la diversité à différents niveaux : celui de l'avancée de la démarche territoriale, du type de territoire (rural-urbain-périurbain), de la situation face à la création d'activités, du type d'acteurs de l'épargne solidaire implantés, de leur implication effective dans le projet territorial. Trois territoires ont finalement été retenus, le tableau cidessous les présente de manière très succincte (pour une présentation plus détaillée, se référer aux annexes Territoires):

	Pays de Vesoul Val de	Agglomération de	Pays de la Haute Vallée de
	Saône	Dunkerque	l'Aude
Localisation	Haute Saône (70)	Nord (59)	Aude (11)
Type de territoire	rural / périurbain	urbain	rural
Situation par		Contrat d'agglomération	
rapport à la	Périmètre en attente de	rédigé	Périmètre en attente de
LOADDT avant	reconnaissance	Conseil de Développement	reconnaissance
l'étude		pas encore en place	
Acteur de			
l'Epargne de	1 mixte CIGALES-Cagnotte	2 CIGALES	1 association de type
Proximité	Solidarité-Emploi	1 Tontine Solidaire	Cagnotte
Solidaire			

Dans chacun de ces terrains d'étude un « référent territorial » local a été choisi afin de faciliter les contacts et le travail de terrain :

- M. ISABEY (Fédération des CIGALES) pour le Pays de Vesoul Val de Saône,
- M. THIERRY (Association Territoriale des CIGALES du Nord) pour l'agglomération de Dunkerque.

Mme THEVENIAUT MULLER (association PARI et BASE sud Audois) pour le Pays des Hauts du Val de Saône

4-3-3 Qu'observer?

Notre problématique oriente nos observations sur la création d'activités et son environnement, l'Epargne de Proximité Solidaire et enfin, la transcription locale et concrète du référentiel de la LOADDT, détaillons un peu plus ces trois objets.

✓ La création d'activités

Nous chercherons à dresser le profil quantitatif et qualitatif de la création d'activités et de son accompagnement sur chaque territoire, en tachant d'en repérer les points forts et les points faibles, ainsi que l'organisation des acteurs. Nous tenterons de retracer des parcours de créations spécifiques au territoire. Pour ce faire, nous nous baserons sur des entretiens avec des porteurs de projet/créateurs, des accompagnateurs de la création d'activités et des représentants d'organismes de financement. Pour l'aspect qualitatif, nous nous appuierons sur les chiffres de l'INSEE, de l'APCE et des chambres consulaires.

✓ L'Epargne de Proximité Solidaire

Nous procéderons à une analyse des objectifs, du fonctionnement et des liens qu'entretiennent avec leur environnement les structures d'Epargne de Proximité Solidaire repérées dans chacun des territoires. L'intervention des épargnants en faveur de la création de très petites entreprises sera envisagée sous les deux angles quantitatifs et qualitatifs. Nous appréhenderons la question des objectifs des épargnants solidaires et celle de leurs priorités vis à vis de la création d'entreprise. Enfin, nous traiterons de la question de l'implication des épargnants solidaires dans la mise en place de la LOADDT, en tachant de repérer, quand il y a lieu, les éléments ayant permis leur inscription dans la dynamique.

✓ La mise en place des nouveaux territoires

Concernant la mise en place des nouveaux territoires, nous chercherons à observer la façon dont le texte de loi est pris en main par les différents acteurs locaux, qu'ils soient élus, socioprofessionnels ou associatifs et comment ceux-ci ont été informés et impliqués dans les démarches. Lorsque le projet de territoire est établi, nous chercherons à analyser la façon dont est prise en compte la problématique de

la création d'activités et la référence faite à l'épargne de proximité solidaire et à l'économie solidaire en général.

4-3-4 L'échantillonnage

L'échantillon doit donc comporter des personnes impliquées dans un ou plusieurs des trois grands domaines mentionnés ci-dessus. Les acteurs interrogés ont dans certains cas été choisis avec le référent territorial, pour l'intérêt des informations qu'ils étaient susceptibles apporter à l'étude, l'exhaustivité n'étant pas requise pour ce travail. Par compte, nous avons veillé au respect d'un équilibre entre les différents groupes d'opinion. L'échantillon prévu par territoire était le suivant :

ACTEURS	NOMBRE	
Porteurs de projet	3	
Acteurs représentatifs de l'environnement du	Variable	
porteur de projet (institutionnel, associatif,		
financier)		
Epargnants de proximité solidaires	1 animation collective par structure	
Eparghants de proximite sondaires	1 membre individuellement	
	1 élu	
Référent Pays/ Conseil de Développement	1 personne impliquée dans la mise	
	en place du Conseil	
Association Territoriale	Si le territoire en compte une	
total :	10-15	

L'échantillon effectivement réalisé se décompose comme suit :

Territoire	Pays de Vesoul Val de	Agglomération de	Pays de la Haute vallée
Acteurs	Saône	Dunkerque	de l'Aude
Créateurs d'activités	3	2	3
Accompagnateurs	3	4	6
Financeurs classiques	1	1	2
Financeurs solidaires	1	5	1
Association territoriale	-	1	-
Personne ressource territoire	3	3	6
total :	11	17	18
Nb total d'entretiens :	12	19	19

Au final, le nombre d'entretien a donc été supérieur à ce qui était initialement projeté, cependant notre étude a parfois souffert de l'absence de quelques acteurs clés (élus locaux, banquiers, etc.).

4-3-5 Les outils de collecte des données

L'étude utilise divers outils en fonction du type d'information à recueillir et de la nature de cette information.

✓ L'entretien semi-directif / questionnaire ouvert

5 guides d'entretien différents ont été produits. Les données à recueillir mixant fréquemment opinions et informations, l'outil adapté nous a semblé être un questionnaire ouvert (permettant de baliser le déroulement de l'entretien); se rapprochant parfois de l'entretien semi-directif (permettant d'encourager la parole de l'individu interrogé). Ces cinq guides, retravaillés dans les premiers jours de l'enquête de terrain sont les suivants: 1

- un guide d'entretien *référent territorial*, pour interviewer des acteurs « référents » sur la démarche de pays ou d'agglomération.
- un guide d'entretien créateur d'activités ou porteur de projet
- un guide d'entretien *structure d'accompagnement*, pour les différents accompagnateurs de la création d'activité (structures associatives, chambres consulaires, banques...)
- un guide d'entretien « structure d'Epargne de Proximité Solidaire », pour des membres de structures la pratiquant
- un outil *d'animation / questionnaire* pour bâtir de manière concertée, avec les membres des structures pratiquant l'Epargne de Proximité Solidaire, une grille d'objectifs et un outil de « sélection » de projets, à partir des priorités exprimées.

Les quatre guides d'entretien possèdent une trame assez similaire, traitant successivement des 3 thèmes de l'étude, dans un ordre et des proportions différentes.

✓ L'analyse documentaire

Le recueil d'un deuxième type d'information, de nature documentaire, s'est avéré nécessaire pour mener à bien notre recherche. Les principaux documents concernés étaient les suivants : (suite p 59)

-

¹ On les trouvera en annexe 13, 14, 15, 16, 17

Planning de l'étude

2001

Février Mars Avril Mai Juin				
		AVIII	Mai	ı .iiiin

- Travail sur l'annuaire des Entreprises Cigalées

- Participation aux travaux de la Fédération (Plate Forme Territoires d'Avenir (Comité de Pilotage), Culture et Liberté, Comité de Pilotage du groupe de réflexion sur les métiers du développement local à l'Unadel.)
- Participation à l'élaboration du rapport d'activités 2000
- Elaboration et rédaction du projet *Un Pays*, *Une CIGALES*
- Bibliographie, élaboration des hypothèses de travail et de la méthodologie, premier questionnaire à l'intention des Cigaliers réunis en AG.

Terrains et premier traitement de l'information :

- Pays de Vesoul Val de Saône du 14/05 au 19/05
- Agglomération de Dunkerque du 29/05 au 06/06



- Pays de la Haute Vallée de l'Aude du 05/07 au 13/07

Traitement des enquêtes, valorisation des informations et premières phases de rédaction Phases 1 et 2 de l'analyse des entretiens

2002
Décembre Janvier Février Mars Avril

Reprise de l'analyse et rédaction

Phase 3 de l'analyse des entretiens

- Le diagnostic de territoire préliminaire à la définition du périmètre de Pays ou d'Agglomération ou préliminaire à l'élaboration du projet de territoire,
- Le projet, la charte de Territoire ou la convention d'objectifs,
- Les données de l'APCE, de l'INSEE ou des chambres consulaires sur la création d'activités du territoire,
- Tous les documents permettant de présenter les structures enquêtées et dont l'analyse lexicale et sémantique pouvait s'avérer intéressante.

La plupart des informations recueillies ont été traitées à l'aide de méthodes d'analyse documentaire (analyse de contenu, analyse structurale, repérage des systèmes de valeurs et représentations, etc.)

4-3-6 L'enquête de terrain

La phase de collecte de données sur le terrain s'est étendue de mai à juillet 2001, à raison de 5 à 10 jours par territoire d'étude. Les entretiens se déroulaient généralement au domicile ou sur le lieu de travail des enquêtés, la durée des échanges était comprise entre 45 minutes et 2 heures. La conversation était parfois enregistrée pour plus de fluidité, notamment dans le cadre des entretiens avec les créateurs. Passé le temps imparti au terrain proprement dit, un contact a été maintenu avec les territoires par le biais des référents territoriaux. Ceci a permis de se tenir informé des évolutions en cours sur les territoires pour peaufiner l'analyse jusqu'à aujourd'hui. Le travail présenté comprend donc dans une certaine mesure, des éléments postérieurs à la phase d'enquête de terrain. L'emploi du temps ci-contre illustre l'année écoulée depuis notre arrivée à la Fédération des CIGALES en Février 2001.

4-3-7 Un traitement des enquêtes en trois phases

En dehors de l'évidente distinction entre les deux volets de l'étude (analyse des apports au territoire et repérage des conditions d'intégration), les données collectées ont fait l'objet de plusieurs traitements successifs. Dans un premier temps, l'approche retenue a été territoriale. Une première lecture par territoire et thématique a permis de repérer pour chacun des thèmes abordés, la proximité entre les discours des différents acteurs. Analyse de contenu, analyse lexicale, analyse des systèmes de valeurs ont été largement mobilisés.

La seconde phase de traitement, toujours avec une entrée territoriale, a permis de reconstituer la cohérence du discours de chacun. Ont été ainsi étudiés les modes de production du discours, avec analyse de l'énonciation et de l'expression, plus facile et plus riche dans le cas des entretiens enregistrés.

A l'issue de ces deux phases du traitement, les documents monographiques de territoire ont été rédigés (Cf. annexes tomes 2, 3 et 4).

Enfin, la troisième et dernière phase de l'analyse a dépassé l'entrée territoriale pour repérer les constantes entre territoires, les problématiques communes et les réponses apportées par les acteurs locaux. C'est à l'issue de cette dernière phase d'analyse qu'a été rédigé le document principal.

Conclusion : Du lien entre l'acteur en recherche et son objet d'étude

Dans un sujet de recherche tel que celui dans lequel nous nous sommes engagés, plus qu'ailleurs encore, la question du lien entre l'acteur en recherche et son objet d'étude doit être prise en considération. L'explication qui va suivre correspond à la fois à un souci d'honnêteté envers le lecteur de ces pages et, à l'heure où nous bouclons la rédaction de ce document, au besoin pour son auteur d'un retour réflexif sur l'expérience vécue.

Dans mon itinéraire personnel, ce travail mené avec la Fédération des CIGALES correspond à la suite « logique » d'un questionnement sur les modalités par lesquelles des acteurs locaux agissent collectivement pour transformer leurs territoires de proximité et par là participent à leur échelle, à l'édification d'une société plus humaine et plus égalitaire. Un questionnement chaque fois enrichi et chaque fois élargi par la confrontation féconde avec l'altérité, permise par une institution étudiante (l'ISARA) ouverte sur le monde. Cette interrogation s'est éveillée ici, auprès d'agriculteurs militants qui m'initiaient alors à une agriculture en phase avec son environnement, là bas elle s'est enrichie des échanges avec des porteurs de projets expérimentant de nouvelles façons de vivre du rural en construisant et vivant *le* rural, plus loin encore elle a trouvé des échos dans les discussions avec des familles de planteurs camerounais qui me contaient leur désir de renverser la fatalité. Finalement, à bien y regarder, dans toutes ces expériences côtoyées, l'Economie Alternative et Solidaire, jamais nommée était pourtant toujours sous jacente.

Ainsi, mon rapport à l'objet d'étude n'est pas neutre, ni « désintéressé » ; celui-ci se rapproche en effet de la vision intuitive que je peux avoir d'un « mieux être social » auquel j'aimerais participer. Cependant, je ne crois pas que cette proximité avec l'objet observé ait été nuisible au travail de recherche que j'ai eu à mener. Pour reprendre les termes de D. SCHNAPPER, à propos d'un sociologue que je ne prétend pas être, « ce n'est pas en prétendant à l'indifférence que le sociologue peut atteindre l'objectivité mais plutôt en explicitant les conditions objectives de sa propre situation sociale et de ses propres analyses. »¹.

¹ SCHNAPPER D., *Juifs et israélites*. Paris : Gallimard. « Idées ». 1980, cité par PAUGAM S., *La disqualification sociale*. Paris : PUF. « Quadrige ». 2000 (3°ed.)

Conscient des recommandations dictées par Max WEBER, à savoir que la science et la politique (la pensée et l'action) sont des vocations profondément divergentes¹, mais attentif à la voix de Pierre BOURDIEU qui rappelait honnêtement : « on pourrait dire qu'un sociologue fait d'autant plus de politique qu'il croit de pas en faire »², nous avons <u>essayé</u> de laisser sentiments et passions en dehors, au moins pour le temps dédié à l'étude et à l'analyse.

Ce travail ne prétendra pas à une rigueur scientifique sans faille, mais nous pourrons espérer que celle que nous avons observée pour l'obtention des résultats et pour leur traitement, le rende digne de considération.

_

¹ WEBER M., Le savant et le politique. Paris : Editions 10/18. 1963

² BOURDIEU P., « Contre le « fléau néo-libéral » ». Propos recueillis par MEIZOZ J., in Le Temps. Genève. 28-29 mars 1998, cité par LAHIRE B. (dir.), Le travail sociologique de Pierre Bourdieu : Dettes et critiques. Paris : La Découverte/poche. collection « Sciences Humaines et Sociales ». 2001

Partie 2:

Les apports de l'Epargne de Proximité Solidaire aux dynamiques locales

Introduction

Evaluer l'Economie Sociale et Solidaire? Une véritable gageure à en croire les différents rapports de recherche menés récemment sur le sujet¹. Dans l'introduction de son rapport *Reconsidérer la richesse*, Patrick VIVERET ouvre d'ailleurs le débat par ces mots : « *Par la lettre du 25 juillet 2000, vous m'avez fait l'honneur de me confier une mission impossible »*! Et pourtant, à l'heure où ce Tiers Secteur sort de l'ombre, où il acquiert une reconnaissance au plus haut niveau et où il peut prétendre à des financements publics, la question de l'évaluation des pratiques se pose de manière très pressante. Les débats sur une Loi cadre pour le Tiers Secteur, les propositions du rapport LIPIETZ sur la création de nouvelles entreprises à buts sociaux posent eux-aussi le problème de l'évaluation puisque le statut juridique (coopératives, mutuelle, etc.) ne suffit plus à signifier l'appartenance de telle ou telle structure au secteur de l'Economie Sociale et Solidaire. Cependant, l'actualité et l'acuité de la question ne rendent pas pour autant la réflexion plus aisée. Le choix de la méthode d'évaluation (évaluation sommative, formative, évaluation participative de 4° génération [BIBEAU 1991], évaluation « démocratique » [VIVERET 2001], etc.) et le choix des indicateurs (quantitatifs, qualitatifs, indicateurs de processus, effets d'impacts, etc.) se heurtent à la relative nouveauté de l'objet Economie Solidaire, tout du moins sur le plan de l'analyse socioéconomique.

Si les différents groupes de recherche concluent pour l'instant à la non actualité d'une grille d'évaluation « clef en main » et à la nécessité préalable de s'orienter vers une plus grande clarification et réflexion quant aux termes utilisés, aux buts de l'évaluation et aux modèles méthodologiques envisagés [BOUCHARD 2001], tous s'accordent pour dire que les modèles d'évaluation basés sur des prémisses néo-classiques et productivistes ne sauraient être adéquats pour rendre compte de la performance d'organisations qui pallient (entre autres) les failles de l'économie de marché.

Un nouveau type d'évaluation reste donc à concevoir, en lien étroit avec les acteurs locaux, et qui puisse rendre compte des impacts socio-économiques, des externalités de l'Economie Solidaire, de l'effet sur la cohésion sociale, sur la participation citoyenne, etc.

_

¹ Entre autres : VIVERET P., *Reconsidérer la richesse*. Rapport d'étape de la mission « nouveaux facteurs de richesse » au Secrétariat d'Etat à l'Economie Solidaire. Mars 2001

FRAISSE L., Les enjeux politiques de l'évaluation. document de travail. Projet France-Québec. Collège des chercheurs. Mai 2001

BOUCHARD M., DUMAIS L., *Rapport sur les enjeux méthodologiques de l'évaluation*. document de travail, Projet France-Québec. Collège des chercheurs. Mai 2001

En attendant que ces réflexions débouchent sur des outils opérationnels, nous avons choisi, dans le cadre de cette étude, de nous pencher sur l'analyse des apports de l'Epargne de Proximité Solidaire aux dynamiques locales (autre enjeu fort avec l'arrivée de la LOADDT), avec les outils simples en notre possession et en prenant en compte les réflexions et remarques faites dans les travaux précités. Le travail dont nous allons rendre compte ici n'a pas la prétention de se considérer comme une évaluation au sens propre du terme, nous n'en avions ni le temps, ni les moyens, ni on l'a vu, les outils.

Le modèle d'analyse que nous allons présenter s'appuie principalement sur des indicateurs de type qualitatifs et sur un échantillon réduit (3 territoires et 60 personnes enquêtées). Les résultats présentés n'auront ainsi pas l'ambition de pouvoir être extrapolés à l'échelle du territoire national ou à celle du large mouvement de l'Epargne de Proximité Solidaire, mais ils doivent être considérés comme des contributions modestes à une réflexion plus élargie sur l'apport des dynamiques solidaires aux territoires.

La première question fondant cette étude était donc celle des Apports de l'Epargne de Proximité Solidaire aux dynamiques locales.

A partir de cette question de départ a été construit un modèle d'analyse qui prend appui sur 4 hypothèses principales, chacune étant décomposée en hypothèses secondaires :

Hypothèse 1 : Les pratiques d'Epargne de Proximité Solidaire répondent à des besoins exprimés par différentes catégories d'acteurs du territoire et à des demandes non

résolues par les systèmes et acteurs « classiques » de l'accompagnement et du

financement de la création d'activités, en place sur les territoires.

<u>Hypothèse 2 :</u> Les pratiques d'Epargne de Proximité Solidaire ont un impact positif sur la

cohésion sociale au sein des territoires sur lesquels elles ont court.

<u>Hypothèse 3 :</u> Les pratiques d'Epargne de Proximité Solidaire permettent de conforter et de

dynamiser le tissu économique local.

Hypothèse 4 : L'Epargne de Proximité Solidaire est un outil concourant au développement

durable des territoires. Le ressort principal de ces pratiques est la participation citoyenne d'habitants au développement de leur territoire. Sur ces bases les épargnants solidaires disposent d'un capital en terme d'expériences et de

méthodologie qui pourrait intéresser la mise en place des Pays et

Agglomérations au sens de la LOADDT.

Une partie du travail d'enquête mené sur nos trois territoires aura donc eu comme objectif de valider ou d'invalider ces quatre hypothèses. Le texte qui va suivre propose une synthèse argumentative issue de l'étude de réalités locales et complétée d'apports bibliographiques. Sur le plan de la forme, cette

Partie II sera construite autour de quatre chapitres principaux reprenant les 4 hypothèses précitées. Par souci de confidentialité, les noms des personnes interrogées dans le cadre de cette enquête et citées, sont la plupart du temps fictifs, au moins pour les créateurs à qui nous avons ainsi attribué des prénoms différents, marqués par une police de caractère elle aussi différente.

Enfin, avant d'entrer dans le vif du sujet, il paraît important de nous poser la question (puisque le lecteur se la posera sans doute) de la part de subjectivité contenue dans un tel travail, à fortiori si celuici est, comme c'est le cas, une étude largement qualitative, basée sur l'analyse d'entretiens semi-directifs. Il serait malhonnête et irréaliste de prétendre à une réelle objectivité, l'évaluation (quelle qu'elle soit) n'est d'ailleurs pas un processus neutre et objectif, elle doit donc forcément arbitrer entre une (fausse) posture de neutralité scientifique et le relativisme éthique du constructivisme radical¹. Ceci étant admis, on exigera en revanche que sa démarche soit au minimum transparente et que la posture épistémologique soit explicitée [BOUCHARD 2001]. C'est ce que nous espérons avoir fait ici, en proposant une étude réalisée par un acteur extérieur aux phénomènes observés et qui s'est attaché très sincèrement à les retranscrire et les analyser de la manière la plus neutre possible.

¹ ZUNIGA R., L'évaluation sur la place publique : science, éthique, politique. Cahiers de recherche sociologique. 2001

Chapitre 1 : L'Epargne de Proximité Solidaire comme réponse à des besoins sur les territoires

Introduction

<u>Besoin</u>: n. m. Sentiment d'une privation qui porte quelqu'un à désirer ardemment ce dont il se trouve dépourvu: *Besoin d'argent* II Ce qui est nécessaire pour accomplir une chose, faire face à une situation donnée: *Le besoin de main d'œuvre*. (LAROUSSE Encyclopédique)

En théorie microéconomique classique, le besoin crée la demande et la demande crée l'offre. Dans les années 70 en France, en pleine crise économique, des militants ressentiront le besoin de modifier en profondeur les valeurs de l'économie et de contrer l'accentuation des inégalités induite par la libéralisation de celle-ci. L'Etat peinant alors à trouver des réponses adéquates, ils créeront leur réponse citoyenne : l'Economie Solidaire. Au cœur de cette mouvance, des militants réunis dans l'A.L.D.E.A.¹ se posent alors la question des outils financiers ; de leurs réflexions naîtra le système CIGALES, puis la société de capital risque solidaire GARRIGUE, qui inspireront ensuite toute une palette d'autres outils.

Le succès rapide de ces formules témoignera que ce besoin ressenti par quelques acteurs agissants répondait à une réelle demande de porteurs de projets exclus du système bancaire traditionnel ou en recherche d'autres outils de financement.

La question du besoin intégrée dans cette première hypothèse de travail se décline sur différents plans, le plan financier certes mais aussi celui du suivi des créateurs, ce besoin est ainsi tout autant économique que relatif à la nécessité du lien social ou encore à la quête de valeurs. C'est ce que nous tenterons de montrer à partir de l'étude de nos trois cas concrets.

Nous verrons de plus, que si l'Epargne de Proximité Solidaire se développe sur des territoires c'est aussi parce que des espaces sont peu à peu abandonnés par leurs opérateurs traditionnels, qu'ils soient institutionnels, privés ou politiques, mais que néanmoins en aucun cas, l'Epargne de Proximité Solidaire comme l'Economie Solidaire ne saurait se résumer à cette fonction palliative.

¹ Agence de Liaison pour le Développement d'une Economie Alternative

1-1 Contre l'exclusion bancaire, l'assèchement financier¹ et le retrait des intermédiaires financiers : l'Epargne de Proximité Solidaire

Au cœur des territoires, l'Epargne de Proximité Solidaire opère bien souvent sur des secteurs de « marché » non couverts par les intermédiaires financiers classiques. Soit que ces derniers s'en sont détournés faute de profits suffisants, soit parce que les sommes demandées par les créateurs sont trop faibles pour être prises en charge, soit enfin parce que ces créateurs parfois non solvables n'entrent pas dans les critères des outils financiers, aussi bien privés que publics. Cet apport financier des outils d'Epargne de Proximité Solidaire peut recouvrir plusieurs types de besoins, c'est ce que nous allons développer ici.

1-1-1 La défection des opérateurs financiers conventionnels ou quand la micro finance solidaire devient l'unique recours

Si le caractère excluant de certains opérateurs financiers classiques (banques, aides institutionnelles, etc.) n'est plus à démontrer², il est toujours déroutant d'en faire le sinistre constat au cours d'une étude comme celle que nous avons menée. Pas un territoire en effet, où les différents acteurs, qu'ils soient créateurs, élus, consulaires ou même banquiers, ne dénoncent la frilosité extrême des établissements bancaires. Ceux-ci rechignent en effet à s'attarder sur des projets de petite taille, sur lesquels ils ne peuvent espérer un profit suffisant du fait de coûts de gestion élevés par rapport à la marge, et qu'ils considèrent la plupart du temps comme des placements à risque maximal. De ce fait, les critères de sélection de projets sont draconiens, comme en témoigne ce responsable d'agence bancaire de la Haute Vallée de l'Aude, dont l'enseigne revendique pourtant son appartenance à l'économie sociale et solidaire :

« On a pas trop d'expertise en la matière et vu le contexte difficile, on y va sur la pointe des pieds. Pour vous dire, pour la création d'entreprise, même pour l'ouverture simple d'un compte on prend des précautions. Le créateur susceptible d'être aidé? Déjà, si c'est quelqu'un qui se reconvertit totalement ce sera plus difficile. Ensuite, en plus des garanties réelles on aime bien les garanties par des personnes morales (consulaires, collectivités...), il ne faut pas quelqu'un de totalement supporté, il faut mouiller le maillot. Il faut qu'il ait un minimum d'autofinancement, un dossier bien monté avec l'aide d'une structure,

¹ Selon l'expression de GUENE CH., VIGIGNOL Y., *Libéralisation financière, exclusion bancaire et troisième voie*. in Economie et Humanisme, *Investir contre l'exclusion : l'épargne solidaire en Europe*. n°352. avril 2000

² Le récent rapport BOCKEL déjà cité, note en reprenant les chiffres des dernières études BDPME, CDC et APCE, que seuls 22 % des créations d'entreprises obtiennent un prêt bancaire et 10 % bénéficient d'une aide publique (en intégrant la garantie des emprunts accordée par la SOFARIS).

des compétences en rapport avec l'activité et des garanties. On ne finance pas le BFR donc pour ça, il faut qu'il trouve autre chose. Enfin, je ne donne jamais de concours sans avoir du recul, ce qui signifie qu'un certain nombre de mois sont nécessaires pour prendre du recul. »

Avec de tels exigences et de tels délais, il est évident que le filtre est efficace...

Notre échantillon de créateurs est finalement plus avantagé que la moyenne nationale puisqu'ils sont 4 sur 8 à avoir bénéficié d'un prêt bancaire. On met en fait en évidence ici, le fameux effet levier de l'Epargne de Proximité Solidaire que nous développerons plus en détail au cours du chapitre 3. Cependant, pour tous ceux qui ont obtenu ce type de financement, le passage devant le banquier est unanimement considéré comme l'étape la plus difficile de leur parcours de création.

L'apport le plus étonnant de notre travail de terrain concerne les fameuses Plate-Formes d'Initiatives Locales (PFIL), fédérées pour 228 d'entre elles, par la tête de réseau France Initiative Réseau. Les plateformes sont des outils originaux, dont l'objectif est l'accompagnement de la création d'activités via plusieurs types d'interventions : accueil, accompagnement et suivi d'une part, financement via un prêt d'honneur sans garantie ni intérêt d'autre part. Depuis 1981, ces plateformes ont aidé à la création d'un nombre conséquent d'entreprises¹, mais leur plus belle réussite est la mobilisation de multiples compétences localement autour des porteurs de projet (consulaires, comité d'expansion, collectivités locales, banques, etc.).

Nos trois territoires d'étude comptaient chacun une PFIL (Haute Vallée de l'Aude Initiatives, pour la Haute Vallée de l'Aude, Haute Saône Initiatives, pour le Pays de Vesoul Val de Saône et Flandre Initiatives pour l'Agglomération de Dunkerque). Les PFIL sont libres de choisir localement leurs publics cibles et leurs critères de sélection, en respectant cependant les grands points de la charte éthique de France Initiative Réseau². C'est ainsi que HVAI, dans l'Aude, a réussi à faire passer auprès des pouvoirs publics, la nécessité d'ouvrir le prêt d'honneur aux entreprises individuelles, qui constituent la quasi-totalité des créations sur ce territoire, tandis que HSI, à Vesoul ne s'oriente que vers les sociétés. Si beaucoup d'acteurs locaux perçoivent les PFIL comme appartenant au champ de l'économie solidaire et de l'insertion par l'économique, leur impact sur des publics fragiles reste à démontrer. En effet, comme nous l'explique cette animatrice de PFIL : « les créateurs à problèmes, nous ce n'est pas trop notre public. On pourrait les aider mais s'ils n'ont pas de garantie c'est difficile car on fonctionne avec de l'argent public.»

¹ Pour l'an 2000 : 25 500 projets accueillis et réorientés, 10 000 projets expertisés et accompagnés, 6 300 projets présentés en Comité d'Agrément et 4 600 entreprises financées pour un montant moyen de 48 000 F (Sources FIR)

² Cette charte encourage les PFIL à briser la dichotomie création « contrainte » (à but social) / création « libre » (ouverte sur la « vraie » économie), et à se mettre « au service de solidarités collectives ; et à ce titre, à construire des solidarités au sein du territoire ». Tout créateur étant digne d'intérêt et méritant écoute et respect, la PFIL est invitée à veiller à son indépendance institutionnelle et décisionnelle. <u>Sources</u> : http://www.fir.asso.fr

Les acteurs locaux dénoncent d'ailleurs des modes de fonctionnement des PFIL de plus en plus proches de ceux adoptés par le système bancaire. L'argument précédemment évoqué est d'ailleurs celui-là même qu'emploient couramment les banquiers pour justifier leur non prise de risque (« on travaille avec l'argent de nos clients, donc on ne peut pas se permettre de faire n'importe quoi. »)

Mais au delà de cette restriction du public finançable, on assiste, et nos trois territoires en sont des témoignages criants, à un détournement plus préoccupant de l'outil qui le vide d'une bonne partie de son sens.

En effet, au risque de paraître acharné, on notera que l'invitation faite aux établissements bancaires membres des PFIL à participer aux comités d'engagement des prêts de celles-ci a introduit une perversion regrettable puisque si la contraction préalable d'un prêt bancaire par le créateur n'est jamais un critère officiellement exigé, il est devenu un critère tacitement indispensable¹. Sur nos trois territoires, les acteurs rencontrés admettent que les PFIL sont ainsi devenues des moyens permettant aux banques locales de garantir doublement des prêts qu'elles auraient accordés de toutes façons. Au lieu d'encourager les banquiers à la prise de risque, les PFIL auraient renforcé encore leur prudence et reproduisent à leur tour les mêmes schémas d'exclusion que ceux du secteur privé.

Parce qu'ils sont successivement rejetés par le système bancaire classique, exclus des dispositifs institutionnels aux critères draconiens, privés d'accès à des politiques publiques dans une logique de subvention plus que d'investissement et de segmentation par catégorie de public plutôt que de développement global², parce qu'ils sont finalement mis de côté par les PFIL, un grand nombre de créateurs sans capital personnel n'a alors que l'Epargne de Proximité Solidaire et le micro-crédit comme derniers recours en matière de financement.

1-1-2 Des outils de micro-crédit solidaire rigides

Le micro-crédit dans sa forme intermédiée³ se développe depuis plus de 10 ans en France, en reprenant le modèle initié il y a vingt cinq ans, au Bangladesh, par la fameuse *Grameen Bank* et qui a été repris depuis par de nombreuses ONGs dans les Pays du Sud. En France, l'objectif affiché du micro-crédit

_

¹ « On demande systématiquement un investissement conséquent avec prêt bancaire au moins égal au montant du prêt d'honneur et un minimum d'apport personnel, même si ce n'est pas explicitement écrit dans nos documents de présentation. » (L'animatrice d'une des PFIL rencontrées).

² ESOPE 2000, op. cit.

³ On posera cette distinction entre micro-financement « intermédié », qui peut mobiliser l'épargne de particuliers (dans une moindre mesure) mais dont l'investissement est réalisé par une structure intermédiaire (banque solidaire, association de micro-crédit…), et le micro crédit « désintermédié » type cagnotte Solidarité Emploi ou associations comme AMPHORE où les épargnants prêtent eux-mêmes. C'est le premier type de micro-crédit que nous considérerons dans ce paragraphe.

tel que peuvent le pratiquer des structures comme l'ADIE¹, la NEF² ou la Caisse Solidaire du Nord Pas de Calais, est d'approcher des publics de créateurs exclus du système bancaire. Par le biais de prêts de faibles montants (jusqu'à 100 000 F), gratuits ou onéreux, ces structures entendent combattre le chômage et la précarité par l'ouverture à tous du droit à l'initiative économique. L'ADIE estime la demande de crédit solidaire à 20 000 à 30 000 créateurs potentiels, mais note qu'elle pourrait atteindre 100 000 personnes si l'environnement réglementaire était simplifié et les ressources financières disponibles.

Nous avons rencontré plusieurs structures pratiquant ce type de micro-financement au cours de cette étude : l'ADIE et la Caisse Solidaire du Nord Pas de Calais, pour le dunkerquois et l'AIRDIE³ dans l'Aude. Les PFIL que nous venons d'évoquer, pratiquent aussi le micro-crédit mais l'objectif « insérant » et le public cible des exclus du système bancaire n'est pas explicitement affiché. Ceci introduit pour certains, une division sémantique entre un micro-crédit dit « solidaire » (ADIE, Caisse Solidaire) et un simple prêt d'honneur.

Sur au moins deux de nos territoires d'étude, les structures de micro-crédit solidaire jouent un rôle fondamental dans l'accès par les plus démunis à la création d'activités. L'AIRDIE qui rayonne sur tout le Languedoc Roussillon, aurait ainsi permis en 2000, à plus de 470 entreprises de voir le jour. Les types de financement proposés sont multiples, crédit solidaire, prêt progressif, crédit à l'initiative agrirurale, avance remboursable, apport en fonds propres, etc. Les dossiers sont examinés par des commissions locales regroupant des acteurs du monde de l'insertion et de la création d'activités, ce qui permet une connaissance fine des projets déposés ; pourtant, un grand nombre de porteurs de projets n'ont pas accès non plus à ces dispositifs. Les raisons en sont diverses :

- Il s'agit pour certains d'une **impossibilité à remplir les conditions requises par les structures de prêt**; l'ADIE exige par exemple de ses porteurs de projets une caution solidaire portée par l'entourage à hauteur de 50 % du montant du prêt. Cette clause à but insérant est cependant insurmontable pour des créateurs très isolés socialement, comme les migrants rencontrés sur la Haute Vallée de l'Aude par exemple.
- Le **coût du crédit** est ensuite un frein conséquent pour ces créateurs sans ressource. Les taux d'intérêt appliqués par l'ADIE s'élèvent ainsi à 7,75 % par an, auxquels sont ajoutés une contribution de solidarité égale au maximum à 2,4 % du montant du prêt⁴.

70

-

¹ Association pour le Droit à l'Initiative Economique

² Nouvelle Economie Fraternelle

³ Association Interdépartementale et Régionale pour le Développement de l'Insertion par l'Economique

⁴ Taux en vigueur pour l'année 2001

- Enfin, la rigidité du système et la rigueur de sa gestion découragent bon nombre de créateurs. Les dossiers sont jugés « lourds » par certains partenaires de la création d'entreprise et le remboursement mensuel sur 24 mois maximum effraie des créateurs dont l'activité ne dégagera pas forcément un bénéfice immédiat.

C'est ainsi que Pierre, créateur de son propre emploi de guide touristique sur la Haute Vallée de l'Aude a finalement refusé un prêt solidaire AIRDIE qui lui avait pourtant été accordé :

« J'avais essayé de monter un dossier AIRDIE et malgré un accueil mitigé, on allait m'accorder 30 000 F. A ce moment je ne sais pas, j'ai modéré la chose car j'ai du douter de moi, de mes capacités à tenir les délais et à dégager un revenu suffisant pour rembourser cet emprunt ; j'ai laissé passer l'opportunité. »

Si le micro-crédit permet chaque année à un nombre conséquent et croissant de chômeurs et de RMIstes de créer leur propre emploi et de réintégrer, pour certains, le circuit bancaire traditionnel, beaucoup parmi les plus isolés socialement et ceux chez qui les échecs répétés ont annihilé toute confiance en soi, restent encore exclus de l'accès aux moyens de financement. Pour ceux-ci, l'Epargne de Proximité Solidaire peut jouer un rôle fondamental, celui d'une approche souple et sensible.

1-1-3 Souplesse, adaptabilité, sensibilité

En effet, l'approche des épargnants solidaires se caractérise par une grande souplesse et une capacité d'adaptation et de réaction qu'aucun outil institutionnel n'atteint. Pour les créateurs, le manque de souplesse est sans doute l'une des lacunes les plus « rageantes » des systèmes de financement classiques : en effet, comment saisir une bonne occasion (un local qui se libère, un outil de seconde main), si le délai d'obtention du financement nécessaire est de plusieurs semaines ? La souplesse et l'adaptabilité de l'Epargne de Proximité Solidaire peut s'observer à différents niveaux :

- La rapidité de décaissement, nous venons de l'évoquer et c'est un atout majeur ; ainsi pour Camille et Fabienne, en Haute Saône c'est cette rapidité de prise de décision et de décaissement qui leur aura permis d'acquérir une serre d'occasion, indispensable à leur activité de maraîchage (moins de trois jours se sont écoulés entre la demande faite à la cagnotte Solidarité Emploi *La Saônoise* et l'accord de celle-ci).
- La gamme étendue des besoins finançables. En effet, les créateurs trouvent dans le club d'épargnants, un seul et même interlocuteur et une seule procédure de demande, que son besoin soit un investissement matériel, du Besoin en Fond de Roulement, un investissement foncier ou un prêt relais sur subvention.

- Le remboursement. Contrairement à un établissement bancaire ou à une structure de micro crédit, les remboursements sont souvent négociables avec les épargnants solidaires en cas de coup dur, ce qui n'empêche pas que la totalité des fonds soient remboursés au final. Ainsi, pour reprendre le cas de Pierre qui craignait de ne pas pouvoir assurer un remboursement mensuel fixe à l'AIRDIE, la souplesse de l'association AMPHORE lui a permis de décaler certains remboursements lorsque son affaire a connu des difficultés.

L'autre caractéristique fondamentale des démarches de financement solidaire de proximité est l'attitude empathique et la relation d'écoute instaurée par les épargnants avec les créateurs. Ce trait de fonctionnement sera repris de manière plus détaillée au cours du chapitre 2, cependant nous pouvons le mentionner ici puisque tous les créateurs rencontrés, sans exception, insistent largement sur l'humanité de la relation créée avec les investisseurs solidaires et l'approche compréhensive du porteur et de son projet que ce type de rapport permet. Emmanuel, créateur d'une entreprise écologique de personnalisation de véhicules, exclu de tous les dispositifs financiers et d'accompagnement disponibles sur le territoire de la Haute Vallée de l'Aude, à l'exception d'AIRDIE et d'AMPHORE, témoigne :

« Les Epargnants Solidaires, par rapport aux organismes officiels, eux ils sont là, proches. Il y a beaucoup de dialogue et du coup ils peuvent comprendre un projet, être sensibles et prendre des risques. »

1-1-4 Un financement complémentaire

Nous avons développé jusqu'à présent, principalement des cas de figure où l'Epargne de Proximité Solidaire pallie des imperfections de fonctionnement des autres opérateurs financiers et devient le financeur principal de projets d'entreprise (ou en tous cas premier, quand l'effet levier fonctionne). Mais du fait des caractéristiques que nous venons d'évoquer (souplesse, rapidité, etc.), l'Epargne de Proximité Solidaire, dans sa forme prêt d'honneur, est aussi un outil particulièrement pertinent en réponse à des besoins de financement complémentaire. Ces besoins portent la plupart du temps sur des petits montants et peuvent avoir un caractère pressant; l'exemple type ici est celui de la serre de Camille et Fabienne que nous avons déjà évoqué.

1-1-5 L'éternel retard de la finance sur l'innovation sociale

Enfin, l'Epargne de Proximité Solidaire est dans plusieurs cas l'unique recours de porteurs de projet créant leur activité hors du schéma classique de création. En effet, une des innovations majeures en matière de création d'activité de ces dernières années, aura été la création de Coopératives d'Activités

et d'Emplois. Ce concept inauguré en région Lyonnaise par la SCOP *Cap Services*¹ repose sur un cadre juridique (la coopérative d'activités et d'emplois) qui permet à des porteurs de projet d'activité de tester en grandeur nature la viabilité de celle-ci, sous statut « entrepreneur salarié » avant création². La coopérative *Graine d'Affaires* implantée sur le dunkerquois définit ainsi le public cible de cet outil :

« Cette action s'adresse à tous ceux qui n'osent pas envisager la création d'entreprise parce qu'ils ne sont pas prêts culturellement, bien qu'ils présentent certaines dispositions et volontés pour réussir, mais également à tous ceux en recherche de solution en terme d'insertion et de création de leur propre emploi. »

Ces structures particulièrement innovantes³ développent localement un dense réseau de partenariats techniques et financiers et sont soutenues par l'Etat, les Conseils généraux et régionaux, entre autres. Cependant, malgré cette attention, les créateurs passant par les Coopératives d'Activités, du fait de leur statut de salarié, n'ont accès à aucun des dispositifs habituellement disponibles pour les créateurs d'entreprise « ordinaires » (EDEN, PFIL, aides à l'investissement des chambres consulaires, etc.). L'accès bancaire est aussi refusé à ces nouveaux profils d'entrepreneurs non considérés officiellement comme des créateurs. En attente d'une adaptation de la législation et d'une ouverture des mentalités localement, les seuls recours actuels pour le financement de ces créations atypiques sont donc le micro-crédit solidaire (l'ADIE a développé des partenariats avec les Coopératives d'Activités) et l'épargne de proximité solidaire, sous sa forme Cagnotte Solidarité Emploi, Tontine Solidaire ou association de prêt d'honneur. C'est ainsi que sur le dunkerquois, la Tontine solidaire a financé plusieurs projets de créateurs salariés de la Coopérative d'Activités.

Alors que les innovations sociales fleurissent avec notamment les SCIC⁴ et les Coopératives d'Activités et d'Emplois, et que de nouveaux outils sont créés pour favoriser la création d'entreprises pérennes (ce que tout un chacun appelle de ses vœux), le petit monde de la finance, qu'il soit institutionnel ou privé, fait preuve d'un retard désarmant. Face aux besoins exprimés par ces créateurs « nouvelle génération », les investisseurs solidaires de proximité sont pour l'instant les seuls à proposer des réponses, il est vrai à la hauteur (faible) de leurs moyens.

⁻

¹ Cette entreprise créée en 1995 a été financée entre autres, par des CIGALES Rhône-Alpines.

² On trouvera une présentation détaillée du concept en Annexe 18.

³ Nous en avons rencontré deux au cours de notre étude : *Graine d'Affaires* sur le dunkerquois et *Trait d'Union* (SCOP SAPIE), sur la Haute Vallée de l'Aude.

⁴ Société Coopérative d'Intérêt Collectif

1-1-6 Le financement des associatifs et promoteurs de projet¹

Si l'accès au financement est difficile pour les porteurs de projet individuels, il est aussi délicat pour les porteurs de projets collectifs et les promoteurs de projets, c'est à dire des groupements ou associations oeuvrant dans ces champs du social, de l'insertion ou de l'insertion par l'économique. Nous ne redévelopperons pas les contraintes inhérentes aux financements publics (délais, lourdeurs administratives, etc.), mais constatons que l'Epargne de Proximité Solidaire joue là encore un rôle fondamental lorsqu'elle accorde par exemple, un prêt relais sur subvention à telle association qui pourra alors mener à bien sa saison culturelle menacée par les retards de financement. En plus de cette action de dépannage, les porteurs de projets collectifs peuvent trouver dans l'Epargne de Proximité Solidaire, une réponse à leur besoin d'indépendance (relative) vis à vis des financements publics. Martine THEVENIAUT-MULLER, observatrice bienveillante et critique² des initiatives collectives sur le Sud Audois nous livre sa vision du rôle du micro-investissement solidaire de proximité:

« L'Epargne de Proximité Solidaire c'est aussi apprendre à s'auto-organiser pour commencer à être moins dépendant des financements publics pour créer de l'activité ; le but n'étant pas de s'en passer mais de ne pas être sous le joug de leurs conditions. »

Si la vocation première de l'Epargne de Proximité Solidaire est le financement de la création d'activités et du développement local, son action dépasse ce simple cadre financier pour prendre en charge notamment, l'accompagnement des créateurs.

1-2 Une réponse en terme d'accompagnement et de suivi

Moins de 10 % de créateurs accompagnés, au delà du simple conseil, dans leurs démarches de création! Ces chiffres édifiants avancés par plusieurs études³, interrogent particulièrement quand on connaît la profusion de l'offre en matière d'accompagnement (consulaires, chambre de développement économique, PFIL, boutiques de gestion, associations diverses, comptables, etc.), et si l'on considère surtout que les entreprises accompagnées enregistrent des taux de pérennité plusieurs fois supérieurs à celles qui ne le sont pas. Comme le rappelle Eric BESSON, rapporteur d'un Plan d'urgence d'aide à la création d'entreprise: « Les études menées en France comme à l'étranger sur le devenir des entreprises nouvellement créées sont convergentes sur ce point: le recours à des compétences

¹ L'expression est de Jean Louis LAVILLE

² Concept justement développé par l'association Audoise P.A.R.I. (Praticiens de l'Action et de la Réflexion pour l'Insertion)

³ Etude INSEE (1999), rapport BESSON (1999), etc.

externes par le dirigeant d'entreprise favorise la pérennité de celle-ci »¹. Pour ceux qui en auraient douté...

Nos territoires d'étude confirment ces lacunes au niveau du suivi des entrepreneurs et là encore, les groupes d'épargnants solidaires répondent bien souvent à ce besoin d'accompagnement, exprimé par les créateurs et non satisfait.

1-2-1 Des dispositifs institutionnels aux critères de sélection étroits

Comme pour les dispositifs financiers, les outils d'accompagnement adoptent parfois des critères de sélection particulièrement étroits pour les projets qu'ils voudront bien suivre. Ceci s'explique à la fois par une focalisation de certaines structures sur des publics cibles et par les objectifs revendiqués par d'autres outils comme les Pépinières d'entreprises, qui sélectionnent dès lors les projets les plus sûrs d'aboutir. Le rapport du commissariat général du Plan est éloquent sur ce sujet : « l'objectif des pépinières n'est pas quantitatif - le nombre de projets traités est le plus souvent marginal par rapport à celui des entreprises créées sur le territoire d'intervention de la pépinière – mais qualitatif, en réduisant les risques liés à la création, en choisissant d'écarter les mauvais projets, en sélectionnant les bons pour les accompagner vers le succès. »²

Ainsi, à l'heure où des objectifs particulièrement ambitieux en terme de pérennité des entreprises aidées sont fixés par les financeurs des structures d'accompagnement comme les Conseils Régionaux³ et que des normes de qualité type ISO font leur apparition dans ces mêmes structures, les créateurs fragilisés « briseurs de statistiques » ne sont pas véritablement les bienvenus...

C'est sans doute pourquoi, sur la Haute Vallée de l'Aude, Pierre et Emmanuel dont nous avons déjà parlé, ont successivement essuyé un refus d'accompagnement par la PFIL, la CCI, puis par la Pépinière d'Entreprise de Limoux, sans que des raisons véritables leur aient été opposées. C'est donc auprès d'AMPHORE et d'autres structures plus liées à l'insertion qu'ils trouveront, en plus d'un financement, un soutien et un accompagnement dans leurs démarches de création.

1-2-2 Une meilleure adaptation de l'Epargne de Proximité Solidaire aux besoins de certains créateurs

D'autres créateurs ont eu accès aux systèmes classiques, cependant ils jugent ceux-ci souvent mal adaptés aux besoins du créateur. Il est en effet plus difficile d'adopter une démarche très personnalisée quand on suit simultanément 50 dossiers de créateurs.

¹ BESSON, 1999 op. cit.

² Rapport du commissariat général du Plan, 1996, op. cit.

³ Voir par exemple le Programme Régional pour la Création et la Transmission d' Entreprise en Nord Pas de Calais dans l'annexe correspondante.

Les créateurs trouvent ainsi dans le club d'épargnants un panel d'expériences et de compétences unique, qui permet de solliciter en un même lieu un soutien juridique, un appui comptable ou encore un conseil technique pour le labour d'une parcelle par exemple. Jérôme et Antoine, deux jeunes créateurs dunkerquois choyés par les structures d'accompagnement étant données les potentialités de leur projet de commerce informatique, choisiront pourtant le soutien des CIGALES qu'ils jugent plus adapté que celui apporté par la PFIL locale :

« Au niveau de l'accompagnement, on n'a jamais fait appel au système classique. Les gens qui composent la CIGALES viennent d'horizons très différents et ils connaissent pas mal de domaines alors que Flandre Initiatives ne connaît que Flandre Initiatives. Dans la CIGALES il y a des gens du public mais aussi du privé, des chefs d'entreprise, ça permet de diversifier les connaissances accessibles. »

Parfois même, et ce fut le cas d'au moins 4 créateurs sur les 8 rencontrés, le volet accompagnement de l'épargne de proximité solidaire est jugé plus important que le volet financier et certains sont venus à ces outils spécifiquement pour cela. Que ce soit la Tontine Solidaire dunkerquoise, la Cagnotte Solidarité Emploi haut saônoise ou les CIGALES, les créateurs estiment que les apports financiers sont faibles mais que le côté accompagnement est incomparable. Jérôme et Petter respectivement à Dunkerque et à Vesoul nous en font le témoignage :

« Pour l'investissement des CIGALES dans notre entreprise, ça n'a vraiment pas été guidé par la nécessité, c'était plus l'aspect suivi et conseil qui était intéressant car 10 000 F dans un capital de 100 000 F, ce n'est pas énorme. »

« La création de la société de bateaux solaires nécessitait un apport en capital de 200 000 F, donc c'est vrai que la taille de l'outil CIGALES et sa capacité d'intervention n'était pas franchement adaptée au projet, mais à vrai dire, dans ce réseau, je recherchais plus du soutien que de l'argent. »

En ce sens et dans ces situations, on peut conclure que *le Lien importe plus que le Bien* pour reprendre et appliquer à l'Epargne de Proximité Solidaire, l'expression introduite par Marcel MAUSS dans son analyse socio-anthropologique du don¹.

¹ MAUSS M., « Essai sur le Don, Forme et Raison de l'échange dans les sociétés archaïques. in MAUSS M., Sociologie et Anthropologie. Paris : PUF. 1950 (1° éd.).

L'Epargne de Proximité Solidaire rétablit un lien souvent disparu entre financement et accompagnement

Les observateurs de la création d'entreprise font le constat d'une distanciation croissante entre le secteur du financement et celui de l'accompagnement de la création d'activités. Cela induit des effets négatifs à l'instar de ce que notent ces responsables consulaires de la Haute Vallée de l'Aude :

« Dans notre comité d'engagement des DJA¹, il arrive fréquemment que tous les partenaires techniques (Chambre d'agriculture, ADASEA, Centre de Gestion) soient d'accord pour dire qu'un projet d'installation soit non viable, et finalement la banque qui ne voit que les garanties du créateur autorisera le prêt. Ce sont eux les décideurs en dernier recours et cela marche aussi évidemment pour le cas inverse. »

Même au sein des PFIL, l'orientation financière a largement pris le pas sur l'accompagnement pourtant partie intégrante du concept², à tel point que les responsables politiques et économiques des territoires considèrent parfois, comme dans l'Aude que « de la manière dont elle est conçue, et évolue, [la PFIL] est trop éloignée des créateurs».

Les outils d'Epargne de Proximité Solidaire recréent ce lien dissolu entre financement et accompagnement en mettant l'expertise des accompagnateurs au service des financiers, ici matérialisés par les mêmes personnes.

1-3 Les outils d'Epargne de Proximité Solidaire et le besoin de lien social

Cette question du lien social sera traitée de manière approfondie au cours du deuxième chapitre de cet exposé. Cependant, dans la présente hypothèse du besoin, on ne peut occulter ce fait maintes fois observé : l'Epargne de Proximité Solidaire répond à une forte demande en matière de lien social, exprimée aussi bien par les créateurs d'activités que par les épargnants eux-mêmes. C'est ce besoin récurrent dans une société où la déliaison sociale³ est de mise que nous allons développer ici.

¹ Dotation Jeunes Agriculteurs ² Cf. présentation en annexe 19

³ SUE R., Renouer le lien social : Liberté, Egalité, Association. Paris : Editions Odile Jacob. 2001

1-3-1 De l'Epargne à l'insertion dans le milieu socio-économique local

L'action de l'Epargne de Proximité Solidaire dépasse de loin le simple financement de la création d'activités. Par leur implantation solide et leur participation active à la vie des territoires¹, les épargnants solidaires sont en effet de véritables agents d'insertion dans le milieu socioéconomique local pour les créateurs qu'ils aident. La mise en réseau du créateur avec un soutien technique, des structures d'accueil, une clientèle potentielle mais aussi de simples habitants du territoire, est un atout important de ce type d'outils, tout spécialement pour les créateurs migrants comme ceux que nous avons pu croiser en Haute Saône ou dans l'Aude. Les militants d'AMPHORE définissent d'ailleurs leur structure comme un sas pour l'insertion des créateurs sur la Haute Vallée :

« L'une des difficultés principales de la création ici, est l'insertion dans le milieu local. Les rapports entre natifs et adoptifs ne sont pas toujours évidents, c'est pourquoi AMPHORE peut être une passerelle pour l'insertion sur le territoire. »

Ailleurs en Haute Saône, Petter le créateur suisse nous a indiqué plus haut qu'il avait recherché avant tout dans la CIGALES du réseau et des contacts, nécessaires pour prendre pied dans le petit village rural où il s'est installé avec sa famille.

1-3-2 Des créateurs en quête de proximité et d'humanité

D'une manière générale, les créateurs sollicitant l'investissement solidaire de proximité sont caractérisés par une proximité de valeurs avec celles qui sous tendent ce type de micro-financement. En plus de simples sommes d'argent, ils sont bien souvent en recherche d'une proximité dans la relation qu'ils ne retrouvent nulle part dans les systèmes institutionnels en place. Ils sont ainsi bien souvent surpris de la qualité des échanges et de l'écoute qu'ils trouvent auprès des épargnants solidaires. Pierre a d'ailleurs été troublé par ce changement radical de positionnement dans la relation, lui à qui l'on n'avait jusqu'à présent que fait remarquer ses échecs et sa fragilité économique sans jamais mettre à jour son extraordinaire capacité relationnelle, par exemple.

1-3-3 Un investissement désintermédié qui réhabilite la relation sociale

Pour les épargnants aussi, ce mode d'investissement solidaire de proximité répond à un besoin de réintroduire le facteur humain dans le rapport à l'argent et à son affectation. Plutôt que de longs

¹ Cf. infra chapitre 2.

discours, laissons ici la parole aux militants d'AMPHORE qui décrivent avec passion leurs motivations :

« Cette action permet une ouverture phénoménale, pour soi d'une part, car moi par exemple je ne connaissais pas du tout ce système de financement et la rencontre avec AMPHORE m'a éclairé et maintenant j'ai mon compte à la NEF. Et puis c'est une ouverture sur les autres, ça permet la mise en réseau, il y a une grosse idée de dialogue et de communication avec les personnes dans ce que l'on fait. Avec les porteurs, il y a un côté humain très intéressant, un contact profond, authentique et humain. On essaie de se mettre à la place du gars plutôt que de fonctionner « bâton » ».

Ce type de relation basé sur le dialogue et qui laisse une large place au temps, semble incompatible avec les contraintes de rentabilité imposées aux établissements bancaires et aux autres outils de financement. Ainsi, le directeur du CBE de Dunkerque et initiateur des outils d'Epargne de Proximité Solidaire sur l'agglomération témoigne :

« Au sein des CIGALES ou de la Tontine, l'argent été utilisé pour créer du lien « chaud et humain » entre des Cigaliers ou des Tontiniers et des porteurs de projets, bien au-delà que ce qui est possible avec une PFIL ou les banques. »

L'Epargne de Proximité Solidaire permet ainsi de faire se rencontrer des acteurs des territoires, en quête de relations humaines authentiques, empreintes de solidarité et de don de soi ; et cette rencontre s'avère fructueuse non seulement au niveau de la cohésion sociale mais aussi sur le plan de l'économie locale.

1-4 Le retour plébiscité à l'éthique et à des valeurs humanistes

Nous avons commencé à l'aborder dans le chapitre précédent, l'Epargne de Proximité Solidaire est aussi un outil qui répond de manière active à la déception de ceux d'entre nous qui ne se reconnaissent pas dans les valeurs du *profit à tous prix*, dans cette conception de l'argent devenu Maître de l'Homme et dans la délégation du pouvoir financier de chaque épargnant à un petit nombre d'experts plus ou moins bien inspirés. Là encore, pour les épargnants comme pour les créateurs, l'Economie Solidaire en général et l'Epargne de Proximité Solidaire en particulier, permettent un retour à certaines valeurs humanistes.

1-4-1 Quand l'Epargne de Proximité Solidaire est un mode de financement choisi

Tel que nous avons présenté notre exposé jusqu'ici, on pourrait croire que l'Epargne de Proximité Solidaire se résume dans la majorité des cas à un outil de dernier recours pour des personnes exclues de toute part et qui trouvent là leur dernier espoir de financement. Ce serait oublier que ce type de micro financement est aussi, dans bien des cas, choisi par des créateurs qui n'en auraient pas véritablement besoin, financièrement parlant, mais qui sont en recherche d'outils et d'actionnaires prônant d'autres valeurs que celles de la rentabilité à tout prix (y compris social, environnemental, etc.). Ainsi, pour Camille et Fabienne, dont l'activité est inscrite dans une démarche de développement local durable, le recours à la CIGALES correspondait à une réflexion « philosophique » sur le sens de la démarche d'investissement. En outre, elles mettent en avant la notion d'initiative collective sous tendue par l'action des CIGALES:

« La Saônoise [qui combine l'outil CIGALES et Cagnotte Solidarité Emploi] est valable pour toute activité, même pour les projets associatifs et ça permet de développer des choses qui ne soient pas uniquement de l'entreprise individuelle. »

1-4-2 Pour les épargnants solidaires, le nécessaire retour aux valeurs de l'humanisme et de l'éthique

Si cette recherche des valeurs éthiques et humanistes est vraie pour certains créateurs, elle est évidemment partagée par tous les Epargnants Solidaires. En cela, ils ne sont d'ailleurs pas « extraordinaires », il n'y a qu'à observer le déferlement actuel de la vague éthique, le boom du commerce équitable, la demande d'utilité sociale faite aux entreprises (voir l'exemple récent du label social instauré en Belgique), etc. Ils sont simplement un peu plus engagés que la personne achetant son café Max Havelaar au supermarché, mais l'esprit est le même.

Les discussions avec les épargnants solidaires sur les motivations les ayant amenés à s'inscrire dans ce type de démarche furent longues et passionnantes, on en trouvera une courte trace dans les annexes territoires, mais on ne résistera pas à la tentation de livrer ici quelques-unes de ces « confessions ».

Les membres de la CIGALES La Saônoise, militants du développement local depuis la première heure, insistent sur le côté pédagogique de leur action :

« L'Epargne de Proximité Solidaire, pour nous c'est une épargne différente qui puisse servir au soutien de projets locaux et qui démontre par là aux habitants qu'ils peuvent avoir un rôle à jouer pour le développement de leur territoire.» Les militants d'AMPHORE dans l'Aude, développent une réflexion quasi philosophique sur le sens de leur action :

« On essaie de dépasser une certaine culture de l'argent en disant que notre argent, nous voulons qu'il permette de relier les hommes, qu'il redevienne <u>un moyen</u>, de manière à ce que la relation humaine soit rehaussée. On est désintéressé, on se fout que ça produise, mais attention, les sommes que l'on verse, même si ce sont des dons à l'association, on essaie de ne pas les perdre! Seulement on ne fait pas de spéculation. On voudrait briser ces tabous autour de l'argent, développer une idée « d'argent énergie ». C'est un peu philosophique, c'est se poser les questions : « D'où vient mon argent ? » et « Où va-t-il ? » C'est pour ça qu'AMPHORE ça reprend la symbolique de l'eau, l'argent lui non plus ne doit pas stagner, c'est une énergie qui circule. »

On pourrait continuer ainsi longtemps, les militants de l'Epargne de Proximité Solidaire étant le plus souvent intarissables sur leurs motivations; mais à la différence de la célèbre Cigale de La FONTAINE, si ceux-ci parlent beaucoup, ils agissent également!

Conclusion et discussion

Notre première hypothèse d'étude était : Les pratiques d'Epargne de Proximité Solidaire répondent à des besoins exprimés par différentes catégories d'acteurs du territoire et des demandes non résolues par les systèmes et acteurs « classiques » de l'accompagnement et du financement de la création d'activités en place sur les territoires.

Tout au long de ce chapitre, nous avons essayé de cerner quels pouvaient être ces besoins que des acteurs expriment et qui ne trouvent pas d'écho auprès des outils dits « classiques ». Quatre types de besoins principaux sont apparus :

- Un besoin financier, l'Epargne de Proximité Solidaire étant souvent plus souple, plus sensible, plus adaptée pour des porteurs de projet exclus du système bancaire traditionnel, mais aussi pour d'autres qui recherchent un autre mode de financement.
- Un besoin en terme de suivi et d'accompagnement, avec une présence que n'assurent plus les outils classiques de suivi et une approche radicalement différente de l'accompagnement des porteurs de projet

- Un besoin en terme de lien social, valable autant pour les créateurs souvent isolés socialement que pour les épargnants qui ressentent le besoin de promouvoir la relation humaine
- Enfin, un besoin au niveau des valeurs, épargnants comme créateurs prônent un renversement du rôle de l'argent, à qui ils entendent rendre sa place d'outil au service de l'Homme et non plus l'inverse.

En répondant à de tels besoins, l'Epargne de Proximité Solidaire joue un rôle bien souvent palliatif, colmatant de façon citoyenne les brèches du système institutionnel et le recul de l'Etat Providence. Or cette action militante ne devrait en aucun cas servir de prétexte au retrait de la puissance publique des territoires ; ou pour reprendre l'image de Jean Louis LAVILLE, l'économie solidaire ne doit en aucun cas être le cheval de Troie du désengagement de l'Etat sur les territoires.

De la même manière, l'action de l'Epargne de Proximité Solidaire ne doit pas cacher cette tendance lourde de retrait des établissements bancaires des espaces les plus défavorisés, comme les territoires ruraux ou les banlieues, où les banques se comportent alors comme de simples « aspirateurs à épargne ». Ce *creux bancaire* comme le nomment les économistes du Centre WALRAS¹, devrait contribuer à mettre en lumière les expériences américaines comme le *Community Reinvestment Act*, qui oblige les banques américaines à réinvestir un pourcentage de l'épargne levée dans des territoires considérés comme difficiles. En France, les Caisses d'Epargne se sont vues confier une mission similaire de « lutte contre l'exclusion bancaire » les contraignant à utiliser une partie de leurs excédents d'exploitation pour le financement de projets d'économie sociale². Mais la route est encore longue.

Enfin, cette notion même de besoin est à discuter; en effet, notre étude aura montré les difficultés rencontrées par l'Epargne de Proximité Solidaire pour se développer, dans des territoires fortement dotés en structures d'accompagnement et de financement de tout type, comme sur l'Agglomération de Dunkerque, quand bien même ces systèmes laissent de côté un nombre considérable d'exclus. La seule présence de l'Epargne de Proximité Solidaire sur un territoire ne garantit pas son efficacité auprès des porteurs de projets, si celle-ci ne réussit pas à se rendre visible et lisible, et à développer des partenariats localement. En ce sens, une structuration territoriale des outils de micro-finance solidaire permettrait d'accroître leur efficacité ainsi que leurs moyens, nous y reviendrons.

¹ GUERIN I., VALLAT D., *Le creux bancaire*. Centre Walras. Lyon. 1998

² PIERRET D., ROLLINDE C., Le « microcrédit » entre service bancaire et insertion. in Le Monde du 05 février 2001.

Chapitre 2 : L'Epargne de Proximité Solidaire comme instrument de renforcement de la cohésion sociale sur les territoires

Introduction

Chacun de nous en fait chaque jour l'expérience et les médias sont là pour nous le rappeler : notre société se défait. Les rapports entre individus se raréfient, la relation à l'autre devient plus incertaine, plus méfiante, plus dure et parfois même plus violente. L'individualisme grandissant concourt à l'accentuation des solitudes, des détresses et de l'exclusion. Ce relâchement du lien social, cette déliaison sociale dont parle Roger SUE¹, ne trouverait cependant pas ses causes principales dans la fameuse et souvent invoquée crise économique. Non, cette crise ne serait pas celle de l'économique mais celle d'une société éclatée qui s'est pliée aux intérêts des plus forts en oubliant son devoir d'intégration sociale [SUE, 2001]. Ce n'est ainsi pas uniquement en réglant les problèmes de chômage et de revenu que l'on pourra prétendre résoudre la question de la cohésion sociale, du « vivre ensemble ».

Doit on alors se laisser aller au fatalisme ? N'y a-t-il aucun espoir de ressouder les liens déliquescents de nos communautés ?

L'économie solidaire, en effectuant un retour sur l'individu, et par la promotion des valeurs de l'échange, de la coopération et de la réciprocité, tente d'apporter une réponse. La densité du lien social et la réalité d'un sens partagé sont en effet deux ciments fondamentaux de la cohésion sociale [ALCOLEA,1999]. Or c'est précisément ces notions de lien social dense, « chaud » et de sens partagé que l'on va retrouver dans le projet de l'Epargne de Proximité Solidaire.

Après une brève définition des notions théoriques de lien social, de capital social ou encore de cohésion sociale, nous tâcherons de montrer, à partir de l'étude de nos cas concrets, quelles réponses l'Epargne de Proximité Solidaire peut apporter aux questions de cohésion sociale sur les territoires, et en quoi elle peut permettre un renforcement des liens sociaux, en particulier en la faveur des plus isolés. Nous progresserons dans l'analyse en suivant une échelle qui partira de la micro-unité sociétale constituée par le groupe d'épargnants et aboutira à l'ensemble de la communauté sociale des territoires étudiés.

¹ SUE R., 2001 op. cit.

2-1 De la difficulté à évaluer un « impact sociétal »

Nous l'avons évoqué au cours de l'introduction de cette partie, la question de l'évaluation des pratiques sociales est sujette à débats. Aucun outil pertinent ne permet en effet réellement aujourd'hui, de prendre la mesure des progrès ou des régressions en matière de proximité des liens sociaux. Ainsi, c'est à partir de données principalement qualitatives, basées sur une observation rigoureuse et sincère de réalités locales que nous prétendrons apporter ici quelques éléments éclairants sur l'impact sociétal de l'Epargne de Proximité Solidaire.

Pour cadrer de manière minimale notre exposé, nous expliciterons quelques définitions des concepts sociologiques qui mailleront ce chapitre. Ces concepts étant difficiles à cerner par la contribution d'un seul auteur, nous utiliserons parfois plusieurs références dont le point commun sera la référence faite à la place de l'économie dans la société.

LIEN SOCIAL

Il est terriblement ardu de donner une définition claire de ce concept de lien social. Pour Dominique TEMPLE, le terme de lien social est vague, il joue pour les sociologues le rôle que joue le *mana* [MAUSS] pour les ethnologues, le rôle d'un *signifiant flottant* [LEVI-STRAUSS] révélant une communion de sens entre ceux qui l'emploient tout en étant capable de supporter des imaginaires forts différents. Il s'agira quand même pour nous de se fixer sur une définition un tant soit peu éclairante, pour savoir de quoi parle-t-on au juste quand on parle de lien social ?

Le dictionnaire Sociologique Le Robert nous propose la définition suivante, qui sera celle que nous retiendrons :

« Les liens sociaux sont ces formes de relations qui lient l'individu à des groupes sociaux et à la société, qui lui permettent de se socialiser, de s'intégrer à la société et d'en tirer les éléments de son identité. La sociologie des liens sociaux est donc à la fois celle des formes de sociabilité et des formes de contrôle social. L'affaiblissement des liens sociaux entraîne l'anomie. » AKOUN A., Dictionnaire de sociologie, Dir. AKOUN & ANSART, Le Robert / Seuil, 1999

COHÉSION SOCIALE

« En psychologie sociale, la cohésion désigne la solidarité des membres d'un groupe résultant de la communauté de but, de normes et de méthodes d'action, ainsi que l'attraction réciproque des individus du groupe. Au niveau des groupes larges, la cohésion est problématique. DURKHEIM fait de la division du travail social le fondement de la cohésion propre aux sociétés industrielles (solidarité organique). Cette conception met au fondement de la cohésion sociale les rapports

¹ TEMPLE D., L'économie humaine. in la revue du M.A.U.S.S.. Paris : La Découverte. 2° semestre 1997,

économiques et les rapports de cohérence entre l'économie et la société. Cependant les moyens qui fondent la cohésion sont divers selon les configurations historiques : elle a ainsi pu être assurée de façon privilégiée par l'identité des mœurs, par la prégnance du politique, par les moyens idéologiques de persuasion, ou encore par des combinaisons toujours particulières de ces différents moyens. » ANSART Pierre, Dictionnaire de sociologie, Dir. AKOUN & ANSART, Le Robert / Seuil, 1999

INCLUSION SOCIALE

« L'inclusion est caractérisée par l'expérience sociale largement partagée et la participation active d'une société, par l'égalité généralisée des possibilités et des chances de la vie qui s'offrent aux gens sur le plan individuel, et par l'atteinte d'un niveau de bien-être élémentaire pour tous les citoyens. » [Traduction] – SEN A., Development as Freedom, Oxford University Press, 2001.

CAPITAL SOCIAL

« La notion de capital social décrit les ressources que les gens peuvent obtenir par l'intermédiaire des réseaux communautaires dont ils sont membres. Contrairement au capital financier, qui se trouve dans les comptes bancaires des gens, ou au capital humain, qui est représenté par l'investissement que les gens font dans l'éducation et la formation professionnelle, le capital social fait partie intégrante de la structure et de la qualité des relations sociales entre les gens. » [Traduction] – AWACHI I., Groupe de travail sur l'environnement social, réseau de recherche sur la situation socio-économique et la santé.

Difficile de ne pas citer Pierre BOURDIEU dans cette recherche d'une définition de capital social : « Le volume du capital social que possède un agent particulier dépend de l'étendue des liaisons qu'il peut effectivement mobiliser et du volume de capital (économique, culturel ou symbolique) possédé en propre par chacun de ceux auxquels il est lié. » BOURDIEU P., Le capital social : notes provisoires, Actes de la recherche en sciences sociales, n°31, 1980

Ce bref cadrage théorique étant fait, étudions à présent la question de l'apport de l'Epargne de Proximité Solidaire aux rapports sociaux sur les territoires.

2-2 Liens sociaux à l'échelle du groupe d'épargnants

2-2-1 Le club d'épargnants : un espace de mixité sociale

Chefs d'entreprises, assistantes sociales, agriculteurs, retraités, enseignants... tels sont quelques uns des profils que l'on retrouve régulièrement au sein des groupements d'épargnants solidaires. Le club d'épargnants (ou l'association, ou la tontine), qu'il soit d'initiative citoyenne ou institutionnelle, se

caractérise en effet par une forte mixité des profils, tant au niveau socioprofessionnel, qu'au niveau de la situation économique personnelle ou encore de l'âge. Ce résultat n'est pas étonnant en soit si l'on considère que les motivations exprimées par les épargnants solidaires sont « indépendantes » du statut social de ceux-ci. Tout au plus retrouve-t-on des personnes sensibles, de près ou de loin aux notions de création d'entreprise (par leur activité professionnelle, par leur histoire personnelle...). Cette diversité de profils est d'ailleurs ce qui fait la richesse et la force de ces outils d'Epargne de Proximité Solidaire ; ce panel de compétences, cette large partition d'individualités, est mis en avant de manière récurrente par les créateurs rencontrés.

L'objet fédérateur, qui réunit les épargnants solidaires de proximité, n'est ainsi pas un élément de « classe » (syndicats), ni un élément communautaire (associations d'immigrés), ni encore un critère de groupe d'âge (bureau des étudiants, association de troisième age), mais une préoccupation transversale : la lutte contre l'exclusion et le développement des territoires.

Au niveau du territoire, le club d'épargnants constitue donc un espace privilégié de mixité sociale, où sont brisés les clivages habituels (jeunes-vieux, entrepreneurs-fonctionnaires, patrons-employés, etc.).

2-2-2 Le fonctionnement des clubs, entre coopération, convivialité et consensus

Si l'on observe un instant le fonctionnement de ces groupes d'épargnants, aussi divers soient-ils par leurs statuts ou leurs motivations, on repère de grandes constantes au niveau de l'organisation. Le guide du CIGALIER, inspirateur et référence des clubs CIGALES, propose ainsi quelques modes de gestion du collectif, qui sont en pratique largement partagés et mis en œuvre. On relève ainsi :

« Au delà des soucis de technique financière, la CIGALES est avant tout un lieu de convivialité, de rencontre et d'auto formation à l'économie [...]. »¹

Ou encore:

« Une organisation fonctionnant selon un mode démocratique, un engagement individuel très fort, un travail avec des structures locales, etc. »²

Dans le cadre des clubs, les épargnants fonctionnent suivant des principes de coopération et de complémentarité, pour une utilisation optimale des savoirs et compétences de chacun. Ainsi, au sein de l'association AMPHORE c'est une épargnante, accompagnatrice « professionnelle » de porteurs de projet, qui élabore avec les créateurs aidés, le plan de financement de l'entreprise. Ailleurs c'est un

¹ Fédération des CIGALES, Le guide du CIGALIER. Edition 2001, fiche n° 01

² Fédération des CIGALES, op. cit., fiche n° 02

chef d'entreprise qui va coopérer avec un travailleur social pour réfléchir à l'accompagnement d'une entreprise d'insertion, etc.

Tous les groupes rencontrés¹ fonctionnent selon le principe démocratique « 1 homme, 1 voix », cependant, le recours au vote pour le choix des projets ou pour toute autre décision, est très rare. Les épargnants, parce qu'ils forment un groupe restreint, privilégient la recherche du consensus. Ils s'accordent aussi pour reconnaître que cette exigence choisie rend parfois longues et laborieuses les discussions, mais mettent en avant le fait qu'elle permet à chacun d'exposer et de défendre son point de vue.

Par leur fonctionnement basé sur la convivialité, la coopération et le respect de l'autre, les groupes d'épargnants solidaires de proximité contribuent à enrichir le lien social et à témoigner par leur exemple, de la valeur d'un jeu « gagnant-gagnant »¹, qui manque bien souvent dans le milieu de l'accompagnement et du financement de la création d'activités.

2-3 Le groupe d'épargnants et les porteurs de projets

2-3-1 Par delà le projet, valoriser l'individu

Une des différences fondamentales entre les groupes d'épargnants solidaires et les outils d'accompagnement « classiques » de la création d'activités, est la place réservée à l'individu, en tant qu'être humain porteur d'une histoire et de désirs d'avenir, au delà d'un simple projet d'entreprise. Personne ne serait mieux placé pour le dire que ces créateurs interrogés sur leur parcours de création parfois laborieux, c'est le cas de Pierre, dans la Haute Vallée de l'Aude, qui décrit ainsi l'accueil de l'association AMPHORE :

« Par rapport aux organismes officiels, eux sont là, ils peuvent comprendre un projet, être sensibles et prendre des risques. Pour mon cas c'est fou, car ils ne me connaissaient pas personnellement au départ et ils n'ont pas hésité à parier sur moi. »

Les épargnants insistent en effet sur la place laissée au dialogue avec les porteurs de projet. Ici, pas de *timing* serré, pas de file d'attente de créateurs, les réunions de présentation des projets se déroulent dans une ambiance conviviale, le soir bien souvent et le créateur est alors l'unique sujet d'attention de

87

¹ Cette observation ne saurait évidemment être applicable à la totalité des clubs d'épargnants, l'Homme restant homme, même imprégné des valeurs de l'économie solidaire!

ses associés potentiels. Dans les grilles d'analyse de projet² construites au cours de notre étude, la personnalité du créateur, ses motivations profondes font partie des tous premiers critères pris en compte par les épargnants.

Par cette approche compréhensive, « sensible » dit Pierre, les épargnants solidaires jouent un rôle fondamental en terme « d'insertion » puisqu'ils participent à la reconstruction personnelle d'individus à l'estime personnelle parfois totalement détruite. Continuons avec Pierre pour l'illustration.

En effet, cet homme brisé par des longues années de chômage, par des échecs répétés dans le salariat et enfin par le rejet douloureux des structures officielles d'accompagnement et de financement, va finalement trouver au sein d'AMPHORE, des quasi-inconnus qui n'hésiteront pas à parier, sans commisération, sur celui que tous avaient rejeté. Pour Pierre comme pour la majorité des créateurs rencontrés, ce soutien psychologique et cette écoute ont largement contribué au non découragement et à la concrétisation du projet. Ainsi, dans le même esprit, Camille aidée par la CIGALES La Saônoise témoigne :

« Au tout départ, le plus dur a été de faire accepter notre projet. Une exploitation en maraîchage biologique, c'est vrai que c'est pas très commun pour la Haute Saône et les organismes agricoles n'y croyaient pas trop. Je crois ce qui nous a vraiment tenu c'était cette écoute puis l'encouragement, l'engouement des gens de la CIGALES et du réseau pour notre projet. »

Reconquête de la confiance en soi, valorisation de l'esprit d'initiative, victoire sur l'apathie et entrée dans un cercle vertueux de dynamisme, sont ainsi quelques-unes des contributions majeures de l'Epargne de Proximité Solidaire à l'*empowerment* des acteurs individuels du territoire.

2-3-2 De l'individu isolé à l'individu relationnel³

Si l'on se penche sur l'impact de l'Epargne de Proximité Solidaire sur le lien social, et plus particulièrement sur le réseau social des créateurs, on touche à un des apports fondamentaux de ce type d'activisme économique : à savoir, le passage de l'individu solitaire à l'individu relationnel.

L'individu relationnel se caractérise par la multiplicité de ses contacts ou « connexions » sociales et une diversification des expériences familiales, amicales et sociales ; par une identité à facettes

suite des notes de la page précédente

¹ AXELROD R., DONNANT-DONNANT, *Théorie du comportement coopératif.* Paris : Ed. Odile Jacob. 1992

² Cf. Annexe 18

³ SUE R., 2001, op. cit.

multiples, flexible et évolutive au gré des relations de l'individu ; et surtout par un mode de relation et de lien aux autres qui emprunte ses principaux traits à la relation d'association [SUE, 2001].

Les raisons qui permettent d'appuyer cet effet « transitionnel » de l'action de l'Epargne de Proximité Solidaire sont multiples.

En prenant contact avec un groupe d'épargnants, qu'il soit de type CIGALES, tontine ou autre, le porteur de projet souvent isolé socialement, va en fait pénétrer dans un véritable réseau dont le nombre d'agents est proportionnel à celui des épargnants. Ceux-ci n'hésitent pas en effet, à mettre au service des créateurs, en plus de leur épargne, de leur temps et de leurs compétences, leurs carnets d'adresses professionnels ou privés, souvent particulièrement étoffés. C'est un véritable transfert de *Capital Social* si l'on s'en réfère aux définitions de BOURDIEU et AWACHI, précédemment évoquées.

L'exemple caractéristique ici est celui de Petter, inventeur de bateaux solaires en Haute Saône, soutenu par l'ANVAR¹ pour ses projets innovants depuis quelques années déjà, grâce aux relations de l'un des Cigaliers sans lequel, ce créateur plus intéressé par la technique que par les démarches administratives, n'aurait sans doute jamais pensé à solliciter cet organisme.

Réseau de compétences, réseau d'entraide, réseau de soutien, réseau d'amitié bien souvent,... Ce sont quelques-unes des définitions employées par les créateurs pour définir ce que représentent pour eux les épargnants solidaires. Mais en dehors de l'aide directe au projet, le réseau joue aussi un effet « label », il représente parfois un outil efficace de promotion pour la jeune activité en création. Ainsi les sympathisants du système CIGALES iront-ils plus facilement acheter leur matériel informatique chez Jérôme et Antoine, les jeunes créateurs dunkerquois et, sur les Hauts du Val de Saône, les paniers de légumes bio de Camille et Fabienne ont d'abord trouvé acquéreurs parmi les membres de la CIGALES et de leurs nombreux réseaux locaux.

Le cas du système Tontine est encore plus net : à Quimper comme à Dunkerque, le remboursement des « parts » achetées par les tontiniers (repas au restaurant par exemple) sont soumises à plusieurs conditions. L'une d'entre elle est la non possibilité de compter plusieurs tontiniers à la même table, la tontine a ainsi un effet « boule de neige », puisque chaque tontinier amène avec lui de nouveaux clients, contribuant de ce fait à la promotion de l'établissement. C'est cet effet secondaire mais néanmoins majeur que mettent en avant Marc et Sophie, restaurateurs à Dunkerque :

« Quand on nous a proposé la tontine, notre tour de table financier était déjà bouclé. Par contre le système m'a tout de suite semblé intéressant comme outil de promotion, un autre

¹ Agence Nationale de Valorisation de la Recherche

moyen de se faire connaître et de lancer un peu l'affaire dans les premiers temps. Pour la restauration, le système de la tontine est bien car il offre la possibilité d'un effet « boule de neige ». »

En étant accueilli par un groupe d'épargnants solidaires, le créateur ou la créatrice ouvre donc la première d'une multitude de portes auxquelles il lui sera dès lors plus facile de frapper. Si la démarche consistant à solliciter une structure de micro-finance solidaire nécessite déjà un minimum de « réseau » ou au moins la volonté de se rendre visible comme porteur de projet, le passage par un club permet à des individus très isolés socialement de développer un réseau de relations. C'est assurément l'un des outils les plus précieux lorsque l'on crée une activité, à fortiori lorsqu'elle nécessite une large clientèle.

2-3-3 Epargne de proximité solidaire et *Inclusion Sociale* ¹

Telle que la définit Amaryta SEN, prix Nobel d'Economie, l'Inclusion Sociale est un mouvement permettant la sortie de l'exclusion et le rapprochement vers un idéal de société égalitaire, par la participation active des acteurs de cette même société.

De par les publics qu'elle touche, l'Epargne de Proximité Solidaire participe de ce mouvement d'inclusion; en effet les créateurs aidés sont pour beaucoup dans des situations initiales de grande précarité: ils n'ont pas de revenu, donc pas de garantie, donc pas d'accès au crédit bancaire, et l'on voit se dessiner le cercle bien connu de l'exclusion. Si le type de créateur aidé est variable selon les territoires et surtout selon le type d'outils², l'Epargne de Proximité Solidaire, et c'est d'ailleurs un sujet de débat sur lequel nous reviendrons, est (trop) souvent le seul recours pour des exclus condamnés à le rester par les dispositifs classiques. Ainsi AMPHORE, par son action financière, mais surtout par son action d'accueil et de réseautage, se définit comme une « passerelle pour l'insertion sociale » dans un territoire (le Sud Audois) où le taux d'exclusion sociale compte parmi les plus élevés de France.

Ce seront encore les épargnants solidaires qui, en tant qu'acteurs actifs de leur territoire, pallieront les déficits des dispositifs institutionnels ou des collectivités locales lorsqu'il s'agira de favoriser l'insertion des nouveaux arrivants dans des communautés locales pas toujours très ouvertes. Les difficultés rencontrées par les créateurs aidés par AMPHORE sont parlantes en ce sens.

¹ SEN A., op. cit.

² Il est rare qu'une personne en situation d'exclusion désirant créer son propre emploi, le fasse sous des statuts finançables par les CIGALES (SARL, SA...), si l'on s'en tient aux possibilités strictes et minimales de l'outil.

Si les CIGALES se situent peut être plus en marge du courant d'insertion par l'économique que d'autres structures comme l'ADIE ou d'autres formes d'épargne solidaire comme les cagnottes Solidarité Emploi, cette fonction insérante, ou incluante suivant la terminologie choisie, est indéniable. Les chiffres manquent pour caractériser les situations sociales initiales des créateurs aidés, mais ceux-ci se situent fréquemment aux frontières de l'exclusion. La contribution des clubs est directe quand ils aident, accompagnent et insèrent socialement une personne en difficulté mais elle peut aussi se faire de manière indirecte. Ainsi, parmi les 370 entreprises « fichées » aidées par les CIGALES depuis la création du mouvement et sur lesquelles on possède des informations, 30 sont des entreprises dites d'insertion.

2-4 Quand l'Epargne de Proximité Solidaire se fait animatrice du développement local

Si les porteurs de projets sont les bénéficiaires premiers et cibles désignées de l'action des Epargnants Solidaires de Proximité, les pratiques de ces derniers dépassent l'appui à cette catégorie d'acteurs, et c'est finalement tout le tissu social local qui en bénéficie.

2-4-1 Le club d'épargnants : un nœud sur la toile des réseaux locaux

Nous venons d'évoquer cette particularité, les épargnants solidaires sont, pour la quasi totalité d'entre eux, (c'est le cas de tous ceux que nous avons pu rencontrer) des acteurs extrêmement investis dans la vie locale. Cet investissement, qu'il soit bénévole ou dans le cadre d'une activité professionnelle, s'effectue à des niveaux divers (collectivités locales, associations locales ou nationales, syndicats, etc.). Les épargnants solidaires, même s'ils ne se reconnaissent pas tous dans ces termes, sont des militants actifs du développement local. De par les multiples implications de ses membres, l'association ou le club, est un véritable nœud sur la toile des réseaux locaux. Quand on sait l'importance de ce type de liens « chauds », dans une société qui fonctionne de plus en plus sur le modèle du réseau, on devine le gigantesque potentiel de leviers en tous genre que peut enclencher un tel regroupement d'acteurs agissants. Ces interconnexions de réseau sont précieuses aux créateurs, on l'a vu, mais elles permettent aussi d'initier des coopérations pour monter des projets d'envergure sur les territoires, nous allons en donner quelques exemples.

2-4-2 Epargne de Proximité Solidaire et action collective : l'exemple des projets interassociatifs en Haute Saône

Le club d'épargnants peut ainsi être l'initiateur ou le partenaire de projets montés sur le territoire, en lien avec le développement local. Nous ne développerons pas ici l'implication des groupes dans les

démarches de Pays, qui sera l'objet de notre troisième partie, mais nous pouvons illustrer ce propos d'exemples relevés sur le territoire Haut Saônois qui était notre premier territoire d'enquête.

La CIGALES *La Saônoise* possède en effet des liens très étroits avec les réseaux de développement local de son territoire¹, et elle va être directement à l'origine de plusieurs projets multipartenariaux et transversaux. Avec l'A.D.H.V.S.², ce sera tout d'abord la réflexion autour d'un concept de Maison de Pays éclatée, avant même l'apparition du concept législatif de Pays en Haute Saône. La première pièce de cette Maison qui maillera à terme tout le territoire des Hauts du Val de Saône, est d'ailleurs la Maison de la Communication et de l'Economie Solidaire. Un point relais *Artisans du Monde* y est installé avec de nombreux produits issus du commerce équitable, mais on y trouve aussi une abondante information sur le principe d'épargne de proximité solidaire et notamment l'outil CIGALES. La communauté de communes *la Saône Jolie* y a installé ses bureaux, témoignant ainsi des liens riches et étroits qui ont su être tissés entre le milieu associatif et le milieu politique local.

Dans la même dynamique, en partenariat avec la Fédération *Artisans du Monde*, le collectif 70 pour la Promotion du Commerce Equitable, et l'A.D.H.V.S., la CIGALES a initié au cours de l'année 2001 un projet dont l'objectif général est l'animation et le développement d'un réseau départemental d'acteurs de la solidarité. On trouvera le détail de ces projets dans le tome d'annexe correspondant.

Que ce soit la Maison de Pays ou le réseau de solidarité « dont l'originalité réside essentiellement dans la recherche d'une synergie entre solidarité locale et solidarité internationale »³, ces initiatives démontrent la capacité du club d'épargnants à concevoir un projet collectif dans une dimension de partenariat.

Une saine coopération basée sur des complémentarités bien comprises entre élus, associatifs, socioprofessionnels et acteurs individuels n'est-elle pas ce dont pourraient rêver tous les territoires ?

2-4-3 Les Associations Territoriales, pour que le lien dépasse les frontières des territoires

Les groupes d'épargnants, quelque soit leur territoire d'implantation, en zone rurale comme en agglomération urbaine, doivent développer des partenariats avec les autres acteurs de l'accompagnement et du financement de la création d'activités pour optimiser l'efficacité de leur outil.

¹ Cf. Annexes, tome 2, chapitres 3 et 4

² Association de Développement des Hauts du Val de Saône

³ A.D.H.V.S., *Appel à projets Dynamiques Solidaires*. Note d'orientation pour le projet « Commerce équitable et épargne solidaire : un service de proximité pour un réseau de solidarité ». 2000

Faute de quoi, dans des territoires richement dotés en structures de toutes sortes, et même si ces dernières ne sont pas forcément adaptées et qu'elles excluent un nombre important de créateurs, les clubs d'épargnants sont condamnés à succomber à leur manque d'activisme et/ou de lisibilité. L'étude menée sur le dunkerquois montre bien cette situation délicate de groupements d'épargnants, coincés entre un souhait de reconnaissance par les opérateurs institutionnels et un souci d'indépendance, et qui finissent pas devenir transparents aux yeux de tous.

Pour faciliter la visibilité des clubs de bénévoles qui n'ont pas toujours le temps ni les ressources pour démarcher les partenaires, mais aussi pour que le lien dépasse les frontières des micro territoires, les CIGALES ont la possibilité de se regrouper en Associations Territoriales. Ces organismes régis par la Loi 1901 sont définis comme des interfaces entre les clubs et les partenaires locaux (presse, administration), des relais des actions de formation impulsées par la Fédération, et des coordinateurs des CIGALES locales pour la mise en commun des projets¹. Sur ce dernier point, les A.T. permettent, par la mutualisation des cagnottes locales de fortifier des montants de prise de part en capital que les créateurs jugent trop faibles, ou encore, par la création de bourses aux projets, elles permettent de faciliter la rencontre créateurs/épargnants. Enfin, les Associations Territoriales permettent de créer du lien entre des CIGALES d'une même région, souvent isolées sur leur territoire (Cf. notre travail mené sur le dunkerquois); c'est en tous cas l'objectif affiché de la nouvelle A.T., CIGAL'EST, nouvellement créée en Franche Comté et Lorraine et qui regroupe 9 CIGALES.

Conclusion et discussion

Le XXI ° siècle sera-t-il celui de l'individualisme ? On pourrait le craindre quand on observe avec Roger SUE cette décomposition du lien social sous toutes ses formes (lien familial, lien symbolique du politique et lien civil de l'économie²). D'autres, comme Dominique TEMPLE sur les traces de Marcel MAUSS, ajoutent que dans nos sociétés où triomphe l'échange, les hommes souffrent de la réduction du champ de la réciprocité³ et sont donc « mutilés du lien social ».⁴

Face à ce gouffre créé par le libéralisme entre les échanges économiques considérés comme destructeurs de lien et les relations «sociales» censées le récréer, l'économie solidaire entend jeter des

³ Selon Alain CAILLE, dans les sociétés occidentales chacun est à la fois donateur-donataire et échangiste. Chacun définit un territoire où domine l'échange marchand et un territoire réservé à la réciprocité (une socialité secondaire et une socialité primaire). Dans la première dominent l'achat et la vente, l'accumulation et le profit, et dans l'autre, les dons qui préservent le lien social. CAILLE A., *Critique de la raison utilitaire*. Manifeste du M.A.U.S.S.. Paris : la Découverte. 1983

¹ Fédération des CIGALES, op. cit., Fiche n° 03

² SUE R., 2001. op. cit.

⁴ TEMPLE D., 1997. op. cit.

ponts pour, en « francisant » l'expression célèbre de Karl POLANYI, *réenchasser* l'économique dans le social.

Nous avons montré au cours de ce bref exposé et à partir de données empiriques, que l'Epargne de Proximité Solidaire pouvait contribuer à renforcer la cohésion sociale sur un territoire, à resserrer les liens entre ses acteurs et à créer de nouvelles connexions entre les individus et les groupes. Mais l'argent en lui même n'est pas un lien social. Ainsi, comme le rappelle Georg SIMMEL, en matière d'argent « le contrat crée certes des relations entre les humains mais en laissant les humains en dehors de celles-ci » 1... pas tous les contrats, aurions nous envie d'ajouter après nous être ainsi immiscés dans l'univers des épargnants de proximité solidaires.

L'apport de l'Epargne de Proximité Solidaire à la cohésion sociale est difficilement « chiffrable » (et peut-il l'être ?), mais les faits sont là pour témoigner : ici des exclus sont réinsérés par la création de leur propre emploi, là des projets interassociatifs sont mis en œuvre pour la promotion des solidarités, ici et là c'est une nouvelle solidarité « chaude » qui irrigue peu à peu le tissu local...

Cependant, cette forme de financement alternatif ne peut pas tout et son impact reste limité au regard de la tache à accomplir pour apprendre collectivement un nouveau Vivre Ensemble. Parmi les limites que l'on peut opposer à la question des apports de l'Epargne de Proximité Solidaire aux dynamiques locales, nous pouvons en retenir ici trois, empruntées à Eric DACHEUX et qui nous semblent particulièrement pertinentes ¹:

- D'une part l'économie solidaire (l'Epargne de Proximité Solidaire) permet de vaincre l'apathie des citoyens en leur redonnant le goût d'entreprendre. Cependant, du même coup elle risque de faire oublier que l'action collective et la bonne volonté ne peuvent pas tout et que, dans un système globalisé pèsent y compris au niveau local, des contraintes très fortes qui échappent au pouvoir des acteurs locaux.
- Ensuite, nous avons vu que l'approche humaniste et très efficace de l'économie solidaire (l'Epargne de Proximité Solidaire) consiste à aborder le porteur de projet en lui faisant prendre conscience de sa richesse et de ses potentialités. Cependant, ce faisant elle conduit à développer une approche individualisante de la pauvreté, laquelle n'a pas que des causes individuelles.
- Enfin, ce souci louable d'une aide citoyenne aux citoyens risque, comme on l'observe aux Etats Unis, de cantonner l'action associative et citoyenne au secteur caritatif et d'accentuer la déstabilisation de l'Etat Providence qui abandonne peu à peu ce devoir social. Ceci peut

¹ SIMMEL G., *Philosophie de l'argent*. Paris : Presses Universitaires de France. 1987.

conduire à aggraver les inégalités entre territoires puisque les solidarités locales n'ont pas partout la même prégnance.

Notons enfin, et ce point plaide encore pour une organisation territoriale de l'Epargne de Proximité Solidaire, que la détection des plus isolés socialement des créateurs potentiels n'est pas évidente et que bien souvent, les clubs d'épargnants ne réussissent pas plus que les consulaires ou les autres opérateurs économiques, à détecter ces besoins. Une organisation territoriale de l'Epargne de Proximité Solidaire permettrait ainsi de mutualiser les avantages différents de chacun des types d'outils et, en étant plus lisibles, de développer des partenariats avec d'autres acteurs plus spécifiquement orientés vers ces publics.

⁻⁻⁻⁻ suite des notes de la page précédente

¹ DACHEUX E., *Apports et limites de l'économie solidaire dans le développement local*. Colloque Action Sociale et Développement Local en Europe. Université Jean Monnet. Saint Etienne. Juillet 2000. Les éléments entre parenthèses sont de nous.

Chapitre 3 : L'Epargne de Proximité Solidaire, acteur et catalyseur du dynamisme économique local

Introduction

S'ils insistent avec raison sur leur action dans le domaine social, les outils d'Epargne de Proximité Solidaire se situent quand même résolument dans le champ de l'action économique. Action économique certes mais pas n'importe laquelle; une action orientée vers la création d'activités et caractérisée par sa dimension solidaire et par sa proximité. Que ce soit via la prise de part en capital, le prêt d'honneur, l'avance remboursable ou le paiement de prestations remboursables en nature, l'objectif des différents outils est le même : encourager la création d'entreprise, de préférence s'inscrivant dans ce que nous pourrions appeler le développement local durable¹, et par là favoriser l'emploi et l'activité sur le territoire.

A nouveau, pour évaluer l'impact de l'Economie Solidaire sur la création d'activités et d'emplois, on se heurte à la rudesse d'une simple comptabilité du nombre d'entreprises aidées ou du nombre d'emplois créés. En effet, si cette méthode qualitative en vaut d'autres, quid de la pérennité des emplois créés ? Quid des emplois induits ou non induits sur le milieu local par telle ou telle activité ? Et puisque les évaluateurs aiment raisonner en termes de coûts, quid des coûts induits par la prise en charge d'un créateur de l'accueil jusqu'à la création ? L'ADIE a mené récemment une analyse de ce type ; elle montre ainsi qu'un chômeur coûte annuellement à la collectivité 120 000 F, alors que permettre à ce même chômeur de créer son emploi via le micro crédit ne coûterait en comparaison que 19 000 F (chèques conseils, crédit solidaire et divers coûts d'instruction inclus)². L'étude ne dit malheureusement pas combien coûterait cette création en passant par le système « classique »³.

On le voit, une évaluation qui omettrait de calculer les externalités et les coûts cachés et qui ferait l'impasse sur les données qualitatives, ne permettrait à coup sûr qu'une perception très partielle et même parfois faussée de la réalité. Nous n'aurons pas l'ambition ici de proposer de nouveaux outils de calculs que l'on imagine fort complexes, mais comme pour les hypothèses précédentes, nous tenterons d'apporter des éléments de réponses éclairants à partir de l'analyse des situations locales observées.

¹ Dans le sens d'un respect de l'environnement physique et humain, des droits sociaux et d'une certaine éthique.

² ADIE 1999, op. cit.

³ Nous avons cependant essayé, à partir de données réelles, d'étudier le coût de prise en charge d'un porteur de projet par un organisme comme les Chambres de Commerce et de l'Industrie; coût supporté par la compagnie consulaire, l'accompagnement étant gratuit pour le créateur. En ne prenant en compte que le volet accompagnement et <u>sans inclure le montant d'un prêt comme le PCE, ni ses coûts de gestion,</u> on atteint déjà 19 000 F (jours d'accompagnement consulaire à 5 000 F/j + 4 000 F de chèques conseils pour être dans le même cadre que l'étude ADIE). Selon les responsables consulaires interrogés, ce montant doit être largement revu à la hausse si l'on ajoute le volet financier.

Nous montrerons ainsi en quoi l'Epargne de Proximité Solidaire est un acteur à part entière du dynamisme économique local, puis nous explorerons son rôle de catalyseur de ce même dynamisme.

3-1 L'Epargne de Proximité Solidaire acteur du dynamisme économique local

3-1-1 Des résultats non négligeables en matière de création d'activités et d'emplois au regard des sommes en jeu.

L'impact au niveau de la création d'emplois des outils d'Epargne de Proximité Solidaire est indiscutablement limité. Ainsi, une étude il est vrai déjà ancienne (1997), estimait à 4 000 le nombre d'entreprises et 20 000 le nombre d'emplois ayant pu voir le jour grâce à l'épargne solidaire. Or l'Epargne Solidaire, si elle inclut l'Epargne de Proximité Solidaire, ne se résume pas à elle, et c'est finalement aux produits d'épargne solidaire (FCP, SICAV, comptes à termes, livrets, CODEVI, etc.) que l'on devra la plus grande partie de ces créations. Les clubs CIGALES qui constituent l'outil d'Epargne de Proximité Solidaire le plus largement développé, auraient permis à près d'un demimillier d'entreprises de naître ou de se développer et à un nombre plus grand encore d'emplois de voir le jour ou de se consolider². Ces chiffres sont cependant approximatifs et pourraient être revus à la hausse si une partie des archives n'avait pas disparue depuis les débuts du mouvement en 1983 (les résultats des années antérieures à 1992 font ainsi défaut).

Si l'on considère les chiffres avancés par le guide des placements éthiques 2001³, et que l'on reprend la catégorie Capital Risque Solidaire et de Proximité⁴, on atteint un total de 883 entreprises aidées pour 87,83 millions de francs collectés.

Tous les clubs ne sont pas égaux au regard de l'activité et notre échantillon se distingue par un nombre d'investissements particulièrement conséquent.

Résumons brièvement ces chiffres sous la forme d'un tableau qui permettra de visualiser le type d'outils utilisés par la structure, le nombre de projets aidés et le montant total épargné au sein de chaque structure (chaque ligne représente une structure) :

¹ VACHON J., *Epargne Solidaire : La solidarité en capital*. Actualités Sociales Hebdomadaires. n°2033. 22 Août 1997

² Nous avons personnellement effectué un large travail de recensement des entreprises Cigalées au cours de cette étude, les données chiffrées que nous avançons correspondent donc aux entreprises dont une trace est restée à la Fédération des CIGALES.

³ Les placements éthiques, *l'épargne alternative et solidaire en 80 fiches.* hors série Alternatives Economiques. 2° trim. 2001

⁴ Qui regroupe les outils d'Epargne de Proximité Solidaire « désintermédiés » comme les CIGALES, et les sociétés de Capital Risque, outils « intermédiés », comme GARRIGUE

Type d'outil	Nombre de projets aidés	Montant total épargné
Pays de Vesoul Val de Saône		
CIGALES + Cagnotte Solidarité Emploi	10 (Sociétés, EI, Association)	71 000 F
Agglomération de Dunkerque		
CIGALES	2 (Association, Société)	30 000 F
CIGALES	l (Société)	45 000 F
Tontine Solidaire	3 (EI, société)	16 500 F
Pays de la Haute Vallée de l'Aude		
AMPHORE Solidarité (prêt d'honneur)	13 (EI, Associations, Sociétés, Coopérative)	21 000 F

Sources : Données des structures enquêtées

On notera ainsi qu'à elles seules, les 5 structures rencontrées ont contribué à la création ou au développement de 29 entreprises (ou associations), avec un montant total épargné de 183 500 F par 68 épargnants! Si l'on se base sur ces chiffres et en omettant le fait que certaines structures capitalisent sans réussir à investir (cf. Dunkerque), on pourrait dire qu'en moyenne, 6 330 francs épargnés et investis dans le système Epargne de Proximité Solidaire contribuent à la création ou au développement de 1 entreprise¹. Le résultat vu sous cet angle est loin d'être négligeable et même plutôt exceptionnel! Un autre résultat particulièrement intéressant peut être tiré de ce tableau. En effet, on constate que la combinaison d'outils entraîne un élargissement de la gamme de projets potentiellement et légalement finançables, et multiplie en moyenne par 4 le nombre d'entreprises effectivement aidées pour les mêmes montants épargnés²! Ce résultat méconnaît bien entendu les spécificités de chaque territoire, le dynamisme de chaque groupe d'épargnants et les contacts qu'ils ont su créer localement, mais il milite en tous cas fortement pour une réflexion sur la combinaison des différents types d'outils aujourd'hui disponibles.

3-1-2 Un effet levier sur des financements plus classiques

Les sommes prêtées ou investies par l'Epargne de Proximité Solidaire restent, on l'a vu assez faibles et nécessitent bien souvent un appui complémentaire à aller rechercher dans le système financier

¹ Ce qui ne veut pas dire que la moyenne des prêts d'honneur et prises de part en capital s'élève à 6 330 F, elle est nettement supérieure (10 045 F pour les prêts, 15 000 F pour les prises de part en capital et 10 000 F pour la prise d'actions).

² Résultat obtenu en comparant l'efficacité respective des 3 structures « mono-outillées » et des 2 structures mixtes (club CIGALES du Pays de Vesoul Val de Saône et AMPHORE Solidarité)

« officiel ». En effet, même s'il suffit à certains projets une rallonge de 10 000 F pour pouvoir démarrer, l'investissement ou le prêt solidaire n'est en général qu'une des composantes du tour de table financier des porteurs aidés.

La littérature sur les outils de microfinance solidaire insiste tout particulièrement sur ce qu'il est devenu commun d'appeler « l'effet levier » des sommes prêtées ou investies par des épargnants solidaires sur les opérateurs financiers classiques (banques, PFIL, etc.). En effet France Active estime que 1 F prêté dans le circuit PFIL permet de garantir 7 F d'emprunt bancaire l. L'Epargne de Proximité Solidaire moins reconnue, a des résultats inférieurs mais néanmoins non négligeables. Ceci peut s'expliquer par plusieurs facteurs, étroitement liés.

Le premièr est la **crédibilité** qu'apporte un financement par une structure d'Epargne de Proximité Solidaire. En effet, un créateur qui aura su contacter puis convaincre une dizaine d'épargnants pour investir sur son projet est à priori quelqu'un de motivé et dynamique, traits de caractère fortement appréciés par les banquiers.

Ensuite, l'analyse menée par les épargnants solidaires sur le projet représente une **externalisation de l'expertise** pour les établissements bancaires qui peuvent alors juger le risque acceptable si une dizaine de personnes sont prêtes à y investir leurs propres deniers.

Ensuite, l'établissement bancaire trouve une garantie supplémentaire dans la participation des épargnants solidaires, d'autant plus si ceux-ci, en prenant des parts de capital, deviennent des associés solidaires du créateur. Cette troisième explication est ainsi liée à **l'externalisation du risque**.

Enfin, dans des micro-territoires où les cercles humains sont restreints, la participation d'épargnants solidaires, souvent entrepreneurs eux-mêmes, professionnels de l'accompagnement d'entreprise, comptables, et/ou figures influentes de la vie locale, joue un indéniable **effet label** pour le créateur auprès des instances de financement.

Les exemples de cet effet levier sont multiples dans notre panel de créateurs, laissons la parole à Jérôme et Antoine dont l'expérience est parlante :

« L'autre intérêt qu'on a trouvé dans la CIGALES est la crédibilité qu'elle nous a apportée pour aller voir les autres interlocuteurs financiers. Pour nous qui n'étions pas passés par un suivi « conventionnel » avec la Boutique de Gestion ou la CCI, le fait que les CIGALES nous suivent a été un atout pour obtenir des subventions. On a clairement bénéficié d'un « effet label », car ça nous a débloqué un crédit Flandre Initiative et un fond CLAP qui nous avaient tout d'abord été refusés. »

¹ Sources: http://www.franceactive.org/fiches/collectivites.asp

Des sommes faibles certes mais qui peuvent déclencher une série de réactions en cascade auprès des financeurs classiques et ouvrir une porte vers l'indispensable système bancaire à des créateurs qui en étaient initialement exclus. Cet effet levier sera d'autant plus efficace que le territoire est réduit et/ou que les épargnants solidaires auront réussi à sortir de l'ombre et à se faire reconnaître comme des partenaires importants de la création d'entreprise. On pourrait ainsi imaginer que ce n'est pas 13 projets qu'aurait pu aider AMPHORE depuis sa création, mais bien plus avec pourtant les mêmes sommes épargnées, si elle avait choisi de communiquer et de se faire connaître des acteurs institutionnels locaux.

3-1-3 Des créations d'activités qui font vivre le territoire

Un autre point ne saurait être oublié et doit être examiné en ce qui concerne les apports de l'Epargne de Proximité Solidaire aux dynamiques locales ; il s'agit des caractéristiques et de la nature même des entreprises créées via ce mode de financement.

La première observation concerne ainsi les caractéristiques des activités que prend le plus souvent en charge l'Epargne de Proximité Solidaire. Du projet agricole à l'entreprise d'insertion, en passant par l'association culturelle locale, toutes ces activités ont en commun un ancrage indéfectible dans l'espace local et ce, à plusieurs niveaux : au niveau du support de l'activité (l'agriculture par exemple), de l'origine des intrants (la récupération plastique pour l'activité d'Emmanuel) ou encore de la clientèle (les paniers de légumes biologiques de Camille et Fabienne). Ces activités, et les exemples relevés au cours de notre étude en sont de parfaits témoignages, recréent des circuits courts d'approvisionnement comme de vente, contribuant ainsi à l'utilisation optimale des ressources locales, à la dynamisation de l'activité économique du territoire et aux renforcements des liens sociaux. Ce sont rarement des activités isolées et les partenariats sont fréquents ; ici entre plusieurs exploitants agricoles, là entre un transformateur de matières plastiques usagées en pièces de personnalisation de véhicules et l'entreprise d'insertion du territoire qui récupère justement ces matériaux, etc.

Enfin, concernant la nature des activités accompagnées, on le sait, l'Epargne de Proximité Solidaire s'intéresse particulièrement à ces activités de service, dites aussi de Tiers Secteur, souvent abandonnées par le secteur public et non suffisamment rentables pour intéresser le secteur privé, notamment dans des territoires défavorisés comme certaines banlieues urbaines et les espaces ruraux excentrés. C'est ainsi que crèches parentales, centres socioculturels ou associations d'aides aux personnes âgées, par exemple, seront prioritairement aidés par les épargnants solidaires quand le ou les outils qu'ils utilisent le permet. En ce sens, les outils d'Epargne de Proximité Solidaire exercent une mission d'intérêt général, ils créent un grand nombre d'externalités positives en prenant en charge des

tâches collectives que l'Etat ne veut ou ne peut plus supporter et développent de nouveaux marchés, servant ainsi souvent de laboratoire pour les banques classiques¹.

3-1-4 Des activités pérennes et un taux de survie remarquable

Une autre caractéristique des entreprises accompagnées est leur taux de survie assez remarquable. Pour prendre l'exemple des entreprises accompagnées par les 5 groupes d'épargnants rencontrés dans le cadre de ce travail, sur un total de 29 entreprises (l'investissement le plus ancien remonte à 1993 et 28 sur 29 entreprises ont au moins deux ans), on n'enregistre que 2 échecs, une association et une entreprise individuelle. Dans les deux cas, les causes sont liées à une mauvaise appréciation par le créateur du public cible pour son activité et à un très faible écho reçu auprès des structures institutionnelles locales.

Le taux de réussite après deux ans calculé sur notre échantillon s'élève donc à 93,1 %! Ceci est d'autant plus remarquable que la grande majorité des créateurs accompagnés était initialement dans des situations économiques et sociales difficiles, avec une proportion forte de chômeurs. Ces réussites devraient ainsi contribuer à dénoncer les critères d'appréciation de la viabilité d'une entreprise, appliqués par bon nombre des structures ayant écarté précisément ces mêmes porteurs de projets, aujourd'hui à la tête d'entreprises en bonne santé.

Une autre appréhension du risque, une mobilisation de proximité autour du projet et un suivi attentif et efficace sont donc quelques-uns des éléments qui permettent d'expliquer cette pérennité et qui confirment les conclusions des récents rapports parlementaires : « l'impact positif de l'aide des réseaux sur la pérennité et le développement des entreprises qui ont été appuyées est notoire. »²

Il convient tout de même de préciser que ce chiffre exceptionnel est supérieur aux taux moyens observés à l'échelon national dans les systèmes d'Epargne de Proximité Solidaire.

3-1-5 Un rapport coûts / bénéfices de l'accompagnement des porteurs de projet très inférieur aux dispositifs classiques

Nous avons commencé à l'évoquer en introduction de ce chapitre, la question de la comparaison en terme de coûts de prise en charge d'un créateur dans le système « classique » et dans le système Economie Solidaire, serait une question véritablement pertinente. Aucune étude n'a *a priori*, et à notre connaissance été menée sur le sujet jusqu'alors, et nous ne prétendrons pas non plus mener à bien ce délicat calcul comparatif.

¹ GRANGER B. et INAISE, 1998, op. cit.

² BOCKEL J.M., 2001, op. cit.

Le rapport coûts / bénéfices de l'accompagnement par les structures d'Economie Solidaire est estimé par certains, à 5 fois inférieur aux systèmes institutionnels en place¹. Ceci est expliqué par le fort engagement bénévole de militants aux compétences pointues (experts comptables, juristes, notaires, chefs d'entreprise, etc.), par l'absence de coûts de gestion pour les dossiers créateurs et par l'efficacité du type d'accompagnement instauré que nous avons déjà largement développé.

Ainsi, si une majorité de personnes s'accordent pour qualifier de modestes les sommes mises en jeu par l'Epargne de Proximité Solidaire, il conviendrait de ne pas omettre les apports cachés que constitue par exemple, l'implication bénévole des épargnants. Ces heures de conseils « gratuites » accordées par des militants fortement compétents, ne sont en effet que rarement prises en compte dans le calcul des sommes engagées par l'Epargne de Proximité Solidaire. Un tel calcul impliquerait ainsi un rehaussement des sommes réellement accordées aux créateurs. Notons cependant que cette implication bénévole ne constitue pas une concurrence déloyale envers les professionnels de ces secteurs. En effet, comme le notent très justement Jean Philipe MAGNEN et Pascal MULLARD en décrivant l'exemple du Pôle d'Economie Solidaire de Dijon², « un bénévole ayant des compétences dans le domaine de la comptabilité intervient pour dédramatiser celle-ci et préparer le porteur de projet à son éventuelle rencontre avec un expert comptable. Il n'est pas question pour lui de se substituer au professionnel reconnu. ». Et ce, même si le Cigalier en question est lui même ce professionnel reconnu.

Mais finalement, le calcul le plus intéressant n'est peut être pas de savoir qui de l'accompagnement solidaire ou de l'accompagnement « classique » est le *moins cher*, mais plutôt de savoir ce que l'Epargne de Proximité Solidaire permet à la collectivité d'économiser par son action auprès de créateurs souvent initialement demandeurs d'emploi.

Plusieurs études s'intéressent à ce point, celle de l'ADIE rédigée pour la commission Européenne, que nous avons déjà largement évoquée³ et le travail mené par Benoît GRANGER et l'INAISE⁴. Celui-ci conclue que 70 % des outils de micro finance solidaire ont un engagement par emploi créé ou maintenu, inférieur au coût annuel moyen de l'allocation chômage dans l'Union Européenne (9 000 €)⁵.

⁻

¹ Cf. Chapitre 4 de cette partie 2

² MAGNEN J.P., MULLARD P., *Une démarche concrète et participative de développement socioéconomique, Association Espace Développement Dijon.* in Cahiers du GRATICE, *L'autre économie*?. n°17. deuxième semestre 1999

³ ADIE, 1999, op. cit.

⁴ International Association of Investors in the Social Economy

⁵ GRANGER B. et INAISE, 1998, op. cit.

Ainsi, pour parler crûment de coûts, l'accompagnement et le financement des créations d'entreprises par l'Epargne de Proximité Solidaire et les outils d'Economie Solidaire d'une manière générale, seraient nettement moins onéreux que ceux dispensés par la sphère « classique ». Une étude chiffrée resterait cependant à produire.

3-1-6 Une mobilisation économique dans la durée

L'action des Epargnants de Proximité Solidaire se définit donc pleinement comme un engagement économique en faveur du territoire et de ses acteurs. Cette mobilisation économique n'est pas réactionnelle et passagère comme peuvent l'être les grandes manifestations de solidarité à l'occasion de catastrophes comme l'a montré récemment l'actualité; ici, il s'agit dans la plupart des cas d'un engagement dans la durée. Si les clubs CIGALES ont statutairement une durée de vie de 5 ans, il est très fréquent que l'action soit reconduite pour une autre période de 5 années, au terme de laquelle il arrive à certains épargnants de créer un nouveau club pour recommencer un cycle. Dans notre exemple précis, le club CIGALES Haut Saônois est actif depuis plus de 6 ans et l'association AMPHORE mobilise une épargne locale depuis 1993, soit bientôt 10 ans. Apolitiques (ce qui ne veut pas dire sans projet politique), et n'étant dépendants d'aucun financement extérieur, les groupements d'investisseurs solidaires sont à même de supporter toutes les crises et changements de cap économique sur leur territoire. Ce qu'ils perdent en soutiens financiers institutionnels dans le moment présent, ils le gagnent en autonomie décisionnelle et stabilité dans la durée.

Depuis 1983, la continuité du mouvement CIGALES montre ainsi qu'il est possible de mobiliser durablement de l'épargne locale pour des projets de développement économique et social, par delà les effets de « mode » liés à l'éthique.

3-2 L'Epargne de Proximité Solidaire catalyseur du dynamisme économique local

3-2-1 Vaincre l'apathie des acteurs locaux et développer le goût d'entreprendre

Par son action de soutien à la création d'activités, l'Epargne de Proximité Solidaire contribue à développer le goût d'entreprendre sur les territoires. En effet, en permettant à des porteurs de projets de créer une activité qui n'aurait parfois pu voir le jour sans lui, l'investissement solidaire de proximité élargit, aux yeux des acteurs locaux, la palette des publics potentiellement créateurs. L'Epargne de Proximité Solidaire démontre ainsi entre autres, qu'un salarié déchu hier peut être un

entrepreneur avisé aujourd'hui, et en ce sens, de proche en proche, par une mise en confiance elle concourt à vaincre l'apathie des acteurs et à leur redonner le goût d'entreprendre.

A l'échelon du territoire tout entier, sans se limiter à la catégorie des créateurs d'activités, les épargnants insistent d'ailleurs fréquemment sur le rôle pédagogique de leur action en faveur du développement économique du territoire. Ainsi ces militants hauts saônois expliquent :

« L'Epargne de Proximité Solidaire, c'est une épargne différente qui puisse servir au soutien de projets locaux et qui démontre par là aux habitants qu'ils peuvent avoir un rôle à jouer pour le développement de leur territoire.»

Ainsi, dans une certaine mesure, les épargnants de proximité solidaires contribuent à ensemencer les champs de l'entreprenariat, par lequel passe immanquablement le développement local d'un territoire. Plus proche des acteurs locaux et pouvant se prévaloir de réussites concrètes et localement reconnues, le message des épargnants solidaires relaie de manière particulièrement efficace les appels à l'entreprenariat du gouvernement tels qu'on peut les entendre quotidiennement dans les médias.

3-2-2 Quand l'Epargne de Proximité Solidaire devient le motif d'un rapprochement entre les acteurs du monde socio-économique

On sait que l'Economie Solidaire compte parmi ses objectifs, la constitution d'espaces locaux d'échange et de coopération entre les acteurs des différentes sphères des mondes économiques, politiques et sociaux. C'est précisément ce qui est mis en œuvre au sein des Pôles Locaux d'Economie Solidaire¹, qui visent à créer des lieux de médiation permettant aux différents opérateurs du développement local de comprendre les logiques d'action de chacun².

L'Epargne de Proximité Solidaire, qui participe de ce large mouvement de citoyenneté économique, est elle aussi dans bon nombre de territoires, l'occasion d'un rapprochement des différents opérateurs locaux.

C'est ainsi qu'à Dunkerque, le lancement de la dynamique Epargne de Proximité Solidaire par le CBE fut l'occasion de réunir et d'impliquer des acteurs qui n'avaient alors que très peu d'habitude de coopération. Des 4 CIGALES créées alors, 3 étaient des groupements mixtes (élus, opérateurs économiques, syndicalistes, chefs d'entreprise, etc.), et le quatrième club regroupait exclusivement des acteurs économiques locaux (Boutique de Gestion, PFIL, CBE, Chambre des Métiers, EGE).

¹ Cf. Partie 3

² DACHEUX E., 2000, op. cit.

Si la coopération autour des outils de microfinance solidaire ne tenu pas dans la durée, force est de constater qu'elle a permis à tous ces acteurs de se rencontrer et de partager sur leurs modes de fonctionnement autour d'un projet collectif, de manière plus efficace et approfondie que ce qui peut être permis par une structure centralisatrice comme la MDE¹, qui réunit les acteurs dans un même lieu sans leur donner forcément les moyens d'un échange.

Ainsi, au sein de cette structure d'accompagnement où on porte un regard pourtant assez mitigé sur l'Epargne de Proximité Solidaire dunkerquoise, on reconnaît :

« Les outils d'Epargne de Proximité Solidaire sur le Dunkerquois ont eu le mérite de réunir tous les acteurs autour d'une même table et de les amener à travailler ensemble, au moins pour un temps. »

Initiés par des acteurs institutionnels sous la tutelle d'élus comme dans l'agglomération de Dunkerque ou purement militants, les outils d'Epargne de Proximité Solidaire, quand ils en expriment le désir et réussissent à s'insérer dans le monde des opérateurs socio-économiques « reconnus », sont d'efficaces agents de médiation entre les différentes structures souvent isolées les unes des autres.

3-2-3 Rapprocher le secteur bancaire de la création d'entreprise

Au cours d'un paragraphe précédent traitant du fameux *effet levier* de la microfinance solidaire, nous avons évoqué le rôle joué par l'Epargne de Proximité Solidaire sur le milieu bancaire local. Par une série d'effets *labels*, les clubs d'épargnants encouragent en effet un rapprochement des établissements bancaires locaux du monde de la création d'entreprise. Appréhension différente du risque, crédibilité apportée aux porteurs de projet, garanties supplémentaires enfin, sont autant d'atouts dans les poches du créateur lorsqu'il tentera de convaincre son banquier. C'est ainsi que le projet particulièrement ambitieux de Petter, en Haute Saône, trouvera bon accueil auprès d'une responsable d'agence pourtant très prudente :

« C'est vrai que le projet était particulièrement original et risqué mais il avait l'avantage d'être co-porté par un Cigalier que l'on connaît bien ici. Si lui se mouillait dans cette affaire, c'était plutôt un gage de sérieux, alors on y est allé. »

En faisant la preuve chaque jour de la pertinence de leur engagement économique en faveur de créateurs d'entreprises dont on a vu plus haut l'exceptionnelle pérennité, les épargnants solidaires réussissent localement à intéresser les établissements bancaires à ces publics qu'ils avaient délaissés.

¹ Maison du Développement économique, de l'Emploi et de la formation de Dunkerque, cf. Annexe tome 3

Dans plusieurs territoires, des partenariats officiels ou tacites ont d'ailleurs été conclus entre groupes d'épargnants et banques.

3-3-4 L'Epargne de Proximité Solidaire, initiatrice et animatrice d'initiatives collectives locales

Enfin, l'Epargne de Proximité Solidaire se fait aussi parfois initiatrice et animatrice d'initiatives collectives locales favorisant le développement économique du territoire. Dans l'Est, prenant exemple sur l'initiative des Associations Territoriales parisiennes, les CIGALES réunies dans l'association *Cigal'est* ont mis sur pied une bourse aux projets, permettant aux créateurs et aux épargnants solidaires d'entrer en contact plus facilement. Il suffit en effet au porteur de projet d'enregistrer son projet auprès de l'A.T., qui le redistribue alors à toutes les CIGALES intéressées, sur le territoire de l'A.T..

Dans l'Est toujours, La CIGALES *La Saônoise* a initié plusieurs projets multipartenariaux à l'échelle du Pays, dont les objectifs sont à la fois sociaux et économiques puisqu'il s'agit de promouvoir la vente de produits du commerce équitable et de sensibiliser la population locale aux démarches de microfinance solidaire. Le projet a d'ores et déjà permis la création d'un emploi d'animatrice et pourrait bientôt nécessiter une deuxième embauche.

Conclusion et Discussion

« Une approche uniquement statistique [du nombre d'emplois et d'entreprises créées ou maintenues grâce à l'Epargne de Proximité Solidaire] ne permet qu'une perception partielle de la réalité »². Certes au regard du nombre d'entreprises créées chaque année en France, la part de la micro finance solidaire est faible, mais cette perpétuelle précaution, sonnant comme un aveu de faiblesse n'a, à notre sens, pas lieu d'être. L'Epargne de Proximité Solidaire n'a pas à rougir du volet quantitatif de son action. En effet, celui-ci est loin d'être ridicule quand il permet, sur un micro-territoire comme la Haute Vallée de l'Aude, frappée par une crise industrielle terrible et qui enregistre des taux de création d'activités parmi les plus faibles sur le plan national, la concrétisation de 13 projets depuis 1993, avec un montant total d'épargne de 21 000 F! Si l'impact global sur l'économie est faible ce n'est pas l'efficacité du système qui est à remettre en cause mais sa faible extension. On compte en effet 101 clubs CIGALES actifs sur tout le territoire français, dont 43,7 % sont implantées dans les seules régions Ile de France et Nord Pas de Calais, alors que le nombre de PFIL s'élève à près de 300 et que

¹ Cf. infra p 143 et annexe correspondante

² BOURGEOIS F., 2000, op. cit.

les compagnies consulaires des Métiers et du Commerce et de l'Industrie forment un ensemble de près de 270 structures¹, etc.

L'Epargne de Proximité Solidaire doit donc être considérée comme un acteur à part entière du développement économique local. Elle permet en effet de créer ou de développer des entreprises dont des particularités sont : un fort ancrage local et la fourniture des prestations de services utiles à la population et souvent délaissées dans les territoires en déclin. En ce sens, les épargnants solidaires de proximité exercent une mission d'intérêt général dont le nombre d'externalités positives est à peine mesuré.

En plus d'être acteurs du tissu économique local, les épargnants solidaires en sont aussi parfois des animateurs efficaces, lorsqu'ils rassemblent autour d'eux ou d'un projet transversal les acteurs socio-économiques locaux parfois retranchés dans des positions de retrait « de principe ».

Il serait d'ailleurs peu avisé de vouloir rechercher une quelconque concurrence entre les outils de microfinance solidaire et les dispositifs classiques, au contraire il s'agit bien plus, et nous l'avons montré, d'une complémentarité entre des outils qui ont mutuellement besoin les uns des autres. Ainsi, selon Albert OLLIVIER, directeur du Programme PME-EMPLOI à la Caisse des Dépôts et Consignations, « l'action des grands groupes financiers, même lorsqu'elle est organisée au sérieux, ne rend pas inutile celle de la finance solidaire de proximité, qui certes est faible en volume, mais qui a des vertus de souplesse, de pragmatisme et d'opiniâtreté fort utiles pour relier finance et société, ou plus exactement pour lutter contre l'exclusion financière. »²

Si les résultats économiques globaux sont faibles, c'est que ce type d'épargne est encore très largement sous utilisé. Le développement moindre de ces outils solidaires s'explique par le faible soutien qu'ils reçoivent des pouvoirs publics : statuts rigides et mal-adaptés du club d'investisseur, fiscalité non attractive, fonds de roulement des têtes de réseau extrêmement réduits, etc.

Le collectif ESOPE (Epargne Solidaire de Proximité contre l'Exclusion)³ responsable de plusieurs études sur le Capital Risque Solidaire en Europe⁴ lance ainsi cet appel : « l'investissement de l'épargnant solidaire est une démarche de citoyenneté économique dans la durée, qui attend un retour

¹ BESSON E., 1999, op. cit.

² OLLIVIER A., Face au cloisonnement système bancaire-épargne solidaire. in Economie et Humanisme, Investir contre l'exclusion, l'épargne solidaire en Europe. n° 352. Avril 2000

³ regroupant : CFDT (France), CREDAL (Belgique), EKOINVEST (Suède), Fédération des CIGALES (France), OPEN UNIVERSITY (Grande Bretagne).

⁴ ESOPE, *Etat des lieux du capital risque solidaire de proximité en Europe*. Séminaire du 19 Mars 1999. Bruxelles. 1999

ESOPE, Obstacles et solutions au développement du capital solidaire de proximité en Europe. Séminaire du 25 Juin 1999. Londres. 1999

ESOPE, Préconisations à la commission Européenne, aux Etats, aux collectivités locales et à la société civile de l'Union Européenne en vue d'étendre l'impact contre l'exclusion sociale de l'épargne solidaire de proximité. Paris. 1 Mars 2000

en terme de cohésion sociale et territoriale, de la réciprocité des entrepreneurs et de la reconnaissance de l'Etat.[...] Pour être pleinement efficace, cet engagement nécessite une mobilisation de tous les acteurs publics et ceux de la société civile. L'épargne est disponible, les compétences sont là, les activités à créer ne manquent pas. Reste l'effort à fournir pour que ces éléments s'articulent et que l'épargne travaille aussi pour la solidarité. »¹

Une série de mesures sont à présent attendues de l'Union Européenne dans l'objectif, entre autres, de rendre égales les règles de fiscalité entre investissement direct dans des entreprises et investissement via des sociétés de capital risque, mais aussi de rendre plus favorables les règles fiscales imposées à l'Epargne de Proximité Solidaire, afin de permettre un développement de ce type d'investissement solidaire. La balle est à présent dans le camp politique.

¹ ESOPE, Développer l'épargne et la capital solidaire dans l'Union Européenne, in Economie et Humanisme, Investir contre l'exclusion : l'épargne solidaire en Europe. n° 352. Avril 2000

Chapitre 4 : L'Epargne de Proximité Solidaire : de l'expérience et des méthodes. Quels apports pour les futurs Pays et Agglomérations ?

Introduction

Les trois hypothèses discutées au cours des chapitres précédents étudiaient chacune ce que nous pourrions appeler, l'impact direct et les externalités de l'Epargne de Proximité Solidaire sur le milieu local. Nous nous sommes ainsi successivement appesantis sur le type de réponses que peut apporter cet outil de microfinance solidaire à un certain nombre de besoins exprimés sur les territoires, puis sur son rôle quant au renforcement de la cohésion sociale au sein des collectifs humains qui agissent sur ces espaces physiques, et enfin à l'apport de ces initiatives citoyennes sur le développement économique des territoires sur lesquels elles ont court.

En dehors de ces résultats, quantitatifs comme qualitatifs plus ou moins directement observables, le travail quotidien des militants au sein de leurs structures d'Epargne de Proximité Solidaire (travail ancré dans l'espace et dans le temps), a conduit à l'accumulation d'un certain capital en terme d'expériences et de méthodes.

C'est ici que l'on réintroduit la problématique des Pays et Agglomérations qui fonde cette étude. En effet, cette *révolution tranquille* dans la façon d'envisager le développement des territoires, est fortement demandeuse en méthodes puisqu'un champ vierge s'ouvre devant les acteurs locaux sans qu'aucun préalable vraiment sérieux ne les aient préparés à ce changement de cap. Dans sa présentation du texte de Loi, Dominique VOYNET précise en effet que « si les objectifs de cette loi sont nouveaux, la méthode doit l'être aussi. »¹

En rapport avec cette dynamique lancée par la LOADDT, notre quatrième hypothèse proposait donc de s'interroger sur les apports éventuels du capital méthodologique thésaurisé par les épargnants solidaires, à la mise en place des Pays et Agglomérations. L'assertion dont nous allons débattre à présent s'énonce comme suit :

L'épargne de proximité solidaire est un outil concourant au développement durable des territoires. Le ressort principal de ces pratiques est la participation citoyenne d'habitants au développement de leur territoire. Sur ces bases, les épargnants solidaires disposent d'un capital en terme d'expériences et de méthodologie qui pourrait intéresser la mise en place des Pays et Agglomérations au sens de la LOADDT

¹ VOYNET D., 1999, op. cit.

On pourrait considérer avec certains chercheurs, que concernant la mise en place des Pays et Agglomérations, « le monde associatif a des choses à dire à partir de son travail de terrain avec les habitants » et qu'il a donc « légitimité à nourrir le débat local et à faire part des attentes des habitants en ce sens. » Notre position sera cependant plus prudente, on a en effet trop souvent l'habitude de considérer comme valant preuve de démonstration, des discours du type « les associations portent la parole de la société civile locale » ou encore : « Les associations ont un fonctionnement évidemment démocratique », etc. Considérant que de tels arguments ne relèvent justement pas de l'évidence, nous prendrons ainsi le parti d'analyser à partir d'exemples concrets ce que l'Epargne de Proximité Solidaire peut apporter aux démarches de Pays et d'Agglomérations et en quoi elle peut prétendre prendre une place légitime au cœur de leurs instances de réflexion.

Ce quatrième exposé pourra faire office de pré-conclusion, puisqu'il faudra bien évidemment prendre en compte ce qui a déjà été énoncé jusqu'alors, nous tacherons cependant d'éviter autant que possible les redondances. Au niveau de la structuration de l'exposé, celui-ci suivra un cours marqué par 4 mots clés essentiels de la LOADDT : développement local durable, dynamique de Projet, démocratie participative et enfin « faire ensemble ».

4-1 Epargne de Proximité Solidaire et Développement Local Durable

4-1-1 Le développement durable : un mode de croissance de la société garantissant à la fois le progrès économique, social et environnemental.²

Sans s'étendre sur un concept qui a déjà fait couler beaucoup d'encre et qui fait l'objet d'une critique pertinente³, nous pouvons rappeler quelques-uns des principes élémentaires de ce fameux Développement Durable, dans lequel prétend s'inscrire la LOADDT. Ce principe renouvelé du développement, attestant de l'échec du modèle jusqu'alors dominant à assurer l'égalité entre les hommes et le respect des ressources naturelles, est né officiellement au cours du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, en juin 1992. Au cours de ce sommet mondial, les plus grands dirigeants de la planète se sont engagés à inscrire leurs politiques nationales dans la voie d'un développement dit durable, c'est à dire satisfaisant les besoins des générations présentes sans amputer sur ceux des générations futures. Le développement durable n'est pas simplement la sauvegarde des écosystèmes ou la

¹ PELLERIN S., 2000, op. cit.

² VOYNET D., 1999, op. cit.

³ Cf. les critiques du développement par (notamment) PARTANT, ILLICH, SACHS, LATOUCHE, etc, dont l'une des thèses est que le mot *développement durable* est une façon éculée de remettre à jour un concept : le développement, qui peut être présenté comme une sorte de néocolonialisme et en tous cas une non remise en question de la notion même de croissance. Cette remarque s'applique moins, nous semble-t-il, quand on parle de développement local.

protection des ensembles naturels remarquables, c'est un concept global valable pour les différentes sphères (économique, politique, sociale...) et prônant la transversalité. Ainsi, la durabilité, concept global, renferme au moins trois dimensions : durabilité économique, durabilité sociale et durabilité écologique :

- La durabilité économique se traduit par une efficacité économique à la fois transversale et globale (par opposition à une efficacité segmentée et individuelle).
- La durabilité sociale est associée à l'objectif d'une plus grande justice sociale sur un mode davantage participatif.
- La durabilité écologique s'entend par un mode de développement prudent écologiquement et respectueux de l'environnement.¹

Le développement durable est une ambition planétaire mais qui doit se concrétiser localement. C'est l'objectif des agendas 21 locaux au travers desquels les nouveaux Pays et Agglomérations seront appelés à contracter. Le développement durable est donc forcément local et repose ainsi sur 4 principes clés :

- L'importance pour chacun et chacune de devenir auteur et acteur du développement de son territoire ;
- Une approche globale de la réalité des individus, intégrant les préoccupations de la solidarité, du développement économique, de la lutte contre l'exclusion, de la préservation de l'environnement;
- L'articulation, à l'échelle du territoire de proximité, de l'indispensable capacité d'initiative locale et de la nécessaire cohérence des politiques nationales ;
- La reconnaissance de la contribution spécifique des femmes, notamment de leur travail souvent invisible pour le bien être de leurs proches et de leur communauté.²

Ce cadre théorique étant posé, étudions en quoi l'Epargne de Proximité Solidaire participe de ce développement local durable.

¹ Centre Ressource du Développement Durable, *Construire une politique de développement durable*. guide des collectivités pour comprendre et agir. dernier trim. 2001

² Collectif (Rencontres Mondiales du Développement Local), « *A la mondialisation libérale nous opposons la mondialisation de nos solidarités »*. Déclaration de Sherbrooke. Octobre 1998

4-1-2 Un soutien à des activités participant du développement local durable

Par un souci de cohérence entre le sens de leur démarche d'investissement et sa traduction opérationnelle dans des projets de création d'activités, les épargnants solidaires ont choisi d'apporter leur soutien à des projets s'inscrivant dans une démarche de développement local durable. La charte du Cigalier est sur ce point très explicite : « donner la priorité à des entrepreneurs dont les buts, au delà du nécessaire aspect financier, sont sociaux, culturels, écologiques, c'est à dire respectueux de la place de l'Homme dans son environnement. »¹.

Les traductions locales sont multiples et nos cas concrets en sont de bons exemples : à Dunkerque les clubs CIGALES sont thématiques : les projets portés par des jeunes, les projets artisanaux, etc. Dans les territoires ruraux comme les Hauts du Val de Saône et la Haute Vallée de l'Aude, les critères portent plus sur le développement local au sens large, c'est à dire susceptibles de créer de l'activité pérenne sur le territoire, mais tout en respectant une certaine éthique. Ont ainsi été aidés : une exploitation agricole en maraîchage biologique et vente directe, une société de construction et location de bateaux solaires pour des vacances écologiques sur la Saône, une entreprise d'insertion ou encore un festival de musique, etc. On touche ici un point d'achoppement important entre des Cigaliers « puristes » et qui peinent à investir, et d'autres pour qui le développement local passe avant tout par la création d'activités, même si par exemple, le commerce aidé ne vend pas exclusivement des produits biologiques mais permet de conserver un peu de vie au village. Cette fracture nous semble assez typiquement marquée rural/urbain ou Paris/Province.

A Dunkerque ce purisme un peu poussé à l'extrême nuit finalement au développement durable qu'il entend préserver, comme l'indique cette responsable consulaire :

« La CIGALES est un outil très excluant (EI, EURL) or la SARL est très peu représentée sur l'agglomération. Si on cumule avec les critères d'activité, la cible concernée devient très étroite. »

Qui plus est, un développement durable ne saurait être construit sans coopération; notre étude aura permis de montrer que la coopération entre différents outils d'Epargne de Proximité Solidaire permet une relation synergique, deux outils combinés étant plus efficaces que la somme des résultats de ces deux mêmes outils isolés.

¹ Fédération des CIGALES, op. cit.

4-1-3 La durabilité économique et sociale de l'Epargne de Proximité Solidaire

Si les activités aidées s'inscrivent dans une démarche de développement local durable (ancrage local, respect de l'environnement naturel et humain, etc.), l'action même des épargnants solidaires combine durabilité économique et durabilité sociale.

Durabilité économique: Dans le cas de l'investissement via les clubs CIGALES, la prise de part en capital est un véritable engagement dans la durée aux côtés du porteur de projet. Au terme des 5 ans que dure le club, il est rare que les parts ne soient pas réinvesties dans l'entreprise ou qu'elles ne soient rachetées par une société de capital risque solidaire comme GARRIGUE, si le créateur en exprime le besoin. L'investissement des épargnants solidaires de proximité est donc un engagement économique dans la durée.

Cette durabilité est aussi valable pour la mobilisation des militants solidaires, nous l'avons abordé au cours des chapitres précédents, avec la très grande longévité de ces initiatives citoyennes (la CIGALES *La Saônoise* a plus de 6 ans, AMPHORE bientôt 10...).

Durabilité sociale: L'apport de l'Epargne de Proximité Solidaire au porteur de projet ne se résume pas à un simple capital économique qui, même adroitement géré, n'est jamais assuré de perdurer lorsque l'on crée une entreprise. Le capital le plus pérenne transmis des épargnants aux créateurs est un capital social¹: un carnet d'adresses, du réseau, des soutiens qui permettent plus sûrement que quelques milliers de francs une sortie définitive de l'exclusion et une renaissance à la société.

4-1-4 Une utilisation optimale des ressources locales

Notre dernier point concernant l'inscription dans le développement local durable (mais il y en aurait sans doute d'autres à relever), sera celui de l'utilisation des ressources. Conformément aux prescriptions des penseurs du développement durable, l'Epargne de Proximité Solidaire utilise de façon optimale les différentes ressources présentes localement : l'épargne est locale et même de faible montant, elle acquiert une puissance remarquable², les compétences sont aussi locales et sont mises à contribution à moindre coût. Contrairement aux établissements bancaires des zones rurales qui centralisent dans les grandes métropoles l'expertise en matière d'investissement dans la création d'activités, l'évaluation des projets et la prise de décision dans le système de microfinance solidaire sont entièrement réalisées localement.

¹ Cf. définition chapitre 2

² Cf. supra p 95

Au travers de ces quelques points nous avons donc tenté de faire apparaître cette proximité de sens et de valeurs entre l'Epargne de Proximité Solidaire et le Développement Local Durable prôné par la LOADDT. Ce simple terme très global pourrait résumer à lui seul les éléments que nous allons traiter maintenant, mais il nous semble tout de même intéressant d'en faire apparaître le détail.

4-2 Epargne de Proximité Solidaire et dynamique de Projet

4-2-1 D'une logique de guichet à une logique de projet

Projet(s) est le maître mot de la LOADDT, on le retrouve partout dans les objectifs dévolus aux Pays et Agglomérations. Passer d'une logique de guichet à une logique de *projet* avec les nouveaux schémas de services collectifs, se doter d'un *projet* de territoire qui définit la stratégie de développement à moyen terme que se choisit le territoire, et enfin favoriser l'émergence et l'expression des *projets* portés par les acteurs des territoires. En instituant la Charte de Territoire comme la base de la contractualisation des acteurs locaux avec les partenaires institutionnels (Département, Région, Etat, Europe), la Loi VOYNET présuppose que le Pays ou l'Agglomération en formation saura efficacement détecter et favoriser l'expression des porteurs de projets en son sein, puisque ceux-ci devront passer par lui (elle) pour espérer obtenir des financements. Or, jusqu'à présent la logique de guichet prévalait, y compris pour la détection des porteurs de projets : la mission locale pour les projets portés par des jeunes, la délégation Jeunesse et Sport pour les projets sportifs, etc. Ainsi, pour n'oublier personne, le Pays devra réunir les compétences de tous ces « dénicheurs » de projets et les épargnants solidaires en font bien évidemment parti.

Parce qu'ils permettent de révéler des projets qui n'auraient bien souvent pas pu voir le jour sans eux, et qu'ils touchent des publics exclus de la plupart des dispositifs classiques censés les approcher, parce qu'ils sont eux mêmes initiateurs et porteurs de projets collectifs¹, les groupes d'épargnants devraient pouvoir faire profiter aux Pays et Agglomérations, de leurs compétences spécifiques.

4-2-2 Le Projet de territoire des Epargnants Solidaires

Etudier le rapport au Projet et au territoire des épargnants solidaires est un exercice intéressant. En effet, rares sont les clubs sans projet clair guidant leur action, les séances de définition collective organisées dans le cadre de cette étude nous en ont apporté la confirmation. Ceux qui en sont dépourvus ont généralement une durée de vie limitée ; l'Agglomération de Dunkerque qui se targuait

¹ Cf. les exemples du Pays de Vesoul Val de Saône que nous avons développé précédemment

« d'avoir été la première ville du Nord à compter 4 CIGALES, avant Lille », et qui n'en compte aujourd'hui plus que 2 (qui plus est en panne d'investissement) en est un bon exemple. Sans projet de fond qui assure la cohésion du groupe souvent marqué par son hétérogénéité de profils, les premiers obstacles conduisent les bonnes volontés au découragement.

Bien qu'ils ne soient pourtant pas tous des natifs du territoire sur lequel ils sont installés, les épargnants solidaires manifestent un rapport affectif très fort avec celui-ci. Peut être est-ce justement parce qu'ils l'ont choisi comme lieu de vie, comme lieu d'accomplissement d'un projet de vie, que ces migrants ont une telle volonté de participer au développement de ces territoires. Toujours est-il que dans les deux territoires ruraux enquêtés, le Projet guidant l'action des groupes d'épargnants est très clairement un projet *pour le territoire*, où transparaît un lien fort avec l'esprit du développement local. Dans le cas de la CIGALES Haut Saônoise, le groupe est d'ailleurs une émanation du Réseau Local de Mobilisation des Hauts du Val de Saône, groupement mixte de développement local, animateur d'un programme Leader sur la micro région². La CIGALES est née d'une réflexion de certains membres sur le devenir du territoire comme l'indique cette militante :

« Dans le cadre du Réseau, on s'était posé la question de l'aide aux projets, face aux difficultés de ce territoire, on cherchait un moyen pour aider les gens à monter des projets sur le coin. Par les relations de l'un des membres, on a fait venir une CIGALES de Montbéliard et le concept nous a séduit. C'était précisément l'outil économique qui nous manquait et qui complétait bien les stages locaux sur la création d'activités [femmes actives en milieu rural], mis en place dans le cadre du programme Européen NOW³ »

Si le Projet des épargnants solidaires n'est jamais exempt d'un espoir d'agir sur la société dans son ensemble en promouvant une pratique plus humaine des relations économiques, il est dans une grande majorité des cas (et tout particulièrement dans les espaces ruraux), très fortement orienté vers le Territoire de proximité. Nous pouvons ainsi, sans tromper nos enquêtés, affirmer qu'il existe une réelle convergence de sens entre l'action des épargnants solidaires et celle des Pays et Agglomérations en construction : un projet pour le territoire.

¹ AMPHORE sur la Haute Vallée de l'Aude regroupe 10 membres actifs tous « adoptifs » du territoire. *La Saônoise* sur les Hauts du Val de Saône compte aussi quelques membres transfuges.

² Cf. annexe correspondante.

³ New Opportunities for Women

4-3 Epargne de Proximité Solidaire et Démocratie Participative

4-3-1 L'urgence de remplir les mots de sens...

Conseils de développement, comités de quartier, assemblées des citoyens,... avec une telle profusion d'initiatives, la démocratie participative apparaît assurément comme un modèle auquel tous les acteurs locaux doivent aujourd'hui souscrire sous peine de passer pour de méchants rétrogrades¹. Reconnue et légalisée par la Loi VOYNET, cette nouvelle façon de penser et de faire le développement local est en effet attirante à plus d'un titre au moment où de toutes parts, des électeurs jettent l'opprobre sur leurs représentants élus, jugés indignes de la confiance qui avait été mise en eux. Le développement local participatif repose sur un principe fondamental : l'homme est au cœur des démarches de développement local, il en est le fondement et l'objectif. Dès lors, que des femmes et des hommes d'un territoire participent à l'imagination puis à la mise en œuvre du projet de territoire paraît une exigence « naturelle »². Dans une démarche de développement durable, la participation citoyenne est ainsi considérée comme une exigence³.

Cependant, cet outil participatif qui entend compléter et non pas remplacer l'outil représentatif, nécessite un urgent apport en terme de méthodologie et de structuration, au risque de n'être bientôt plus qu'une « tarte à la crème » selon les récents propos d'un conseiller de Dominique VOYNET⁴. En effet, si la LOADDT installe de manière obligatoire des espaces d'exercice de cette participation (les Conseils de Développement), elle ne prévoit aucune formation à ces pratiques nouvelles pour les acteurs locaux, qu'ils soient élus, socioprofessionnels, associatifs ou simples habitants. L'autoformation sera donc de mise et devra se baser sur la confrontation des expériences de chacun et la valorisation des compétences des acteurs locaux⁵.

Nous pouvons ainsi observer en quoi l'Epargne de Proximité Solidaire s'inscrit directement dans ce mouvement de *participation citoyenne* et quelle pourrait être la contribution des épargnants solidaires à l'autoformation du territoire.

⁴ ABEL J.D. cité par LEBLANC N., *Développement des territoires ruraux, l'outil participatif.* in Territoires, *Acteurs économiques et sociaux, élus, habitants... Développer ensemble le monde rural.* n° 419. mai-juin 2001

¹ Cf. à ce sujet Béatrice JEROME, Les maires contre les conseils de quartier. in Le Monde du 21 février 2002

² COULMIN P., Dynamiser le développement local participatif. UNADEL. octobre 1999

³ Centre Ressource du Développement Durable, op. cit.

⁵ Expériences internes au territoire mais aussi issues d'autres territoires. Ce sont les enjeux de *l'Appel aux territoires pour des conseils de développement participatifs* lancé par la plate forme Territoires d'Avenir et auquel participe la Fédération des CIGALES, et un des objectifs du projet *Un Pays*, *Une CIGALES*, initié par cette dernière.

4-3-2 L'Epargne de Proximité Solidaire traduit un refus de la délégation aveugle des devoirs du citoyen

Le mouvement d'Epargne de Proximité Solidaire s'inscrit pleinement dans une démarche de participation citoyenne à la vie des territoires, et ce à plus d'un titre. Le premier d'entre eux, qui correspond à une motivation profonde et commune à tous les épargnants de proximité solidaires, est le refus de la délégation des droits mais surtout des devoirs de chaque citoyen. Par une gestion commune et locale de l'épargne, ces militants entendent reconquérir la liberté de « l'agir moral » ¹, et récupérer la délégation faite aux opérateurs financiers dont ils remettent en cause l'éthique et la clairvoyance. Les épargnants solidaires considèrent qu'il est aussi de la responsabilité des opérateurs économiques locaux d'appuyer les porteurs de projets de leurs territoires, mais que au delà, chaque habitant du territoire devrait se sentir responsable du développement de celui-ci. C'est ce qu'exprime très clairement cette agent de développement de la Haute Vallée de l'Aude :

« L'Epargne de Proximité Solidaire permet de faire que les gens se sentent coresponsables du devenir de leur territoire, qu'ils n'attendent pas les politiques, que ce soit au niveau local ou national, pour agir. L'Epargne de Proximité Solidaire ça implique de se sentir financièrement responsable et plus encore car il y a cette notion de parrainage. On devient solidaire de la personne qui fait quelque chose, on crée de la solidarité pour le devenir du pays. [...] Ca me semble correspondre à l'idée du développement local. »

Nous avons détaillé précédemment le rôle pédagogique qu'entendent tenir certains des épargnants rencontrés. En ce sens, ils participent déjà pleinement à la construction d'une conscience collective du devenir des territoires et préparent ainsi la voie aux Pays et Agglomérations.

4-3-3 Des microstructures au fonctionnement démocratique

Difficile de se prétendre animateur d'une démarche de démocratie participative lorsque l'on est soimême peu exemplaire sur le sujet... De nombreuses associations, mutuelles et autres outils de l'Economie Sociale en fournissent ainsi journellement la preuve : ici une fédération d'artisans au fonctionnement notoirement nobiliaire, là un collectif d'usagers *propriété privée* de quelques uns, etc. Sans prétendre décrire une réalité pleine et entière, force nous est de constater que les groupements d'épargnants rencontrés adoptent des modes de fonctionnement coopératifs assez exemplaires². L'expression de la parole de tous est encouragée et les décisions sont prises sous la forme de

¹ Selon l'expression de PUEL H., *Les trois libertés de l'épargnant, un questionnement éthique incontournable.* in Economie et Humanisme, *Investir contre l'exclusion, l'épargne solidaire en Europe.* n° 352. Avril 2000

² Cf. annexes

consensus, tous insistent en tous cas sur la nécessité de croiser les points de vue, et le « petit » épargnant *chômeur* verra sa parole autant prise en compte que celle du « gros » épargnant *chef d'entreprise*. Ce dernier point est aussi notable, une des particularités des clubs d'épargnants solidaires étant, on l'a vu, de réaliser un très fort brassage social et économique. On est loin d'une réelle représentativité sociologique du territoire puisque tous ces militants ont en commun un engagement particulièrement important dans la vie locale, mais sur le plan des catégories socioprofessionnelles, l'éventail représenté est très large. Parce qu'ils réussissent à fonctionner démocratiquement ensemble malgré leurs différences, les épargnants solidaires peuvent prétendre à une certaine « exemplarité » que les penseurs de la LOADDT considèrent indispensable à la réussite d'une véritable démarche de développement local participatif :

« Pour que la participation associative soit vécue par les élus comme un apport et non comme une complication, pour que la participation passe dans les esprits des décideurs du statut de caprice du moment à une valeur ajoutée incommensurable, il faudra passer par l'exemplarité et la formation au sein même de l'administration [et des associations] »¹.

Au sortir de cette étude, nous pensons que l'Epargne de Proximité Solidaire pourrait efficacement (avec d'autres), témoigner de son expérience sur le plan de la participation citoyenne sur les territoires. Reste aux « formateurs professionnels » auxquels reviendra la tâche de sensibiliser les acteurs locaux à ce nouvel esprit, de faire l'effort de recenser ces compétences locales.

4-4 Epargne de Proximité Solidaire et Faire Ensemble

Quatrième mot clé associé à la LOADDT et condition sine qua non du développement durable, le « faire ensemble ». Le texte de loi insiste en effet sur les notions de coopération (« entre l'Etat, les collectivités territoriales, les organismes publics et les acteurs économiques et sociaux du développement »²) et celles d'association (« les citoyens sont associés à son élaboration [la politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire] et à sa mise en œuvre ainsi qu'à l'évaluation des projets qui en découlent »³). Au sein des Conseils de Développement, les différents acteurs locaux sont ainsi invités à coopérer pour définir ensemble les grandes orientations que veut se donner le territoire. Tache difficile que d'instaurer un dialogue entre des partenaires qui n'avaient jusqu'alors que rarement eu l'occasion de s'asseoir à une même table pour travailler de concert. Là

¹ ABEL J.D. (conseiller au MATE), propos recueillis par LEBLANC N., 2001. op. cit.

² LOADDT, article 1°

³ Id.

encore, il s'agira d'apprendre à briser les clivages passés, à trouver un équilibre satisfaisant pour tous, sous peine de voir échouer les grands espoirs placés dans les Pays et Agglomérations. Ces réflexes qui sont loin d'être acquis pour tous, existent pourtant localement et une fois encore, l'expérience de certains pourrait servir le bien commun ; les épargnants solidaires font partie de ces quelques-uns qui pourraient témoigner des enjeux et bienfaits de la coopération.

4-4-1 Une capacité reconnue à faire ensemble pour le territoire

Les groupes d'épargnants, en tant qu'acteurs actifs de leur territoire, se retrouvent fréquemment à l'initiative de projets multipartenariaux. Nous avons ainsi évoqué plus haut les projets transversaux initiés et animés par la CIGALES *La Saônoise*, mais nous aurions pu parler aussi du *Train de la Solidarité* qui faisait escale à Dunkerque lors de notre passage et dans lequel les clubs CIGALES étaient des animateurs actifs. Cette capacité des épargnants solidaires à faire ensemble pour le territoire et à rassembler autour d'eux des acteurs divers (politiques, opérateurs économiques, associations diverses, etc.)¹ est reconnue localement mais aussi hors du territoire. Parmi les signes qui ne trompent pas citons par exemple le soutien du Secrétariat d'Etat à l'Economie Solidaire aux projets de solidarité Hauts Saônois dans le cadre de l'appel à projet *Dynamiques Solidaires*. Une des clauses de cet appel à projet était en effet de se prévaloir d'une réelle transversalité².

4-4-2 Les clubs d'épargnants solidaires, créateurs de dialogue social

L'Epargne de Proximité Solidaire est caractérisée par une véritable culture de réseau. On retrouve en effet les 3 caractéristiques décrites par Claude NEUSCHWANDER³ : une communication s'établissant autour d'un **intérêt commun**, qui se maintient si il y a **compréhension** (génération de concepts familiers, d'une certaine forme de culture commune et de valeurs partagées), et qui ne se réalise que s'il y a une **crédibilité mutuelle**. La communication au sein des réseaux est directe, elle ne concerne que les individus, jamais les institutions.

Entre eux, les épargnants solidaires fonctionnent sur ce mode horizontal du réseau, et bien qu'il y ait parfois un gérant référent, la communication ne suit pas un parcours en étoile mais est plus diffuse. De même avec l'extérieur, nous avons pu parler au cours des chapitres précédents de « nœuds sur la toile des réseaux locaux » pour caractériser les groupes d'épargnants solidaires.

¹ A certaines conditions qui tiennent à la fois de la vitalité des groupes d'épargnants et de la fertilité du terrain local et de l'ouverture de ses acteurs.

² Cf. S.E.E.S., *Dynamiques Solidaires*, appel à projet 2001, http://www.social.gouv.fr/economie-solidaire/index.htm

³ NEUSCHWANDER C. (a), Les réseaux et les acteurs : réflexions sur l'administration et le changement, in POUR, Le clair obscur des réseaux. n°132. Décembre 1991.

Voir aussi NEUSCHWANDER C. (b), L'acteur et le changement : essai sur les réseaux. Paris : Seuil. 1991

En effet, là aussi le principe du réseau fonctionne pleinement et explique en grande partie l'efficacité de l'appui de l'Epargne de Proximité Solidaire aux porteurs de projets. Le cas dunkerquois peut être ici cité en exemple même si sa pérennité n'a pas été celle initialement espérée pour des raisons qui ne dépendent pas entièrement des épargnants solidaires¹. En effet, le projet de microfinance solidaire sur l'agglomération a permis de mobiliser élus (le maire de dunkerque, les élus communautaires), techniciens (du CBE, de la communauté urbaine), socioprofessionnels, opérateurs financiers et simples citoyens autour d'un même projet pour l'agglomération. Si le soutien politique s'est peu à peu effrité, il reste pour les acteurs locaux cette expérience riche de coopération comme en témoigne cette interviewée :

« Les outils d'Epargne de Proximité Solidaire sur le Dunkerquois ont eu le mérite de réunir tous les acteurs autour d'une même table et de les amener à travailler ensemble, au moins pour un temps. »

Il est ressorti de ces échanges une reconnaissance de la nécessité d'envisager le financement de proximité comme un moyen d'intéresser les citoyens au développement de leur territoire, reconnaissance traduite dans le projet de territoire, nous le verrons au cours du troisième volet de cette étude.

Ainsi, au sein des groupes dont nous avons vu l'hétérogénéité des profils et avec l'extérieur, les épargnants solidaires peuvent être définis comme des initiateurs de dialogue social. Par une culture transversale de réseau, ils brisent les frontières habituelles du type élus/habitants, socioprofessionnels/entrepreneurs privés, jeunes/vieux, actifs/inactifs... L'Epargne de Proximité Solidaire nous semble ainsi un bon outil pour encourager le dialogue entre toutes les composantes d'acteurs du territoire et créer un terrain favorable à l'expression d'innovations sociales dans une logique de territoire et de développement durable. Les Pays et Agglomérations ne devraient pas passer à côté de ce type de moteurs.

Conclusion et Discussion

Ce quatrième et dernier volet de l'étude de l'apport des pratiques d'Epargne de Proximité Solidaire aux dynamiques locales a tenté d'appréhender le lien entre ce type de micro-financement et la mise en place de la LOADDT sous l'angle de la méthodologie et de l'expérience du local.

_

¹ Cf. annexe correspondante.

Il semble ainsi que la première grande cohésion de sens entre les deux objets de notre étude s'articule autour de la notion fondamentale mais quelque peu « fourre tout » et ambiguë de développement durable. Tout au long de son cycle d'activité, l'Epargne de Proximité Solidaire participe ainsi de ce développement local durable, que ce soit par une gestion optimale des ressources locales, un investissement important et pérenne des acteurs en faveur de leur territoire ou enfin, en bout de cycle, à l'aide à l'émergence d'activités s'inscrivant dans cette conception « nouvelle » du développement. En terme de méthodologie, l'Epargne de Proximité Solidaire pourrait, si elle y était conviée, partager avec le Pays ou l'Agglomération en création, son expérience reconnue du milieu local. Par une veille attentive des besoins et des dynamiques locales, par un appui et parfois un portage de projets collectifs pour le territoire, les épargnants solidaires maîtrisant cette notion de projet de territoire qui fonde leur action. En ce sens, leur apport aux dynamiques locales en cours semble évident. Le rapport au territoire est un objet fondamental dans l'étude des mouvements de microfinance de proximité. Dans le cas des militants rencontrés, l'action en faveur du territoire permet un transfert de valeurs (réciprocité, coopération, partage du risque, solidarité…) et contribue fortement à renforcer une image

Nous avons aussi montré en quoi ce mouvement de micro-initiatives solidaires pouvait d'ores et déjà témoigner et offrir une mise en actes de ce nouveau fer de lance du développement local qu'est le l'outil participatif. Et qui dit *participatif* dit *faire ensemble*, cela aussi caractérise l'action de l'Epargne de Proximité Solidaire, qui s'inscrit totalement dans une culture de réseau, permettant de briser les clivages traditionnels véritables freins au développement des territoires.

On atteint ici les limites inévitables de ces pratiques, distinguons en les plus pertinentes.

positive du territoire auprès des acteurs locaux.

Si elle permet de brasser au travers de toutes les couches sociales, de toutes les appartenances politiques et de toutes les tranches d'âge, l'Epargne de Proximité Solidaire se heurte tout de même, dans ses possibilités d'expansion, à la notion du militantisme. En effet, comme le rappelle Benoît GRANGER, « il semble que l'on ne recrute pas encore d'épargnants éthiques ou solidaires hors des circuits collectifs : associations, syndicats, ONG... »¹. Ce constat somme toute assez logique limite pour l'instant le vivier d'épargnants solidaires potentiels à la seule catégorie des militants. Cependant, avec près de 60 000 nouvelles associations créées chaque année et plus de 8 français sur 10 impliqués dans la vie associative², le mouvement d'Epargne de Proximité Solidaire en France peut encore attirer des adeptes !

.

¹ GRANGER B., *Une mosaïque de motivations*. in Economie et Humanisme, *Investir contre l'exclusion*, *l'épargne solidaire en Europe*. n° 352. Avril 2000

² LIPIETZ A., Rapport sur l'opportunité d'un nouveau type de société à vocation sociale. Tome II : annexes, 2000

La question se pose de manière différente si l'on observe cette fois le rapport au militantisme. En effet, si les groupements d'épargnants ont parfois réussi des rapprochements fructueux avec d'autres acteurs des mondes économiques et politiques, le clivage militant/professionnel pose ailleurs quelques problèmes. C'est notamment le cas dans l'agglomération de Dunkerque où malgré un très fort brassage transversal, la complémentarité entre outils et personnes n'est pas toujours désirée¹. De la même manière, l'Epargne de Proximité Solidaire étant résolument un outil militant dont la communication est le plus souvent basée sur les réseaux et le bouche à oreille, la cible elle-même (le créateur d'activité) est parfois réduite ou perçue comme limitée à la seule catégorie du porteur de projet militant.

La mise en place des Pays et Agglomérations devrait cependant permettre d'élargir ce cercle militant à tous les réseaux et personnes sensibles au devenir de leur territoire, qu'ils le soient en tant que professionnels ou que simples habitants.

La deuxième limite concernant l'inscription de l'Epargne de Proximité Solidaire dans les démarches de Pays et d'Agglomérations concerne la notion de projet de territoire. Cette limite sera développée au cours de notre troisième grande partie, mais notons néanmoins puisque nous avons parlé ici de projet de territoire, que tous les épargnants solidaires ne sont pas porteurs d'un projet *politique* de territoire, au sens de l'engagement dans la sphère politique locale. Ainsi, sur la Haute Vallée de l'Aude, les membres d'AMPHORE fondent leur action sur un projet pour le territoire mais ne désirent pas sortir de ce positionnement en marge de l'action politique et économique « officielle » de la Haute Vallée.

Enfin, si les compétences pour l'auto-formation du territoire et pour un passage réussi à la dynamique de projet sont présentes, notamment au sein des groupements d'épargnants solidaires, il conviendra de vouloir les associer aux démarches et de savoir les repérer, ce sera précisément l'objet de notre deuxième axe d'étude.

De la même manière, et en guise de conclusion, rappelons qu'il est certes nécessaire de réfléchir à une démarche participative, mais n'oublions surtout pas de nous poser la question : « Quel est le projet fédérateur de l'action collective que nous voulons impulser ? ». Autrement dit : n'imaginons pas que le débat mené, approfondi et nécessaire sur la démocratie participative et ses méthodes nous dispense collectivement d'un débat de société sur les orientations que nous voulons donner aux politiques publiques locales². Là est le véritable enjeu de la LOADDT...

¹ Cf. détails dans l'annexe correspondante et partie 3 du présent document

² LEBLANC N., 2001. op. cit.

Conclusion sur les hypothèses

Le moment est à présent venu de conclure sur les hypothèses qui sous tendaient ce volet de l'étude. Rappelons que son objectif était d'apporter des éléments éclairants au questionnement sur les apports de l'Epargne de Proximité Solidaire aux dynamiques locales. Les quatre hypothèses principales, en partie élaborées à partir de l'étude attentive de la littérature, doivent à présent être discutées afin de juger de leur validité ou de leurs limites au regard des données empiriques collectées. Nous les aborderons une à une.

Hypothèse 1:

Les pratiques d'Epargne de Proximité Solidaire répondent à des besoins exprimés par différentes catégories d'acteurs du territoire et à des demandes non résolues par les systèmes et acteurs « classiques » de l'accompagnement et du financement de la création d'activités en place sur les territoires.

A la lumière des observations réalisées, nous pouvons conclure que cette hypothèse du besoin est vérifiée. En effet, au delà d'un besoin financier évident concernant les créateurs exclus du circuit bancaire (chômeurs, précaires, sans garantie, interdits bancaires, etc.), nous avons pu mettre en évidence un besoin exprimé par d'autres catégories de créateurs. Ceux-ci voient dans l'outil Epargne de Proximité Solidaire un financement complémentaire au système classique auquel ils ont parfois accès, ou un financement plus souple que ce qui est disponible par ailleurs, soit encore une démarche alternative dans laquelle ils se reconnaissent. Le besoin exprimé et en partie couvert par les outils d'Epargne de Proximité Solidaire n'est cependant pas uniquement financier, il touche aussi la question de l'accompagnement et du suivi des créateurs, insuffisamment développés par les outils classiques opérant sur les territoires. Finalement, le besoin exprimé de la manière peut être la plus insistante touche la question du lien social et les épargnants comme les créateurs perçoivent ce type d'interventionnisme « économique » comme un moyen de réhabiliter aussi la relation sociale. D'une manière toute aussi importante pour les épargnants, les outils d'Epargne de Proximité Solidaire répondent à un besoin en terme de valeurs, en réaction aux excès d'un libéralisme outrancier.

La question du besoin peut être discutée dans le sens où il semblerait que, sur certains territoires largement fournis en outils de financement de toutes sortes (Cf. Dunkerque), les structures d'Epargne de Proximité Solidaire semblent être beaucoup moins sollicitées par les créateurs que sur d'autres territoires. Après observation, il apparaît que le besoin existe bel et bien, car bien que la palette d'outils soit effectivement étoffée, le nombre d'exclus reste important. En somme, chaque nouvel outil génère aussi ses exclus. La faible audience des outils d'Epargne de Proximité Solidaire est plutôt à

mettre sur le compte, dans le cas étudié, de leur positionnement ambiguë vis à vis des autres outils et d'une communication assez réduite.

Dernier point important, la réponse apportée par l'Epargne de Proximité Solidaire au besoin en terme de financement et de suivi ne doit pas accompagner le désengagement des acteurs publics et privés dans le soutien aux « petites » activités. L'Epargne de Proximité Solidaire ne doit pas être le cheval de Troie du désengagement de l'Etat sur les territoires [LAVILLE, 2000], ni de celui de la démission des établissements bancaires.

Les pratiques d'Epargne de Proximité Solidaire ont un impact positif sur la Hypothèse 2 : cohésion sociale au sein des territoires sur lesquels elles ont court.

Cette hypothèse traitant de la cohésion sociale est sans nul doute la plus délicate à vérifier. En effet, il n'existe pas réellement de méthode pour évaluer une amélioration de la cohésion sociale sur les territoires. Néanmoins, l'impact positif de l'Epargne de Proximité Solidaire sur la densité des liens sociaux nous semble avéré. L'analyse du fonctionnement des groupes d'épargnants solidaires et des modalités de leurs interventions auprès des porteurs de projets met en effet en évidence plusieurs éléments clés. En premier lieu, on observe la mise en avant de la relation interpersonnelle (avec les porteurs, entre épargnants, avec l'extérieur, etc.), créatrice de dialogue sociale. Ensuite, l'approche particulière des porteurs de projets joue un rôle revalorisant, contribuant à la construction personnelle de l'individu (meilleure confiance en soi, développement de l'esprit d'initiative et passage de l'individu isolé à l'individu « relationnel »¹). Enfin, l'usage du réseau, pilier du fonctionnement des clubs d'Epargnants Solidaires contribue fortement au renforcement des relations interprofessionnelles, intergénérationnelles et entre « classes » sociales.

L'insertion par l'économie, mais aussi l'insertion par le social pourrait-on dire, auxquelles contribuent les outils d'Epargne de Proximité Solidaire, correspondent à une réalité qui se traduit par des sorties effectives de l'exclusion et de la précarité. En ce sens la cohésion sociale est renforcée par un processus d'inclusion qui tend vers une société plus égalitaire².

Par l'activation des solidarités locales, l'Epargne de Proximité Solidaire participe à son échelle à la « reliaison » sociale³ de nos sociétés dites « développées ». En donnant de leur temps, de leur argent et de leur savoir faire à des porteurs de projets de leur territoire, les épargnants de proximité solidaires contribuent à faire reculer l'individualisme, nouveau visage des rapports sociaux dans nos sociétés.

¹ SUE 2001, op. cit. ² SEN 2001, op. cit.

³ En référence à la « déliaison » sociale de Roger SUE (2001)

Comme dans le cas de la première hypothèse, cette action en faveur du lien social ne doit pas être considérée comme un « pansement social » qui déchargerait d'une partie de leurs responsabilités les autres acteurs de l'insertion. Cette dynamique en appelle d'autres et non pas le recul des actions existantes.

Hypothèse 3 : Les pratiques d'Epargne de Proximité Solidaire permettent de conforter et de dynamiser le tissu économique local.

Notre troisième hypothèse traitait de l'impact des outils d'Epargne de Proximité Solidaire sur le tissu économique local. La place d'acteur actif qu'occuperait ce type d'outils au sein des territoires semble confirmée par notre étude empirique. En effet, l'action des épargnants solidaires rencontrés, en faveur de la création d'activités, est très loin d'être négligeable; de plus, la pérennité des entreprises créées avec l'aide de ces outils solidaires est même assez exceptionnelle. Si la simple approche par le nombre d'entreprises et d'emplois créés est fortement réductrice, force est de constater que les résultats affichés souffrent tout de même la comparaison avec certains autres outils oeuvrant dans le même champ, certaines PFIL notamment. L'effet levier, grand classique de la littérature sur le micro-financement, a été effectivement observé à plusieurs reprises. Nous avons aussi pu commencer à mettre au jour l'étonnant rapport coûts/bénéfices de ce type d'activisme économique, mais sur ce thème une étude approfondie resterait à mener.

Le deuxième volet de l'hypothèse concernait le rôle de catalyseur de la sphère économique locale prétendument joué par les outils d'Epargne de Proximité Solidaire. Là encore, cette assertion est vérifiée à plusieurs niveaux : L'Epargne de Proximité Solidaire contribue à vaincre l'apathie des acteurs locaux et à leur redonner le goût d'entreprendre, elle permet dans certains cas un rapprochement salutaire entre les différents acteurs des sphères économiques et sociales locales. L'action « catalysante » permet de rapprocher le secteur bancaire de la création d'entreprise, notamment avec la mise en place de partenariats entre clubs d'épargnants et établissements bancaires locaux. Enfin, les épargnants de proximité solidaires font preuve d'un véritable savoir-faire et d'un dynamisme certain pour le portage de projets collectifs et transversaux (économiques ou non) sur le territoire.

Comme limite, nous mentionnerons celle, évidente, de l'impact économique au regard des sommes en jeu et du mode de fonctionnement des outils étudiés, très gourmands en temps bénévole. Plus soutenus et appuyés via une main d'œuvre salariée par exemple, les clubs d'épargnants de proximité solidaires pourraient cependant démultiplier leurs résultats : les sommes importantes dormant sur des comptes en banque faute d'avoir pu trouver des porteurs de projet à aider en sont des témoignages parlant.

Hypothèse 4:

L'Epargne de Proximité Solidaire est un outil concourant au développement durable des territoires. Le ressort principal de ces pratiques est la participation citoyenne d'habitants au développement de leur territoire. Sur ces bases les épargnants solidaires disposent d'un capital en terme d'expériences et de méthodologie qui pourrait intéresser la mise en place des Pays et Agglomérations au sens de la LOADDT.

Dernière hypothèse élaborée à l'issue de notre pré-enquête, l'hypothèse 4 postulait que les épargnants de proximité solidaires pouvaient disposer d'un capital méthodologique à même d'intéresser la mise en place des Pays et Agglomérations. Ce point était plus difficilement vérifiable car il posait la question de l'arbitrage entre une compétence *intéressante* pour la mise en place des Pays et Agglomérations et une autre qui ne le serait pas. Au regard des actions mises en œuvre par les militants de l'Epargne de Proximité Solidaire (Cf. l'exemple de la CIGALES *La Saônoise*) et de leur capacité à « faire ensemble » en vivant la coopération et la réciprocité, nous pouvons conclure que cette hypothèse est là encore vérifiée. En effet, la mise en œuvre réussie des Pays et Agglomérations et la transition vers une démocratie locale plus participative devra s'appuyer sur les compétences identifiées des acteurs locaux dans les domaines de la concertation, du portage de projets collectifs et de l'éducation populaire. Les clubs d'épargnants de proximité solidaires parmi d'autres, disposent de telles compétences, ils pourraient donc utilement participer à l'autoformation des acteurs du territoire.

Partie 3:

Quelles conditions pour la prise en compte de l'Epargne de Proximité Solidaire dans les démarches de Pays et d'Agglomérations, au sens de la LOADDT ?

Introduction

Nous venons de nous poser la question des apports possibles de l'Epargne de Proximité Solidaire aux dynamiques locales et aux territoires. Notre recherche et les conclusions qui en découlent (qui nécessitent évidemment discussions et débats), tendent à montrer que l'impact global des pratiques de solidarité économique sur le développement local sont positives. De plus, au regard des orientations de la LOADDT exposées dans la première partie de ce document, apparaît une certaine convergence de sens et d'objectifs entre la dynamique territoriale des Pays et Agglomérations et les pratiques des épargnants solidaires de proximité. Au delà de l'impact des actions de ces derniers sur les différentes sphères de la vie locale (économique, sociale, politique), il convient de prendre conscience du formidable bagage méthodologique accumulé par ces citoyens engagés. Le Conseil de Développement et plus tard la Charte de Territoire doivent réussir à prendre en compte et à refléter la richesse et la diversité des acteurs du local, c'est là l'un des enjeux les plus fondamentaux de ce nouveau texte de Loi. Ainsi, la plus grande difficulté et le plus grand défi sera de faire que toutes les catégories de la population s'approprient ce nouvel espace d'expression pour en faire un véritable lieu de démocratie participative [WOLKOWINSKI, 2000] et d'éviter le risque permanent de la « notabilisation » de quelques-uns au détriment de l'intérêt collectif [PELLERIN, 2000]. La question de la légitimité était au cœur de nos réflexions dans cette approche évaluative des pratiques d'Epargne de Proximité Solidaire. Cette légitimité avant tout fondée sur l'implication effective dans le projet territorial [COMBE 2000], semble en effet une condition requise pour participer à l'animation concertée des territoires. Il nous est apparu que dans bien des cas, les acteurs locaux ne sont eux-mêmes pas conscients de leur légitimité à nourrir le débat sur le territoire. Le développement local participatif est somme toute un concept nouveau, qui réclame un bouleversement des méthodes de travail de tout un chacun. Or, si la LOADDT institue ce changement fondamental, elle ne dote pas les territoires des moyens de le réaliser. La société civile doit ainsi s'organiser pour prendre en charge l'autoformation nécessaire. Celle-ci pourra être utilement alimentée par l'échange physique d'expériences entre territoires comme le propose la Plate-Forme Territoires d'Avenirs¹, mais aussi, nous l'espérons, par des travaux tel que celui que nous présentons. C'est en effet le sens de ce troisième volet d'étude.

La question de la légitimité débattue au cours de notre deuxième partie, il convient à présent de se poser celle du « *comment ?* ».

Comment peut être réalisée la prise en compte des pratiques de citoyenneté économique dans le projet de Territoire ? Quelles sont les conditions favorisant cette intégration des militants de l'Epargne de Proximité Solidaire dans les instances de réflexion à l'échelon du territoire ? (suite p 130)

¹ Cf. l'Appel aux territoires pour des conseils de développement participatifs, qui propose à 40 territoires de Pays ou d'Agglomérations un accompagnement dans leurs démarches de mise en place de conseil de développement, notamment via l'échange inter-territoires. La Fédération des CIGALES participe à cette dynamique.

Situation des 3 territoires d'étude au regard de la LOADDT, au 27 mars 2002

T	Pays de Vesoul Val de	Agglomération de	Pays de la Haute
Territoire	Saône	Dunkerque	Vallée de l'Aude
Date	Au 27/03/01	Au 27/03/01	Au 27/03/2002
Périmètre	approuvé	approuvé	approuvé
Diagnostic	Non encore réalisé. Le cabinet TAD entame l'étude en avril 2002	Réalisé par un cabinet de consultants	Réalisé par le cabinet HLB Conseils au printemps 2001
Structure porteuse	Association de Préfiguration du Pays de Vesoul Val de Saône	Communauté Urbaine de Dunkerque	Syndicat Mixte de la Haute Vallée de l'Aude et des Pyrénées Audoises
Conseil de Développement	Passé à l'approbation du conseil d'administration de l'association de préfiguration le 22 février 2002. Pas encore en place. Liste des membres en	Mis en place le 21 Mars 2002. Composé de 5 collèges	Installé le 04 juillet 2001. Nourri par le travail de 8
	cours de soumission auprès des communes et communautés de communes.	sans élus.	commissions thématiques dont des représentants constituent des membres du conseil.
Projet de Territoire	Le diagnostic préalable à la constitution du projet démarrera en avril 2002. Une convention d'objectifs est parue en août 2001 et a été signée par l'ensemble des partenaires en Janvier 2002	Projet d'Agglomération adopté en mars 2000 Contrat d'Agglomération en cours d'élaboration, signature prévue à l'automne 2002	En cours de rédaction. Contractualisation prévue pour la fin du premier semestre 2002
Situation de l'Epargne de Proximité Solidaire et de l'Economie Solidaire	La convention d'objectifs mentionne la nécessité d'un « « plan particulier » de développement pour les Hauts du Val de Saône ». Deux Cigaliers participent au Conseil de Développement, avec une « double casquette ».	Les outils d'Epargne de Proximité Solidaire sont inscrits dans le contrat de ville (volet social du Contrat d'Agglomération). Le Conseil de Développement compte deux représentants de l'Economie Sociale et Solidaire, qui ne sont pas des Epargnants Solidaires.	Une sous commission Economie Solidaire participe à l'élaboration du projet de Territoire. Le territoire a signé en Janvier 2002 une Convention Territoriale pour le développement de l'Economie Solidaire avec le SEES. L'Epargne de Proximité Solidaire fait partie des outils qui seront portés par le Pays.

Ce sont quelques-unes des questions qui fondent cette deuxième partie de l'analyse. Lorsque nous avons démarré cette étude au cours du printemps 2001, nous avons été amenés à constater que seul un nombre extrêmement réduit de territoires avaient expérimenté ou étaient en cours d'expérimentation de cet ancrage territorial de l'Epargne de Proximité Solidaire. Les choses ont évolué depuis, notamment avec la possibilité de conventions territoriales pour l'économie solidaire instaurées par le Secrétariat d'Etat à l'Economie Solidaire et fortement encouragées par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Cependant, les Pays et Agglomérations s'étant emparés de cette opportunité restent très peu nombreux.

A partir de l'exemple de nos trois territoires, choisis parmi les rares inscrits dans cette double démarche, nous avons voulu observer : comment était appropriée et déclinée la notion de Pays ou d'Agglomération au niveau local, quels étaient les éléments qui avaient permis à l'Epargne de Proximité Solidaire de s'inscrire dans ces dynamiques territoriales et ceux qui avaient pu au contraire l'en empêcher. Ou pour le dire autrement et plus précisément, nous nous sommes penchés sur l'analyse des conditions *structurelles et conjoncturelles de « facilitation »* (état et modifications possibles de l'environnement) [FILLIEULE, 1995], au travers des différents niveaux de relation liant le groupe d'épargnants et l'extérieur.

Pour comprendre la déconstruction de ces processus, il convient de présenter dans cette introduction, la situation « finale » que nous prendrons en compte sur les trois territoires. Celle-ci a pu évoluer depuis nos dernières investigations, mais les territoires ont été régulièrement contactés pour rendre compte de cette évolution. Le tableau ci-contre récapitule brièvement la situation de nos trois territoires d'étude au regard de la LOADDT et de la prise en compte de l'Epargne de Proximité Solidaire.

Le modèle d'analyse mis en place pour traiter ce volet de l'étude, s'inspire des postulats fondamentaux de l'analyse stratégique¹ et des apports de la sociologie de la mobilisation², avec cependant une ambition minorée par rapport à l'utilisation de ces outils d'analyse, eu égard au temps et aux moyens impartis pour ce travail de terrain. En effet, une semaine d'enquête auprès d'une quinzaine d'acteurs sur chacun des territoires, ne pourra nous amener à prétendre à une analyse sociopolitique pointue des situations locales. D'autres ont pu le faire sur des unités géographiques restreintes et sur le sujet de l'application de la LOADDT, leur travail a été attentivement observé³. Notre recherche ayant pour

¹ CROZIER M., FRIEDBERG E., L'acteur et le système. Paris : Seuil. 1977

² FILLIEULE O., PECHU C., Lutter ensemble. Les théories de l'action collective. Paris : L'Harmattan. 1993

³ Pour le Pays de Vesoul Val de Saône par exemple, cf. JAMEY L., *La mise en place du pays de Vesoul Val de Saône : vers une recomposition politique du territoire?*. Mémoire de maîtrise en Sciences Politiques, Université Louis Lumière. Lyon. année 2000-2001. 120 p + annexes

objet l'étude de rapports entre des individus et des organisations, l'angle d'analyse retenu ici sera donc celui du jeu, avec une attention particulière portée sur les questions de stratégies.

Nous posons ainsi une série d'hypothèses de départ, issues en partie de l'étude de la littérature et que nous tenterons de vérifier empiriquement. Ces hypothèses, qui sont en fait des *déterminants potentiels* permettant d'expliquer les situations observées, seront regroupées en trois postulats principaux, mais d'autres déterminants pourront être révélés par l'analyse sur les territoires. Les trois postulats composites retenus sont les suivants :

Postulat 1:

Les enjeux de la LOADDT sont connus par les épargnants de proximité solidaires, assimilés et entrent en résonance avec le projet guidant leur action.

Postulat 2:

Les épargnants de proximité solidaires ont développé une capacité à se rendre visibles et lisibles sur les territoires et à s'insérer au sein des réseaux locaux.

Postulat 3:

Le territoire et ses « grands acteurs » offrent des conditions suffisantes pour que la participation des acteurs locaux et la prise de parole de tous soient encouragées.

En définitive, les hypothèses explicatives constituant ce modèle d'analyse pourraient aussi être regroupées en trois champs : l'organisationnel, le relationnel et le contextuel.

Chacun des territoires est évidemment dans une situation unique au regard de cette question et l'expérience de l'un n'est pas directement généralisable à un autre. Enfin, une compréhension fine des ressorts ayant permis aux outils d'Epargne de Proximité Solidaire de s'inscrire dans le champ politique au sein d'un territoire ou au contraire de s'en voir exclus, nécessiterait une étude particulièrement approfondie des scènes microlocales. Notre propos sera donc plutôt de repérer quelques constantes dans cette question de l'intégration de l'Epargne de Proximité Solidaire aux dynamiques territoriales afin de fournir des pistes d'action permettant de faciliter cette intégration.

L'exposé qui va suivre s'articulera autour des trois postulats évoqués ci-dessus, puis présentera les outils, les dynamiques et les contrats disponibles pour ancrer durablement l'Economie Solidaire dans les territoires de proximité.

Chapitre 1 : Les épargnants de proximité solidaires et la LOADDT

Introduction

Le premier des déterminants à prendre en compte pour l'analyse des conditions permettant la participation des épargnants solidaires aux dynamiques de Pays et d'Agglomération, est un facteur endogène. En effet, avant même de chercher à observer si des espaces et des moyens sont mis en place pour favoriser l'expression des citoyens, il convient de se poser la question de leur rapport à ces nouveaux enjeux et de la connaissance qu'ils en ont. L'analyse que nous allons présenter ici se base à la fois sur les apports empiriques issus des territoires choisis pour cette étude, mais aussi de ceux plus larges, dégagés d'un travail d'enquête mené par nos soins au cours de l'assemblée générale 2001 des CIGALES et dans une moindre mesure, d'une évaluation externe du mouvement CIGALES réalisée courant 2000¹. Le choix délibéré de territoires où l'Epargne de Proximité Solidaire avait réussi à faire entendre sa voix dans les projets territoriaux en cours ne permet pas, à priori, de proposer une analyse extrapolable qui permettrait de mettre à jour les facteurs de blocage que l'on pourrait rencontrer dans des territoires moins *avancés*. On constatera cependant que nos trois exemples comportent une richesse et une complexité qui autorisent, dans une certaine mesure, à proposer une analyse qui dépasse le simple cas monographique.

Nous chercherons ici à vérifier l'hypothèse suivante, dans le cas général et dans celui des trois territoires sur lequel une intégration de l'Epargne de Proximité Solidaire dans les projets de Pays ou d'Agglomération est engagée :

Les enjeux de la LOADDT sont connus par les épargnants de proximité solidaire, sont assimilés et entrent en résonance avec le Projet guidant leur action.

Pour ce faire nous articulerons l'exposé autour de deux mots clés : connaissance et résonance.

1-1 De la connaissance des enjeux de la LOADDT

Il semble évident que l'un des premiers déterminants (sinon le premier) à considérer dans l'analyse des conditions permettant la prise en compte de l'Epargne de Proximité Solidaire dans les dynamiques de Pays et d'Agglomérations, est celui de la connaissance qu'ont les acteurs, de l'économie solidaire à l'échelon local, ainsi que de la Loi Voynet et de ses enjeux. Les cas particuliers de nos trois territoires ne sauraient rendre compte de ce degré moyen de connaissance puisque ces entités géographiques et

¹ CHOURAQUI N., VAUBOURG L., Evaluation du mouvement des CIGALES. F.A.P.E./Fédération des CIGALES. Paris : C2BS. 2000

sociales avaient justement été choisies parce qu'une implication des épargnants solidaires dans les démarches de Pays ou d'Agglomération y avait été repérée. L'assemblée générale de la Fédération des CIGALES qui s'est tenue à Dijon les 31 Mars et 1 Avril derniers et a réuni 37 clubs CIGALES, était en revanche une occasion rêvée pour effectuer ce type de sondage et prendre la température de la sphère militante. Ce paragraphe se basera ainsi, dans un premier temps, sur l'analyse du matériel d'enquête collecté à cette occasion.

1-1-1 La Loi Voynet : un titre qui parle mais des enjeux faiblement cernés

L'exploitation du questionnaire soumis à quelques 26 Cigaliers en provenance de toutes les régions françaises permet de mettre à jour des éléments intéressants. En effet, 77 % des interviewés déclarent vivre sur un territoire engagé dans un processus de recomposition territoriale de type Pays ou Agglomération. Si la totalité des territoires cités ne sont pas à proprement parler engagés dans de telles démarches, force est de constater que les notions de Pays et d'Agglomérations ne sont pas totalement inconnues pour plus des ¾ des épargnants solidaires. Ils ne sont en effet que 15 % à déclarer ne pas connaître ces concepts et la loi qui les institue.

Par contre, si le taux de connaissance générale est assez élevé, le discernement plus fin des enjeux est moins évident² et ils sont 62 % à solliciter la Fédération des CIGALES pour un apport informationnel sur le sujet. Ceci montre l'intérêt que peuvent porter des acteurs locaux à cette petite révolution, pour peu qu'il en soient informés. Le détail des sollicitations recueillies peut être intéressant à exposer ici. Il se décompose en deux catégories de demandes : de l'information et des échanges :

Besoins exprimés par les Cigaliers pour appréhender convenablement la				
LOADDT sur leurs territoires				
Informations	Echanges			
 Textes de loi Présentation des enjeux de la loi Constitution du Conseil de Développement Le rôle des CIGALES dans cette structure Les termes et l'application de la loi dans les grandes agglomérations comme Paris Définitions et nouvelles attributions des communautés urbaines Revue de presse nationale 	 Entre territoires voisins avec une entrée acteurs de l'économie solidaire Avec des animateurs et l'expérience de territoires pour mieux comprendre la loi et ses implications concrètes Veille sur la mise en place des Pays et Agglomérations et sur les études en cours 			

Sources: AG Fédération des CIGALES, 31/03/01-01/04/01 (annexe 12)

¹ Cf. annexe 11

² Bien que le questionnaire ne disposât volontairement pas de questions pointues sur le sujet.

Au final, seul 1 club sur les 24 ayant répondu à notre questionnaire prend part aux démarches liées à la LOADDT : la CIGALES *La Saônoise* que nous avons par la suite rencontrée, et cela bien que 4 des Cigaliers présents soient investis dans le processus au travers de leur engagement professionnel.

Ainsi, la mise en œuvre de la LOADDT sur les territoires soulève le problème de l'accompagnement pédagogique du texte de loi. En effet, et cette étude n'est pas la première à en faire l'écho, l'information et l'animation, préalables indispensables à l'implication des citoyens dans la démarche, n'a pas été à la hauteur des enjeux de ce renouveau de la démocratie locale. Même bien relayée localement par des associatifs et/ou des élus soucieux de réussir leur passage au Pays, l'information sur la LOADDT destinée au citoyen lambda n'a touché que les sphères militantes et encore de manière très imparfaite, comme le montrent les résultats de notre questionnaire.

1-1-2 Sur les territoires enquêtés : une information principalement par les voies non officielles

Si sur les trois territoires qui composent notre échantillon, l'Epargne de Proximité Solidaire est prise en compte d'une manière ou d'une autre, dans les démarches de création de Pays et d'Agglomérations, aucun des clubs ni aucun des épargnants solidaires ne déclare avoir reçu une information « officielle » sur les enjeux de la LOADDT. Tout au plus ont-ils été informés par voie de presse lors du lancement officiel du Pays ou de l'appel à participation à des commissions de travail, dont la création même avait été décidée sans eux. Notre analyse rejoint ici celle des réseaux et de la mobilisation du *capital social* [BOURDIEU, 1980] que nous développerons au cours du deuxième chapitre. En effet, dans nos cas concrets, la mobilisation citoyenne des épargnants solidaires en faveur du nouveau territoire a été avant tout permise par un relais d'informations via leurs réseaux de développement local : le cas de la CIGALES *La Saônoise*, issue de la mouvance du développement local Haut Saônois, est ici très parlant. Ailleurs ce sont les implications professionnelles des épargnants, là agent de développement, ici fonctionnaire, là encore responsable consulaire, qui ont permis cet accès à l'information.

Pour ce que nous avons pu observer, il semblerait ainsi que la mobilisation de la société civile souhaitée par la LOADDT ait été encouragée plus, ou du moins plus précocement, par la voie non officielle que par les instances politiques chargées d'initier l'application de la loi sur leurs territoires. Les acteurs rencontrés, qu'ils soient élus, socioprofessionnels ou épargnants solidaires dénoncent d'ailleurs dans bien des cas une communication très insuffisante auprès des acteurs locaux, à l'image de ce Cigalier dunkerquois, professionnellement impliqué dans une structure d'aide à la création d'activités :

« Franchement, vu les lacunes au niveau de la communication sur les enjeux de la LOADDT et vu tout le travail déjà effectué sans eux, je me demande comment ils vont réussir à motiver des gens pour créer un Conseil de Développement... »

Manque de moyens? Manque de volonté? Manque de temps? De savoir faire? Mauvaise appréciation de l'effort pédagogique nécessaire? Les causes peuvent être multiples pour expliquer les lacunes de la communication officielle autour de la LOADDT sur les territoires enquêtés, qui doivent en grande partie la mobilisation de leur société civile (au moins pour le Pays de Vesoul Val de Saône et du Pays de la Haute Vallée de l'Aude) à l'intervention de réseaux parallèles, renouvelant ainsi la grande tradition de l'Education Populaire.

1-1-3 La délicate assimilation de la loi et l'intégration de ses enjeux

Si certains des espoirs fondés dans la création des Pays et Agglomérations ne sont pas partagés par les épargnants solidaires en toute connaissance de cause¹, d'autres enjeux sont plus simplement non perçus par eux. Ainsi, aucun des 5 groupes rencontrés n'a été très loquace ni très enjoué dans ses réponses à la question relative aux enjeux de la LOADDT pour le territoire, ainsi qu'à celle de l'intérêt d'une implication de leur structure dans la démarche. A Dunkerque par exemple, pour les Cigaliers et les Tontiniers rencontrés, cette position de retrait s'explique tout à la fois par une méconnaissance des apports nouveaux de la LOADDT vis à vis de la dynamique de Communauté Urbaine dans laquelle la ville est entrée dès 1968, que par la non reconnaissance par eux-mêmes de leur légitimité à porter un projet d'économie solidaire pour le territoire. Ces 5 Cigaliers exposent ainsi le point de vue du groupe :

« Oui, c'est sûr il y a toujours un enjeu, mais pour les CIGALES, je ne vois pas trop comment un organisme en marge comme nous pourrait faire partie de cela [le conseil de développement]. »

Et l'autre club reprend :

« On a la CUD qui a déjà pris beaucoup de compétences, donc chez nous l'agglo ne changera pas grand chose, on n'en a pas vraiment besoin. »

Un enjeu oui mais pas pour de petites structures comme les nôtres ; voilà quelle semble être l'opinion partagée par bon nombre d'épargnants solidaires, et qui pourrait expliquer pourquoi, alors que près de

¹ Cf. infra p 132

80 % des Cigaliers déclarent habiter dans un territoire de Pays ou d'Agglomération au sens de la LOADDT, seule une CIGALES sur les 110 que compte le territoire national était, en 2001, réellement engagée dans une démarche de Pays. La circulaire 5 septembre 2000 relative à la place de l'économie sociale et solidaire dans les processus de contractualisation territoriale, rédigée par le SEES et le MATE¹ devrait convaincre les épargnants solidaires de leur légitimité à prendre part aux débats et leur fournir une « clé officielle » pour ouvrir les portes du Pays. Là encore, très peu d'entre eux en ont connaissance et beaucoup de militants de l'Economie Solidaire passeront à côté d'opportunités de portage politique et de financement de leur projet territorial.

Ainsi, il semble totalement inconcevable de réaliser le passage espéré d'un mode de management local basé sur la toute puissance de l'élu à un mode de fonctionnement démocratique impliquant fortement les acteurs des territoires, sans qu'un minimum d'animation ne soit mis sur pied pour accompagner cette révolution culturelle. Pour que le développement du territoire devienne l'affaire de tous et de chacun il conviendrait de redonner à tous et à chacun la conscience de son poids sur les décisions politiques locales.

1-2 Territoires en projet et projets pour le territoire

Autre élément majeur à prendre en compte pour comprendre les raisons de l'implication ou de la non implication des épargnants solidaires dans les démarches de Pays : celui du Projet qui fonde l'action de ces militants à l'échelon local. Cette question du Projet a été attentivement débattue avec nos interviewés au cours de séances de définition collective d'objectifs, proche d'un travail que l'on pourrait qualifier d'auto-évaluatif². C'est à partir des résultats de ces confrontations que peut être posée la question de la convergence ou non du projet politique (souvent territorial) des épargnants solidaires avec celui des nouveaux territoires en projet. Nos trois territoires offrent ici trois situations très différentes.

1-2-1 Sur les Hauts du Val de Saône, le Pays comme cadre d'un développement local et solidaire

L'histoire de la CIGALES *La Saônoise* est intéressante pour comprendre son implication présente dans la dynamique de pays à l'œuvre sur le territoire des Hauts du Val de Saône. En effet, sans entrer

¹ Cf. paragraphe 3-3-2 Conventions Territoriales, Pactes Locaux, Pôles d'Initiatives Citoyennes, etc : des outils pour ancrer durablement l'Economie Solidaire dans les territoires

² Cf. la grille utilisée pour ce travail en annexe 17.

dans les détails¹, notons que cet outil de finance solidaire est issu des réflexions des membres d'une association de développement local, le Réseau de Mobilisation des Hauts du Val de Saône, collectif de citoyens engagés dans une démarche de recherche-action visant à contrer la dévitalisation de leur territoire. Le concept de CIGALES, couplé à la formule Cagnotte Solidarité Emploi sera alors envisagé comme un outil pertinent en réponse à une problématique du territoire comme l'indique cette militante, dont nous reprenons les propos déjà cités :

« Dans le cadre du Réseau, on s'était posé la question de l'aide aux projets et face aux difficultés de ce territoire on cherchait un moyen pour aider les gens à monter des projets sur le coin. Par les relations de l'un des membres, on a fait venir une CIGALES de Montbéliard et le concept nous a séduit. C'était précisément l'outil économique qui nous manquait et qui complétait bien les stages locaux sur la création d'activité [femmes actives en milieu rural], mis en place dans le cadre du programme européen NOW² »

Les Cigaliers Hauts Saônois se décrivent ainsi comme des militants du développement local dont l'action est motivée par la nécessité de maintenir et de créer de l'activité sur le territoire. Les implications des membres dans les réseaux associatifs et politiques locaux sont nombreuses et c'est d'ailleurs un Cigalier qui deviendra président de l'Association de Développement des Hauts du Val de Saône (ADHVS), progéniture du Réseau Local de Mobilisation. Cette nouvelle association plus représentative de la diversité des acteurs du territoire, regroupe plus d'une centaine d'acteurs des Hauts du Val de Saône (5 cantons), répartis dans trois collèges : élus, responsables d'associations, socioprofessionnels et particuliers, tous réunis autour d'un projet commun de développement du territoire. L'ADHVS sera ainsi porteuse d'un projet territorial, *le Pays des Hauts du Val de Saône*, dès 1997 avant même la parution du texte de la LOADDT. La CIGALES en est le bras économique et si le Pays est aujourd'hui celui de *Vesoul Val de Saône*, elle entend faire passer le message suivant :

« L'Epargne de Proximité Solidaire pourrait faire partie du projet de territoire, en tant qu'outil de financement complémentaire. L'enjeu pour nous est de faire reconnaître le rôle que l'on joue déjà, d'officialiser la chose et de servir de base de lancement au développement du concept. On aimerait faire passer ce message qu'à côté des outils traditionnels, il y a des gens qui se regroupent et qui peuvent apporter une aide modeste mais qui a l'avantage d'être rapide, souple et simple et qui permet de maintenir une certaine qualité de lien social. »

¹ Ceux-ci étant exposés dans le chapitre 3 du tome 2 d'annexes.

² New Opportunities for Women

La CIGALES compte par ailleurs des membres très investis dans les réseaux nationaux de développement local comme l'UNADEL; ainsi, par une veille informationnelle permanente, ces militants seront parmi les premiers à réagir et à se manifester auprès de leur préfecture lorsque les textes de loi paraîtront en 1999.

Dans le cas Haut Saônois, l'implication des Cigaliers s'explique en grande partie par la convergence existant entre les objectifs de la CIGALES et ceux auxquels tend la LOADDT, ce que cet épargnant exprime bien :

« Ici le Territoire de Pays avait été pensé et agi bien avant la loi, du coup elle consacrait pour nous un aboutissement. C'était la traduction pure et simple de ce qu'on faisait depuis de nombreuses années au niveau de la participation des habitants au développement, de travail en réseau, de détection et montage de projets, etc. [...].»

Cette sensibilité au développement local des clubs CIGALES (ruraux) de l'Est explique aussi pourquoi l'un des objectifs principaux de la toute nouvelle Association Territoriale CIGAL'EST est justement la sensibilisation à l'outil CIGALES dans le cadre de l'application de la LOADDT en Lorraine & Franche Comté, du fait de la participation active de cet outil de finance solidaire au développement local durable¹.

1-2-2 A Dunkerque, un projet qui hésite entre l'intégration et l'alternative

La position des 3 groupes d'épargnants solidaires dunkerquois vis à vis de la mise en place de la LOADDT sur le territoire de la Communauté Urbaine, est assez différente de la situation précédemment évoquée ; en effet, là encore l'histoire du territoire et des groupes doivent être attentivement prises en compte. Dunkerque fut en effet la première communauté urbaine volontaire de France, entrant dès 1968 dans une dynamique d'intercommunalité de projet. Les habitants du dunkerquois manifestent une certaine fierté vis à vis de cette particularité qu'ils interprètent comme « une réaction des acteurs locaux à l'omniprésence historique de l'Etat sur le territoire », faisant référence aux implantations de grands complexes industriels étatiques comme USINOR. Les communes délèguent ainsi un nombre conséquent de compétences à la CUD, structure technicienne qui gère ainsi les questions cruciales touchant à l'organisation et à l'avenir de l'agglomération. L'arrivée de la LOADDT est perçue par les quelques acteurs locaux qui en sont informés comme une reconnaissance du travail mené par la CUD. Celle-ci prend alors totalement en main, et de manière

_

¹ Note d'Orientation du projet *Ensemble, faisons chanter les CIGALES*, porté par l'association CIGAL'EST et candidat à l'appel à projet Dynamiques Solidaires 2001 du SEES

assez solitaire (avec l'approbation des habitants), « l'adaptation » du fonctionnement intercommunal pour cadrer avec les nouvelles exigences.

Concernant l'Epargne de Proximité Solidaire, c'est aussi une intervention technicienne qui permettra son retour sur le territoire en 1997, après quelques essais militants du concept dans les années antérieures. En effet, les réflexions sur l'Epargne de Proximité Solidaire partiront d'une cellule DSU¹ de la ville de dunkerque, elles aboutiront à la création d'une mission Economie de Proximité politiquement soutenue², de 4 clubs CIGALES et d'une tontine solidaire. Les projets guidant l'action de ces groupes « impulsés », composés en grande partie d'acteurs socio-économiques du dunkerquois s'inscrivent ainsi bien plus, au moins au départ, dans une perspective de travail social en complément des outils existants, que dans une logique contestataire ou alternative. Les groupes sont ainsi thématiques : un club se « spécialise » sur les projets portés par des jeunes, un autre sur les projets liés au commerce et à l'artisanat, et les deux derniers optent pour une mission plus généraliste. L'approche territoriale initiale est ainsi plus basée sur l'unité géographique du quartier que sur le périmètre de l'agglomération.

Avec le temps, le soutien politique va s'effriter³, mais les clubs sont toujours « hébergés » par le CBE qui subit un discrédit croissant de la part de la CUD qui le missionne et le finance. Le projet des 2 CIGALES qui survivent à ces remous se retrouve ainsi dans une position délicate entre filiation et rejet du politique. Ainsi, si les épargnants solidaires avouent ne pas avoir été informés de la LOADDT et de son application sur le dunkerquois, force est de constater que l'inscription de leurs outils dans le futur projet d'agglomération n'est pas pour eux un enjeu majeur⁴:

« Non je ne vois pas un enjeu véritable pour notre structure, nous on est plus dans un maillage de réseaux existants que véritablement porteurs d'un projet d'économie solidaire. »

Le positionnement général des épargnants solidaires vis à vis de la LOADDT témoigne d'un certain désabusement :

« Dans le projet d'agglo on aurait peut être pu avoir notre place, ne serait-ce que pour impulser une autre vision du système économique... Il y a d'ailleurs je crois un volet économie de proximité, mais on n'a pas été consulté pour cela. »

¹ Développement Social Urbain

² Cf. chapitre 3 annexe tome 3 et chapitre 3 de cette partie

³ Cf. infra p 163

⁴ Mais l'Epargne de Proximité Solidaire sera néanmoins intégrée via la voie technicienne, sans que les épargnants ne se soient manifestés.

Ainsi, sur l'Agglomération de Dunkerque, la dynamique de la LOADDT s'est plus ou moins fondue dans les pratiques déjà à l'œuvre au sein de la Communauté Urbaine, sans que la société civile ne soit réellement informée, ni consultée¹. L'approche Projet et transversalité prônée par le texte de Loi rejoint pourtant les préoccupations des épargnants solidaires qui se battent pour une Plate Forme de Financements sur l'agglomération, plus élargie que ne l'est la PFIL. Cependant, de part leurs relations ambiguës avec les sphères techniciennes et politiques, et parce que leur Projet reste plus ancré dans le travail social « de terrain », les Cigaliers et les Tontiniers se détournent des opportunités offertes par la Loi Voynet pour laquelle ils pensent ne pas avoir de rôle à jouer.

1-2-3 Pour les épargnants solidaires sud Audois, la difficile conjugaison du concept politique de Pays à l'alternatif

La situation des épargnants de proximité solidaires sud Audois est encore différente. Tout comme les Cigaliers Hauts Saônois, le groupe de militants composant AMPHORE a inscrit pleinement sa démarche dans l'optique du développement local, avec l'ambition de donner un avenir à ce *désert Sud Audois*². Cependant, à la différence du groupe Franc Comtois, ces militants majoritairement néoruraux, se placent résolument dans le champ de l'alternatif; c'est une des raisons pour laquelle leur structure ne sera ni une CIGALES, ni une Cagnotte Solidarité Emploi, ni enfin tout autre modèle emprunté à quelque réseau de solidarité reconnu. D'ailleurs, ces acteurs qui allient discours philosophique et pragmatisme ne se reconnaissent pas non plus réellement dans la mouvance de l'Economie Solidaire et entendent rester indépendants de toute chapelle.

Depuis 1993, AMPHORE poursuit son action de financement solidaire de projets alternatifs sur la Haute Vallée de l'Aude, en totale indépendance de tous les réseaux économiques et politiques du territoire. Ce positionnement en retrait s'explique d'une part par la peur de se voir dépassé par la demande si le groupe communiquait ouvertement sur son existence et sur son action, mais aussi et surtout par une crainte viscérale de la récupération :

« Une des décisions de la dernière AG était de se faire un peu plus connaître, faire un peu de pub, s'ouvrir. On ne va pas assez souvent à la chasse aux donateurs et puis notre plaquette serait quand même à revoir! Mais d'un autre côté on ne veut pas trop car on n'est pas sûr de pouvoir le faire [développer l'outil], on n'a pas les moyens et on ne veut pas se faire

¹ Cf. infra p 163

² Pour reprendre le titre de l'ouvrage de François de RAVIGNAN : *L'avenir d'un désert - au pays sud audois -*. Villelongue d'Aude : Atelier du Gué. 1996

récupérer. On n'est pas assez structuré pour aller plus loin. Pour l'instant on est bien comme ca. »

Concernant la mise en place du Pays de la Haute Vallée de l'Aude, l'association ne s'est, dans un premier temps, pas du tout emparée du sujet bien que certains de ses membres participent à la dynamique via d'autres réseaux (professionnels et associatifs). Malgré le fait aussi que les acteurs de l'économie solidaire du territoire se soient structurés au sein du BASE sud audois et réclament leur place au sein du Pays, réussissant même à introduire une neuvième commission de travail dédiée à l'économie solidaire.

Sur ce territoire, la dynamique Pays est fortement associée à l'image des acteurs politiques qui la portent et sur lesquels les militants d'AMPHORE portent un regard très critique. On note un clivage important entre la vision des premiers, d'un redéploiement économique du territoire basé sur la recherche de la compétitivité et l'ouverture aux marchés extérieurs, et celle des seconds qui prônent un recentrage sur une économie de proximité plus orientée sur la satisfaction des besoins locaux². Le scepticisme vis à vis de la capacité des promoteurs du Pays à réaliser cette concertation avec les acteurs de la société civile dont ils se veulent à présent les garants, est très largement partagé sur le territoire. Les épargnants solidaires ne sont ainsi pas les seuls à ne « pas vouloir dépenser une énergie stérile pour l'instant. »

Cependant, sur ce petit territoire rural où tous les acteurs se connaissent, le crédit apporté par certaines personnes reconnues peut entraîner l'adhésion à une cause que l'on jugeait au départ non souhaitable; les relations interpersonnelles jouent en effet un rôle primordial, bien supérieur aux images véhiculées par les structures et organisations dont dépendent les acteurs. Ainsi, dans le cadre de la récente contractualisation entre le BASE et le Pays de la Haute Vallée de l'Aude, AMPHORE pourrait consentir à venir témoigner de son expérience en matière de finance solidaire. Quoi qu'il en soit les avis au sein du collectif restent partagés et les plus indépendants pointent le risque pour l'association de perdre son âme en posant cette question pertinente mais sans réponse : l'alternatif est-il soluble dans le politique ?

¹ Bureau pour une Action Solidaire dans l'Espace sud audois

Conclusion

Premier des trois déterminants à considérer dans la définition des conditions de prise en compte de l'Epargne de Proximité Solidaire dans les projets de Pays et d'Agglomérations : la connaissance de la LOADDT par les militants engagés dans une démarche de solidarité économique. Le constat principal est le très faible degré de connaissance des enjeux de cette nouvelle loi dans la sphère militante ; ce qui ne veut pas dire que ces acteurs se désintéressent de la question. Ils n'ont simplement pas en main les clés leur permettant d'investir cette nouvelle donne. La loi entend encourager la participation des habitants à la définition des projets de territoire, mais elle ne donne pas les moyens de réaliser cette participation. L'animation, l'information sont des options laissées à la discrétion des élus, plus ou moins enclins à en faire usage s'ils sentent leur prérogatives mises à mal par ce vent participatif. L'information est, de ce fait principalement relayée par les voies non officielles, par la culture du réseau. Le mode de diffusion de *l'Appel aux territoires pour des conseils de développement participatifs* de la plate forme *Territoires d'Avenir* illustre bien cette réalité puisque l'information a suivi un parcours descendant via les ramifications locales des grandes têtes de réseaux qui participent au projet.

L'information faite (et bien faite) ne suffit cependant pas toujours à provoquer l'adhésion des groupements d'Epargne de Proximité Solidaire. Cette confirmation naïve entend mettre en avant qu'au delà les objections politiques, des conflits de principe ou de fond avec les décideurs locaux ou avec la Fédération des CIGALES, c'est l'histoire même du groupe de militants qui intervient dans la décision de participer ou non à cette dynamique territoriale. En effet, les groupes d'épargnants solidaires sont des assemblages très hétéroclites de militants réunis autour d'un objectif de solidarité économique. Bien que nous n'ayons pas rencontré ce cas, on peut imaginer que si ces personnes souvent très différentes de par leur profil (social, professionnel, politique, etc.) s'accordent autour d'un projet solidaire, avec là encore des motivations différentes (valeurs chrétiennes de solidarité, alternative politique, etc.), elles pourraient ne pas s'entendre autour d'un projet pouvant être perçu comme porteur d'une dimension politique, et qui pourrait alors menacer la cohésion du groupe.

En revanche nous avons vérifié empiriquement que d'un club à l'autre, la *résonance* entre les objectifs de la LOADDT et le projet guidant l'action des épargnants solidaires est un critère déterminant pour expliquer l'implication ou non de ceux-ci dans les démarches de pays et d'agglomération. En effet, si la première des origines de la mobilisation d'épargnants solidaires est le souci du développement local² (principalement dans les territoires ruraux ou périurbains), d'autres se regroupent autour d'objectifs plus « orientés » et plus pointus (l'activité culturelle, l'insertion). Ceci explique que les

¹ Ce qui laisse imaginer la connaissance que peut en avoir le citoyen lambda ; dans notre enquête seuls 3 créateurs d'activité sur les 8 rencontrés avaient côtoyé les notions de Pays et d'Agglomération.

² CHOURAQUI N., VAUBOURG L., 2000. op. cit.

premiers que l'on pourrait appeler *les militants du développement local*¹, puissent voir dans la LOADDT un soutien possible ou un tremplin pour leur action, et que les seconds (*les spécialisés*), moins axés sur le champ territorial, aient une connaissance moindre des enjeux et/ou n'y accordent pas la même importance.

Enfin, le dernier déterminant observé est celui du positionnement des militants solidaires vis à vis des choix sociétaux. En effet, si tous sont à des degrés divers, dans une recherche d'alternative économique, avec parfois plus un souci de *compléter les manques du système* que de le remettre en cause, certains ont adopté une position plus radicale, nous les appellerons *les alternatifs*. Ces alternatifs par ailleurs militants d'un développement local, n'ont souvent qu'une connaissance moindre des enjeux de la LOADDT et craignent, non sans une certaine raison, la récupération politique de leur action et la participation à un mouvement de citoyens *encadré*, condition qu'ils rejettent.

L'implication des épargnants solidaires dans les dynamiques de Pays et d'Agglomération passe donc avant tout par une information *verticale* large mais ciblée sur la LOADDT et ses enjeux, mais aussi par une information *horizontale* à base d'échanges d'expériences entre territoires pour nourrir de sens la notion de participation et permettre la résolution de problèmes ancrées dans le local.

Enfin, nous ajouterons une assertion naïve mais nécessaire, à savoir que l'implication des épargnants solidaires dans les démarches de Pays dépend évidemment, passée la question de la connaissance de celles-ci, de l'envie et du temps que ces militants sont prêts à y investir. Cette petite remarque finale ne doit, nous semble-t-il, pas être prise trop légèrement, car comme l'indiquent les membres d'AMPHORE, les épargnants solidaires sont des « citoyens surinvestis ce qui pose le problème de la disponibilité des gens, du port d'un nombre croissant de « casquettes » ».

Pour beaucoup de militants comme eux, une question se pose : « les convictions sont là, il n'y a pas de problème, mais l'énergie y sera-t-elle ? »

¹ On se risquera ici à une petite typologie des groupes d'épargnants, avec comme limite évidente le fait que nous n'en avons rencontré que 5 de manière approfondie. Cette typologie ne sera donc à priori valable que pour la présente étude.

Chapitre 2 : Visibilité, lisibilité et structuration des groupements d'Epargne de Proximité Solidaire sur les territoires

Introduction

Acte II, Scène 1:

L'action se situe sur la place principale d'un petit bourg rural. Il est midi, un couple converse avec un jeune étudiant muni d'un calepin.

- « Une CIGALES ?...Et c'est autre chose qu'une petite bête qui chante ?...hou là !
- Comment dis tu ? Des épargnants solidaires de proximité ? ...hum...Ce ne serait pas des fois le conseil des sociétaires du Crédit Agricole ?
- Non ?! Alors là vraiment, je ne vois pas... »

Cette scène, maintes fois répétée au cours de cette enquête (à dire vrai depuis que nous avons entamé ce travail d'étude avec la Fédération des CIGALES), renvoie à la question de la visibilité et de la lisibilité des clubs d'épargnants de proximité solidaires sur les territoires d'une part, et plus largement d'autre part, de celles du concept même d'Epargne de Proximité Solidaire. Or, concernant la mise en place des Pays et Agglomérations, Hélène COMBE nous rappelle que le Conseil de Développement offre l'opportunité de mettre à jour les systèmes d'acteurs et de faire valoir une légitimité avant tout fondée sur l'implication effective dans le projet territorial [COMBE, 2000]. Cette implication, les militants de l'Epargne de Proximité Solidaire en ont fait leur pain quotidien, mais cette plongée dans l'action ne s'accompagne pas toujours d'un réflexe de lisibilité vis à vis de l'extérieur. Manque de temps, de moyen, d'envie aussi parfois, ou modestie excessive sont quelques-unes des raisons qui contribuent à l'anonymat fréquent de ces groupes d'acteurs agissants.

Avec l'arrivée de la LOADDT, le monde associatif se trouve face à l'émergence d'un nouveau devoir citoyen qui lui impose de *s'organiser* pour *légitimer* et *clarifier* son discours sur le territoire [PELLERIN, 2000]. Devoir ardu pour des militants bénévoles déjà surinvestis et qui disposent rarement des ressources en temps, voire en compétence pour mener à bien un tel travail de clarification et de communication.

Ce deuxième chapitre se propose de rendre compte de la façon dont s'y prennent certains épargnants solidaires pour se rendre visibles et lisibles (ce qui n'est pas la même chose) et de mettre à jour les ressources stratégiques qu'ils ont pu utiliser en jouant sur leur image, leurs résultats et leurs contacts, pour intégrer *in fine* le Conseil de Développement puis le projet de territoire.

2-1 Des épargnants de proximité solidaires ? Mais où donc ?

La France compte environ 880 000 associations de toute taille et dévolues à toutes sortes de causes et de thématiques¹. Or, connaît-on seulement le dixième de ces groupements de citoyens qui agissent pourtant sur notre propre commune ou quartier? Passé l'intérêt que l'on peut porter à tel ou tel sujet plus ou moins interpellant, la question de la visibilité se pose pour des structures qui ont vocation à toucher des publics exclus ou en phase de l'être et qui ambitionnent de participer pleinement au dynamisme économique des territoires. Les Pays et les Agglomérations seront portés par une assemblée de citoyens agissants, qui auront réussi à se rendre visibles aux yeux de leurs concitoyens comme à ceux des animateurs de la démarche. Si cette condition n'est pas suffisante, loin s'en faut, pour permettre l'implication des épargnants solidaires dans les procédures contractuelles en cours, c'est un préalable nécessaire. Etudions comment s'y sont pris nos interviewés.

2-1-1 Communication informelle et culture du réseau

Les canaux de communication informels et la culture des réseaux sont des outils utilisés par tous les groupes d'épargnants solidaires. Néanmoins, c'est plus précisément sur l'expérience du collectif sud Audois AMPHORE que nous baserons notre observation. En effet, ces alternatifs comme nous les avons nommés plus haut, n'ont développé que peu de contacts avec les acteurs du monde socioéconomique de la Haute Vallée. Leur communication réduite au strict minimum utilise le canal des réseaux (« la radio Haute Vallée ») qui est celui qui s'accorde le mieux avec les objectifs du groupe: ne pas recevoir plus de porteurs de projet qu'il ne peut en financer. Ce mode de communication à la portée relativement limitée et élitiste fonctionne cependant assez bien et correspondait jusqu'alors aux attentes de ces épargnants solidaires :

« Les porteurs arrivent par le réseau ; en général d'ailleurs les gens savent se sélectionner d'eux-mêmes en fonction de ce qu'ils ont entendu sur AMPHORE et ça, ça fait un peu partie du pays, ce bouche à oreille ou « Radio Haute Vallée »! De ce fait, un gars qui a réussi à nous trouver, il a de fortes chances que ça passe. »

Les militants sont cependant bien conscients que cette confidentialité dont ils entourent leur action limite grandement leur outil et a tendance à le teinter d'un certain sectarisme pro adoptifs².

 Sources : http://www.vie-associative.gouv.fr/monde_asso_aujourdhui/index.htm
 Terme adopté pour désigner les populations migrantes installées ou en cours d'installation sur la Haute Vallée de l'Aude.

Concrètement, si l'on considère l'inscription de l'outil et plus largement celle de la démarche dans la dynamique de Pays, cette stratégie de communication semble très handicapante. Ce technicien intercommunal, animateur de la dynamique Pays Haute Vallée de l'Aude l'exprime ainsi :

« L'intérêt de ce système est clair mais il faut au minimum savoir que ça existe! Ca fait 16 ans que je suis sur le terrain et je n'en ai jamais entendu parler. Non il faut sortir de la marginalité, il faut briser ça, il y a un intérêt supérieur à travailler ensemble. »

Si la confidentialité relative et la communication limitée à la superficie des réseaux « amis » permet une souplesse accrue et une certaine sécurité vis à vis du maintien d'un rapport demande/offre équilibré, ces choix stratégiques montrent évidemment leurs limites quand il s'agit de faire valoir une certaine légitimité à porter un discours au nom du territoire.

2-1-2 L'Epargne de Proximité Solidaire comme outil « officiel » d'aide au développement économique

L'approche du public cible et la stratégie de communication des groupes d'épargnants sur le dunkerquois est (ou en tous cas a été) très différente. En effet, les canaux utilisés sont ici les réseaux « officiels » du travail social et économique (appui à la création d'activités) de l'Agglomération. Cela s'explique par la genèse des outils de microfinance solidaire sur le dunkerquois, créés en lien étroit avec une structure du monde économique (le CBE) et dont un des objectifs initiaux a été de rassembler et de faire travailler ensemble les différents acteurs chargés de l'accompagnement des créateurs. La charte de la Tontine Solidaire stipule ainsi que les objectifs de l'outil sont : « la promotion d'une solidarité de proximité afin de répondre aux attentes de la population locale, une aide directe au créateur par un soutien financier et une mise en réseau avec les acteurs du bassin d'emploi de Dunkerque. »

Les Cigaliers et Tontiniers d'alors sont professionnellement : chargé de mission à la boutique de Gestion, responsable de la cellule Entreprendre à la CCI, animateur de la Mission Locale, technicien de la PFIL, etc. L'idée de départ est de créer un outil complémentaire aux dispositifs existants, micitoyen, mi-institutionnel¹, qui permet en sus de créer des passerelles entre organismes, comme entendait le faire Michel DELLEBARRE avec la création d'un espace centralisateur : la Maison du Développement Economique de l'Emploi et de la Formation².

¹ Les CIGALES dunkerquoises reçoivent le soutien de la Ville et une mise à disposition, via le CBE, de moyens en terme de logistique (prêt de salles, de matériel) et d'animation (secrétariat, sensibilisation).

² Cf. Annexes, tome 3, chapitre 1

A l'usage, le canal officiel s'avère peu fructueux et un sentiment de concurrence entre structures prend le pas sur la coopération espérée; même les moyens logistiques et humains importants (une chargée de mission à plein temps) ne permettront pas un retour positif par rapport à l'effort de communication réalisé¹. Cependant, si l'intégration des outils de finance solidaire au sein de la palette des dispositifs « officiels » de financement de l'agglomération n'a pas suffit à développer et à faire vivre le concept, elle aura permis, via le travail de la chargée de mission, de faire inscrire ce mode de financement dans le contrat d'agglomération 2000-2006. Ainsi, le soutien politique dont ont bénéficié les CIGALES dunkerquoises² a eu un effet positif en terme de connaissance et reconnaissance du concept au sein des sphères techniciennes et politiques. Cependant, la délégation faite aux techniciens en terme de logistique, notamment sur le plan de la communication, n'aura pas encouragé le développement d'une communication via les autres réseaux, plus informelle mais souvent plus pérenne car prenant appui sur des individus et non sur des structures. Ceci explique en partie l'échec relatif du modèle CIGALES sur l'agglomération.

2-1-3 Evènementiel, activisme et création d'une image

Enfin, nous pouvons citer comme troisième stratégie utilisée dans le champ de la communication sur le territoire, l'art de communiquer sur ses actions, surtout lorsqu'elles sont nombreuses et pertinentes ; l'exemple de la CIGALES *La Saônoise* est ici particulièrement révélateur.

Issue du développement local, la CIGALES *La Saônoise* a réussi à conjuguer les deux canaux de communication évoqués précédemment. Les réseaux associatifs sont ainsi largement mis à contribution et sont d'ailleurs les principaux *rabatteurs* de porteurs de projet, mais les structures institutionnelles ne sont pas non plus laissées ignorantes de l'action de ce collectif de citoyens engagés. A côté de ces voies de communication fortement demandeuses en contacts humains, les Cigaliers Hauts Saônois ont intégré l'usage de l'outil presse écrite³ et celui d'une communication intermédiée, via la bien nommée Maison de la Communication et de l'Economie Solidaire⁴ qui propose une documentation variée sur l'Economie Solidaire en général et l'épargne de proximité solidaire en particulier.

Cette maison, qui constitue la première pièce d'une *Maison de Pays éclatée* qui maillera à terme tout le territoire du Pays, est un des projets portés conjointement par la CIGALES et d'autres acteurs du territoire. En plus de proposer un matériel à but informationnel, la Maison de Pays ancre

_

¹ Voir l'édition de luxueux documents de présentation (CBE, *L'épargne au service de la solidarité & Un autre soutien aux exclus du crédit*. Dunkerque. [s.d.]) et le gros effort de communication vis à vis des médias nationaux.

² Ce thème sera plus amplement développé au cours du paragraphe 2-3 qui va suivre.

³ Cf. les articles parus dans le *Journal de Pays* des Hauts du Val de Saône, le quotidien régional *l'Est Républicain*, le mensuel de la ligue de l'enseignement *Les idées en Mouvement*, la revue *Territoires*, etc.

⁴ Cf. annexes, tome 2, chap. 4.

physiquement l'Economie Solidaire dans le territoire et affiche de manière très évidente le lien qu'entendent tisser les Hauts Saônois entre la dynamique territoriale de Pays et cette économie alternative et solidaire.

Comme autre action, le club a aussi mis sur pied avec le collectif Haut Saônois pour le commerce équitable, la fédération *Artisans du Monde* et d'autres acteurs locaux, un projet visant la promotion des solidarités à l'échelle départementale, via un service mobile d'information et de vente. Ce projet ambitieux qui a reçu le soutien du SEES et sur lequel les épargnants solidaires communiquent, montre leur capacité à porter et conduire sur le territoire, un projet collectif transversal dans l'esprit même de la LOADDT. Les acteurs locaux, même éloignés du mouvement, reconnaissent d'ailleurs le dynamisme dont fait preuve ce groupe qui ne compte pourtant que 15 militants :

« Sur le principe [l'Epargne de Proximité Solidaire] je ne sais pas la portée réelle que ça peut avoir, je ne sais pas si l'outil est très approprié mais il est en tous cas révélateur d'une dynamique».

Par une utilisation efficace de tous les canaux de communication à leur disposition, les Cigaliers Hauts Saônois ont donc réussi à se rendre visibles sur leur territoire, auprès des acteurs associatifs certes, mais aussi auprès des élus et des acteurs socioprofessionnels. Là, ils se positionnent comme acteurs complémentaires mais alternatifs, à l'image du message (cité plus haut) qu'ils voudraient faire passer à travers le Pays : « il existe à côté des outils traditionnels, des acteurs qui peuvent intervenir différemment mais de manière complémentaire auprès des porteurs de projet ».

Si la raison principale de leur intégration quasi acquise dans le projet de Territoire est à rechercher dans le volet relationnel¹, il convient de constater que cet effort sur la communication et le choix d'une approche très pédagogique ne sont pas étrangers à cette réussite.

2-1-4 Malgré les efforts un anonymat encore important...

Malgré tous ces efforts, malgré la combinaison de stratégies variées, les groupes d'épargnants de proximité solidaires restent des acteurs peu repérés sur les territoires, par le citoyen lambda comme par les élus ou les opérateurs économiques et sociaux. Les acteurs rencontrés sur nos trois territoires, qui possèdent une connaissance minimale sur ces groupes, manifestent le désir d'une information plus approfondie et plus lisible pour eux ², et celui d'une communication plus large pour les autres. A l'image de ce technicien sud audois que nous citions au cours du paragraphe 2-1-1, ils sont nombreux

¹ Cf. paragraphe 2-3

² Cf. paragraphe 2-2

à faire preuve d'une réelle curiosité non satisfaite. La jeune animatrice de la PFIL de Dunkerque regrette ainsi de n'avoir découvert le concept de CIGALES que par le biais de ses études alors que des clubs sont hébergés dans le même bâtiment, dans le bureau voisin.

Les épargnants solidaires dunkerquois qui, au contraire des membres d'AMPHORE, manifestent le besoin de communiquer plus largement pour lancer leur action, reconnaissent ce manque d'investissement dans une communication *physique* pour laquelle ils n'ont que peu de temps de disponible :

« Pour la communication il faudrait s'investir physiquement, se bouger, faire de la vraie communication avec des prises de contact directes car les plaquettes ça marche très peu. Le problème est qu'en tant que militants bénévoles on n'a pas forcément énormément de temps à dégager pour ça. C'est sûr que c'est principalement une question de disponibilité pour engager des démarches, ce que l'on n'a pas fait, avec la CCI ou les banques par exemple. »

Communiquer on le sait demande du temps, de l'énergie et des moyens ; or les clubs CIGALES, les cagnottes Solidarité Emploi ou les Tontines Solidaires ne sont pas des Plate-Forme d'Initiatives Locales, richement dotées et disposant de main d'œuvre salariée. Une réflexion devrait ainsi être menée à l'échelon national pour réfléchir à ces enjeux cruciaux liés à la communication. A moins que, comme ce Cigalier Dunkerquois, on considère non sans raison que l'effort ne doit pas être totalement supporté par les militants eux-mêmes qui mettent déjà leur temps, leur épargne et leurs compétences au service de la communauté :

« Les clubs CIGALES sont des clubs indépendants et autonomes des acteurs officiels de la création et de l'accompagnement, donc la balle est plutôt dans le camp des institutionnels. C'est extrêmement difficile de se positionner par rapport aux institutionnels pour les clubs, le réflexe CIGALES devrait venir d'eux car en l'occurrence, ils nous connaissent parfaitement. »

2-2 Lisibilité d'une action entre champ social et champ économique

Se rendre visible est un préalable indispensable pour tout club d'épargnants solidaires qui entend être reconnu comme un outil de financement « partenaire » sur le territoire. Cependant communiquer sur un nom (les CIGALES par exemple) n'est pas suffisant pour rendre la visibilité efficace. Encore faut-il aussi se rendre lisible et cette deuxième étape est loin d'être la plus évidente tant elle est coûteuse en temps militant. Sur ce point, les stratégies des groupes rencontrés sont très diverses. Tous en effet ne

désirent pas, on l'a vu, se rendre lisibles ; d'une part par crainte d'être dépassés par une trop forte demande et/ou d'autre part, parce que leur action se situe parfois « dans les franges peu visibles de la législation. » Enfin, pour certains de ces militants, l'effort de contact et de rapprochement entre les clubs et le monde socioéconomique devrait être fait par les professionnels chargés de l'accompagnement de la création d'activités. Que l'effort doive être consenti d'un côté ou de l'autre n'empêche pas qu'une attention particulière soit accordée à l'explication des objectifs et modalités de l'action. C'est ce que nous appelons lisibilité et que nous allons à présent détailler.

2-2-1 Les objectifs des épargnants solidaires de proximité ne sont pas toujours bien perçus par l'extérieur

Notre questionnaire comportait une question relative à la définition que se faisaient nos interviewés du concept d'épargne de proximité solidaire. La gamme des réponses collectées est très étendue, de l'absence totale de définition à l'énonciation presque mot pour mot des principes mis en avant précisément par le ou les clubs d'épargnants du territoire. Cette analyse des définitions donne un bon aperçu de l'efficacité des actions menées par les épargnants solidaires dans le but de se rendre lisibles ; elle permet en outre de caractériser les groupes cibles les plus réceptifs.

Premier constat : dans l'ensemble, le nombre d'acteurs capable de donner une définition du concept est élevé et les définitions esquissées par nos interviewés ne sont pas en décalage complet avec ce que font réellement les épargnants solidaires sur le terrain.

La définition *moyenne* de l'Epargne de Proximité Solidaire qui pourrait constituer la synthèse épurée des définitions énoncées par l'ensemble de nos interviewés¹ est la suivante :

« Aider à faire émerger des petits projets et contribuer ainsi au développement d'une micro région »

La notion d'épargne et d'investissement désintermédié n'est pas toujours repérée (fondue dans le terme *aide*). En revanche, le public cible des *petits projets* et l'idéologie *développement local* le sont assez bien.

Un certain nombre de mots et concepts clés sont aussi associés à l'action des épargnants de proximité solidaires. Parmi eux on relèvera les plus fréquents : *insertion*, *tutorat*, *soutien*, *accompagnement*, *apport de compétences* ; soit le volet plus social qu'économique de l'action, là précisément où les opérateurs économiques placent leurs propres lacunes. Les catégories de publics cibles les plus

.

¹ Hors évidemment épargnants de proximité solidaires et créateurs aidés, bien que les définitions de ces derniers soient aussi fort intéressantes.

fréquemment citées sont les publics en situation difficile, les projets sans ressource et les exclus du crédit bancaire.

Le deuxième constat porte sur les catégories de publics manifestant le plus de facilité avec le concept d'Epargne de Proximité Solidaire. Une typologie serait ici difficile à bâtir. Notons simplement que l'on ne retrouve pas un partage identique aux 3 grandes catégories utilisées pour l'enquête : *créateurs* d'activités, personnes ressources territoire et structure d'accompagnement.

Premier élément particulièrement intéressant : ce sont les opérateurs financiers « classiques » (PFIL, établissements bancaires) qui ont finalement le degré de connaissance le plus bas des principes de l'Epargne de Proximité Solidaire (4/7)¹. Mis à part sur les Hauts du Val de Saône où une relation de partenariat a été établie avec un établissement bancaire, les opérateurs financiers des autres territoires méconnaissent totalement l'existence des clubs d'épargnants, parfois par réel défaut d'information, parfois par rejet total de ce type de financement.

Les créateurs non aidés (2/8) constituent le deuxième groupe à faible connaissance, ce qui s'explique par les canaux de communication utilisés par les épargnants solidaires et par le fait que certaines structures d'accompagnement elles-mêmes, qui constituent notre troisième groupe (8/14) n'en ont qu'une connaissance très superficielle et n'ont, selon leurs propres termes, « pas du tout le réflexe de diriger les créateurs vers ces structures. »

Ce qui ne veut pas dire que les 6 structures d'accompagnement plus sensibilisées et les 3 opérateurs financiers restants ont quant à eux acquis ce réflexe.

Les personnes qui donnent la définition la plus proche de celle bâtie par les épargnants solidaires euxmêmes, sont principalement des acteurs associatifs ou du développement local.

3 champs principaux où la vision des acteurs locaux nous semble faussée par rapport à l'action concrète des épargnants solidaires persistent cependant. A Dunkerque c'est **le public cible** qui semble mal perçu. Cette responsable consulaire avoue ainsi ne pas diriger ses porteurs de projet vers les CIGALES par manque d'information : « moi je suis resté sur l'idée que les publics que l'on reçoit ici ne rentrent pas dans les critères de ces structures, que leurs projets ne sont pas adaptés. Ils sont plus sur des publics en insertion il me semble, et ce public ce n'est pas nous qui le recevons mais d'autres structures. Du coup je ne me sens pas vraiment concernée. » Si ce public en insertion peut être un public privilégié pour certains clubs, ce n'est pas le cas de Coup de Vent et JMD Expansion, les deux CIGALES de l'agglomération de Dunkerque.

¹ Les chiffres présentés ici sous la forme (A/B) correspondent au nombre A de personnes possédant les caractéristiques décrites, par rapport au nombre B : nombre total des acteurs d'un même groupe (les créateurs, les financiers, etc.)

Sur la Haute Vallée de l'Aude en revanche, c'est **la capacité d'intervention** qui est méconnue puisque la plupart des acteurs interrogés et connaissant un minimum AMPHORE, pense que celle-ci possède une capacité d'investissement limitée à 5 000 F alors qu'elle se situe aujourd'hui autour de 20 000 F, investis au maximum de 10 000 F par projet, de manière à garder une sécurité en cas de demande urgente.

Enfin, toujours sur le sud audois, **l'idéologie et les critères de sélection** des projets finançables sont mal intégrés et il est fréquent qu'AMPHORE soit assimilée à la PFIL, à l'AIRDIE¹ ou encore à la coopérative d'activités!

2-2-2 Partenaires, concurrents... ou rien du tout ?

Si l'on considère la place occupée par l'Epargne de Proximité Solidaire dans le tissu socioéconomique local et les rapports qu'entretiennent les militants de cette autre économie avec les structures d'accompagnement et de financement classique de la création d'activités, on est amené à repérer plusieurs comportements type. On notera bien que cette considération n'a pas de vocation polémique, mais qu'elle s'appuie simplement sur la constatation que les premiers acteurs non-élus à être consultés lors de la mise en place des Pays et Agglomérations sont les responsables consulaires, considérés comme « experts » sur les questions économiques du territoire. Ceci pour dire que leurs discours et leurs avis jouent un rôle important dans la préparation de la démarche qu'ils orientent déjà très clairement, avant toute consultation plus élargie². Ces précautions étant prises, détaillons à présent les trois positionnements les plus couramment observés, des acteurs socioéconomiques vis à vis de l'Epargne de Proximité Solidaire :

✓ L'ignorance ou l'évitement (volontaire et involontaire)

L'ignorance de la part des autres structures intervenant auprès des porteurs de projet est une réalité dont souffrent beaucoup de clubs d'épargnants solidaires. Cette ignorance peut être due, dans de nombreux cas, à un déficit de communication de la part des militants (nous l'appellerons ignorance involontaire), mais dans d'autres cas elle est tout à fait consciente. L'ignorance est alors volontaire pour ces structures « officielles » qui mettent en avant leur professionnalisme et l'oppose à « l'amateurisme louable mais incompétent » qui caractériserait l'action des structures intermédiaires dans leur ensemble (associations d'insertion, associations d'aide aux porteurs de projets,

¹ ADIE en Languedoc Roussillon

² Cf. en annexes les exemples du Pays de Vesoul Val de Saône, de l'Agglomération de Dunkerque et du Pays de la Haute Vallée de l'Aude

financiers solidaires, etc.). Longtemps restées les seules détentrices des clés de la création d'activités, certaines structures envisagent aujourd'hui difficilement l'arrivée de nouveaux acteurs avec des méthodes et des publics cibles pourtant différents. Sur le dunkerquois les Cigaliers analysent ainsi le manque total d'intérêt de certaines structures pour leur action :

« On nous rétorque que notre outil n'est pas adapté que nos critères sont trop étroits et que l'ouverture du capital n'est pas courante ici. Je crois plutôt que c'est l'adaptation d'un outil à un contexte où on est encore dans une logique de guichet plutôt que dans une logique de plate forme. C'est le nœud du problème. »

L'accompagnement des créateurs d'entreprise est un pré carré où l'arrivée de nouveaux acteurs n'est pas toujours bien accueillie. Mais l'ignorance peut aussi parfois cacher la crainte d'une concurrence qui est déjà un fait avéré entre des structures d'accompagnement proposant des prestations proches (consulaires et pépinières par exemple), mais qui est d'après nous totalement fantasmée lorsqu'il s'agit de l'action des épargnants de proximité solidaires. Vis à vis des acteurs du champ social, le clivage Economie Sociale/Economie Solidaire explique aussi parfois certains comportements d'évitement surtout lorsque les épargnants de proximité solidaires revendiquent ouvertement leur appartenance à cette nouvelle économie qui entend se démarquer de son aînée.

✓ La concurrence (fantasmée ou réelle ?)

La crainte de la concurrence que pourrait représenter l'intervention en terme de financement et d'accompagnement des épargnants solidaires a été relevée à plusieurs reprises. Les structures se sentant menacées sont la plupart du temps des financeurs comme les PFIL ou même des établissements bancaires, alors que tous ces outils sont évidemment plus complémentaires que concurrents, nous l'avons abordé très largement au cours de notre deuxième partie. De plus, une certaine crainte de concurrence est parfois manifestée par des intervenants du champ social qui peuvent se sentir dépossédés de leur maîtrise sur leurs propres bénéficiaires, cet exemple a été relevé une fois au cours de cette enquête. Cette concurrence dépasse nous semble-t-il le cadre des relations de travail quotidiennes des structures (quand il y en a) et se retrouve au sein des enjeux de la LOADDT. En effet, lorsqu'en 1990 le territoire de la Haute Vallée de l'Aude se pose la question du choix d'un outil de financement pour le redéploiement économique du territoire, le système PFIL (qui sera finalement retenu) est un temps mis en balance avec l'outil CIGALES¹.

¹ Et cela peut d'ailleurs paraître étonnant si l'on considère les potentialités de chacun des outils...

responsables économiques du territoire portant aujourd'hui ouvertement un regard déçu sur la Plate Forme, on pourrait comprendre que celle-ci craigne de voir ses attributions diminuer dans le cadre du Pays au profit d'une Epargne de Proximité Solidaire « encadrée » qui semble intéresser le territoire. Cette analyse, qui ne reste qu'une supposition, pourrait être reproduite pour l'Agglomération de Dunkerque. En effet, là aussi les épargnants solidaires dunkerquois dénoncent une forme de concurrence et des relations presque conflictuelles entre les différents dispositifs financiers et notamment la PFIL :

« A la MDE, personne ne voudrait de guichet unique de financement car certains craignent une concurrence avec leurs propres outils. Le réseau de la PFIL fonctionne et ils n'ont pas envie de s'ouvrir à nous. Certains membres de cette PFIL ont pourtant été Cigaliers, mais ils font à présent l'impasse totale sur l'outil et sont très remontés contre les CIGALES. »

La concurrence entre les outils d'Epargne de Proximité Solidaire et les outils de financement classiques semble totalement fantasmée lorsque l'on considère l'étendue du public demandeur¹. En revanche une relation concurrentielle peut exister à un autre niveau, celui de l'inscription dans le projet de territoire qui aura, on le sait des retombées très concrètes pour « ceux qui en seront ».

✓ La coopération

Les clubs d'épargnants solidaires ne sont cependant pas toujours ignorés ou craints, fort heureusement! Des relations plus constructives existent aussi avec les autres acteurs du champ social et économique, allant même parfois jusqu'à la mise en place de véritables processus de coopération. Les exemples tirés de notre enquête sont multiples : ici le partenariat noué entre la coopérative d'activités et la tontine solidaire², là entre la CIGALES et un établissement bancaire³, là enfin entre la structure AMPHORE et divers acteurs de l'insertion sur le sud Audois⁴. Dans ces cas finalement assez fréquents, les clubs ont réussi à se rendre suffisamment lisibles pour que des incompréhensions ou malentendus ne viennent pas empêcher une relation de coopération entre des structures qui ont un intérêt mutuel à s'y adonner. D'ailleurs, si l'intérêt du créateur d'entreprise est effectivement mis au premier plan des préoccupations, il semble évident que son soutien par plusieurs partenaires complémentaires doit être encouragé. Et il doit l'être à plus forte raison si ces partenaires n'ont rien à

³ Cf. annexes, tome 2

¹ Surtout si l'on se réfère aux chiffres concernant les créateurs n'ayant pas accès aux financements (cf. partie 1), qui laissent entrevoir une réserve de *clientèle* encore importante pour tous types d'outils.

² Cf. annexes, tome 3

⁴ Cf. annexes, tome 4

gagner au détriment de l'autre dans cette relation de coopération (qui serait sinon prédatrice), hormis la satisfaction d'objectifs professionnels pour les uns et d'objectifs bien souvent philanthropiques pour les autres.

2-2-3 De la perception de la légitimité des groupes d'Epargne de Proximité Solidaire à participer aux dynamiques de Pays et d'Agglomération.

Nous avons déjà évoqué plusieurs fois la question de la légitimité des groupes d'épargnants solidaires de proximité à participer aux dynamiques liées à la LOADDT. La deuxième partie de ce document se proposait de faire la lumière sur cette question et de renvoyer aux acteurs locaux un regard sur leurs pratiques. Cependant, sur le terrain, la légitimité des épargnants solidaires à participer aux décisions concernant les destinées du territoire n'est pas toujours reconnue, ni par eux-mêmes parfois, ni par les autres acteurs le plus souvent. Du fait de la petite taille des groupes qui les composent et de l'étendue limitée de leur champ d'action, les outils d'Epargne de Proximité Solidaire sont parfois ignorés ou en tous cas, non perçus comme des partenaires possibles pour l'action du territoire dans le champ social ou le champ économique. Ainsi, sur l'Agglomération de Dunkerque, si l'Epargne de Proximité Solidaire est bel et bien inscrite dans le contrat de ville 2000-2006, qui constitue le volet social du contrat d'agglomération, les décideurs économiques du territoire rencontrés réclament « des porteurs de projet plus conséquents [que les clubs CIGALES ou la tontine] ». Très clairement ceux-ci sont aujourd'hui désignés : il s'agira de l'ADIE et de la Caisse Solidaire du Nord Pas de Calais, alors que l'action louable de ces deux structures n'a rien à voir avec l'Epargne de Proximité Solidaire, laquelle repose, rappelons le, sur l'investissement direct des épargnants auprès de créateurs, rétablissant ainsi un contact humain et un suivi que ne peuvent assurer ces grands organismes.

Sur le territoire Vésulien aussi, les acteurs du monde socioéconomique se montrent dubitatifs vis à vis de la possibilité pour l'Epargne de Proximité Solidaire d'intégrer à leurs côtés le Conseil de Développement puis le projet de Territoire. Même les structures *partenaires* comme la Chambre de Commerce et de l'Industrie semblent considérer que la CIGALES est encore trop petite pour prétendre participer au jeu du Pays dans la cour des grands :

« Franchement je ne sais pas, faut-il diversifier les outils, en faut-il d'autres ? Je suis toujours favorable à cette notion de capital risque mais la taille du pays n'est pas toujours suffisante pour mettre en place des outils qui peuvent avoir une certaine pérennité. Si chaque pays se met à créer son système de financement, ça devient compliqué...

C'est finalement dans les territoires où les acteurs de l'Epargne de Proximité Solidaire (en l'occurrence des acteurs de l'Economie Solidaire portant un projet d'Epargne de Proximité Solidaire)

ne se sont pas laissés impressionner et ont défendu avec assurance leur cause, qu'ils ont été reconnus. C'est le cas du BASE sud Audois qui en quelques courriers officiels et plusieurs entretiens avec les décideurs du Pays, a réussi à faire admettre le principe d'une commission de travail spécialement dédiée à l'Economie Solidaire, laquelle propose aujourd'hui de développer des outils d'Epargne de Proximité Solidaire. Le premier de ces courriers adressé à Mme la Sous-Préfète de Limoux revendiquait clairement cette légitimité à s'inscrire dans le débat en cours, « en tant qu'habitants de ce territoire, personnes contributives qui participent à l'animation de la vie locale, [ayant] créé des activités et engendré un nombre significatif des emplois de cette zone »¹.

Les responsables du Syndicat Mixte, structure porteuse du Pays de la Haute Vallée de l'Aude, interrogés dans le cadre de cette étude, reconnaissent que l'inscription de l'Economie Solidaire dans la dynamique du Pays est à mettre au crédit de l'effort mené par ses acteurs pour se rendre lisibles et faire valoir la pertinence de leur approche :

«La création d'une sous commission économie solidaire s'est faite sur une demande forte du territoire, portée par différents acteurs attentifs et en capacité de se faire entendre. »

La légitimité des épargnants solidaires à porter au sein du Pays, le projet d'un outil de financement alternatif pour les territoires n'est donc pas perçue également par tous. Les résultats affichés par les outils solidaires y sont pour beaucoup (sur Dunkerque, la perte de légitimité aux yeux des élus et techniciens est associée à la faiblesse des résultats quantitatifs), la pertinence de l'outil au regard des problématiques du territoire aussi (cf. la Haute Vallée de l'Aude), mais au delà, il s'agit surtout de la stratégie employée par ces militants pour se rendre visibles et lisibles. Frapper aux bonnes portes, s'entourer de références et porter une parole collective sont quelques-unes des ressources stratégiques clés dont nous allons à présent discuter.

2-3 Intégration territoriale de l'Epargne de Proximité Solidaire : du poids du relationnel et du collectif

Comme nous avons considéré en introduction de ce troisième volet d'analyse que la prise en compte de l'Epargne de Proximité Solidaire dans les projets de Territoire pouvait, dans une certaine mesure, être comprise comme le résultat d'un jeu sur les scènes politiques, économiques et sociales locales,

¹ Courrier sous en tête ADTLR du 5 Novembre 1999 à Mme la Sous Préfète de Limoux, signée par 7 acteurs de la Haute Vallée (Cf. annexes, tome 4, annexes)

il convient à présent d'observer la dimension collective de ce jeu de stratégie. Les épargnants solidaires disposent de ressources importantes au sein des multiples réseaux dont leurs groupes constituent des points de rencontre. Par ce biais du relationnel ils peuvent ainsi, pour reprendre la terminologie de l'analyse stratégique développée entre autres par Michel CROZIER, élargir la maîtrise de zones d'incertitude et faire jouer des leviers pour tendre plus ou moins consciemment (concept de rationalité limitée) vers la réalisation de leurs objectifs. Ces ressources relationnelles ont déjà été évoquées au cours du paragraphe précédent qui concernait le rapport entretenu avec les acteurs du monde socio-économique. Nous passerons ici en revue les autres types d'acteurs qui constituent l'environnement institutionnel et humain des clubs d'épargnants, à savoir les acteurs du développement local, les mouvement d'économie solidaire, les élus et enfin les acteurs extérieurs au territoire.

2-3-1 L'Epargne de Proximité Solidaire et les réseaux de développement local

Nous avons observé précédemment que le projet guidant l'action des épargnants solidaires de proximité ne s'inscrivait pas toujours clairement dans une démarche de développement local, soit qu'il soit explicitement orienté vers des objectifs plus ciblés (l'agriculture biologique, le soutien aux jeunes créateurs), soit qu'il y participe sans que les épargnants l'aient complètement intégré. Pour les groupes comme la CIGALES *La Saônoise* ou l'association AMPHORE, l'inscription revendiquée au champ du développement local induit plusieurs conséquences.

La première est en lien avec l'accès à l'information, notamment dans le champ des politiques territoriales et la LOADDT en particulier. Les Cigaliers Hauts Saônois étaient ainsi dans une position de veille attentive vis à vis de l'information, ce qui leur a permis de se manifester immédiatement, avant même que les textes de loi ne fussent officiellement parus. Dans un même esprit, les membres du BASE Sud Audois, en adhérant au collectif régional ADTLR¹, vont être amenés à travailler sur le texte de loi très en amont de sa parution, ce qui leur permettra d'acquérir une connaissance très fine des enjeux de la loi Voynet, souvent supérieure à celle que peuvent en avoir les élus locaux².

La seconde conséquence du rapprochement ou de la filiation avec le milieu du développement local peut être le changement d'image dont sont crédités les épargnants solidaires. En effet, lorsque ceux-ci revendiquent leur appartenance au milieu du développement local et se créent des contacts en

_

¹ Acteurs du Développement des Territoires en Languedoc Roussillon, collectif de développement local issu des rencontres *Territoires d'Avenir* organisées en 1997 à Carcassonne par l'UNADEL.

² Cf. les documents pédagogiques issus de ces lectures attentives et notamment le fascicule : *La LOADDT*, *dossier d'informations minimal*. Plate-forme inter associative Midi-Pyrénées sur les Pays et Agglomérations.[s.d.]

conséquence, ils sortent du champ strictement économique, social, voire même *humanitaire* dans lesquels les observateurs extérieurs les cantonnent parfois. Leur action s'ancre alors plus ouvertement dans le territoire et acquiert un certain pragmatisme qui leur manquerait parfois selon certains, estimant que les groupes se réfèrent à une *« idéologie limitative»*.

Indissociable de l'ADHVS¹ qui l'a enfantée et la soutient, la CIGALES *La Saônoise* apparaît ainsi comme plus représentative d'un mouvement de citoyens, même si elle ne compte que 13 membres. Ceci transparaît d'ailleurs dans les propos de ce responsable économique et de cette élue locale qui reconnaissent que l'outil est « révélateur d'une dynamique » et que « les CIGALES ici correspondent à une vraie réalité locale ». Associée à une dynamique de développement local, la cause des épargnants de proximité solidaires devient ainsi plus lisible et plus fédératrice, puisque tout le monde souscrit aujourd'hui à cette thèse qui n'est plus l'apanage de quelques néo-ruraux autogestionnaires ou de quelques autonomistes forcenés.

Qu'elle corresponde dès le départ à une véritable filiation ou qu'elle concrétise un rapprochement pour collusion de sens (et postérieur à la création du groupe d'épargnants), la connexion de l'Epargne de Proximité Solidaire avec le monde du développement local est indiscutablement un atout pour envisager le recours aux outils de microfinance solidaire, dans le cadre des Pays notamment. Les Associations Territoriales des CIGALES peuvent d'ailleurs jouer un rôle dans la promotion des clubs comme outils de développement local ; ainsi la coupure de presse régionale attestant de la naissance de l'A.T. *CIGAL'EST* explique :

« Dans le cadre de la mise en place des pays, [l'association territoriale] permet aussi d'identifier les CIGALES comme des acteurs à part entière du développement local durable »

2-3-2 De l'outil s'inscrivant dans un mouvement global : le passage au collectif d'économie solidaire

Dans la même idée qu'ensemble on est plus fort que seul, les groupes d'épargnants solidaires peuvent aussi se rapprocher de collectifs d'acteurs se reconnaissant dans les principes et pratiques de l'Economie Solidaire (et qui sont parfois aussi des acteurs du développement local). Cette inscription leur permet, toujours dans cette optique d'inscription territoriale, de se rendre plus lisibles via la participation à un mouvement porteur d'un message collectif, de disposer d'un poids très supérieur pour influer sur les décisions et de se ranger aux côtés d'outils beaucoup plus lisibles par le grand public comme le commerce équitable.

¹ Association de Développement des Hauts du Val de Saône

L'Economie Solidaire, pour l'opinion publique, se réduit en effet bien souvent à l'aide aux pays en voie de développement, à l'intervention auprès des populations en situation de précarité (Cf. les *Restos du Cœur*) ou enfin et plus récemment, au commerce équitable (le café *Max Havelaar*, les boutiques *Artisans du Monde*). Le passage au collectif a donc dans un premier temps un intérêt très pragmatique, celui d'une meilleure lisibilité, même si évidemment, cette assimilation risque aussi de produire l'effet inverse et de gommer la référence au local et à la proximité de l'Epargne de Proximité Solidaire.

A Vesoul, le travail engagé par la CIGALES *La Saônoise* avec plusieurs autres acteurs de solidarité locale et internationale¹ permet de crédibiliser la revendication des épargnants solidaires dans le cadre du Pays en apportant la preuve de leur capacité à mener un projet transversal à l'échelle du territoire. En revanche, contrairement à la Haute Vallée de l'Aude, il ne semble pas que ces différents acteurs portent dans le cadre du Pays un discours commun. Le BASE sud Audois qui regroupe une vingtaine d'acteurs et structures de la Haute Vallée, très divers sur le plan des activités (agriculture, entreprise d'insertion, prestataire de services culturels, etc.), porte quant à lui un discours unique, mais élaboré collectivement, pour l'inscription de l'Economie Solidaire dans le projet de territoire. C'est cette unité du collectif et son volume qui ont, parmi d'autres facteurs, permis la contractualisation dans le cadre du Pays, rendue officielle aujourd'hui. La minoration des intérêts individuels dans un premier temps, a permis de pouvoir les reconsidérer de manière collective plus tard. Ainsi, en ce moment même, des directeurs de crèches parentales, des responsables d'entreprises d'insertion et bien d'autres, réfléchissent à la forme que pourrait prendre l'Epargne de Proximité Solidaire sur le territoire.

Dans l'idée des Maisons de l'Economie Solidaire comme il en existe dans différents territoires en France², le rapprochement des groupes d'épargnants solidaires avec les autres acteurs se reconnaissant de cette nébuleuse Economie Solidaire permettrait de renforcer la visibilité et la lisibilité des clubs, de passer d'un discours individuel à un discours collectif et par là, en leur donnant un poids plus conséquent et une crédibilité accrue, de faciliter leur entrée dans le projet territorial.

2-3-3 Le soutien politique et la question de sa pérennité

Sur le plan du relationnel, un atout peut sembler majeur pour espérer intégrer les Conseils de Développement des Pays et Agglomérations en cours de création : un soutien politique par des élus influents du territoire. En effet, si le Conseil de Développement doit théoriquement se composer librement, ce sont tout de même les élus qui en initient la dynamique et, dans les trois territoires

¹ Cf. supra p 89

² Roanne (42), Caen (14) et Ramonville Saint-Agne (31) notamment.

observés, ce sont eux qui en ont aussi défini les règles de composition et de fonctionnement¹. Ainsi, sur Dunkerque, le texte prévoit que les acteurs de l'économie solidaire soient représentés au sein du Conseil (deux places leur sont réservées), à charge pour eux de se choisir des représentants.

Le soutien politique peut donc être un atout précieux pour permettre la prise en compte de la voix de l'Epargne de Proximité Solidaire dans les projets de territoire, mais ce que nous avons observé nous amène à poser la question de la pérennité de tels soutiens et des conséquences d'une désaffection ou d'un départ toujours possible de l'élu référent. La présente analyse concernera uniquement la situation du territoire dunkerquois, les soutiens politiques au sein de nos autres terrains (lorsqu'il en existe) étant moins évidents et surtout moins influents².

La situation de l'Epargne de Proximité Solidaire sur l'agglomération de Dunkerque est en effet très particulière, nous n'en retracerons pas ici l'histoire, mais nous renvoyons à la lecture utile du chapitre 3 du tome 3 des annexes. En deux mots seulement, notons que l'essor de ces outils est dû en grande partie au grand intérêt que leur portait Michel DELEBARRE, alors maire de Dunkerque (nous sommes en 1997). Ce soutien (envers l'Association Territoriale des CIGALES du Nord) va se traduire par une mobilisation très importante de la sphère socioéconomique locale, la mise à disposition de moyens conséquents via le CBE et la création d'une mission Epargne de Proximité qui sera placée sous l'aile du propre cabinet du maire. Pour le responsable du CBE interrogé, ce soutien « va permettre à la mission d'agir librement et en toute souplesse et d'obtenir un positionnement stratégique considérable. » Lorsque la LOADDT arrive sur Dunkerque, les techniciens de l'agglomération sont invités à réfléchir à la refonte du projet de territoire et la chargée de mission Epargne de Proximité soutenue par un acteur influent, fera alors inscrire les outils CIGALES et tontines dans le projet de ville.

Cependant, en mars 1998 Michel DELEBARRE ajoute à son mandat de maire et de président de la CUD celui de président du conseil régional; son attention sur l'économie solidaire va alors sortir des frontières de l'agglomération pour embrasser le paysage régional. En omettant de nommer un élu référent à la ville sur ces questions, ce détournement d'attention va laisser la voie libre à la contestation des acquis des outils d'économie solidaire par certains acteurs socioéconomiques et techniciens. La mission Epargne de Proximité souffre du départ de sa chargée de mission³ qui ne sera

_

¹ Cf. pour l'agglomération de Dunkerque et le pays de la Haute Vallée de l'Aude, les documents présentant des « propositions de règlement intérieur pour le Conseil de Développement », préparés par la CUD dans un cas, par le syndicat mixte dans l'autre.

² Quoique les contacts noués entre le BASE et la préfecture de région aient pu jouer un rôle important, nous allons le voir dans le paragraphe suivant. Les élus considérés ici sont les élus locaux du micro-territoire.

³ Pour des raisons à priori non liées au changement de la situation locale

pas remplacée par un temps plein ; la contestation de la légitimité des outils solidaires et plus largement du CBE est ouvertement exprimée :

« On se pose des questions sur l'efficacité du travail mené par le CBE, puisqu'on ne voit pas véritablement de résultats [concernant l'épargne de proximité solidaire]. En clair, on se demande un peu ce qu'ils ont fait de leurs différents outils comme la tontine. Il y a eu beaucoup de discussions mais au niveau des réalisations, l'impact quantitatif et qualitatif est très faible. Il manque un portage net et précis, de manière à définir la légitimité autour des missions du CBE, la structure tend à se décrédibiliser, la preuve en est que la région a arrêté de les soutenir. »

Ainsi à la CUD, on considère que si l'Epargne de Proximité Solidaire est bel et bien inscrite dans le projet de territoire, elle sera sans doute soutenue mais portée par d'autres acteurs « plus conséquents ».

Le cas dunkerquois illustre bien les atouts et faiblesses d'un soutien politique de l'Epargne de Proximité Solidaire, qui peut être très pérenne dans certains cas (lorsque l'équipe municipale au complet est conquise ou lorsque des structures visibles sont installées¹) et moins solide quand cette prise de position d'un individu n'est pas suffisamment partagée. Le risque étant pour les clubs d'épargnants solidaires, comme c'est le cas à dunkerque, de se reposer sur ce soutien et de pouvoir difficilement exister sans lui.

2-3-4 Quand la reconnaissance au plan local passe par le recours au national

Les ressources stratégiques liées au relationnel que nous avons abordées jusqu'ici avaient une dimension locale (le micro territoire voire plus largement la région). Ces *leviers* locaux dont peuvent user les acteurs pour tendre vers la satisfaction de leurs objectifs sont parfois utilement relayés par des leviers extra-territoriaux dont l'activation peut résoudre bien des difficultés. Les territoires de la Haute Vallée de l'Aude et de Vesoul Val de Saône offrent des exemples de ce type; en effet, la prise en considération de la cause portée par les épargnants solidaires dans les démarches de constitution de ces deux Pays a été, à des degrés divers et selon des modalités différentes, facilitée par l'intervention d'acteurs extérieurs influents.

¹ Cf. infra p 172, l'exemple des Pôles Locaux d'Economie Solidaire qui par la mobilisation transversale qu'ils génèrent et par le poids qu'ils prennent dans le tissu socioéconomique local peuvent survivre à des changements d'équipe municipale.

Pour le club CIGALES Haut Saônois, l'évolution d'un de ses membres dans les sphères *parisiennes* du développement local a pu apporter publicité et crédit à l'action du groupe sur le plan local. Celle-ci sera défendue au sein de plusieurs organismes dont ce membre est adhérent : la Fédération des CIGALES (administrateur) et l'UNADEL (accompagnateur de territoires dans le cadre de l'*Appel* précité), pour n'en citer que les principaux. Il obtiendra finalement le soutien financier du SEES et l'appui moral du MATE. Interrogé par Laurent JAMEY¹, ce Cigalier par ailleurs président de l'ADHVS et représentant le territoire des Hauts du Val de Saône dans les tractations liées à la création du Pays Vesoul Val de Saône, analyse ainsi sa position stratégique :

« La préfecture va regarder la manière dont cela se passe, mais elle ne va pas intervenir, sauf si nous on les alerte. Et cela sera relayé au ministère de l'aménagement du territoire. Dominique VOYNET a provoqué une réunion avec tous les responsables associatifs en voulant essayer de mettre en place un réseau pour faire remonter l'information sans passer par le biais des élus. Et en cas de problème, elle pourra le faire corriger par des circulaires aux préfets. Donc en cas de problème, on aura un accès direct au ministère. »

Pour le BASE Sud Audois, les ressources stratégiques ont aussi une dimension nationale et ministérielle, mais l'échelon régional a eu aussi une importance non négligeable. En effet, le BASE est l'une des 6 plate-formes expérimentales mises en place dans le cadre du programme *Pacte Local* en Languedoc Roussillon²; la structure est à ce titre conventionnée par la préfecture de région via l'association PARI dont certains membres sont aussi adhérents du BASE. L'association PARI gère en outre l'enveloppe du programme. Au niveau du département, les militants solidaires de la Haute Vallée sont entrés en contact avec la sous préfecture dès les premiers signes de la prise en main de la LOADDT sur le territoire, et ont obtenu de celle-ci un accord sur le principe du rajout d'une sous commission économie solidaire dans le dispositif mis en place par les élus. La préfecture ayant autorité pour la validation des périmètres et projets de territoire, ceux-ci n'avaient alors plus que le choix de s'exécuter. Enfin, le bien fondé du travail mené par le BASE est aussi reconnu nationalement par le Secrétariat d'Etat à l'Economie Solidaire qui le finance en partie, sur l'appel à projet *Dynamiques Solidaires*; les militants n'ont évidemment pas manqué d'y faire référence.

Ainsi, même si l'impact de ces références est difficilement quantifiable dans le résultat obtenu par les épargnants solidaires, dans les deux cas étudiés, les militants ont su conquérir des ressources stratégiques non négligeables, à même d'augmenter leur poids dans la balance des négociations sur le territoire. Cependant, la possession d'un tel carnet d'adresses n'est pas suffisante en soi, encore faut-il

_

¹ JAMEY L., 2001, op. cit.

² Cf. présentation de ce programme d'expérimentation sociale en annexe 15 du Tome 4 d'annexes

savoir savamment en user pour faire levier lorsque le bras est dans sa position la plus favorable. Cela nécessite une connaissance fine de la scène politique locale et nationale, qui reste malheureusement l'apanage des épargnants solidaires quotidiennement confrontés à ces questions. Là encore, la présence d'une Association Territoriale pourrait faciliter ce travail de veille qui dépasse les possibilités du temps militant.

Conclusion

Ce deuxième champ d'hypothèses traitait de la question de la présence de l'Epargne de Proximité Solidaire sur les territoires en suivant une échelle croissante d'implication, de la simple visibilité de la structure à sa lisibilité, c'est à dire la compréhension par le monde extérieur de ses objectifs et de ses modes d'action, et enfin en s'attardant sur la question du relationnel.

Premier résultat important, les groupes d'épargnants solidaires sont peu visibles sur les territoires. Les élus, les acteurs socioéconomiques et *a fortiori* les citoyens lambda ne les ont pas toujours repérés. Ceci tient à la fois aux modes de communication mis en place par les épargnants, nécessairement proportionnels à leurs moyens financiers et humains, mais aussi à l'écoute plus ou moins attentive dont peuvent faire preuve les autres acteurs des sphères politiques, économiques et sociales.

Une certaine tension existe en effet parfois entre les outils solidaires et des structures du monde économique qui se sentent concurrencées par ces petits groupes d'épargnants. Sur un plan stratégique, au regard des enjeux liés à la contractualisation au travers du Pays, cette concurrence n'est en effet pas toujours sans fondement. Cependant, la plupart du temps il s'agit d'un défaut de lisibilité de l'action des épargnants solidaires qui, mal comprise, peut aussi être mal interprétée.

Le deuxième grand constat pourrait être : même connus et reconnus, les outils d'Epargne de Proximité Solidaire ne sont pas encore réellement considérés comme des partenaires dans le champ de l'accompagnement et du financement de la création d'activités. Or, en restant dans ces zones d'ombre où leur implication effective dans le projet territorial n'est pas mise en avant, les clubs CIGALES, les Tontines ou tout autre outil de microfinance solidaire, ne peuvent faire valoir leur légitimité à participer au débat sur la recomposition des territoires. Il est ainsi urgent de renforcer visibilité et lisibilité, notamment par le développement d'un relationnel important, ce que de nombreux clubs font déjà de manière « naturelle ». L'arrivée de la coopérative d'activités *Trait d'Union*, sur la Haute Vallée de l'Aude¹ est un exemple emblématique d'une insertion réussie au sein des différentes sphères économiques et sociales intervenant sur le territoire. Par une démarche ouverte et fédératrice, cette nouvelle structure a en effet réussi à réunir autour d'elle un groupe d'acteurs représentatifs et à

¹ Cf. annexes, tome 4, chapitre 2

enclencher en sus, une véritable réflexion collective de fond sur la façon d'accompagner les créateurs sur le territoire. Les groupes d'épargnants pourraient utilement s'inspirer de telles démarches lorsqu'ils désirent s'intégrer aux côtés des outils classiques.

L'Epargne de Proximité Solidaire aurait aussi bien souvent tout à gagner d'un rapprochement, outre avec les traditionnels acteurs du monde économique, avec les sphères du développement local et de l'économie solidaire, au sein desquelles elle pourrait participer à la construction d'une parole collective et acquérir sur la scène locale un poids qui lui fait encore défaut. Ce sont finalement les envies de chacun et les opportunités offertes qui décideront de tels rapprochements.

Sur le volet communication, il semble difficilement concevable pour les groupes de bénévoles déjà surinvestis de dégager du temps et de l'énergie supplémentaire pour une communication de fond auprès des porteurs de projets, des acteurs socioéconomiques, des élus et de tout citoyen. C'est déjà un rôle qu'assument en partie les Associations Territoriales, néanmoins très peu nombreuses et dont l'essaimage serait souhaitable.

Concernant le positionnement des élus vis à vis de l'économie solidaire, il est difficile d'avoir un regard unique sur la question. En effet, leur soutien est incontestablement un atout clé dans l'inscription territoriale des outils de finance solidaire, surtout lorsqu'il portent eux-mêmes un projet d'économie solidaire comme cela est le cas par exemple dans les villes de Saint Remy (71), Châteauroux (36), Arcueil (94), etc. En revanche, les revers d'attention peuvent avoir des effets dévastateurs sur les outils si ceux-ci n'ont pas réussi à s'inscrire durablement dans le territoire. Pour les élus comme pour les simples citoyens, l'Economie Solidaire ne va pas de soi ; ainsi, comme le souligne Pierre JACOB, président du Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire : « il faut former les élus à l'économie solidaire!» Quelques initiatives ont déjà été prises dans ce sens, notamment par le Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire, par la Fédération des CIGALES, l'association FINANSOL, avec notamment la parution prochaine d'un guide intitulé Finances solidaires et Territoires : guide pratique à l'usage des collectivités territoriales ; leurs offres devraient pouvoir être élargies à tous les territoires.

Pour la prise en compte de l'Economie Solidaire dans les projets de Pays et d'Agglomérations, il semble évident qu'il faille parler de démarche stratégique; en effet l'enjeu du pouvoir est une constante dans les processus en cours, et les débats autour du projet de territoire sont de véritables luttes où s'affrontent différents intérêts. Il importe ainsi pour les épargnants de proximité solidaires qui voudraient prendre part à l'application de la LOADDT sur leur territoire, de recenser les ressources stratégiques dont ils disposent (relationnel, informationnel, compétences à faire valoir, résultats,...) et

_

¹ Cf. annexe 20.

² Cf. Espace élus et collectivités locales http://www.finansol.org/

de savoir les exploiter et les valoriser. On retombe alors sur des questionnements moraux et philosophiques pour des militants qui, au travers de l'Economie Solidaire, entendent s'affranchir de la prééminence de la concurrence et du calcul dans les rapports humains.

Chapitre 3 : Volonté politique et moyens de la participation

Introduction

Sans volonté politique qui l'encourage et la soutient activement, la participation des citoyens reste au stade d'une belle idée; pire elle risque de devenir un concept « tarte à la crème » du propre aveu du ministère qui tente de l'instituer¹. Même inscrit dans un texte de Loi, l'outil participatif reste un véritable défi pour les élus locaux et les agents de développement; pas évident en effet d'offrir à ses administrés les moyens de manifester leur propre opinion sur l'avenir du territoire et par là, on l'imagine aisément, de demander publiquement des comptes aux décideurs de celui-ci. L'enjeu du pouvoir est une constante dans les processus de Pays en cours, diverses études montrent ainsi que ces recompositions territoriales sont de véritables théâtres où les acteurs en présence sont amenés à dévoiler plus ouvertement leur jeu et où le positionnement de l'un ou l'autre peut influer considérablement sur le devenir d'un territoire². Les communes ou les cantons ruraux sont bien souvent des fiefs retranchés sur lesquels règnent quelques notables se partageant plus ou moins violemment le gâteau d'un pouvoir honorifique. Dès lors, en remettant en cause l'ordre établi, le Pays se fait menaçant et la tentation peut être grande de régler la question de la participation entre experts, à moindre frais.

Pour les citoyens comme pour leurs élus, participer à la vie de la Cité ne s'improvise pas, un minimum d'animation est nécessaire pour que la dynamique se mette en marche. Or, qui dit animation dit compétences, celles-ci peuvent être importées aisément, mais elles peuvent aussi venir du territoire. Nombreux sont-ils en effet à posséder aujourd'hui les clés de la dynamique de projet ; là parce qu'en tant qu'associatifs ils ont conduit un programme européen *Leader* sur leur territoire, ici parce que simples citoyens, ils ont pris part à un diagnostic de territoire participatif, etc.

Au cours de ce dernier chapitre, nous étudierons ainsi la question primordiale de la volonté politique et des moyens qui doivent accompagner la participation des citoyens dans le cadre de la LOADDT. Nous verrons comment sur nos territoires d'étude, la parole de tous et de chacun a pu être encouragée ou au contraire étouffée et quelles étaient les compétences locales qui ont été mises à contribution ou regrettablement ignorées. Enfin, nous étudierons le cas particulier de territoires où l'économie solidaire peut apparaître comme l'ouvrière providentielle d'un autre avenir et, à ce titre, faire l'objet d'une véritable contractualisation.

¹ Cf. les propos de Jean David ABEL, conseiller au MATE, cité par LEBLANC N., in *Développement des territoires ruraux, l'outil participatif.* revue Territoires. Juillet 2001

² Cf. l'étude de L. JAMEY sur le Pays de Vesoul Val de Saône, op. cit.

3-1 Les élus face à l'enjeu participatif

Parce qu'ils sont les initiateurs des démarches de Pays et d'Agglomérations, les élus locaux tiennent dès le départ les rênes de celles-ci. Par commodité ou par crainte, tous ne feront pas le pas espéré vers leurs concitoyens, qui certes peuvent revendiquer leur droit à la participation, mais à la condition qu'ils en aient la connaissance. Voyons la position de quelques uns de ces acteurs politiques vis à vis de ce « risque » que peut constituer l'échange.

3-1-1 Aux risques du débat...

L'idée de la participation des acteurs locaux a été depuis tellement longtemps évacuée, que l'introduire aujourd'hui dans l'arène politique locale a tout d'une gageure. Certains élus, bien entourés de techniciens compétents ont pu analyser comme un handicap cette ouverture aux citoyens dans un contexte où il fallait être les premiers à contractualiser pour espérer prendre part au banquet de la distribution des crédits d'engineering consentis aux démarches Pays. Dans le cas du Pays de Vesoul Val de Saône, c'est très clairement cet enjeu qui a déclenché de manière si rapide l'application de la LOADDT sur le territoire. La volonté de ne pas perdre une minute sur les territoires voisins a conduit les décideurs à évacuer tout débat, considérant que passées les échéances de la contractualisation, celui-ci pourrait plus sereinement avoir lieu. Mais que restera-t-il alors à débattre? Les élus des petits bourgs ruraux rencontrés manifestent leur désapprobation face à des méthodes qu'ils jugent incorrectes et antidémocratiques et tirent les conséquences de cette absence de débat :

« L'association de préfiguration a été mise en place sans concertation. J'ai été informé quelques jours seulement avant la réunion qui réunissait les élus locaux et l'ordre du jour était « approbation des statuts de l'association »! Ca a été imposé aux élus sous prétexte d'urgence et ça nous a laissé un réel malaise [...] » « En dehors des réseaux associatifs proches de l'ADHVS, la communication est très mauvaise. Cette notion de pays n'est pas vraiment dans les mentalités mais il n'y a aussi jamais eu de débats; les gens ne s'approprient pas ça. J'ai moi-même distribué une plaquette sur les pays aux conseillers municipaux, mais ça n'a pas vraiment intéressé. On a beau insister sur le fait que c'est par là que passeront les financement à l'avenir... »

Le Dunkerquois offre un autre exemple intéressant de positionnement ambiguë des élus et techniciens face au débat. Là aussi, la « mise aux normes » de la Communauté Urbaine avec la LOADDT s'est faite rapidement et de manière relativement confidentielle. Pour satisfaire aux exigences de la Loi, l'agglomération a mis en place un Conseil de Développement institué officiellement en mars 2002,

soit près de deux ans après la rédaction du projet d'agglomération et plus d'un an après la rédaction du contrat d'agglomération... Les techniciens invoquent dans ce cas, avec des arguments défendables, « les délais déraisonnables de parution des décrets » concernant le Conseil de Développement. Difficile à présent d'intéresser des acteurs pour participer à une structure qu'ils considèrent comme une coquille vide, « simple cellule de consultation et non espace salvateur de concertation et de construction commune ».

Une étude récente a d'ailleurs été menée sur les dispositifs participatifs du dunkerquois¹, des chercheurs y ayant relevé une approche très particulière de la question. En effet, l'agglomération se présente couramment comme avant-gardiste en la matière puisqu'elle a mis en place depuis plusieurs années déjà divers dispositifs comme les conseils communaux, les conseils de quartier, les ateliers de travail urbain, etc. Or, l'étude s'attache à montrer que les structures participatives mises en place dans l'agglomération dunkerquoise² tendent, à de rares exceptions près, à valoriser la seule catégorie d'« habitant ». Le secteur associatif est ainsi non représenté puisque l'appartenance associative de telle ou telle personne est passée sous silence. Cette individualisation de la représentation refléterait la méfiance des pouvoirs publics envers les associations dont la voie est considérée « plus monopolisée que la voie politique » selon les propres termes du maire de la ville. Elle serait aussi une manière de contourner la critique du défaut de représentativité des mêmes associations. La conséquence est une méfiance réciproque vis à vis des dispositifs participatifs de l'agglomération, les militants associatifs manifestant leur crainte d'être instrumentalisés par des pouvoirs publics dont ils critiquent la prétention à vouloir organiser la participation des habitants. En analysant entre autres plusieurs discours du premier élu de la ville, les chercheurs concluent : A travers ces propos, le maire de Dunkerque pose les principes de la démocratie participative telle que la conçoivent les pouvoirs publics locaux : une participation fortement encadrée par eux et orientée, moins vers les associations et leurs militants, ternis par le double soupçon qui pèse sur eux, que vers des participants identifiés par leur qualité d'habitant et, ce faisant, dépouillés de toute appartenance collective³.

Le débat est un véritable risque que tous ne sont pas prêts à assumer. La bonne volonté du politique est alors un déterminant clé pour permettre l'expression de tous et de chacun ; sans elle, il semble difficile que s'accomplisse l'espoir d'une démocratie plus participative.

¹ FLANQUART H, LAFAYE C, *L'habitant et le militant : dispositifs participatifs et associations dans l'Agglomération dunkerquoise.* in Actions Associatives, Solidarités et Territoires. actes du colloque des 18 et 19 octobre 2001, publications de l'Université de Saint Etienne, p 323 à 334

² Les auteurs notent d'ailleurs que la plupart de ces dispositifs ne sont pas issus de revendications du secteur associatif mais ont été instaurés par la politique de la ville. Ils n'ont donc pas été **conquis** mais **octroyés et organisés** par les pouvoirs publics.

³ Ibid. p 325

3-1-2 Offrir les moyens de la participation

Si les élus franchissent ce pas de la concertation qui passera sans doute parfois par la confrontation, reste à offrir les moyens de réaliser la participation des habitants. Ceux-ci sont en effet nombreux et l'association ARTERE les a recensés dans un corpus méthodologique qui met en évidence la nécessité d'ouvrir la participation très en amont des démarches de Pays (enquêtes participatives de territoire, observatoires économiques, éducation permanente à la citoyenneté et au territoire, etc.). Sans moyens financiers, logistiques et humains, la participation des habitants ne peut être décemment envisagée. C'est d'ailleurs une critique très fréquemment relevée, adressée plus au texte de loi qu'aux élus locaux chargés de l'appliquer; ainsi sur le Pays de Vesoul Val de Saône les militants du Réseau Local de Mobilisation font ce constat :

« La loi pêche dans la non prise en compte de la difficulté à la mettre en place et à la vulgariser. Le développement local se fait localement, avec les gens, si on leur en donne les moyens. Au minimum il faudrait pour ça des agents de développement spécifiques. »

Le Pays de la Haute Vallée de l'Aude constitue un assez bon exemple d'un territoire qui s'est donné les moyens de réussir son passage à la LOADDT. Et même si nombre des acteurs rencontrés restent très critiques et sceptiques vis à vis des intentions réelles de leurs élus et décus face aux moyens mobilisés, force est de constater que leur situation est loin d'être la moins enviable. Le diagnostic de territoire n'a certes pas été réalisé de façon participative et la décision de créer le Pays s'est prise entre élus et techniciens, mais malgré cela, les élus n'ont pas lésinés sur les moyens. Des invitations et un journal de Pays ont été distribués dans toutes les boites à lettres du territoire, plusieurs réunions publiques ont été organisées et une tournée cantonale d'information a été engagée, où élus et techniciens ont exposé la démarche et ses enjeux au plus près des citoyens. Nous ne détaillerons pas l'organisation du Conseil de Développement et ses liens avec la structure gestionnaire de Pays, que nous trouverons dans le chapitre 4 du tome 4 des annexes. La voix des habitants du territoire, qu'ils soient associatifs, consulaires, élus, entrepreneurs ou simples habitants, est appelée à s'exprimer au sein de 8 commissions thématiques chargées de nourrir de propositions le Conseil de Développement. Le choix fait d'ouvrir aussi largement que possible le débat n'est pas sans conséquence, ainsi certaines commissions comptaient en 2001 plus d'une centaine de personnes! Pour le consultant chargé de l'animation de la démarche, la gestion d'un tel effectif était véritablement source d'angoisse.

La question des moyens alloués à l'animation du processus d'expression démocratique est donc primordiale, elle dépend foncièrement de la volonté politique des décideurs locaux et elle doit être

¹ ARTERE, *Propositions pour une démocratie participative*. in Territoires. Juillet 2001

adaptée aux choix méthodologiques qui sont pris, au risque de voir le processus se décrédibiliser à jamais.

3-2 La parole confisquée des « petits » acteurs locaux : du monopole autour des questions de développement local

Le développement local repose sur l'importance pour chacun et chacune de devenir auteur et acteur du développement de son territoire¹. Ce postulat partagé par la grande majorité des *faiseurs de développement* reste en réalité bien loin des pratiques quotidiennes des territoires. En leur sein, on assiste bien souvent à une monopolisation des questions de développement local par un noyau composé d'experts, de techniciens et d'autres réseaux influents au sein des sphères socioéconomiques et associatives. Même l'élu est finalement parfois dépassé par cette délégation néanmoins nécessaire. Ces comportements sont évidemment des freins à la participation et à l'expression de la parole de tous, portons-y donc à présent notre regard.

3-2-1 « Laissez donc faire les instances compétentes ! ». La place des experts et des techniciens dans les démarches de Pays et d'Agglomérations.

« Proposer des Comités Locaux de Développement, c'est très bien. Mais c'est toujours la même chose : moins on veut d'experts, plus on crée d'espaces pour les faire vivre ! »². Cette remarque qui dénote la suspicion de certains acteurs locaux envers les démarches de Pays reflète bien la vision qu'ont certains, de la place occupée par les experts et techniciens dans le processus. En effet, si le diagnostic de type participatif est fortement encouragé, la tendance principale, qui est celle qu'ont adoptée nos trois territoires d'étude, est le recours systématique à l'expertise, souvent extérieure. Plus facile, plus rapide, plus prestigieux et plus facilement défendable dans une demande de crédits d'engineering, le travail de diagnostic et d'animation réalisé par des cabinets d'étude spécialisés dans les questions de développement local est en effet, dans la quasi totalité des cas, la matière première à partir de laquelle se construiront les Pays et Agglomérations, et le lubrifiant qui les fera fonctionner. L'intervention d'experts n'est pas un problème en soit, surtout lorsque leur expérience permet de faire profiter au territoire de solutions auxquelles il n'aurait pu penser seul, mais elle questionne cependant lorsque les acteurs locaux se sentent insuffisamment consultés.

¹ Collectif, Déclaration de Sherbrooke, 1998. op. cit.

² Un participant au séminaire consacré au développement des territoires ruraux par la démocratie participative, organisé le 19 Avril 2001 par ARTERE, cité par LEBLANC, N. 2001. op. cit.

Ainsi, sur l'agglomération de Dunkerque, la consultation préalable à la rédaction du contrat d'agglomération a été réalisée par courrier auprès de 300 acteurs et structures de l'agglomération ayant déjà eu des expériences de contractualisation avec la CUD, donc faciles à recenser. Pour l'association GEANTS¹, qui joue le rôle d'observatoire des Pays et Agglomérations en Nord Pas de Calais, le recours aux experts et la faible attention portée aux acteurs aura permis d'avancer certes rapidement, mais au détriment peut être de la pérennité de la démarche toute entière :

« L'Agglomération de Dunkerque est l'agglomération la plus avancée du territoire au regard de la LOADDT. Le gros problème de Dunkerque est qu'ils ont payé des gens pour travailler sur la mise en application de la Loi Voynet sur leur territoire. Ce qui sort de leur étude n'est pas mal, mais c'est de la matière grise qui sort d'un cabinet d'experts. Au niveau de la communication avec la population ça n'a pas été fait et ça va finalement à l'inverse de la volonté affichée par l'agglomération de plus de démocratie participative. Ils n'ont pas pris de contact avec les acteurs du territoire autres que ceux avec qui ils travaillaient déjà. C'est un territoire à la pointe en terme d'organisation, mais en voulant tout verrouiller ils n'ont pas eu de démarche expérimentale. Leur projet n'est pas bête, mais il y aura ce petit côté expérimental qui ne sera pas vécu. »

En Haute Saône aussi les élus départementaux ont fait appel à un cabinet d'experts extérieurs, sans un regard cependant pour ce qui avait déjà été produit, notamment le diagnostic participatif réalisé en 1998 par le territoire des Hauts du Val de Saône dans le cadre d'un programme Leader II *Acquisition de compétences*². Là encore les acteurs locaux, associatifs comme socioprofessionnels, portent un regard franchement déçu sur le travail des experts qu'ils jugent trop rapide, partiel et allant trop clairement dans le sens des élus. Ainsi, pour ce responsable consulaire pourtant partie prenante des démarches :

« Pour le conseil général, le département de la Haute Saône n'a pas vraiment d'identité en terme de développement rural, cela explique leur démarche vis à vis des pays consistant à profiter de ce rien pour tout créer avec la LOADDT. Ils se sont avancés un peu tout seuls avec un cabinet et sans grande sensibilisation pour produire ce découpage à grands coups de serpe [...] »

¹ Générons Ensemble des Acteurs pour des Nouveaux Territoires Solidaires

² Pour lequel le Réseau Local de Mobilisation avait reçu un soutien méthodologique de l'association ARTERE et financier de la Fondation de France

L'étude de Laurent JAMEY déjà plusieurs fois mentionnée développe ainsi ce volet intéressant de *la prise en main technicienne du territoire*. Dans la plupart des cas, le travail des experts ne se limite pas à un diagnostic de territoire ; à Vesoul, Dunkerque et dans une moindre mesure sur la Haute Vallée de l'Aude, ceux-ci produisent aussi des documents proposant des Conseils de Développement ou des projets de territoire clé en main¹. La délégation faite aux experts et techniciens dépasse ainsi parfois largement ce qu'elle devrait être dans cette perspective particulière de la LOADDT qui entend justement s'affranchir de tels schémas de fonctionnement.

3-2-2 Vers une institutionnalisation du développement local

D'autre part, les premiers rapports relatant la mise en œuvre de la LOADDT sur les territoires notent parmi les éléments facilitateurs des démarches, les expériences antérieures en terme de développement local menées sur le territoire (de type Leader par exemple), qui permettent un recyclage des compétences acquises alors. On vient de voir que ce recours à des compétences développées en interne n'est pas systématique. Sous un autre angle, les expériences antérieures ont pu faire émerger une ou des structures qui se sont vues confier le portage de la démarche², et par là sont devenues les *référents* du développement local sur le territoire. Dans certains cas, cette prise de responsabilités s'est traduite par une certaine « notabilisation » des structures impliquées, au détriment des autres acteurs actifs dans ces domaines. Ce type d'exemple a été relevé sur le territoire sud audois où la « notabilisation » s'accompagne d'une certaine institutionnalisation du développement local, l'acteur phare étant une structure étroitement liée au département : l'Association Audoise d'Economie Montagnarde et de Développement Local. Les compétences développées par cette structure lors du portage de la démarche Leader Pays Cathare sont ainsi effectivement réinvesties dans le cadre de la mise en place du Pays de la Haute Vallée de l'Aude, alors même que la structure est très controversée dans le milieu associatif du développement local. Ces derniers font ainsi le constat de l'opacité qui entoure la politique de développement local du département et en tirent des conséquences directes pour leur implication dans la démarche Pays:

« Au bilan du Leader 1, on a appris qu'il y avait de l'argent pour la formation et l'accompagnement de porteurs de projet, or on ne l'avait jamais su! Le Leader aurait pu être géré par une structure indépendante comme dans d'autres départements, au lieu de cela il a été phagocyté. C'est un fonctionnement en cercle; soit on y est, soit on en est exclu. Concrètement, soit tu te bats pour entrer dans le cercle, soit tu essaies de faire autrement, en

⁻

¹ Cf. notamment le *Schéma de Préfiguration du Conseil de Développement* de l'Agglomération de Dunkerque, qui bien que s'en défendant, dicte la façon dont devrait (doit) se constituer et fonctionner le Conseil de Développement.

² En devenant Groupe d'Action Local dans le cadre du *Leader* par exemple.

réseau mais à côté. Pour le Pays ça sera pareil mais on ne veut pas s'en exclure, on veut juste doser l'énergie que l'on doit y passer. »

Notre Partie 2 s'est attachée à montrer que même de « petits » acteurs comme le sont les groupes d'épargnants solidaires peuvent disposer d'un capital d'une extrême richesse en terme de compétences et de méthodes qui pourraient utilement servir la construction des nouveaux territoires. Reste à savoir (ou vouloir) leur jeter un regard et à les inviter à faire *don de leurs dons*. Sur un plan plus stratégique, bien utilisée, la maîtrise de certaines compétences représente des ressources clés à mettre en avant pour faire valoir sa légitimité à participer aux débats en cours, il n'est peut être pas inutile de le rappeler à toutes ces petites structures actives et qualifiées dont les groupes d'épargnants solidaires font partie.

3-2-3 Un discours économique et social imperméable

Dans un contexte où la sectorisation reste le courant dominant, les clubs d'épargnants solidaires de proximité, de par la transversalité de leurs pratiques et l'approche globale qu'ils défendent, ont un positionnement pas toujours très clairement défini par rapport aux autres acteurs intervenant dans le champ de l'économique et du social. Faire entendre sa voix, pour de petites structures comme les CIGALES, impose on l'a vu de se rendre lisible, visible et de s'appuyer sur un réseau relationnel développé. Cependant, comme pour les questions relatives au champ fourre-tout du développement local, l'expertise économique et sociale des micro-territoires est un pré-carré restreint où consulaires et services sociaux sont quelquefois les seuls maîtres à bord. On rejoint ici la question du passage de la reconnaissance au partenariat; en effet, même reconnus pour leur action positive sur le territoire, la grande majorité des groupes d'épargnants ne sont pas encore véritablement considérés comme des partenaires. Mis à part dans le cas de certains territoires que nous allons traiter au cours des pages suivantes, l'Economie Solidaire comme discours économique et social, reste dans le domaine de l'anecdotique au sein des espaces de réflexion des micro-territoires. Même sur la Haute Vallée de l'Aude, le positionnement de la sous-commission Economie Solidaire sous la tutelle de la Commission Développement Economique, aux côtés des sous-commissions Artisanat, Commerces et cœur de villages, Agriculture, et Industrie et PME, reflète bien que, dans l'esprit des décideurs, l'Economie Solidaire représente plus le champ des activités de service qu'un véritable projet sociétal.

3-2-4 Sur la question de la représentativité associative

La question de la représentativité associative a été abordée plus haut dans l'exposé de l'analyse des outils participatifs mis en place sur le dunkerquois, nous pouvons à présent essayer d'embrasser la

question de manière plus large et notamment sous l'angle de la représentation par quelques associations du mouvement associatif dans son ensemble.

Pour une équipe de projet chargée de faire remonter la voix du monde associatif il est en effet assez évident et facile de s'adresser en priorité aux grosses associations, visibles notamment car elles sont les traductions locales de mouvements et fédérations nationales reconnues. Dans certains Pays ou Agglomérations, la présence de grandes fédérations de type Education Populaire, pourrait véritablement constituer un écran hermétique derrière lequel se cachent pourtant un nombre sans cesse croissant de petites structures dont les discours sont parfois très en phase avec les réalités du territoire. Si l'approche par le nombre de cotisants est une méthode non dénuée de sens pour rendre compte de la représentativité des associations, il serait dommageable que le prétexte du Pays ne serve pas justement à réaliser de véritables inventaires des ressources associatives présentes sur les territoires.

Concernant l'Economie Solidaire et en particulier l'Epargne de Proximité Solidaire, celle-ci souffre parfois très clairement de sa démarcation plutôt mal comprise avec l'Economie Sociale. Ainsi, le Conseil de Développement de l'Agglomération de Dunkerque entend réserver deux sièges aux « représentants de l'économie solidaire », en précisant que ceux-ci devront être désignés parmi les «structures d'insertion par l'économique, les coopératives et les mutuelles» ...

Pour créer des Conseils de Développement qui ne soient pas des répliques parfaites d'instances de débat déjà existantes (CBE, CESR) et où aucune voix nouvelle ne viendrait éclairer les discussions d'autres perspectives il convient, selon Sylvie PELLERIN déjà citée en introduction, de poser des garde-fous pour éviter la « notabilisation » de quelques-uns au détriment de tous. Cependant, il est aussi vrai que tous ne pourront pas être représentés au sein du Conseil de Développement et que la question de la désignation de ces quelques-uns reste délicate. L'important serait ainsi de réussir l'articulation entre le Conseil de Développement et les groupes de travail (les commissions thématiques du Pays de la Haute Vallée de l'Aude), qui eux pourront être plus largement ouverts.

3-3 L'Economie Solidaire au secours des territoires

Le dernier point qu'il nous semble important de relever dans l'analyse des déterminants facilitant ou entravant la prise en compte de l'Epargne de Proximité Solidaire dans les processus de Pays et d'Agglomérations, et qui peut être rapproché des notions de volonté politique, est la pertinence du

_

¹ DSP/CUD, Conseil de Développement de l'Agglomération Dunkerquoise : Préfiguration. mission stratégie. Dunkerque. Juillet 2001

projet porté par l'Economie Solidaire au regard des problématiques de chacun des territoires considérés.

Nous avons vu au cours de notre deuxième partie ce que pouvait apporter l'Epargne de Proximité Solidaire aux dynamiques locales, en restant dans un contexte très général. Dans certains territoires, ces approches auront une résonance particulière qui facilitera le débat, c'est de cela que nous aimerions traiter pour terminer cette étude.

3-3-1 Quand l'Economie Solidaire devient un espoir pour le territoire

Ecroulement d'un modèle industriel ayant fait son temps, crise économique et taux de chômage alarmants sont quelques-unes des caractéristiques communes à nos trois territoires d'étude. Si dans la plupart des cas l'obsolescence d'un schéma de développement basé sur une course effrénée à la productivité n'est pas remise en cause, voire que celui-ci est clairement confirmé (cf. Dunkerque), dans d'autres cas, une autre façon de penser le développement économique des territoires peut voir timidement le jour. Dans ces situations et sur ces espaces, l'Economie Solidaire, via ses produits, ses méthodes ou ses outils, peut être considérée comme une alternative envisageable, voire souhaitable pour redonner vie à des territoires épuisés.

Ainsi sur la Haute Valée de l'Aude, si la notion d'économie de proximité en fait encore sourire beaucoup, le discours des élus et des animateurs de la démarche Pays laisse entrevoir un soupçon d'intérêt pour les préconisations de certains acteurs dont la pertinence de vue tend à être reconnue.

Ainsi, le consultant animateur de la démarche Pays de la Haute Vallée de l'Aude tient un discours qui, s'il peut être considéré comme réducteur au regard des ambitions d'une certaine Economie Solidaire (réduite ici nous semble-t-il à une économie purement transitionnelle), peut aussi être envisagé comme un premier pas non négligeable vers une reconnaissance du bien fondé de son approche :

« Sur ce territoire il y a un réel besoin de maintenir des services de proximité. Les services publics sont confrontés à une question de la taille critique et le privé se désintéresse de cette clientèle trop faible et non solvable. C'est un des fondamentaux de l'économie solidaire, une partie de l'activité est liée au marché, l'autre au bénévolat ou la redistribution. Dans le cadre du Pays il faudrait organiser quelque chose d'intéressant et faire naître l'économie solidaire. Le problème est qu'il ne faudrait pas créer une économie à deux vitesses et faire des liens avec l'économie réelle. Cette économie transitionnelle permettrait de satisfaire une demande de publics non solvables et d'insérer des personnes qui ne peuvent pas entrer dans l'économie marchande directement. En somme, ça fonctionne comme des sas qui permettent ensuite aux personnes de rebondir dans l'économie réelle. »

Mais la pertinence de l'approche ne fait pas tout. En effet, si l'on se penche attentivement sur les caractéristiques socio-économiques du dunkerquois¹, et notamment si l'on observe le nombre de personnes exclues de l'entreprenariat pour faute de non accès aux moyens de financement (pour centrer notre approche sur le volet de l'entreprenariat et de la création d'activités), il devient clair que les outils de finance solidaire ont un rôle à jouer. Et ce, contrairement au discours ambiant et à ce que pensent les Cigaliers eux-mêmes, c'est à dire que la palette de financeurs compte un nombre trop important d'intervenants pour qu'ils puissent y trouver leur place (étant entendu que cette profusion peut être une des raisons de leur manque de visibilité par leur public cible).

Le besoin d'une approche alternative est encore plus évident si l'on considère les difficultés que rencontre l'agglomération à trouver des solutions pour éviter l'enlisement de ses quartiers difficiles dans toujours plus de précarité. En ce sens, l'action de l'association *Espace Développement*² en direction des habitants des quartiers sensibles de la ville de Dijon témoigne du bien fondé d'une approche mettant l'accent sur le dialogue et la revalorisation des personnes. Au sein de la ville de Dijon, comme dans bon nombre d'autres villes, les dernières élections municipales ont d'ailleurs permis la nomination d'un adjoint à l'Economie Solidaire, première entrée évidente de ce Tiers Secteur dans l'arène politique locale. Au sein des territoires, lentement mais sûrement, l'Economie Solidaire trouve sa place et tend à être reconnue comme une approche pertinente pour repenser le développement local. Qui plus est, des outils existent pour l'ancrer durablement en leur sein : Pôles Locaux d'Economie Solidaires et Pôles d'Initiatives Citoyennes, entre autres pour les dispositifs, Pactes Locaux et Conventions Territoriales préconisées par le MATE et le SEES, pour les dynamiques et les contrats.

3-3-2 Conventions Territoriales, Pactes Locaux, Pôles d'Initiatives Citoyennes, etc : des outils pour ancrer durablement l'Economie Solidaire dans les territoires

Que ce soit à l'initiative de réseaux associatifs d'Economie Solidaire comme le défunt REAS ou les bien vivants MB², ou encore de ministères (le MATE et le SEES), plusieurs outils et dispositifs ont été élaborés et expérimentés pour ancrer l'Economie Solidaire dans les territoires et lui donner les moyens de l'approche transversale et globale qui fonde ses pratiques. Un mémoire ne suffirait pas à en détailler la liste et les principes, pour cela nous renverrons à quelques présentations proposées en annexe et à une série de références bibliographiques. Nous estimons cependant qu'il est important au sortir de cette étude, de faire un bref état des lieux des outils accessibles aux territoires qui voudraient s'engager de manière plus approfondie dans des démarches relevant de l'Economie Solidaire.

¹ Cf. Annexes, Tome 3, Chapitre 1

² Pôle Local d'Economie Solidaire de Dijon

³ Respectivement *Réseau pour une Economie Alternative et Solidaire*, aujourd'hui dissous et collectifs d'acteurs actifs dans le champ de l'Economie Solidaire, issu du réseau des correspondants locaux du REAS.

L'exposé de ces outils est aussi utile dans la mesure où, on l'a vu, l'Epargne de Proximité Solidaire a tout intérêt à ne pas constituer un outil isolé mais à s'inclure dans une dynamique plus élargie. Elle y gagnerait en visibilité, en efficacité et en légitimité pour s'inscrire dans le débat sociétal.

✓ Pôles Locaux d'Economie Solidaire, Pôles d'Initiatives Citoyennes, etc. 1

Premières des « boites à outils » de l'Economie Solidaire pour les territoires de proximité, les **Pôles Locaux d'Economie Solidaire** sont issus des réflexions des structures membres du Réseau pour une Economie Alternative et Solidaire (REAS), en 1995. Bien qu'étant un produit déposé, chaque Pôle est un assemblage assez unique d'outils impliquant la société civile et les collectivités locales², réunis au sein d'un espace physique, dans le but de développer une culture de l'entreprendre ensemble au sein des territoires. L'idée de départ est que les acteurs locaux ne peuvent compter seulement sur les mécanismes classiques du marché et de l'Etat providence pour se prémunir d'un déficit d'emploi, de lien social ou de sens [ALCOLEA, 1999]. Ils prônent des principes de fonctionnement originaux: coopération entre les différents milieux socioéconomiques, mixité des ressources et articulation entre le développement personnel et développement territorial [MAGNEN, 1998].

La démarche « Pôle » se veut participative et imprégnée des principes de la coopération et de la réciprocité, s'opposant délibérément à la logique de guichet tant au niveau de l'insertion que de la création d'activités, laquelle sous entend une expertise « non réciproque » [MAGNEN, MULLARD, 1999], antithèse de l'esprit animant les créateurs du concept. Concrètement, un pôle est donc un assemblage d'outils insérés dans une démarche reposant sur 4 axes :

- L'accompagnement individuel et collectif de porteurs de projet de création d'activités ;
- La création et l'animation d'un réseau de bénévoles volontaires (le pôle est ouvert à tout citoyen ayant l'envie de participer au développement de son territoire d'une façon ou d'une autre (temps bénévole, apport financier, etc.);
- Le développement d'outils financiers alternatifs de proximité ;
- La création et l'animation d'un réseau de partenaires socio-économiques.

Jean Philipe MAGNEN, auteur d'un mémoire universitaire sur les Pôles d'Economie Solidaire³, et initiateur de plusieurs d'entre eux, résume ainsi les fondements de la démarche :

¹ On trouvera une présentation intitulée *Le Pôle d'Economie Solidaire, comment ça marche*? en annexe 21 et une note de synthèse sur les Pôles d'Initiatives Citoyennes en annexe 22.

² Une douzaine de sites en France ont développé un PLES sur leur territoire à ce jour (aucun PLES n'a vu le jour en territoire rural). Au départ les pôles sont des structures de fait rattachées à une collectivité locale, plus tard, ils peuvent s'autonomiser en choisissant le statut d'association 1901

³ MAGNEN J.P., *Emergence d'un développement alternatif en France*. Université Paris XII. Desup de management économique et social du développement local. 1998. 78 p

« Territorialisée¹, elle prend appui sur les richesses du territoire et met en relation tous ceux qui désirent contribuer à son développement en offrant un cadre d'action qui permet de canaliser les énergies.² »

Notons que certains pôles ont aussi développé l'axe de l'économie non monétaire avec l'impulsion de SELs et de RERSs³, permettant la valorisation de tous les savoirs, ainsi que celle des individus sociaux, et utilisant la réciprocité comme principe de fonctionnement et facteur de cohésion sociale [ALCOLEA, 1999].

Le **Pôle d'Initiative Citoyenne** est l'un des dérivés des PLES (marque déposée), repris en l'occurrence par le collectif MB² qui réunit des acteurs de développement local qui tentent de mettre en œuvre des démarches collectives d'animation privilégiant la participation de tous les citoyens aux projets de territoire. Associée à la dynamique des *Pactes Locaux* que nous allons aborder plus bas, la démarche PIC est très similaire à celle des PLES, se voulant « *espace d'échanges, d'innovation et de solidarité qui donne du sens à l'action* » [LAVILLUNIERE, 2000], et là aussi les objectifs sont la création d'activités et le renforcement des liens sociaux sur le territoire.

Finalement, sous bien des aspects, la mise en place d'un Pôle d'Economie Solidaire ou d'un Pôle d'Initiatives Citoyennes sur un territoire peut s'apparenter à celle d'un Pays et de son Conseil de Développement. En effet, là aussi un diagnostic préalable est réalisé, avec la population et les acteurs locaux, de manière à repérer les forces vives et les compétences du territoire, mais aussi ses faiblesses et ses besoins. Enfin, les quatre « piliers » des pôles ⁴ peuvent s'apparenter à la composition et au fonctionnement d'un Conseil de Développement dans le sens où ils font coopérer collectivités locales, acteurs socio-économiques, porteurs de projets, bénévoles, etc.

La démarche Pays et Pôles a donc des points communs, notamment sur le plan des objectifs, puisque dans les deux cas il s'agit de faire émerger et d'accompagner des projets du territoire en se basant sur les ressources de celui-ci, dans une perspective de développement durable. Pôles et Pays

³ Respectivement Systèmes d'Echanges Local et Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs.

¹ Dans le cas *d'Espace Développement* ici mentionnée, le territoire est l'agglomération dijonnaise et ce, quelques 7 ans avant la LOADDT

² MAGNEN J.P., MULLARD P., 1999, op. cit.

⁴ 1- porteurs de projets réunis en club, 2- réseau d'experts bénévoles, 3- réseau de financement solidaire et 4réseau d'institution et d'acteurs socio-économiques et politiques

(Agglomérations) sont donc deux « dispositifs » dont la rencontre pourrait s'avérer fructueuse, les exemples en cours en amèneront peut être la confirmation.

✓ Pactes Locaux, Chartes de Territoires pour l'Economie Sociale et Solidaire, Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire.¹

Après ce bref aperçu des outils composites et des espaces de dialogue dont peuvent se doter les territoires ayant fait le choix de l'Economie Solidaire, observons à présent quelques exemples de dynamiques collectives autour d'un *autre* développement local.

La première d'entre elles est la démarche des **Pactes Locaux**, dynamique collective lancée en 1998 en réaction contre un état de fait : une exclusion structurelle est en train de s'installer en France, comme dans la plupart des pays développés, et la réponse apportée par la société et l'Etat, en multipliant les dispositifs d'assistance, ne permet ni d'apporter des solutions satisfaisantes, ni de mobiliser la société de façon partenariale, autour du défi commun de la cohésion sociale [Collectif Pactes Locaux, 2000]. L'idée du Pacte Local est de faire du territoire local l'espace de construction d'un partenariat, avec les exclus eux-mêmes, entre les institutions publiques et les différentes forces sociales, culturelles et économiques, et de prendre l'exclusion comme un tout et non comme une somme de problèmes sectoriels. Les Pactes Locaux qui se définissent comme des processus construits collectivement, adaptés à chaque situation locale et non des procédures, dépassent cependant cet objectif premier de lutte contre l'exclusion pour ambitionner l'ouverture d'un véritable débat sur le devenir des territoires. Un Pacte Local est ainsi une proposition concrète, au carrefour de multiples réflexions qui traversent l'ensemble de la société à tous les niveaux (rôle des territoires locaux dans une société mondialisée, citoyenneté active et revitalisation de la démocratie locale, modalités publiques de négociation et traduction contractuelle de leurs résultats, etc.).

Accompagnée par une tête de réseau reconnue pour sa justesse (la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme), la dynamique se positionne résolument comme partenaire et non comme concurrente des Conseils de Développement de Pays et d'Agglomérations en cours de constitution, leur proposant un contenu, une éthique et un savoir faire.

Avec une entrée plus clairement *Economie Solidaire*, certains territoires ont entamé une réflexion sur l'opportunité de **Chartes Locales de l'Economie Sociale et Solidaire**, ouvrant en ce sens la voie à la circulaire cosignée du MATE et du SEES relative à la place de l'économie sociale et solidaire dans les

_

¹ La dynamique des *Pactes Locaux* sera brièvement présentée en annexe 23. Un entretien avec le président du Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire est relaté en annexe 20.

processus de contractualisation territoriale¹. Depuis 1995 d'ailleurs, des territoires engagés dans des expériences d'Economie Solidaire sont réunis au sein d'un collectif, le Réseau des Communes pour l'Economie Solidaire, qui a évolué en 2001 en **Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire**, afin de refléter la transformation de la composition de ses membres qui comptent aujourd'hui des communes mais aussi des structures intercommunales et qui devrait voir adhérer d'ici peu de grandes agglomérations comme Grenoble, Lyon ou Lille. L'association se veut être un espace fédérateur, d'échanges d'expériences et de formation des élus et techniciens de collectivités locales aux notions de l'Economie Solidaire. Au delà, elle représente les collectivités locales auprès du SEES, de l'Assemblée Nationale ou du Sénat, où elle permet de faire avancer l'idée d'une inscription des territoires dans des démarches d'Economie Solidaire. Une charte scelle ainsi l'engagement des territoires membres vers des choix économiques et sociaux plus soucieux de l'humain et de son épanouissement, ainsi que de la participation de tous les citoyens à la vie de la cité.

L'Economie Solidaire peut être un véritable projet de territoire choisi par des collectivités qui peuvent alors en assurer le portage politique. Ainsi depuis quelques années, certaines d'entre elles ont pris le relais du milieu associatif qui portait le concept depuis le début des années 70 et qui continue encore aujourd'hui à en être le vecteur principal. Parce que cette nouvelle forme de vie économique apporte des réponses à la recherche d'un développement local global et à celle d'un meilleur rapport entre l'économique et le social, des élus d'un nombre croissant de territoires font le choix de l'Economie Solidaire. L'économiste Anne Marie ALCOLEA a ainsi développé le concept d'Economie Solidaire Territoriale, qui reprend les fondements conceptuels et empiriques de l'Economie Solidaire mais aussi ceux de la nouvelle économie des territoires avec notamment la méthodologie des sites symboliques telle que définie par Hassan ZAOUAL². L'Economie Solidaire Territoriale, tout en intégrant la représentation des acteurs dans les actions de développement économique, préconise de décloisonner les logiques économiques et sociales, de traiter de manière non hiérarchique les différentes économies (marchande, non marchande et non monétaire) et d'intégrer de nouvelles ressources et des formes de coordination économique des territoires qui auparavant n'étaient pas suffisamment valorisées [ALCOLEA, 1999]. En ce sens, l'Economie Solidaire Territoriale dépasse la notion de Tiers Secteur pour s'appliquer plus largement au développement local, elle tente de rechercher un « bien commun » à partir d'un questionnement sur le sens de l'engagement des acteurs et sur le sens des actions économiques. Parce que cette recherche d'un « bien commun » devrait être le fondement de la démarche Pays, le MATE et le SEES, encouragés par l'expérience fructueuse de certains territoires, ont co-produit une procédure contractuelle pour engager durablement les territoires dans l'Economie Solidaire, ce sera notre dernier point.

_

¹ Cf annexe 24

² ZAOUAL H., La socio-économie des territoires : expériences et théories. Paris : L'Harmattan. 1998

✓ Le principe de Convention Territoriale selon le SEES¹

Par la circulaire du 5 septembre 2000 relative à la place de l'économie sociale et solidaire dans les processus de contractualisation territoriale, l'Etat entend encourager les territoires engagés dans des démarches de Pays et d'Agglomérations, à porter une attention particulière aux projets relevant de l'Economie Solidaire. Plus qu'une attention particulière, il s'agit même « d'introduire l'économie sociale et solidaire comme un élément fondamental des projets de développement local ». Dans l'énoncé des principes généraux, la circulaire recommande ainsi : « issue d'une démarche territoriale initiée par des acteurs locaux, l'économie solidaire doit nécessairement se retrouver dans les différentes contractualisations territoriales, qu'il s'agisse des contrats de Plan, des contrats de Pays, des contrats d'Agglomération ou des contrats de Ville ». Les préfets sont ainsi invités à veiller à la prise en compte, dans le long terme, de l'Economie Solidaire dans l'ensemble des contractualisations qui relèvent de leur responsabilité. Sur le plan des dispositions financières, le FNADT et le Fond National de Développement des Entreprises (FNDE) peuvent être mobilisés en faveur de l'économie sociale et solidaire.

Parallèlement, cette introduction de l'Economie Solidaire dans les projets de développement local pourra se concrétiser par la signature de **conventions territoriales** entre les collectivités publiques territoriales et le Secrétariat d'Etat à l'Economie Solidaire, conventions qui représenteront un engagement réciproque entre les différents acteurs sur un projet de développement territorial faisant toute sa place à l'économie sociale et solidaire. La convention engage trois parties : un pôle « élus », un pôle « société locale » (associations, entreprises, partenaires sociaux, acteurs de l'insertion, etc.) et un pôle « Etat » (corps préfectoral et services publiques). Chacun des trois pôles et leurs composants s'engagent ainsi à promouvoir le développement des initiatives relevant de l'Economie Solidaire, à mettre à leur disposition les moyens financiers, techniques et méthodologiques nécessaires, et à respecter dans un cadre collectif, les principes de l'économie sociale et solidaire dans le développement des activités et la prise de décision.

Le Pays de la Haute Vallée de l'Aude a signé en Janvier 2002 une convention de ce type² qui engage le BASE, le Syndicat mixte de la Haute Vallée de l'Aude et le Secrétariat d'Etat à l'Economie Solidaire jusqu'en 2004. Sur un budget prévisionnel 2002 de quelques 96 041 €, le SEES intervient à hauteur de 47,6 %, les fonds publics autres à hauteur de 30,8 % et les fonds privés pour 21,6 %.

¹ Une note de lecture de la circulaire du 5 septembre 2000 relative à la place de l'économie sociale et solidaire dans les processus de contractualisation territoriale, rédigée par le SEES est présentée en annexe 24.

² Cf. annexes, tome 4, annexe 19

En Mars 2002, 16 territoires auraient, comme le sud audois, signé une telle convention et une cinquantaine d'autres devraient contractualiser sous peu. L'Economie Solidaire s'enracine un peu plus durablement chaque jour dans nos territoires de proximité, il reste à chacun la tache de la faire fleurir.

Conclusion

Selon la loi, les élus sont à l'origine des démarches de Pays ou d'Agglomérations sur leur territoire. Les autres acteurs peuvent et doivent se manifester pour encourager les acteurs politiques locaux à s'engager dans de telles démarches et à le faire de façon « participative ». Cependant, cette ambition nouvelle d'une démocratie locale plus ouverte à la participation de chacun, reste suspendue à la volonté politique des élus locaux. Dès lors, il existera autant de situations différentes sur les territoires que de « styles » de gouvernement, et force est de constater que le débat et la concertation ne sont pas des éléments très présents dans la culture politique nationale. Le risque concernant le renouvellement de la démocratie locale appelé des vœux de l'Etat même, est que la volonté politique affichée ne se traduise pas par la mise à disposition de moyens pour passer de la volonté aux actes. En cela, le texte de la LOADDT a, pour beaucoup, fait preuve d'une frilosité nuisible en n'inscrivant pas la question des moyens destinés à accompagner cette révolution culturelle.

D'autre part, la tentation pourrait être grande dans ces nouveaux territoires, de se baser uniquement sur des entités jugées représentatives et qui travaillaient déjà avec les équipes politiques. C'est ainsi que de nombreux Conseils de Développement sont déjà décrits comme des simulacres de démocratie participative, regroupant sous un nouveau nom, tous les acteurs influents de la scène locale. L'institutionnalisation du développement local, la prééminence de grosses associations « forcément » représentatives, risquent de faire écran de façon dommageable à de nombreuses dynamiques locales dont les Pays et Agglomérations pourraient s'enrichir. Pour les acteurs de l'Economie Solidaire, encore cantonnés dans la sphère purement économique, se frayer une place aux côtés des compagnies consulaires ou des agences de développement économique n'est pas chose aisée. Là encore, la qualité de l'animation de la démarche et « l'intelligence » des acteurs en présence sera garante de la réussite de ces nouveaux territoires. Même si la récente circulaire cosignée du MATE et du SEES encourage les territoires à prendre en compte les dynamiques solidaires, et même si les préfets sont sommés de veiller à son application, l'Economie Solidaire ne s'ancrera durablement dans les territoires que si la majorité des acteurs et décideurs de ceux-ci sont convaincus de la pertinence de son approche.

Pour ce faire, l'exemple des multiples dispositifs et dynamiques collectives expérimentés depuis quelques années déjà dans des territoires de proximité devrait être encouragé et faire l'objet d'un effort en terme de communication. Rares sont en effet les élus à savoir aujourd'hui ce qu'est un Pôle d'Economie Solidaire ou à connaître le principe de Contractualisation Territoriale pour l'Economie

Solidaire. Pourtant ils pourraient être nombreux à y voir des solutions pertinentes aux problèmes de leur territoire, tant au niveau économique que social.

Pour que volonté politique et moyens adéquats soient réunis pour relever le défi de la démocratie participative, il conviendrait de se donner les outils de communication à même d'informer élus et habitants des enjeux en cours. Ceci est valable aussi bien pour la LOADDT que pour l'Economie Solidaire.

Conclusion sur les hypothèses

A l'issue de cette troisième partie, il convient à nouveau de procéder à un retour sur les hypothèses explicatives qui ont guidé l'analyse, nous en avions repéré trois. Ces postulats « théoriques » pointaient quelques-uns des déterminants possibles pour l'inscription des outils d'Epargne de Proximité Solidaire dans les dynamiques territoriales issues de la LOADDT. De ce fait, ils embrassaient successivement trois dimensions du social : la façon dont s'organisent les individus et les groupes en premier lieu, les modalités de leur entrée en relation ensuite et enfin, en toile de fond, le contexte politique local (au sens large). De ce fait, nous avons été amenés à mobiliser plusieurs branches de l'observation des faits sociaux : l'analyse des organisations avec certains postulats de l'analyse stratégique, ainsi que certaines données de la sociologie de la mobilisation. Ces courants ont inspiré notre travail, mais ce dernier n'aura pas la prétention de se considérer comme un travail de sociologie.

La première hypothèse explicative élaborée était la suivante :

Postulat 1:

Les enjeux de la LOADDT sont connus par les épargnants de proximité solidaires, sont assimilés et entrent en résonance avec le projet guidant leur action.

L'analyse des données empiriques amène (et c'est inattendu) à conclure que ce déterminant n'est pas le déterminant majeur tel qu'on aurait pu le croire. En effet, l'exemple de l'agglomération de Dunkerque montre que l'Epargne de Proximité Solidaire peut être prise en compte dans le projet du nouveau territoire issu de la LOADDT sans que les épargnants ne soient intervenus pour cela, en partie parce qu'ils ne connaissent pas ou peu cette nouvelle loi. Ce résultat a cependant été obtenu dans des conditions particulières avec un portage politique important (au moins au départ) et un relais technique qui a pu se substituer parfois aux épargnants eux-mêmes. D'ailleurs, l'avenir prévisible des outils d'Epargne de Proximité Solidaire dans le cadre de l'agglomération, nous amène à mentionner le risque important d'une certaine déconnexion des militants de base avec leurs relais techniques et politiques. Cet exemple peut-être anecdotique, devrait cependant interroger les conseils d'administration et les salariés des Associations Territoriales des CIGALES qui portent la voix des clubs sur les territoires.

Le cas du Pays de la Haute Vallée de l'Aude est différent mais conduit aussi à modérer cette première hypothèse. En effet, l'inscription des outils d'Epargne de Proximité Solidaire dans le cadre du Pays en création est dû dans ce cas précis, à l'activisme d'un collectif de militants d'économie solidaire qui ne sont pas eux-mêmes épargnants de proximité solidaires. Ce sont leurs réflexions autour d'un autre

projet de société qui les ont amenés à réfléchir à l'opportunité de créer une palette d'outils de financement alternatifs et de ce fait, à inviter les épargnants solidaires locaux (réticents dans un premier temps), à les rejoindre dans la dynamique de Pays.

Le territoire de Vesoul Val de Saône en revanche vérifie totalement ce premier postulat. En effet, l'inscription de l'Epargne de Proximité Solidaire dans le cadre du Pays s'explique en partie et tout d'abord, par la connaissance fine qu'avaient les Cigaliers (ou au moins certains d'entre eux) des enjeux de la LOADDT. Ceux-ci ont ensuite été assimilés et sont entrés en résonance quasi parfaite avec le projet de développement local qui motive la pratique des épargnants solidaires hauts saônois. Si l'on se place sur le plan plus large de l'économie solidaire, on remarquera que l'hypothèse est aussi

validée dans le Pays de la Haute Vallée de l'Aude où précisément, c'est aussi grâce à une connaissance très pointue du texte de loi que les militants de cette autre économie ont pu en confronter les enjeux avec leur projet territorial, pour finalement conclure à la nécessité de s'associer à la dynamique.

Il ressort aussi, de manière somme toute assez logique, que la LOADDT et la dynamique qui l'entoure trouvent un écho d'autant plus favorable que le projet des militants associatifs comporte un volet territorial ou que, plus largement, il suive (consciemment ou non) un objectif de développement local.

La confrontation de notre première hypothèse avec le terrain nous amène donc à conclure à la nécessité (à l'urgence) d'un communication plus large sur les enjeux de la LOADDT, de manière à ce que les épargnants de proximité solidaires, comme tous leurs concitoyens, soient en mesure de s'approprier ce nouvel espace de démocratie. Cette appropriation est la condition sine qua non d'une inscription pérenne des outils de finance solidaire dans le projet territorial, outils qui reposent rappelons le, sur la démarche volontaire et engagée d'individus et qui ne peuvent fonctionner sans eux.

Postulat 2:

Les épargnants de proximité solidaires ont développé une capacité à se rendre visibles et lisibles sur les territoires et à s'insérer au sein des réseaux locaux.

Notre deuxième hypothèse explicative s'appuyait entre autres, sur les notions de jeu et de stratégies telles que définies par CROZIER et FRIEDBERG¹ et sur l'analyse des modes de communication utilisés par le secteur associatif². Elle se basait en outre sur la condition mise à jour par Sylvie PELLERIN, à savoir que, pour l'inscription dans les dynamiques de Pays et d'Agglomérations, les

¹ CROZIER M., FRIEDBERG E., 1977. op. cit. ² Voir notamment NEUSCHWANDER C., 1991 a, 1991 b, op. cit.

différents acteurs locaux « doivent surtout rendre lisible leur légitimité à prendre la parole et à être des forces de proposition, et ce notamment pour le secteur associatif. » car, ajoute-t-elle, « il faut bien comprendre qu'il n'est pas forcément naturel que les associations soient sollicitées dans l'élaboration des projets de territoire » 1. On peut certes le déplorer mais le fait est là : l'inscription dans le projet de territoire sera bien souvent le résultat, si ce n'est d'une « lutte », au moins d'un effort consenti pour se rendre lisible et visible sur les territoires.

Si l'on dépasse la subtilité présentée ci-dessus², notre analyse conduit à confirmer très nettement cette hypothèse. L'intégration des structures d'Epargne de Proximité Solidaire dans la dynamique de Pays ou d'Agglomération et plus loin dans le projet de Territoire, est d'autant plus facilitée que les structures en question ont mis en œuvre et réalisé de véritables efforts de communication pour témoigner de leurs engagements et expliciter leurs démarches.

Il ressort que la voie du réseau est sans conteste l'un des outils de communication les plus utilisés, et malgré (ou grâce) à son absence de formalisme, il s'avère bien souvent le plus efficace. Une communication plus large ou plus ciblée permet sans conteste de toucher un public autre que le simple cercle militant des réseaux associatifs ; cependant, parce qu'il est fortement demandeur en ressource humaine et financière, ce volet de communication est peu utilisé par les clubs d'épargnants solidaires. La question des moyens spécifiques alloués aux clubs locaux et/ou celle d'un appui via une main d'œuvre salariée (les Associations Territoriales notamment) se pose à présent. L'anonymat des clubs d'épargnants est en effet encore important et il se double d'une connaissance faible de leurs objectifs et modalités d'intervention, y compris chez les acteurs de l'accompagnement et du financement de la création d'activités.

Des efforts de lisibilité contribueraient sans nul doute à régler certaines relations concurrentielles avec les autres acteurs socio-économiques du territoire. En effet, l'étude montre qu'une grande partie de ces craintes sont sans fondement ou reposent sur une perception erronée des objectifs des épargnants solidaires. Ces mêmes efforts contribueraient à jeter des ponts entre différentes sphères qui s'ignorent bien souvent et à considérer les épargnants de proximité solidaires comme des partenaires, modestes mais réels du développement économique et social des territoires. A ce titre, la légitimité des structures de type CIGALES à prendre part à l'élaboration du projet de territoire serait acquise.

Enfin, nous avons abordé la question du relationnel et du collectif dans les stratégies (conscientes ou non) mises en œuvre pour l'intégration territoriale de l'Epargne de Proximité Solidaire. Une première conclusion se dégage que ne renierait pas M. de la Palisse : « à plusieurs on est plus fort ». De là, trois

¹ PELLERIN S., 2000, op. cit.

² A savoir que la question l'intégration des outils d'Epargne de Proximité Solidaire dans les projets de territoire peut être portée par des militants de l'économie solidaire qui ne sont pas eux-mêmes épargnants solidaires mais qui partagent avec ces derniers un nombre conséquent de valeurs communes et souvent même d'engagements communs.

types de coopération influente ont été repérés : le premier est l'intégration dans les réseaux de développement local qui permet de faire valoir le rôle effectif des outils d'Epargne de Proximité Solidaire vis à vis du développement des territoires et par là, de renforcer le côté pragmatique, fédérateur et territorial des pratiques de citoyenneté économique de proximité. Le deuxième type de coopération à même de renforcer le poids des groupes d'épargnants solidaires dans la balance des discussions sur l'avenir des territoires, est le rapprochement avec les mouvements d'économie solidaire (qui peuvent être aussi des mouvements de développement local). En effet, ce faisant les clubs acquièrent une visibilité accrue et prennent part à l'élaboration d'un discours collectif plus fédérateur et plus global, donc à même d'être entendu.

Le troisième type de coopération locale influente repéré est celui qui concerne les relations que nouent certaines structures d'Epargne de Proximité Solidaire avec les décideurs politiques du territoire. Ce type de rapprochement a cependant les défauts de ses qualités : l'efficience du soutien peut en effet se faire au détriment de la pérennité de l'action si le portage politique ne s'accompagne pas d'un véritable ancrage territorial.

Dernier point bassement « stratégique » et tristement réel, nous avons observé que le soutien des têtes de réseaux associatives, des préfectures de région ou encore des ministères, permet d'ouvrir un nombre conséquent de portes qui peuvent se dresser entre les épargnants de proximité solidaires et les espaces de réflexion des nouveaux territoires.

Postulat 3:

Le territoire et ses « grands acteurs » offrent des conditions suffisantes pour que la participation des acteurs locaux et la prise de parole de tous soient encouragées.

Cette troisième et dernière hypothèse explicative s'intéressait au versant politique de la transcription de la LOADDT sur les territoires de proximité. Le problème politique étant entendu ici au sens défini par CROZIER, à savoir l'analyse des processus d'organisation qui, dans une société donnée, régissent les relations des hommes entre eux et réglementent leurs stratégies en vue du pouvoir des uns sur les autres¹. Ce versant politique ne concernait donc pas uniquement les acteurs politiques des territoires mais tous les acteurs partie prenante des jeux de pouvoir en leur sein.

¹ CROZIER M., *Le phénomène bureaucratique*. Paris : Seuil. 1963 et CROZIER M., *La société bloquée*. Paris : Seuil. 1970. A cette définition André AKOUN ajoute dans son Dictionnaire Sociologique (op. cit.) : « De ce point de vue, le politique est défini par le type d'équilibre que produisent les différents partenaires pris dans le jeu des hiérarchies et des rapports de force. »

Que des conditions suffisantes soient accordées pour permettre l'expression des acteurs de la société civile est une condition indispensable empiriquement vérifiée sur tous nos territoires. Cependant toute la question est de définir ce que l'on entend par suffisant. L'exemple de l'agglomération de Dunkerque avec ses outils participatifs que sont les ateliers de travail urbain ou les conseils de quartier, montre en effet que l'accompagnement de la participation (ici de l'habitant) peut être un moyen de s'affranchir d'un débat avec les structures associatives¹. Une renouveau de la démocratie locale tel que l'ambitionne la LOADDT exige que le débat qui va s'engager au sein des territoires en soit réellement un. En ce sens, il implique que les animateurs de la démarche ne cèdent pas, par stratégie ou par facilité, à la tentation de ne s'entourer que d'acteurs et de structures « expertes », qui ont pu gagner par le passé un rang notabilaire qui devrait être constamment réinterrogé. On assiste en effet dans certains territoires, à un quasi « hold-up » sur des thématiques comme le développement local ou l'accompagnement de la création d'activités. Ces comportements laissent dans l'ombre les actions de structures et d'acteurs, certes moins « assis » mais dont les pratiques innovantes pourraient trouver dans le Pays un moyen de changer d'échelle.

Au sein des territoires de proximité se forgent aujourd'hui les outils et compétences de demain, il serait dommage à notre sens, que les Pays et Agglomérations ne profitent pas de cette richesse, dans l'intérêt premier des habitants qui vivent sur ces espaces et qui vivent de ces espaces.

¹ FLANQUART H., LAFAYE C., 2001. op. cit.

Conclusion générale

Parce qu'ils refusent de se résigner à laisser le marché régir seul les relations entre les hommes et parce qu'ils s'opposent à la pérennisation d'un système où les uns seraient inclus et les autres exclus, des hommes et des femmes ont décidé d'agir ensemble pour construire sans attendre, une société plus juste et plus égalitaire. De plus, parce qu'un changement profond de nos choix sociétaux ne se décidera pas « en haut » et parce qu'une utopie sans lieu a toutes les chances de rester stérile [THEVENIAUT-MULLER, 1999], les bâtisseurs d'une économie plus solidaire en érigent les fondations sur les territoires de proximité. Un territoire de proximité peut recouvrir plusieurs réalités géographiques, économiques ou sociales (bassin d'emploi, bassin de vie, PLIE, agglomération, etc.), mais une des constantes est justement la possibilité que s'y expriment les solidarités « naturelles ». En 1997, lors d'un colloque intitulé Les territoires de la solidarité, Pierre Yves LE RHUN, géographe universitaire concluait déjà, deux ans avant la LOADDT : « Le pays semble le territoire cohérent [pour développer des actions d'économie solidaire], c'est le bon niveau de partage de la richesse, c'est aussi le bon niveau pour expérimenter socialement, c'est enfin le cadre de la démocratie »¹. Ainsi, avec l'arrivée de la Loi VOYNET, les militants de « l'autre économie » et en particulier ceux qui ont fait le choix de l'Epargne de Proximité Solidaire, pourraient trouver un cadre pour le développement de leurs pratiques. Les Pays et les Agglomérations issues de cette récente loi d'aménagement du territoire sont des espaces de projet, à la construction desquels est invité à participer chaque citoyen concerné par le devenir de son lieu de vie. Considérant ce nouveau paradigme, cette étude commanditée par la Fédération des CIGALES entendait mettre à jour la contribution spécifique des épargnants de proximité solidaires au développement des territoires et dans un second temps, s'est attachée à repérer les conditions requises pour l'inscription de ces militants et de leurs outils dans les démarches de recomposition territoriale en cours.

Sur le plan des apports de l'Epargne de Proximité Solidaire aux dynamiques locales, notre travail tend à confirmer certaines présuppositions ou conclusions déjà mises à jour par différents auteurs [ALCOLEA, Collectif ESOPE, DACHEUX, VANDERMEULEBROUCKE, etc.]. Pour le résumer très brièvement, les outils de financement solidaire « désintermédiés » (qui répondent clairement à des besoins divers, exprimés par les acteurs locaux et non satisfaits par les dispositifs classiques), ont ainsi un impact positif sur le développement économique des territoires en contribuant à la création d'activités et en dynamisant la sphère socioéconomique locale. Mais leur intervention « globale »

⁻

¹ LE RHUN P.Y., « *Quels territoires pour la solidarité* ? ». in Les territoires de la solidarité. Actes du colloque du 22 novembre 1997. Nantes. 1997

s'intéresse aussi au volet social puisqu'ils permettent de réduire les inégalités, de freiner la dynamique de l'exclusion et de renforcer la cohésion sociale. Enfin, ce type de militantisme économique joue un rôle majeur pour l'évolution des modalités du « faire ensemble », en introduisant dans le débat les notions clé de participation, de coopération et de réciprocité. En ce sens, les acteurs de l'économie solidaire parmi d'autres, disposent de compétences et de savoir-faire dont les nouveaux territoires ne pourraient que s'enrichir.

L'autre objet de nos investigations s'intéressait aux conditions permettant la prise en compte de l'Epargne de Proximité Solidaire dans les démarches de Pays et d'Agglomération. Sur ce volet précis, l'analyse des données empiriques issues de nos terrains d'enquête met à jour une série de déterminants influant sur cette prise en compte (ou non prise en compte). Ceux-ci sont à la fois endogènes et exogènes, c'est à dire qu'ils peuvent dépendre des épargnants solidaires eux-mêmes ou du milieu sur lequel ces derniers agissent. La confrontation de nos hypothèses explicatives avec la réalité du terrain tend ainsi à montrer que la connaissance des enjeux de la LOADDT par les militants de l'économie solidaire reste souvent à améliorer. En effet, si certains peuvent *choisir* de ne pas s'impliquer dans la dynamique en toute connaissance de cause, d'autres au contraire peuvent ne pas s'y impliquer par simple méconnaissance. Ceci n'est d'ailleurs pas propre aux épargnants de proximité solidaires, souvent plus renseignés sur les sujets touchant au développement local que la moyenne de leurs concitoyens. On aura aussi repéré les bienfaits de l'action collective et de la coopération entre les différentes catégories d'acteurs du local et notamment les ponts à jeter entre économie solidaire et développement local ou même entre les acteurs de l'épargne de proximité solidaire et les mouvements d'économie solidaire. Il va sans dire que si nous avons pu montrer que cette dynamique de coopération influe positivement sur l'inscription possible des épargnants solidaires dans le projet territorial, elle contribue aussi à renforcer l'efficience de leurs outils en dehors de cet objectif précis. Enfin, nous avons mis en évidence que l'aspect politique de la gestion du local, au sens où peut l'entendre Michel CROZIER, était particulièrement révélé dans le cadre des Pays où la notion de pouvoir est centrale. En ce sens, il convient de noter que l'ambition de la LOADDT d'un renouveau de la démocratie locale semble suspendue à la bonne volonté et à la propension à la prise de risque des décideurs locaux. Propension à la prise de risque notamment en ce qui concerne la remise en question du statut notabilaire de certaines structures et acteurs influents qui peuvent faire écran, en vertu de leur long passé de coopération avec les pouvoirs publics, à des acteurs nouveaux, porteurs de compétences et de propositions pertinentes pour les territoires.

De ces quelques apports ici trop brièvement résumés, nous nous proposons à présent de tirer des conclusions sous la forme de recommandations ou de pistes d'action, d'une part pour l'inscription des outils d'Epargne de Proximité Solidaire dans les projets territoriaux, et d'autre part pour l'organisation territoriale de ces outils.

Volet 1 : Inscription des outils d'Epargne de Proximité Solidaire dans les démarches issues de la LOADDT

Dans ce premier volet conclusif nous distinguerons trois principales pistes d'action.

Piste d'action 1 : Information

La première conclusion évidente est la nécessité d'un effort de communication à plusieurs niveaux et sur plusieurs thèmes :

- A l'intention des épargnants de proximité solidaires sur le thème de la LOADDT.

En effet, la LOADDT ne se dotant pas des moyens communicationnels à la hauteur de son ambition de renouveau démocratique et les élus locaux n'ayant pas toujours ni l'envie, ni les moyens d'encourager la participation de leurs administrés, il revient aux têtes de réseaux associatives nationales d'informer leurs membres sur les enjeux de la LOADDT. Tous les militants de l'Economie Solidaire n'étant pas dans une démarche « consciente » de développement local, le niveau de connaissance sur ces thèmes est très hétérogène et une information basique serait dans un premier temps salutaire. Cet effort a été d'ailleurs explicitement demandé par les Cigaliers réunis en Assemblée Générale au mois de Mars 2001. Ces outils d'information pourraient prendre la forme de fiches synthétiques ou d'un livret facilement consultable mais il pourrait aussi s'agir de séances d'information/formation organisées sur les territoires pour toutes les personnes intéressées, en se basant sur les compétences du local. Les Associations Territoriales ou les correspondants locaux pourraient prendre une telle initiative conjointement avec d'autres acteurs (éducation populaire, développement local, etc.), dans les territoires où l'information officielle n'est pas faite.

A l'issue de cette information minimale, un large débat devrait être engagé au sein des réseaux sur le sens et les modalités de cet engagement².

¹ Les correspondants locaux constituent pour ainsi dire l'échelon de la structuration territoriale des clubs CIGALES directement en dessous des Associations Territoriales. Ces Cigaliers particulièrement actifs reçoivent une formation spécifique et signent la charte du correspondant local, ils interviennent ensuite par des actions d'animation et favorisent la circulation de l'information entre les clubs et la Fédération.

² Avec par exemple le positionnement par rapport aux commissions possibles : les Clubs s'inscrivent-ils dans les commissions économiques ou dans des commissions plus transversales, voir dans toutes les commissions comme le fait le BASE ?

Il ne semble pas en effet que cela ait été fait au sein des réseaux d'Epargne de Proximité Solidaire, alors que ce sont précisément les acteurs locaux qui s'engageront physiquement dans ces démarches et qu'à ce titre, ils devraient être consultés sur les choix qui les concernent.

- A l'intention des élus locaux et des autres acteurs des territoires de proximité sur l'Epargne de Proximité Solidaire.

La méconnaissance des outils d'Epargne de Proximité Solidaire et plus largement de l'Economie Solidaire par les élus locaux et les différents acteurs des sphères économiques et sociales des territoires est manifeste. En ce sens, à l'image de ce qui est déjà réalisé par différents réseaux (cf. le guide *Finances solidaires et Territoires : guide pratique à l'usage des collectivités territoriales*, de FINANSOL, à paraître), une formation des acteurs locaux à l'économie solidaire serait la bienvenue. Elle permettrait de démystifier cette mouvance parfois mal perçue, d'expliciter de manière concrète le fonctionnement des outils et de créer des liens entre les acteurs individuels, les structures et les élus. Ceci rentre d'ailleurs dans le cadre du projet *Odyssée Solidaire* porté par la fédération des CIGALES et le CLCBE qui se termine cependant fin 2002¹.

Piste d'action 2 : Développement des échanges entre territoires

Cette deuxième piste d'action est aussi plébiscitée par les épargnants solidaires. Un développement d'échanges entre territoires et entre clubs d'Epargne de Proximité Solidaire de provenances différentes pourrait être engagé, en complément et sous la forme de ce qui a été mis en place par la Plate Forme Territoires d'Avenir². Une séance de travail annuelle entre gérants de clubs d'épargnants pourrait être organisée afin de faire le point sur la position de chacun vis à vis du projet de territoire, de confronter les expériences et les problèmes de chaque groupe, afin d'enrichir le débat sur les territoires. Il est clair qu'aucune généralisation de peut être faite concernant l'inscription des outils d'Epargne de Proximité Solidaire dans les projets territoriaux, il est quasiment impossible de repérer des cas types dans lesquels chaque territoire pourrait se reconnaître. En effet, un nombre incalculable de facteurs entrent ici en ligne de compte : l'histoire propre du club, les envies de ses membres, le contexte politique local, les soutiens que reçoit l'économie solidaire, etc. C'est pourquoi la forme de l'échange entre territoires nous paraît la plus appropriée pour valoriser l'expérience de chacun.

-

¹ Le projet *Odyssée Solidaire* s'appuie sur un jeu : *Solidarisk* pour animer des séances de découverte du financement solidaire de façon ludique. Ce projet financé par le SEES compte déjà plus d'une trentaine d'animations, en France mais aussi en Europe.

² Cf. annexe 8

<u>Piste d'action (de réflexion) 3 : Quels outils de financement solidaire pour les Pays et Agglomérations ?</u>

Notre troisième piste d'action concernant l'intégration des outils d'Epargne de Proximité Solidaire aux dynamiques territoriales en cours est en fait un axe de réflexion. En effet, cette étude nous a donné l'occasion de rencontrer plusieurs types d'outils : les CIGALES, les Cagnottes Solidarité Emploi, les tontines solidaires et les associations « mixtes ». Il est très net que ces outils sont bien plus complémentaires que concurrents, ce que certains ont déjà bien compris puisque des combinaisons d'outils existent déjà pour s'adapter aux différents contextes locaux. L'étude de tels combinaisons a d'ailleurs fait ressortir la vitalité des groupes qui les utilisent, avec un nombre de projets aidés très supérieur à la moyenne des outils pris isolément. On pourrait objecter, en observant les investissements du club mixte *La Saônoise*, que l'outil cagnotte est responsable de la majorité des investissements. Ce serait méconnaître que le nom même « CIGALES » et les investissements emblématiques du club dans des sociétés du territoire contribuent très largement à la notoriété de l'outil

La question de fond qu'il conviendrait de se poser alors est celle de la possibilité qu'offrent les Pays et Agglomérations pour la création de plate-formes de financement solidaire, comme cela a pu être expérimenté dans certains territoires. La réflexion engagée sur la Haute Vallée de l'Aude, dans le cadre du Pays, entre tous les acteurs se reconnaissant de l'économie solidaire, amène à penser que ce type de combinaison d'outils pourrait être choisi, tous les besoins exprimés n'étant pas couverts par un seul outil.

Enfin, notre exposé ne serait pas complet si nous ne mentionnions pas ici les différentes expériences d'appel à l'épargne par des collectivités territoriales qui permettent d'agir à une échelle autre, en participant pleinement de la démocratie participative. Les exemples étudiés par Marc LAMOUREUX mettent ainsi en évidence l'implication effective des souscripteurs dans les projets réalisés par les collectivités, l'intéressement des administrés à la vie de la commune et le contrôle démocratique sur les finances de la collectivité¹.

Le débat sur les outils de financement solidaire ne devrait d'ailleurs pas concerner que les acteurs de l'économie solidaire mais devrait être ouvert à tous les acteurs intervenant dans le champ du développement économique et du travail social. Ce souhait certes idéaliste, permettrait de rechercher les complémentarités avec les dispositifs existants et de faire ressortir les besoins précis de chacun et notamment ceux qui ne sont pas satisfaits.

-

¹ LAMOUREUX, 1997. op. cit. Voir aussi JAUNAY A., *Comment mobiliser l'épargne locale*. La lettre du cadre territorial. Voiron. Collection « dossiers d'experts ». 1997

Ce débat serait en outre l'occasion d'un échange salutaire entre des structures qui ont peu d'habitude de travail en commun, à l'image de la dynamique créée autour de la coopérative d'activités *Trait d'Union* sur la Haute Vallée de l'Aude.

Enfin mais en préalable, les clubs d'épargnants solidaires oscillant entre peur de la récupération et envie de reconnaissance doivent s'interroger sur leur positionnement dans l'espace local notamment vis à vis des acteurs institutionnels.

Le Pays et l'Agglomération semblent en tout cas être des échelons territoriaux dont la taille est pertinente pour l'action des outils d'Epargne de Proximité Solidaire et, si certains se posent la question de la taille critique, nous pensons qu'avec une communication renforcée, les groupes ne devraient pas manquer de projet, voire dans certains cas risqueraient même d'être dépassés.

Volet 2 : Organisation territoriale de l'Epargne de Proximité Solidaire

Aux questions relatives à la communication, au développement et au positionnement « politique » des outils de finance solidaire sur les territoires posées par cette étude, nous semble répondre en écho celle de l'organisation territoriale de l'Epargne de Proximité Solidaire. En effet, celle-ci est pour le moment assez peu structurée sur les territoires de proximité, hormis les 6 Associations Territoriales des CIGALES¹ qui s'appuient plus sur la dimension régionale et les correspondants locaux dont nous avons parlé plus haut². Plus largement, cette question est d'ailleurs au cœur des débats concernant l'Economie Solidaire toute entière comme en témoigne l'actualité du projet DESIR³ initié par les membres de l'Inter Réseaux de l'Economie Solidaire. En considérant justement les premiers échos remontés du terrain vers ce dernier, mais sans toutefois revenir sur les outils et dynamiques développés au cours de notre 3° partie⁴, nous pouvons esquisser un petit panorama des « formes » existantes d'organisation des acteurs de l'Economie Solidaire à l'échelon des territoires de proximité et à l'échelon régional.

_

¹ Ile de France, Nord Pas de Calais, Ille et Vilaine, Finistère, Bourgogne et France Comté/Lorraine

² Correspondant locaux qui n'ont malheureusement pas été interrogés dans le cadre de cette étude. C'est d'ailleurs une des remarques *a posteriori* que nous ferions à notre échantillonnage.

³ Développement de l'Economie Solidaire Inter-Régionale

⁴ Pôles Locaux d'Economie Solidaire, Pôles d'Initiatives Citoyennes, Pactes Locaux, RTES, Conventions Territoriales pour l'ESS.

Sur les territoires de proximité

Etant donné la relative petite « taille » des territoires de proximité de type Pays ou Agglomération, il peut sembler difficile d'envisager une structuration territoriale des outils de financement solidaire à cet échelon. En effet, même au sein d'une agglomération, le nombre d'outils d'Epargne de Proximité Solidaire ne sera pas toujours suffisant pour créer une structure de type Association Territoriale. Cependant, les exemples comme celui du Nord Pas de Calais montrent que l'échelon régional n'est pas non plus l'échelon le plus pertinent pour des structures de ce type, les militants en étant finalement aussi peu proches que de la fédération nationale. La création des AT prenait en compte jusqu'à présent l'indicateur du nombre de CIGALES présentes sur un territoire et non la taille de ce territoire, mais il semble en effet difficilement imaginable de créer quelques 5 ou 6 Clubs CIGALES à l'échelle d'un Pays.

En revanche, un outil mixte de type Plate-Formes de financement solidaire (ou un Pôle d'Economie Solidaire) semble une réponse pertinente à la question de la structuration sur les territoires de proximité. Sur le volet purement financier, l'exemple des PFIL montre que l'outil Plate-Forme peut fédérer un nombre conséquent d'acteurs autour d'un projet commun.

Si l'on souhaite élargir cette structuration territoriale aux acteurs de l'économie solidaire (ce qui nous semble effectivement souhaitable, on l'a vu), le principe du collectif d'acteurs et de structures sur le modèle du BASE sud Audois paraît un bon outil. A la fois souple et structuré, un Bureau des Initiatives Solidaires permet d'identifier plus facilement les acteurs, de clarifier leur discours et de créer, dans le cadre des Pays et Agglomérations, un interlocuteur référent sur les questions d'économie solidaire et surtout un contractant consensuel pour l'élaboration d'une Convention Territoriale pour le Développement de l'Economie Solidaire. Si l'on y regarde bien, cette idée de regroupement local est aussi développée par Alain LIPIETZ qui plaide dans sa politique de labels, pour la constitution de regroupement locaux (« au mieux à l'échelon du pays, à défaut régional ») de personnes morales déjà labellisées au titre des procédure sectorielles, sous la forme de Chambres de l'Economie Sociale et Solidaire. Ces collectifs auraient une vocation de certification des nouvelles personnes morales, de contrôle de ces labels, mais pourraient aussi constituer des « lieux de démultiplication des synergies » et devraient à tous ces titres recevoir une dotation publique pour leurs coûts de fonctionnement. \(^1\)

_

¹ LIPIETZ A, 2001. op. cit.

A l'échelon régional

La structuration de l'Epargne de Proximité Solidaire à l'échelon régional dépasse quelque peu le cadre de notre travail, néanmoins il semble intéressant de terminer cette étude en ouvrant le débat aussi sur ce « front ». Nous ne reviendrons pas sur la nécessité de développer le principe d'Associations Territoriales qui bien que sectorielles (les clubs CIGALES), ont un rôle qui n'entre ni en contradiction, ni en concurrence avec une forme mixte de regroupement d'outils et d'acteurs de l'Epargne de Proximité Solidaire. Dans la mise en place des nouveaux territoires, les AT, relais locaux de la Fédération des CIGALES ont un rôle majeur à jouer comme en témoigne *CIGAL'EST* la récente association territoriale des CIGALES de l'EST.

Plus largement les expériences en cours montrent la coexistence de plusieurs configurations pour la structuration territoriale de l'Economie Solidaire à l'échelon régional. Quatre « profils » avaient été identifiés en juillet 2001¹ :

- Un profil « Conférence permanente » sur le principe de l'APES² en Nord Pas de Calais.
 Ce type de structure déploie une vision « mouvement » plus politique, réfléchissant à de nouveaux modes d'organisation en réseau autour d'objectifs définis en commun.
- Un profil « Agence » basé sur les exemples bourguignons (Agence Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire) ou auvergnats (CREDIS³). Ce profil offre une vision « centre-ressources » avec accompagnement de projet, espace de mutualisation, etc. Les agences sont plus ou moins structurées officiellement avec les institutions publiques et les collectivités et plus ou moins reliées avec l'Economie Sociale instituée.
- Un profil « CRES+S »⁴ qui prend appui sur de l'existant pour le faire évoluer et qui est soutenu par les pouvoirs publics
- Un profil « Collectif de personnes ressources » qui a été mis en place récemment en PACA, regroupant des personnes ressources et un outil de recherche action (le collège coopératif). Ce regroupement volontaire a pour vocation première de créer du dialogue entre les différents acteurs « solidaires » de la région.

Dans tous les cas et quelles que soient les fonctions qui seront remplies par ces structures régionales, une articulation devra être recherchée entre elles et les collectifs qui pourront se mettre en place à l'échelle des Pays et Agglomérations.

196

¹ Cf. THEVENIAUT-MULLER M., *Organisation territoriale de l'économie solidaire*. Document de travail. P.A.R.I./SGAR-L.R.. juillet 2001

² Assemblée Permanente de l'Economie Solidaire

³ Collectif Régional de Développement des Initiatives Solidaires

⁴ Chambres Régionales de l'Economie Sociale + Solidaire

Le débat sur la structuration territoriale de l'Economie Solidaire pose enfin un question de fond basée sur un constat prégnant : l'existence de deux logiques d'action (une logique réseau national et une logique territoriale) dont les articulations peinent à trouver leur(s) forme(s) d'existence [THEVENIAUT-MULLER, 2001]. Cette dualité a été repérée au cours de cette étude, elle devrait encourager nous semble-t-il, les fédérations nationales à créer du dialogue avec leurs adhérents dans les territoires de proximité. En effet, la logique « structuration » des réseaux nationaux visant la reconnaissance de l'économie solidaire dans les jeux d'acteurs nationaux ne s'accorde pas toujours avec celle « d'organisation des forces vives », qui nécessite de s'organiser localement de manière plus élargie (éducation populaire, économie sociale, etc.) et de créer des alliances nécessaires pour atteindre des résultats concrets.

Sigles et Abréviations

utilisés

ADASEA Association pour le Développement et l'Aménagement des Structures des

Exploitations Agricoles

ADEAR Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural ADHVS Association de Développement des Hauts du Val de Saône

ADIE Association pour le Droit à l'Initiative Economique

ADMR Aide à Domicile en Milieu Rural

ADTLR Association de Développement des Territoires du Languedoc Roussillon

AFOGC Association de Formation à la Gestion et à la Comptabilité
AFPA Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
AIRDIE Association InterRégionale pour le Droit à l'Initiative Economique
ALDEA Agence de Liaison pour le Développement de l'Economie Alternative

ANPE Agence Nationale Pour l'Emploi

ANVAR Agence Nationale de VAlorisation de la Recherche

APCE Agence Pour la Création d'Entreprise

ARTERE Association pour la Revitalisation des Territoires Ruraux Excentrés

ASFODEL Association de Formation et de Développement Local

AT Association Territoriale des CIGALES

BASE Bureau pour l'Action Solidaire dans l'Espace Sud Audois

BDPME Banque pour le Développement des PME

BFR Besoin en Fond de Roulement
CA Conseil d'Administration
CBE Comité de Bassin d'Emploi

CCI Chambre de Commerce et d'Industrie CDC Caisse des Dépôts et Consignations

CDC Caisse des Depots et Consignations
CDJA Comité Départemental des Jeunes Agriculteurs

CESR Conseil Economique et Social Régional

CIGALES Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne

Solidaire

CLEFE Club Local d'Epargne pour les Femmes qui Entreprennent

CM Chambre des Métiers
CMR Chrétiens en Monde Rural
CPER Contrat de Plan Etat Région

CRADT Conférence Régionale de l'Aménagement et du Développement du

Territoire

CTE Contrat Territorial d'Exploitation

DDTEFP Direction Départementale du Travail de l'Emploi et la Formation

Professionnelle

DJA Dotation Jeune Agriculteur
DSU Développement Social Urbain
EAS Economie Alternative et Solidaire

EDEN Encouragement au Développement des Entreprises Nouvelles

El Entreprise Individuelle

EPCI Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPS Epargne de Proximité Solidaire

ESPERE Espace Ruralité Emploi

ESS Economie Sociale et Solidaire

ETD Entreprise Territoire et Développement

EURL Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

FEDER Fond Européen de Développement Régional

FEOGA Fond Européen d'Orientation et de Garantie Agricole

FIR France Initiative Réseau

FNADT Fond National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire

FNSEA Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricole

FSE Fond Social Européen

GEANTS Générons Ensemble des Acteurs pour de Nouveaux Territoires Solidaires

GIP-DL Groupement d'Intérêt Public de Développement Local

HSI Haute Saône Initiative

INSEE Institut National pour la Statistique et les Etudes Economiques

IRES Inter Réseau de l'Economie Solidaire

LOADDT Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du

Territoire

LOADT Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire

MATE Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

MDE Maison du Développement Economique, de l'emploi et de la formation

NEF Nouvelle Economie Fraternelle NOW New Opportunities for Women

OGAF Opération Groupée d'Aménagement Foncier

OPA Organisation Professionnelle Agricole

OPAH Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat PARI Praticiens de la Recherche Action pour l'Insertion

PCE Prêt à la Création d'Entreprise

PEC Peuple Et Culture

PFIL Plate Forme d'Initiative Locale
PIC Pôle d'Initiative Citoyenne
PLES Pôle Local d'Economie Solidaire
PLIE Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

PRI Programme Régional d'Installation (agricole)
REAS Réseau de l'Economie Alternative et Solidaire

RLMHVS Réseau Local de Mobilisation des Hauts du Val de Saône

RMI Revenu Minimum d'Insertion

RTES Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire

SA Société Anonyme

SAFER Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

SARL Société Anonyme à Responsabilité Limitée

SCEA Société Civile d'Exploitation Agricole

SCI Société Civile Immobilière

SCOP Société Coopérative de Production SEES Secrétariat d'Etat à l'Economie Solidaire

SEL Système d'Echange Local
SEM Société d'Economie Mixte
TPE Très Petite Entreprise
TTPE Très Très Petite Entreprise

UNADEL Union Nationale des Acteurs et Structures de Développement Local

ZA Zone d'Activité

Bibliographie

Dans notre présentation des éléments de bibliographie utilisés pour la réalisation de cette étude, nous avons choisi de conserver l'entrée *auteur* qui est celle dont nous avons usée dans le document principal. Ainsi, les contributions d'auteurs parues dans des magazines, revues ou journaux et qui ont été citées dans le document principal, sont répertoriés avec le nom d'auteur comme clé principale. Par exemple, la contribution de DUGHERA J. et VIGIGNOL Y., « risque social et risque financier : la myopie des marchés financiers » au n° 352 de la revue Economie et Humanisme, sera inscrite dans le paragraphe Epargne et financements de proximité, à la lettre D.

Chaque annexe Territoire dispose de sa propre bibliographie.

Sociologie, Economie et divers

AKOUN, ANSART (dir.), Dictionnaire de sociologie. Paris : Le Robert / Seuil. 1999

AXELROD R., Donnant-donnant: Théorie du comportement coopératif. Paris: Ed. Odile Jacob. 1992

BOUCHARD M., DUMAIS L., *Rapport sur les enjeux méthodologiques de l'évaluation*. document de travail. Projet France-Québec, Collège des chercheurs. Mai 2001

BOURDIEU P., *Le capital social : notes provisoires*. Actes de la recherche en sciences sociales. n°31. 1980

BOURDIEU P., « Contre le « fléau néo-libéral » ». Propos recueillis par MEIZOZ J., in Le Temps. Genève. 28-29 mars 1998,

CAILLE A., Critique de la raison utilitaire. Manifeste du M.A.U.S.S.. Paris : la Découverte. 1983

CROZIER M., Le phénomène bureaucratique. Paris : Seuil. 1963

CROZIER M., La société bloquée. Paris : Seuil. 1970

CROZIER M., FRIEDBERG E., L'acteur et le système. Paris : Seuil. 1977

LAHIRE B. (dir.), *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu : Dettes et critiques.* Paris : La Découverte/poche. collection Sciences Humaines et Sociales. 2001

FILLIEULE O., PECHU C., Lutter ensemble. Les théories de l'action collective. Paris : L'Harmattan. 1993

FRAISSE L., *Les enjeux politiques de l'évaluation*. document de travail. Projet France-Québec. Collège des chercheurs. Mai 2001

MAUSS M., « Essai sur le Don, Forme et Raison de l'échange dans les sociétés archaïques », in MAUSS M., Sociologie et Anthropologie. Paris : Presses Universitaires de France. 1950 (1° éd.)

M.A.U.S.S., *Ethique et économie, l'impossible (re)mariage*?. revue du MAUSS, n° 15, premier semestre 2000, La Découverte/M.A.U.S.S.. collection « Recherches »

NEUSCHWANDER C., L'acteur et le changement : essai sur les réseaux. Paris : Seuil. 1991

NEUSCHWANDER C., Les réseaux et les acteurs : réflexions sur l'administration et le changement. in POUR, Le clair obscur des réseaux. GREP. n°132. Paris. Décembre 1991

PAUGAM S., *La disqualification sociale*. Paris : Presses Universitaires de France. « Quadrige ». 2000 (3° ed.)

SCHNAPPER D., Juifs et israélites. Paris : Gallimard. « Idées ». 1980

SEN A., Development as Freedom. Oxford :Oxford University Press. 2001.

SIMMEL G., *Philosophie de l'argent*. Paris : Presses Universitaires de France. 1987.

SUE R., Renouer le lien social : Liberté, Egalité, Association. Paris : Editions Odile Jacob. 2001

WEBER M., Le savant et le politique. Paris : Editions 10/18. 1963

ZAOUAL H., La socio-économie des territoires : expériences et théories. Paris : L'Harmattan. 1998

ZUNIGA R., L'évaluation sur la place publique : science, éthique, politique. Cahiers de recherche sociologique. Paris. 2001

Politiques de Pays, Aménagement du Territoire :

✓ Textes de loi

Loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, journal officiel du 5 février 1995

Loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, journal officiel du 29 juin 1999

Décret n° 2000-909 du 19 septembre 2000, relatif aux pays et portant application de l'article 22 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, journal officiel du 20 septembre 2000

Circulaire du 25 Août 2000, relative à la mise en œuvre de l'évaluation dans les procédures contractuelles (contrats de plan - contrats de ville et d'agglomération - contrat de pays - contrats conclu avec les parcs naturels régionaux) pour la période 2000-2006, journal officiel du 31 Août 2000

Circulaire du 5 septembre 2000 relative à la place de l'économie sociale et solidaire dans les processus de contractualisation territoriale.

✓ Ouvrages, revues, documents de travail...

Actes de la Journée Nationale des Pays du 4 octobre 1999, document Internet

BREMOND C., La réorganisation du territoire en marche. in Territoires 2020. n°2. Décembre 2000

CHADID M. (coordinateur), *Pays: de l'aménagement au développement des territoires*. Clermont Ferrand : Alliance Universitaire d'Auvergne. Revue d'Auvergne hors série. 2000

COMBE H., « Expression d'une parole complémentaire ». in Territoires. Conseils de Développement : l'an 00. n°412. novembre 2000

Comité de Développement de l'Avalonnais, *Un Pays, qu'est ce que c'est*?. Clés pour le Pays. février 2000

COULMIN P. (coordinateur), *Dynamiser le développement local participatif.* Contribution de l'UNADEL. Pantin : UNADEL. Octobre 1999

CREPY R. (de), « Des possibilités extraordinaires ». in Territoires, Conseils de Développement : l'an 00. n°412. novembre 2000

DATAR, Guide méthodologique pour la mise en œuvre des Pays. Paris : DATAR/MATE. Mars 2001

DATAR, *Le pays : nouveau territoire du développement local*. Actes du séminaire du 3 juillet 1996. Paris : la Documentation Française. « Informations et analyses ». 1996

DATAR, *Tout ce qu'il faut savoir sur la Loi Voynet*. La lettre de la DATAR. supplément au n°167. automne 1999

ETD, Agglomérations et Pays. Document de travail. 1999

ETD/Comité national de suivi des Pays, Guide méthodologique sur le conseil de développement. Octobre 2000

GONTCHAROFF G., « *Réseaux associatifs : faire face au remodelage des territoires »*. in Territoires. *Conseils de Développement : l'an 00*. n°412. novembre 2000

GORGEU Y, *Pays et intercommunalité: une cohabitation mouvementée.* Paris : Mairie Conseils/CDC. Août 1999

GORGEU Y., Les recompositions territoriales à l'épreuve de la démocratie locale. Paris : Mairie Conseils/CDC. 2000

GORGEU Y., MOQUAY P., POULLE F., *La charte comme outil de gouvernement local*. Actes des journées nationales des Parcs Naturels Régionaux dans la Brenne en mai 1998. Paris : Editions du Développement Territorial. Collection « Recherches et Débats ». 1998

JAMEY L., *La mise en place du pays de Vesoul Val de Saône : vers une recomposition politique du territoire ?* Mémoire de maîtrise en Sciences Politiques. Université Louis Lumière. Lyon. année 2000-2001. 120 p + annexes

JEROME B., La loi Voynet donne une seconde jeunesse au "pays". in Le Monde du 17/06/99

JEROME B., Les maires contre les conseils de quartier. in Le Monde du 21 février 2002

KOTAS M., *Politiques de Pays*. rapport de mission. DATAR. Paris : la Documentation Française. 1998

La lettre de l'acteur rural, Mettre en place un conseil de développement sur un territoire. n°105. Avril 2000

La Révolution des communes. Le Monde. Dossiers et Documents. « les clés de l'information ». n° 296. Mars 2001

ETD, cahier spécial Pays. Intercommunalités. n°40. novembre 2000

LEBLANC N., « Développement des territoires ruraux : l'outil participatif ». in Territoires, Acteurs économiques et sociaux, élus, habitants... Développer ensemble le monde rural. n° 419. mai-juin 2001

LEURQUIN B., La France et la politique de Pays, de nouveaux outils pour le développement et l'aménagement des territoires. Paris : CNFPT/SYROS. 1997

Mairie Conseils - Caisse des Dépôts et Consignations, *Le conseil de développement*. Paris : Mairie Conseils/CDC. Mai 2000

Mairie Conseils - Caisse des Dépôts et Consignations, Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999 : fiches pédagogiques- pays et agglomérations. Paris : Mairie Conseils/CDC. Octobre 2000

Mairie Conseils, *Les conseils de développement sur les rails*. in La lettre de Mairie Conseils. n°121. Mai 2000

MENGIN J., Les conseils de développement. CELAVAR Information. « Regard Local ». n° 42. 2° trimestre 2000

PELLERIN S., « Une parole légitime » in Territoires, Conseils de Développement : l'an 00. n°412. novembre 2000

Plate-forme inter associative Midi-Pyrénées sur les Pays et Agglomérations, *La LOADDT : dossier d'informations minimal*. Document de travail. [s.d.]

Territoires, Conseils de développement, l'an 00. « Les dossiers 2001 ». n° 412. novembre 2000

Territoires, *Intercommunalité*, *chartes*, *pays*...*Qu'est-ce qu'un projet de territoire* ?. supplément au n° 397, avril 1999

Territoires, Acteurs économiques et sociaux, élus, habitants...Développer ensemble le monde rural. n°419. Juillet 2001

VOYNET D., *Editorial*. in La Lettre de la DATAR. *Tout ce qu'il faut savoir sur la Loi Voynet*. supplément au n°167. automne 1999.

Développement Local, Démocratie locale, Territoire

Alternatives Rurales, *Territoires, initiatives, pouvoir...* Peuple et Culture. Le Réseau Rural. n° 74. printemps 2000

ARTERE, Propositions pour une démocratie participative. in Territoires, Acteurs économiques et sociaux, élus, habitants...Développer ensemble le monde rural. n°419. Juillet 2001

CELAVAR, CPER 2000-2006: Elaboration du projet de Territoire pour le volet territorial, éclairage et conseils pour les associations. dossier d'information. n°3. Paris. janvier 2001

Collectif, « *A la mondialisation libérale nous opposons la mondialisation de nos solidarités* ». Déclaration de Sherbrooke. Rencontres Mondiales du Développement Local. Octobre 1998

CRDR (Centre Ressource du Développement Durable), Construire une politique de développement durable : guide des collectivités pour comprendre et agir. dernier trim. 2001

FLANQUART H, LAFAYE C, L'habitant et le militant : dispositifs participatifs et associations dans l'Agglomération dunkerquoise. in Actions Associatives, Solidarités et Territoires. actes du colloque des 18 et 19 octobre 2001. publications de l'Université de Saint Etienne. p 323 à 334

LE RHUN P.Y., « *Quels territoires pour la solidarité ? »*. in Les territoires de la solidarité. Actes du colloque du 22 novembre 1997. Nantes. 1997

LOUVEAUX M.J.& F., *Territoires*. in Libération. *Le dico de la mondialisation*. http://www.liberation.fr/omc/dico/germ territoires.php3

RAVIGNAN F. (de), *L'avenir d'un désert - au pays sud audois*. Villelongue d'Aude : Atelier du Gué. 1996

THEVENIAUT-MULLER M., *Le développement local, une réponse politique à la mondialisation.* Lonrai : Desclée de Brouwer. coll. « Sociologie Economique ». 1999

CIGALES, Epargne de proximité, Economie Solidaire

✓ Les CIGALES, mouvement et outil

ALLEE N., *Le mouvement CIGALES : sa place dans la finance solidaire pour la création de très petite entreprise*. Mémoire de Maîtrise Management et Gestion des Entreprises de l'Economie Sociale. Université du Maine. 2000.163 p

CHOURAQUI N., VAUBOURG L., *Evaluation du mouvement des CIGALES*. F.A.P.E./Fédération des CIGALES. Paris : C2BS. 2000

Collectif, Déclaration pour l'adoption de politiques publiques en faveur de très petites entreprises rurales. Octobre 2000

FEDERATION DES CIGALES, Rapport d'activités. 1999

FEDERATION DES CIGALES, Rapport d'activités. 2000

FEDERATION DES CIGALES, Le guide du Cigalier. Classeur. édition mars 2001

FEDERATION DES CIGALES, *Regard sur les CIGALES*. Les cahiers de l'épargne solidaire. n°1. février 2001

RUSSO P., VERLEY R., *CIGALES, des clubs locaux d'épargnants solidaires pour investir autrement.* Programme LEX/Fédération des CIGALES. Paris : FPH. décembre 1995

✓ Epargne et financement de proximité

Alternatives Economiques, Les placements éthiques : l'épargne alternative et solidaire en 80 fiches. hors série. 2° trim. 2001

BERTHET V., « Quand l'argent se refuse à exclure » in Economie et Humanisme, Investir contre l'exclusion : l'épargne solidaire en Europe. n° 352. avril 2000

BOTHOREL E. (coord.), Financement de proximité: 296 structures locales et nationales pour le financement de la création de petites entreprises en France. n° 66. série « dossier pour un débat ». Paris : éditions FPH/EFICEA. collection « financement solidaire ». 1999 (3° édition)

BOURGEOIS F., « Les profils multiples de l'épargne solidaire ». in Economie et Humanisme, Investir contre l'exclusion : l'épargne solidaire en Europe. n° 352. avril 2000

CBE de Dunkerque, *L'épargne au service de la solidarité & Un autre soutien aux exclus du crédit*, Dunkerque. Plaquette de présentation. [s.d.]

Communauté des Communes du Serrois, *Le Forum de l'Epargne de Proximité*. dossier de synthèse. Novembre 2000

Dictionnaire Permanent Epargne et Produits Financiers, *Droit et fiscalité de l'épargne, des investissements et des placements*. Paris : Editions Législative. rééditions régulières

DUGHERA J., VIGUIGNOL Y., « risque social et risque financier : la myopie des marchés financiers ». in Economie et Humanisme, Investir contre l'exclusion : l'épargne solidaire en Europe. n° 352. avril 2000

Economie et Humanisme, *Investir contre l'exclusion : l'épargne solidaire en Europe.* n° 352. avril 2000

EFICEA, *Les financements de proximité*. Cahiers de la Fondation pour le Progrès de l'Homme. Paris : FPH. 1996

ESOPE, « Perspectives. Développer l'épargne et le capital solidaires dans l'Union européenne », in Economie et Humanisme, Investir contre l'exclusion : l'épargne solidaire en Europe. n° 352. avril 2000

ESOPE, *Etat des lieux du capital risque solidaire de proximité en Europe*. Séminaire du 19 Mars 1999. Bruxelles. 1999

ESOPE, Obstacles et solutions au développement du capital solidaire de proximité en Europe. Séminaire du 25 Juin 1999. Londres. 1999

ESOPE, Préconisations à la commission Européenne, aux Etats, aux collectivités locales et à la société civile de l'Union Européenne en vue d'étendre l'impact contre l'exclusion sociale de l'épargne solidaire de proximité. Paris. Mars 2000

FPH, *L'accompagnement des créateurs d'entreprise, pratiques des financiers de proximité.* Documents de travail de la Fondation pour le Progrès de l'Homme. n° 93. Paris : FPH. 1996

FPH, Le Capital risque, au risque de la solidarité : l'expérience d'Autonomie et Solidarité. Cahiers de la Fondation pour le Progrès de l'Homme. Paris : FPH. 1993

GRANGER B. et INAISE, *Banquiers du futur, les nouveaux instruments financiers de l'économie sociale en Europe.* n° 98. série « dossier pour un débat ». Paris : éditions Charles Léopold Mayer. collection « financement solidaire ». 1998

GRANGER B., Une mosaïque de motivations. in Economie et Humanisme, Investir contre l'exclusion, l'épargne solidaire en Europe. n° 352. Avril 2000

GUENE C., VIGIGNOL Y., « Libéralisation financière, exclusion bancaire et troisième voie ? ».in Economie et Humanisme, Investir contre l'exclusion : l'épargne solidaire en Europe. n° 352. avril 2000

GUERIN I., VALLAT D., Le creux bancaire. Centre Walras. Lyon. 1998

GUERIN I., VALLAT D., Les réseaux de la finance solidaire en France : un état des lieux. n° 217. Centre Auguste et Léon Walras. Lyon. avril 1998

JACOB Y. Le développement de l'épargne de proximité : rapprocher l'entreprise du citoyen. Rapport au 1er Ministre. Paris. Janvier 1997

JAUNAY A., *Comment mobiliser l'épargne locale*. La lettre du cadre territorial. Voiron. Collection « dossiers d'experts ». 1997

JAUNAY A., Guide de l'initiative, économie et citoyenneté. Paris : la Découverte/SYROS. 1998

LAMOUREUX M., *Epargne de proximité et économie solidaire*. mémoire DESS DLES. Université de Valenciennes. 1997. 78p

LEBOSSE J., PECQUEUR B., *L'effet de la proximité sur l'offre de financement des PME*. Pontcharra : ARGOS. Juillet 1993

OLLIVIER A., « Face au cloisonnement système bancaire-épargne solidaire ». in Economie et Humanisme, Investir contre l'exclusion, l'épargne solidaire en Europe. n° 352. Avril 2000

PIERRET D., ROLLINDE C., « Le « microcrédit » entre service bancaire et insertion ». in Le Monde du 05 février 2001.

PUEL H., « Les trois libertés de l'épargnant, un questionnement éthique incontournable », in Economie et Humanisme, Investir contre l'exclusion, l'épargne solidaire en Europe. n° 352. Avril 2000

VACHON J., « *Epargne Solidaire : La solidarité en capital* ». in Actualités Sociales Hebdomadaires. n°2033. 22 Août 1997

✓ Economie solidaire

ALCOLEA A.M. Les apports de l'économie solidaire aux dynamiques locales. Dunkerque : CBE de dunkerque. mars 1999

ALCOLEA A.M., De l'économie solidaire à l'économie solidaire territoriale : quelles figures économiques ?. in Les cahiers du G.R.A.T.I.C.E., L'autre économie ?. n°17. Université Paris 12 Val de Marne. Paris. deuxième semestre 2000

ALCOLEA A.M., *Economie solidaire : quelles formes de vie économique territoriale ?.* in Exclusion et Liens Financiers. Rapport du centre Walras. Paris : Economica. 2001

DACHEUX E., Apports et limites de l'économie solidaire dans le développement local. Colloque Action Sociale et Développement Local en Europe. Université Jean Monnet. Saint Etienne. Juillet 2000.

Consultations Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire. rapport de synthèse. [s.l.]. Mai 2000,

G.R.A.T.I.C.E., *L'autre économie?*. Cahiers du G.R.A.T.I.C.E.. n°17. Paris: Université Paris XII Val de Marne, deuxième semestre 1999

LAVILLE J.L. et al., Association, démocratie et société civile. Paris :, La Découverte/M.A.U.S.S./C.R.I.D.A.. coll. « Recherches ». 2001

LAVILLE J.M., EME B., L'économie solidaire contre les idées reçues. in CULTURES en mouvements. L'économie solidaire, une autre manière de produire, d'échanger, d'être en relation. n° 31. Octobre 2000

LIPIETZ A., interview. in Le monde 21 Juin 2001

LIPIETZ A., Rapport sur l'opportunité d'un nouveau type de société à vocation sociale. 2001

LIPIETZ A., *Pour le Tiers secteur : L'économie sociale et solidaire : pourquoi et comment ?.* Paris : La Découverte/la Documentation Française. 2001

MAGNEN J.P., *Emergence d'un développement alternatif en France*. Desup de management économique et social du développement local. Université Paris XII. 1998.

MAGNEN J.P., MULLARD P., Une démarche concrète et participative de développement socioéconomique : Association Espace Développement Dijon. in Cahiers du GRATICE. L'autre économie ?. n°17. deuxième semestre 1999

MB², Pour une économie alternative et solidaire .Paris : L'Harmattan. 2001.

MORIN F, Le soutien à l'économie solidaire peut être un instrument d'aménagement du territoire. in La Gazette. 22 Octobre 2001

Peuple Et Culture, *Une économie plus humaine ?*. La lettre de Peuple et Culture. n°23. Université d'automne 2000. décembre 2000

PLESSIS S., Le CBE et l'Economie solidaire : un projet de développement du territoire. mémoire DESS DLES. Université de Valenciennes. 1999

SERVET J.M., Exclusion et liens financiers. Rapport du Centre Walras. Paris : Economica. 1999

TEMPLE D., L'économie humaine. in la revue du M.A.U.S.S..Paris : La Découverte. 2° semestre 1997

Territoires, S'engager dans l'économie sociale et solidaire. les dossiers 2001. n° 409. juin/juillet 2000

THEVENIAUT-MULLER M., *Inscrire l'économie solidaire dans les territoires de vie.* in CULTURES en mouvements, *L'économie solidaire : une autre manière de produire, d'échanger, d'être en relation.* n° 31. Octobre 2000

THEVENIAUT-MULLER M., Organisation territoriale de l'économie solidaire. Document de travail. P.A.R.I./SGAR L.R.. juillet 2001

VIVERET P., *Reconsidérer la richesse*. Rapport d'étape de la mission « nouveaux facteurs de richesse » au Secrétariat d'Etat à l'Economie Solidaire. Mars 2001

Création d'activités, création d'entreprises, TPE

1901-2001 Je m'associe, tu t'associes, nous nous associons. supplément du Monde. n° 17543. 21 juin 2001

ADDEAR-LR, Programme expérimental sur l'installation progressive en milieu rural dans le cadre du Fond d'Installation Agricole. rapport intermédiaire. Décembre 2000

ADIE, Etude sur l'intégration des exclus par le travail indépendant et le microcrédit en Europe. rapport rédigé pour la Commission Européenne. Novembre 1999

AFIP/CULTURE ET PROMOTION/PEUPLE ET CULTURE, *Promotion de l'auto emploi en milieu rural*. guide méthodologique. Paris. 1998

AFIP/ Confédération Paysanne/ FADEAR, Actes du 1° congrès national de l'installation progressive. Nîmes. 1999

APCE, BDPME, CDC, Le financement des plus petites créations d'entreprises. rapport. novembre 2000

APCE, Rapport annuel. [s.l.]. mai 1999

ARGOS, L'effet de la proximité sur l'offre de financement des PME. [s.l.]. Juillet 1993

BESSON, E. *Pour Un plan d'urgence d'aide à la création de Très petite entreprise*. rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement de la commission des finances de l'économie générale et du plan. Paris. septembre 1999

BOCKEL J.M., Rapport sur la simplification de la création d'entreprise, de la vie des créateurs et de la gestion de leurs entreprises. [s.l.]. janvier 2001

FREMEAUX P. (coord), Associations: le bel avenir. Alternatives Economiques. n° 193. juin 2001

POUR, Autoemploi et création d'activités, la très petite entreprise.. n°171. Septembre 2001

LARRERA de MOREL B. (dir), *Evaluation des aides à la création d'entreprise*. Rapport du commissariat général au plan. Paris : La documentation française. 1996

RELIER (coord), Créer son activité en milieu rural, choisir ses statuts : guide juridique, fiscal et social. [s.l.]. 1° semestre 2000

Sites Internet utiles

http://www.adels.org http://www.adie.org http://www.apce.com

http://www.cerdd.org

http://www.cigales.asso.fr

http://www.datar.gouv.fr

http://www.etd.asso.fr

http://www.finansol.org/

http://www.franceactive.org

http://www.social.gouv.fr/economie-solidaire/index.htm

http://www.unadel.asso.fr

http://www.vie-associative.gouv.fr/

Table des matières

REMERC	IEMENTS	3
SOMMAII	RE	4
INTRODU	JCTION	6
	:CREATION D'ACTIVITES, EPARGNE DE PROXIMITE SOLIDAIRE ET	
	DIRES	
	JCTION	13
CHAPITR	LE 1 : LA CREATION D'ACTIVITES « LOCALES », UN ENJEU POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES	1.4
Introd	uction	
1ntr0a 1-1	uction	
1-1 1-2	Le chemin de la création d'entreprise, un parcours semé d'embûches	17
1-3	Des solutions existent mais restent parfois mal adaptées	20
1 -4	Les TPE rurales dans la tourmente	22
1-5	La problématique des associations	
	usion	
	E 2 : L'EPARGNE DE PROXIMITE SOLIDAIRE, UNE AUTRE REPONSE AUX BESOINS DE	2
01111111	FINANCEMENT DES « PETITES » CREATIONS D'ACTIVITES	28
Introd	uction	
2-1	Epargne Solidaire, Epargne Ethique, Epargne de Proximité Solidaire	
2-2	Des outils inscrits dans un projet de société : l'Economie Alternative et Solidaire	36
Concl	usion : Le territoire vécu, raison d'être de l'Epargne de Proximité Solidaire	
	E 3 : DES TERRITOIRES POUR UN DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE, PARTICIPATIF ET DURA	
	LES ENJEUX DE LA LOADDT	
Introd	luction	41
3-1	Pays et Agglomérations, nouveaux territoires du développement local	41
3-2	Pays et Agglomérations, cadrage minimal	
Concl	usion : Pays et Agglomérations : de nouvelles opportunités pour une économie plus	
solida	ire	48
CHAPITR	LE 4 : UNE ETUDE POUR COMPRENDRE ET ENCOURAGER L'INSCRIPTION DE L'EPARGNE	DE
	PROXIMITE SOLIDAIRE DANS LES PAYS ET AGGLOMERATIONS	49
Introd	luctionluction	
4-1	La Fédération des CIGALES au cœur de cette nouvelle aventure territoriale	
4-2	Les objectifs de l'étude	51
4-3	Qu'étudier, où et comment ?	
Concl	usion : Du lien entre l'acteur en recherche et son objet d'étude	60
	:LES APPORTS DE L'EPARGNE DE PROXIMITE SOLIDAIRE AUX	
DYNAMI(QUES LOCALES	62
INTRODU	JCTION	63
CHAPITR	LE 1 : L'EPARGNE DE PROXIMITE SOLIDAIRE COMME REPONSE A DES BESOINS SUR LES	
	TERRITOIRES	66
Introd	luctionluction	66
1-1	Contre l'exclusion bancaire, l'assèchement financier et le retrait des intermédiai	res
financ	iers : l'Epargne de Proximité Solidaire	
1-2	Une réponse en terme d'accompagnement et de suivi	74
1-3	Les outils d'Epargne de Proximité Solidaire et le besoin de lien social	
1-4	Le retour plébiscité à l'éthique et à des valeurs humanistes	79

	sion et discussion	
CHAPITRE	E 2 : L'Epargne de Proximite Solidaire comme instrument de renforcemen	
	LA COHESION SOCIALE SUR LES TERRITOIRES	
	iction	
2-1	De la difficulté à évaluer un « impact sociétal »	
2-2	Liens sociaux à l'échelle du groupe d'épargnants	
2-3	Le groupe d'épargnants et les porteurs de projets	87
2-4	Quand l'Epargne de Proximité Solidaire se fait animatrice du développement lo	
	sion et discussion	
CHAPITRE	E 3 : L'EPARGNE DE PROXIMITE SOLIDAIRE, ACTEUR ET CATALYSEUR DU DYNAMISM	
	ECONOMIQUE LOCAL	
	uction	
3-1	L'Epargne de Proximité Solidaire acteur du dynamisme économique local	
3-2	L'Epargne de Proximité Solidaire catalyseur du dynamisme économique local	
	sion et Discussion	
CHAPITRE	E 4 : L'EPARGNE DE PROXIMITE SOLIDAIRE : DE L'EXPERIENCE ET DES METHODES. (
1	APPORTS POUR LES FUTURS PAYS ET AGGLOMERATIONS ?	
	iction	
<i>4-1</i>	Epargne de Proximité Solidaire et Développement Local Durable	
4-2 4-3	Epargne de Proximité Solidaire et dynamique de Projet	
4-3 4-4	Epargne de Proximité Solidaire et Démocratie Participative Epargne de Proximité Solidaire et Faire Ensemble	110 110
	sion et Discussion	
	NON SUR LES HYPOTHESES	
	QUELLES CONDITIONS POUR LA PRISE EN COMPTE DE L'EPARGNE	
	ΓE SOLIDAIRE DANS LES DEMARCHES DE PAYS ET D'AGGLOMERAT	
AU SENS I	DE LA LOADDT ?	127
INTRODU	CTION	128
	E 1 : LES EPARGNANTS DE PROXIMITE SOLIDAIRES ET LA LOADDT	
	uction	
1-1	De la connaissance des enjeux de la LOADDT	
1-2	Territoires en projet et projets pour le territoire	
Conclu	sion	
	2 : VISIBILITE, LISIBILITE ET STRUCTURATION DES GROUPEMENTS D'EPARGNE DE	
	PROXIMITE SOLIDAIRE SUR LES TERRITOIRES	144
Introdu	iction	144
2-1	Des épargnants de proximité solidaire ? Mais où donc ?	145
2-2	Lisibilité d'une action entre champ social et champ économique	
2-3	Intégration territoriale de l'Epargne de Proximité Solidaire : du poids du relati	onnel
et du co	ollectif	156
Conclu	sion	163
	E 3 : VOLONTE POLITIQUE ET MOYENS DE LA PARTICIPATION	
Introdu	uction	
3-1	Les élus face à l'enjeu participatif	
3-2	La parole confisquée des « petits » acteurs locaux : du monopole autour des que	
de déve	eloppement local	
3-3	L'Economie Solidaire au secours des territoires	
	sion	
Conclus	ION SUR LES HYPOTHESES	184
CONCLUS	ION GENERALE	189
COLICEOS	IO., GE. LIUILIMANIANA	10)
SIGLES ET	Γ ABREVIATIONS UTILISES	198
BIBLIOGR	RAPHIE	200

TABLE DES MATIÉRES2	10
---------------------	----